This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

& Co.,
lers,
Street,
ow.

ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

πάντα ῥεῖ

DC
113
.A3
.D8

MEMOIRES
DE MARTIN ET GUILLAUME
DU BELLAI-LANGEI;

MIS EN UN NOUVEAU STYLE:

AUXQUELS ON A JOINT

LES MEMOIRES

58568

DU MARECHAL DE FLEURANGES

Qui n'avoient point encore été publiés,

ET LE JOURNAL

DE LOUISE DE SAVOYE.

Le tout accompagné de Notes Critiques & Historiques, & de Piéces Justificatives, pour servir à l'Histoire du Regne

DE FRANÇOIS PREMIER.

Par M. l'Abbé LAMBERT.

TOME CINQUIÉME.

A PARIS,

Chez PRAULT l'aîné, à la descente du Pont-Neuf, à la Charité.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

SOMMAIRE
DU
NEUVIÈME LIVRE.

LEs honneurs extraordinaires rendus à l'Empereur lors de son passage en France, font perdre au Roi la plûpart de ses Alliés. Rincon & Fregose envoyés en Ambassade à Venise & à Constantinople, sont assassinés par ordre du Marquis du Guast. Ce Seigneur adresse un Manifeste aux Etats de l'Empire pour se justifier. Langei répond à ce Manifeste. La guerre est déclarée à l'Empereur. L'armée commandée par le Duc d'Orléans s'empare de Damvilliers, d'Yvoi, de Montmedy & de Luxembourg, & bientôt après les ennemis reprennent ces mêm s places. Le Dauphin est obligé de lever le siége de Perpignan. Les François prennent Quieras & perdent Albe. Martin du Bellai se rend maître du Château de Garignan & de Barges. Annebaut est envoyé en Piémont pour y commander en la place de Langei qui retourne en France. Mort de ce grand homme. Le nouveau Général échoue devant Coni & fait plusieurs

fautes. Il est rappellé à la Cour. Revolte des Rochelois. Beau discours que le Roi leur adresse. Clemence de ce Prince. Martin du Bellai Gouverneur du Piémont découvre différentes entreprises formées sur Turin, & fait punir les traîtres. Le Duc de Vendosme ravitaille Terouanne. Prend Liliers, & fait démolir cette place.

SOMMAIRE

DU X. LIVRE.

Siége d'Avesnes entrepris & abandonné par les François. Ils prennent Bapaume & Landrecy que le Roi fait fortifier. Se rendent maîtres du Château d'Aimeries & de Maubeuge; mais ils sont obligés de lever le siége de Binche. Le Comte d'Anguyen essaye inutilement de surprendre le Château de Nice. Siége de Landrecy par les Impériaux. Brissac bat un de leurs détachemens. Le Duc d'Aumale leur enleve plusieurs Châteaux. Prise d'Arlon & de Luxembourg par le Duc d'Orleans. Le Duc de Cleves fait sa paix avec l'Empereur. Luxembourg est ravitaillé par le Prince de Mel-

phe. La garnison de Landreci est rafraichie, & l'Empereur est obligé de lever le siége de cette place. Ruses ausquelles il a recours pour surprendre Cambrai. Prise de Nice par le Comte d'Anguyen; mais il attaque inutilement le Château. Le Marquis du Guast s'empare de Mondovi & de Carignan, & oblige Boutieres de lever le siége d'Yvrée. Fameuse bataille de Cerisoles gagnée par le Comte d'Angyen. La conquête du Montferrat & de Carignan est une suite de cette victoire. Traité de l'Angleterre avec l'Empereur. Prise de Luxembourg & de Ligni par les Impériaux. Surprise d'Abbe par le Comte d'Anguyen. Suspension d'Armes pour l'Italie. Fameux siége de Saint Disier. Une trahison rend les Impérioux maîtres de cette place. Ils surprennent Epernay & Château-Thierry. Paix de Crespy. Prise de Boulogne par les Anglois. Ils levent le siége de Montreuil. Monsieur le Dauphin reprend la Basse-Boulogne, & la perd presque aussitôt. Etrange exécution de Cabrieres & de la Merindole. Descente en Angleterre faite par le Maréchal d'Annebaut sans aucun succès. Construction du fort d'Outreau. Mort du Duc d'Orleans. Les François

SOMMAIRE.

ravagent la terre d'Oye. Traité de paix avec l'Angleterre. Mort de Henri VIII. suivie de près de celle de François I. Description des magnifiques Obseques faites à ce Prince.

MEMOIRES

MEMOIRES
DE MESSIRE
MARTIN DU BELLAI,
Pour servir à l'Histoire du Regne de François I.

LIVRE IX.

LE refus que François I avoit fait d'accepter les offres des Gantois ses anciens sujets ; le passage accordé à Charles V sur les terres de France, les honneurs infinis qui lui avoient été prodigués, sembloient être autant de garans assurés de la future exécution des promesses de ce Prince : plusieurs même pensoient que se piquant de générosité & de reconnoissance, il feroit plus qu'il n'avoit promis, dès qu'il seroit arrivé dans la premiere ville de

1541.

Divers jugemens sur le passage de l'Empereur en France.

1541. ses Etats; mais ce n'étoit pas là le sentiment de ceux qui avoient quelque connoissance de son caractère. Fourberie, trahison, perfidie, ils sçavoient que Charles, dont l'ambition étoit sans bornes, se croyoit tout permis pour arriver à ses fins. La suite ne vérifia que trop leurs conjectures.

Artifices de ce Prince.

Nous avons dit que ce Prince artificieux avoit sçu persuader au Roi, d'envoyer le Maréchal d'Annebaut en Ambassade à Venise, où devoit aussi se rendre le Marquis du Guast de la part de l'Empereur. Quel étoit le motif de cette Ambassade ? Charles n'en forma le projet, que parce qu'il la jugea propre à détacher Soliman de l'alliance de la France, & à faire naître en même tems dans l'esprit de tous les Princes Chrétiens des soupçons contre François I. Ce fut dans cette même vuë qu'il proposa au Roi d'envoyer un nouvel Ambassadeur à Sa Sainteté. François I, qui vouloit que tout le monde connut qu'il ne dépendoit pas de lui que la paix ne fût rétablie entre tous les Princes Chrêtiens, se prêta aux desirs de

Charles, & nomma le ſieur de Gié pour cette Ambaſſade.

1541.

Ambaſſade envoyée à Veniſe & à Conſtantinople.

Cependant le Roi ſi ſouvent trompé par ſon ennemi, ne fut pas longtems ſans apprendre qu'il avoit encore été la dupe de ſes artifices. Pour détromper ſes alliés, il ſe crut obligé de les inſtruire de ce qui s'étoit paſſé entre l'Empereur & lui; précaution qui étoit d'autant plus néceſſaire, que l'Empereur leur avoit fait entendre par ſes Miniſtres, que François Premier les avoit ſacrifiés à ſes intérêts particuliéres. Céſar Frégoſe Chevalier de l'Ordre de Sa Majeſté, fut dépêché à Veniſe; & Antoine Rincon Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, eut ordre d'aller à Conſtantinople: & comme il devoit paſſer à Veniſe, pour ſe rendre au lieu de ſa deſtination, il fut réglé que les deux Ambaſſadeurs iroient juſques là de compagnie.

Embuches tendues aux deux Ambaſſadeurs de France.

Rincon prit ſa route par Lion, où ſes affaires particulieres le retinrent quelque tems; & Fregoſe s'avança juſqu'à Suſe, pour y voir la compagnie de gens d'armes dont le Roi venoit de lui donner le com-

1541. mandement. Langei Lieutenant Général en Piémont, se trouvoit alors à Turin; & ce fut là qu'il apprit que le Marquis du Guast, nonobstant la trêve concluë entre les deux Puissances, avoit disposé des embûches sur les principales rivieres du Duché de Milan, pour surprendre les deux Ambassadeurs. Sur cet avis il leur écrivit de ne point passer Rivoli, qu'il ne les eût entretenus; & en attendant qu'il allât les joindre, il envoya des espions de toutes parts, pour avoir des nouvelles plus certaines des mesures que prenoit le Marquis pour assurer le succès de son dessein.

Soins de Langei pour les sauver.

Le premier de Juillet de l'année 1541, les deux Ambassadeurs arriverent à Rivoli, où Langei vint les trouver le même jour. Les espions qu'il avoit dispersés de tous côtés, lui rapporterent que tous les passages du Pô étoient gardés par des Impériaux, parce que le Marquis du Guast avoit été averti que les Ambassadeurs traverseroient le Duché de Milan par eau plutôt que par terre, à cause que Rincon étoit si replet qu'il ne pouvoit presque plus monter

à cheval : mais ce fut en vain que Langei leur apprit les dangers dont ils étoient menacés ; ils lui déclarerent que leur intention étoit de continuer leur chemin par eau, & le prierent de leur faire préparer des barques. Langei, qui n'avoit pas à beaucoup près aussi bonne opinion qu'eux de la probité du Marquis, n'oublia rien pour les faire changer de sentiment : il leur promit, que s'ils vouloient se fier à lui, il les feroit passer en toute sûreté ; que pour cet effet, un Gentilhomme Milanois de sa compagnie, nommé Hercule Visconti, les iroit prendre le lendemain, aussi-tôt que le Soleil seroit couché, & les conduiroit avant le point du jour au Château de la Cisterne, sur le territoire d'Ast, où il y avoit garnison Françoise ; que les portes de cette ville demeureroient fermées tant qu'ils y seroient, & qu'ils s'y reposeroient en attendant l'entrée de la nuit ; qu'ils continueroient leur route jusqu'au Château du frere de Visconti, où ils resteroient de même pendant tout le jour ; & que la troisiéme nuit ils entreroient dans le Plaisan-

1541.

1541. tin, où ils seroient en sûreté, parce que les Espagnols n'oseroient les poursuivre sur les terres du Saint Siége. Langei ajoûta, que pour que Rinçon fût moins incommodé, il se feroit un plaisir de lui donner un cheval d'Espagne qui alloit l'amble, & qui étoit fort aisé à monter.

Mais Frégose se piquant d'honneur à contre-tems, répondit qu'il ne croyoit pas que les Italiens fussent capables du crime dont on les soupçonnoit; & que quand il s'en trouveroit d'assez méchans, ce ne seroit pas le Marquis du Guast, qui avoit trop de probité pour attenter à la vie des Ambassadeurs d'un grand Prince qui étoit en trêve avec son Maître: qu'ainsi, il étoit résolu de de descendre par le Pô, & qu'il n'attendoit plus que les Barques que Langei devoit leur fournir. Rincon (*a*), moins prévenu que Frégose

(*a*) Le Pere Daniel dit, que Rincon qui étoit fort replet, & que le cheval incommodoit s'obstina à vouloir descendre par le Po; & Langei nous apprend que ce fut Cesar Fregose qui s'opiniâtra à vouloir prendre cette dangereuse route. Une remarque que j'ai faite, c'est que cet Ecrivain s'égare toutes les fois qu'il perd son guide de vue. *Les mémoire*

en faveur des Italiens, ne doutoit pas que les avis qui avoient été donnés à Langei ne pussent être très-bien fondés : mais en partie par complaisance pour son compagnon de voyage qui s'étoit chargé de le conduire, & en partie de peur d'être blâmé s'il leur arrivoit quelque accident dans l'autre route ; il consentit à prendre le chemin le plus commode, quoiqu'il s'en fallût bien que ce ne fût le plus sur. 1541.

Langei fut dont contraint de faire équipper deux Barques, & de les pourvoir de huit bons rameurs. Le Samedi deuxiéme Juillet, les deux Ambassadeurs s'embarquerent sur la premiere, avec le Comte Camille de Sesse, Lieutenant de la compagnie de Fregose ; & l'autre fut destinée à porter leur train. A peine furent-ils arrivés à la tour de Simenne, près de Vorling, que Langei, qui recevoit à chaque instant de nouveaux avis, leur envoya un courier pour leur dire, qu'on lui mandoit

très-circonstanciés de Langei, dit il, *ont été mes plus surs guides, pour la partie de l'histoire de François I qu'il a traitée ; & ce guide pourquoi ne le suit il pas toujours ?*

1541. de toutes parts, que les Impériaux étoient au guet pour les assassiner; qu'il n'y avoit plus de salut pour pour eux, s'ils alloient plus loin; & que s'ils étoient obstinés à périr, il il ne falloit pas qu'ils hazardassent le secret du Roi contenu dans leurs papiers; que s'ils vouloient les lui confier, il les garderoit jusqu'à ce qu'ils eussent traversé le Duché de Milan, & les leur renvoyeroit ensuite si promptement, qu'ils les trouveroient à leur arrivée à Venise.

Les deux Ambassadeurs sont assassinés.

L'obstination des deux Ambassadeurs tint contre tant d'avertissemens si capables de les faire changer de dessein; & ils se contenterent de renvoyer leurs instructions à Langei par le Comte Pierre Gentil neveu du Comte Camille de Sesse: Ils commanderent ensuite à leurs rameurs de faire le plus de diligence qu'ils pourroient; & après avoir vogué toute la nuit, ils arriverent à deux mille au dessous de Casal de Mont-ferrat. Sur la Barque qui portoit leur train étoit un soldat de la compagnie du Chevalier de Birague, appellé Boniface de S. Nazare. Le lendemain ils s'avancerent jus-

qu'à Cantaloüe, place située à trois mille au dessus de l'embouchure du Tessin : ce fut là qu'ils furent coupés par des gens armés montés sur deux Barques, qui séparerent celle des Ambassadeurs d'avec celle de leur train, l'investirent & s'en rendirent maîtres. Rincon & Fregose mirent l'épée à la main, & se préparerent à se bien défendre : mais accablés par le nombre, ils furent inhumainement massacrés (*a*). 1541.

La nouvelle de cet assassinat fut incontinent portée à Langei ; & il apprit peu de tems après, que le Comte Camille avoit été conduit au Château de Pavie, d'où il avoit été transféré la nuit suivante dans la Roquette de Milan : que pour que l'on ne pût avoir aucun indice du meurtre qui venoit d'être commis, le Marquis du Guast avoit fait enfermer dans une basse fosse des prisons de Pavie, tous les bateliers, tant ceux qui conduisoient les Ambassadeurs, que ceux qui étoient sur les Barques des Espagnols ; que

(*a*) J'aurai dans cette notte plus d'une faute à relever. L'Auteur de la chronique de Savoye dit, que Cesar Fregose Gentil-

1541. les meurtriers étoient des Cavaliers de la garnison de Pavie, qui avoient

homme Gênois, & Antoine de Rincon Espagnol, étoient tous les deux envoyés Ambassadeurs vers le Turc, & qu'ils ne furent mis à mort qu'après que l'on eût ouvert leurs depêches. Voila deux bévues grossieres. L'Auteur de la nouvelle histoire d'Espagne se trompe plus grossierement encore : il dit, que François I n'envoyoit les deux Ambassadeurs qu'afin de pouvoir parvenir à se rendre maître du Milanès ; & le fait est qu'ils étoient principalement envoyés pour détromper Soliman, & les Vénitiens des faux bruits que l'artificieux Charles V avoit fait repandre. Selon le même Auteur, ils s'embarquerent avec leurs papiers ; autre fausseté : ils furent tués par des hommes masqués ; mais leurs assassins qui se trouvoient sur les terres de l'Empereur leurs maître, ne jugerent pas cette précaution nécessaire. *Reverâ nemo dubitabat quin jussu Cæsaris cæsi essent* : Feron pag. 154. Leurs corps, ajoute le même Historien furent si bien cachés que l'on fut plus de deux mois sans sçavoir ce que ces deux hommes étoient devenus. Langei instruit par les dépositions des témoins ne fut pas si long-tems sans le sçavoir. Autre faute du même Auteur ; on imputa cette action au Marquis du Guast, mais il démentit publiquement ceux qui l'accusoient, & les hommes les plus sensés suspendirent leurs jugemens : & comment ces gens sensés auroient ils pû ne pas se rendre à l'évidence des preuves les plus incontestables? Mais ce qu'il y eut de pis ajoute-t'il,

demeuré trois jours & trois nuits
dans leurs Barques; qu'on leur avoit 1541.

c'eſt que le Roi de France ſe perſuada lui-même que ſes Ambaſſadeurs avoient été tués par ordre du Marquis : & n'eſt-il pas en vérité étonnant que ce Prince ait cru ce dont il ne pouvoit douter après les informations juridiques qui avoient été faites ? Je ne continuerai pas mes obſervations ſur le même Auteur ; peu de pages de ſon ouvrage qui ne fourniſſent une ample matiere de critique. Venons à Paul Jove : Ceſar Fregoſe ſelon lui, ne ſe fiant pas aux Eſpagnols, étoit d'avis de prendre ſa route par le pays des Griſons plutôt que par le Pô, où il vouloit ne marcher que de nuit & prendre la poſte pour ſe rendre à Plaiſance. Mais voici un de ſes contes ordinaires : il dit, que deux mois après ce meurtre le corps de Ceſar Fregoſe ayant été reconnu, ſa femme le fit proprement mettre dans un coffre & alla elle-même en France pour préſenter au Roi ces triſtes reliques. Je veux véritablement mal à Langei qui entre dans le plus grand detail de ne nous avoir pas fait part d'une anecdote ſi ſinguliere. L'Auteur de la nouvelle hiſtoire d'Allemagne dit, que le Marquis du Guaſt qui s'étoit ſaiſi d'une partie des papiers de Rincon & de Fregoſe avoit dechiffré leurs lettres : ce pouvoit bien être là l'intention du Marquis ; mais il fut trompé dans ſes eſpérances par la ſage prevoyance de Langei. Selon Dupleix les inſtructions des deux Ambaſſadeurs furent envoyées à Veniſe par une autre voye : & il eſt vrai qu'elles furent remiſes entre les mains de Langei, qui le len-

porté à manger d'un hôtellerie pro-
1541. chaine, & que leurs chevaux durant ce tems-là, les avoient attendus au port de Lestrelle. L'autre Barque eut le bonheur d'échapper à la poursuite des Impériaux : ceux qui étoient dedans s'enfoncerent dans un bois, où ils se tinrent cachés, & n'en sortirent qu'à l'entrée de la nuit.

Langei instruit de toutes ces choses, dépêcha Monsieur de Termes, Capitaine de deux cent Chevaux-légers, & un des Gentilshommes ordinaires de Monsieur le Duc d'Orleans, au Marquis du Guast, pour lui donner avis de ce qui venoit de se passer. De Termes étoit chargé de témoigner au Marquis, au nom de Langei, que loin de le soupçonner d'avoir eu quelque part à un si détestable assassinat, il étoit bien persuadé que Son Excellence en feroit une recherche si exacte, que le Roi Très-Chrétien ne feroit point obligé d'avoir recours à d'au-

demain qu'il les eut reçues fut informé du meurtre des deux Ambassadeurs ; il étoit donc inutile qu'il envoyât leurs depêches à Venise. On leur avoit fait faire un plus long voyage.

tre voïes pour tirer raison de la mort de ses Ambassadeurs. 1541.

Pendant que de Termes alloit à Milan, le Comte Francisque de Landriano dépêché par le Marquis du Guast, étoit en chemin pour venir à Turin : le Marquis mandoit à Langei, qu'il ne pouvoit revenir de l'étonnement que lui causoit une lettre qu'il venoit de recevoir de la femme de Frégose, qui lui apprenoit que son mari avoit été assassiné ; que sa surprise étoit d'autant plus grande, que depuis quelques jours il avoit appris que les deux Ambassadeurs étoient passés à Casal, & qu'il ne doutoit pas qu'ils ne fussent arrivés à Venise : qu'au reste il étoit bien convaincu, qu'on lui rendoit trop de justice pour qu'on pût le soupçonner d'avoir trempé dans une action si lâche ; que bien loin de l'avoir commandée, il auroit donné sa propre vie pour racheter celle des deux Ambassadeurs ; que l'on sçavoit qu'il avoit toujours eu pour les serviteurs du Roi autant de considération que pour ceux de son Maître. Le Marquis ajoûtoit, que prévoyant de quelle importance il

1541. étoit d'empêcher que cette malheureuse affaire ne troublât la bonne amitié qui regnoit entre les deux Puissances, il alloit apporter toute la diligence imaginable pour découvrir la vérité ; que déja la Justice de Milan s'étoit transportée sur les lieux par son ordre, & qu'il conjuroit Langei de l'assister de ses soins, afin que l'on pût faire une punition exemplaire des coupables. La vérité est que le Marquis n'écrivoit avec tant de confiance, que parce qu'il se croyoit très-assuré d'avoir si bien pris ses mesures, que jamais il ne pourroit être convaincu de l'horrible attentat qui avoit été commis par son commandement.

Informations faites par Langei.

Langei, qui commençoit à voir clair dans cette affaire, ne fit point de réponse au Marquis : mais il attendoit celle que de Termes devoit lui apporter. La lettre que lui écrivit le Général de l'Empereur, ne contenoit autre chose que ce qu'il lui avoit déja marqué par le Comte de Landriano, sinon qu'il le remercioit de la bonne opinion qu'il avoit de sa droiture & de son intégrité. Langei feignit de croire tout

ce que disoit le Marquis, afin qu'il ne le traversât pas dans l'enquête qu'il prétendoit faire ; il lui manda cependant qu'il ne devoit pas trouver mauvais, qu'il donnât tous ses soins pour découvrir la vérité ; & qu'après l'avoir reconnuë, il envoyât dans les différentes Cours de l'Europe une relation fidelle de tout ce qui se seroit passé, afin que si la trêvë venoit à se rompre, chacun fut en état de juger laquelle de deux Puissances avoit donné occasion au renouvellement de la guerre : qu'il avoit déja fait travailler aux informations, & que dès qu'elles seroient achevées, il les envoyeroit au Roi son Maître, pour que Sa Majesté pût délibérer sur cette affaire avec son Conseil. 1541.

Le Marquis avoit fait sçavoir à Langei, par le Comte de Landriano, qu'il avoit découvert deux causes toutes différentes du meutre, & qu'il ne restoit plus qu'à distinguer la vraie d'avec la fausse. L'une étoit fondée sur une querelle prétendue de Fregose avec le Duc d'Urbin ; & l'autre ne consistoit qu'en des indices que les Génois

avoient fait le coup, d'où le Mar-
1541. quis concluoit que c'étoit par l'ordre d'André Doria. Langei continuant de feindre pour gagner du tems, ſe contenta de répondre que c'étoit-là un point qui dans peu de jours ſeroit éclairci, par les enquêtes qu'il faiſoit faire à Plaiſance, comme étant un lieu neutre, & où les témoins que l'on feroit ouïr pouvoient, ſans craindre d'être inquietés, dépoſer hardiment la vérité.

Le Général Impérial intéreſſé à ſe juſtifier du crime affreux dont il ſe ſentoit coupable, demanda un ſauf-conduit pour le même Comte de Landriano, qu'il dépêcha au Roi, pour rendre compte à Sa Majeſté des mouvemens qu'il ſe donnoit pour découvrir les auteurs du meurtre qui avoit été commis dans la perſonne de ſes Ambaſſadeurs. Langei ne fit aucune difficulté d'accorder la permiſſion qu'on lui demandoit : mais il fit ſçavoir au Marquis que des gens qui portoient ſa livrée avoient oſé dévaliſer deux couriers du Roi ſon Maître, dont l'un alloit à Veniſe, & l'autre en

revenoit avec des dépêches pour Sa Majesté ; & il demandoit qu'on lui fit raison de cette insulte, feignant cependant de croire que le Marquis n'y avoit eu aucune part. (*a*) 1541.

Lettre du Roi au Marquis du Guast.

Sur ces entrefaites, le Comte de Landriano revint de France à Milan, avec des lettres de Sa Majesté pour le Marquis. Le Roi s'expliquoit en des termes, dont le sens étoit, qu'il avoit toujours fait un cas particulier de la probité du Marquis; qu'il ne pouvoit croire que ses Ambassadeurs eussent été assassinés, & qu'il aimoit mieux se persuader qu'ils avoient été arrêtés par des gens qui vouloient avoir leurs instructions; (*a*) & qu'ainsi il espéroit

(*a*) Dupleix dit que les Vénitiens ayant pris quelques-uns des meurtriers leur firent leur procès, & que tous confesserent que le meurtre avoit été commis par l'ordre exprès du Marquis du Guast. Les Espagnols que les Vénitiens firent punir de mort étoient ceux qui avoient arrêté & devalisé quelques Couriers du Roi de France, & non ceux qui avoient tué les deux Ambassadeurs.

(*a*) Le Conseil de l'Empereur suppléa par de fausses instructions à celles dont le Marquis du Guast n'avoit pû se saisir. Il fei-

qu'ils lui seroient renvoyés par la
1541. diligence que feroit le Marquis,

gnit que des Pecheurs avoient trouvé dans le Pô les hardes & les cassettes des Ambassadeurs, & forgea sur ce mensonge des depêches & des chiffres à sa mode. L'instruction qu'on attribuoit à Frégose contenoit tous les moyens que la politique pouvoit inventer pour exciter le Senat de Venise à se détacher des interêts de l'Empereur. On y proposoit le partage du Duché de Milan entre les François & les Venitiens, & l'on ne parloit en aucune maniere de conserver à l'Empire la Souveraineté de cet Etat. Au contraire on disposoit des Villes & de leurs Banlieues comme devant être incorporées au Domaine de la République & à la Monarchie Françoise, qui ne relevoient de personne. L'instruction imputée à Rincon étoit encore pire, en ce qu'elle ajoutoit l'impiété à la malice: On y proposoit à Soliman de convenir avec la France, pour attaquer en même tems la maison d'Autriche par deux endroits; & pour lui rendre cette correspondance plus nécessaire, on l'avertissoit en secret que la Hongrie qu'il venoit de conquérir, lui échaperoit sans doute l'été suivant, s'il donnoit le loisir à l'Empereur de tirer ses forces de Sicile, de Naples, de Milan & des Pays Bas, & de les joindre à l'armée formidable que la Diette de Ratisbonne ne manqueroit pas de lui accorder; au lieu que si Sa Hautesse vouloit s'engager à marcher en personne au printems avec trois cent mille hommes, pour entrer dans l'Allemagne; le Roi se jetteroit dans le Duché de

pour découvrir l'endroit où ils avoient été conduits. 1541.

De Termes accompagna Landriano à Milan, & par ordre de Langei il informa le Marquis du succès des informations qui avoient été faites à Plaisance. Par la déposition des témoins l'on apprit le nombre des assassins, leurs noms & de quel pays ils étoient ; l'on sçut où les prisonniers furent conduits ; par qui, à quelle heure, par quel chemin détourné, par quelle porte, & en quel ordre on les fit entrer à Pavie ; à qui ils furent livrés, où ils furent enfermés, combien de tems ils demeurerent en prison ; par qui, à quel jour, & à quelle heure ils furent transportés dans une autre. Or il faut sçavoir que Langei, qui vouloit, à quelque prix que ce fût, s'instruire de la vérité, avoit trouvé le moyen de gagner un Domestique du

Depositions contre le Marquis.

Milan avec cinquante mille hommes, & tiendroit occupées par cette diversion les forces de l'Empereur durant que Sa Hautesse prenant au depourvu les Allemans, & les trouvant divisés sur la Religion, en auroit aussi bon marché qu'elle avoit eu des Hongrois la campagne précédente. *Dans la négociation d'Olivier à Ratisbonne.*

1541. Chatelain de Pavie, qui lima sourdement les grilles de la prison où l'on avoit enfermé les batteliers, tant ceux qui avoient conduit les deux Ambassadeurs, que ceux dont s'étoient servi les assassins. Le même Domestique les ayant fait sauver les uns & les autres, Langei les fit tous conduire à Turin; & ce fût d'eux que l'on apprit toutes les circonstances qui avoient ou précédé ou suivi l'assassinat dont nous venons de parler.

Ce fut sur Langei que le Roi se déchargea du soin de choisir un homme habile qui pût remplacer Rincon dans l'Ambassade de Constantinople, & que l'on pût faire passer en sûreté jusqu'à Venise. Le Capitaine Paulin (a), connu depuis sous

(a) Il eut en cette négociation, dit Brantome, de très grandes peines: il lui fallut » combattre contre les secrettes menées de » l'Empereur qu'il faisoit à Constantinople » contre les fermes résolutions des Vénitiens contre les mauvaises volontés des » Bachas, & qui plus est contre l'arrogance » & inconstance de Soliman, qui maintenant lui promettoit, maintenant se dédisoit: mais il alla, il vira, il trotta, il traita, il monopola, & fit si bien, & gagna si le

le nom de Baron de la Garde, que Langei avoit dépêché au Roi immé- 1541.

» bien le Capitaine des Janissaires de la Porte » du Grand Seigneur, l'entretint souvent, » & se rendit si agréable à lui, qu'il eut de » lui enfin ce qu'il voulut; & emmena Bar- » berousse avec cette belle armée, que plu- » sieurs qui vivent encore ont vue en Pro- » vence & à Nice.... Le Grand Seigneur » commanda au departir à Barberousse d'o- » béir du tout en tout au Capitaine Paulin, » & se gouverner par son conseil à faire la » guerre aux ennemis du Roi selon son vou- » loir; en quoi il sçut très bien s'en faire » accroire: car Barberousse n'osa jamais at- » taquer ni faire mal à aucuns Chrétiens.... » Il étoit très-honorable, magnifique, splen- » dide, grand dépensier en sa charge (*de* » *Général des Galères*) très liberal & trop; » car il est mort pauvre encore qu'il eût fait » de beaux butins en son tems, mais il dé- » pensoit tout, tant il étoit magnifique..... » Je lui ai oui dire & d'autres avec moi; car » il ne s'en feignoit point, & en faisoit gloi- » re, qu'étant extrait de bas lieu, les guer- » res de Piemont & de Milan emuës, il y eut » un Caporal d'une Compagnie passant par » le Bourg dudit Poulin & s'appelloit la » Garde, du depuis il en voulut porter le » nom, qui le voyant jeune enfant d'esprit » & de bonne façon, le demanda à son pere » pour le mener avec lui, le pere le lui re- » fusa; mais il se derobe de pere & s'en va » avec le Caporal qu'il servit de Goujat en- » viron deux ans, & puis le voyant de bon- » ne volonté lui donna l'Arquebuse, & le

diatement après la mort des deux
1541. Ambaſſadeurs, fut deſtiné à remplir

» fit ſi bon ſoldat qu'il parut toujours pour
» tel, puis fut Enſeigne & Lieutenant, puis
» Capitaine : Ah ! qu'il s'eſt vu ſortir de très
» bons ſoldats de ces Goujats!

Ce grand homme ſe diſtingua encore plus par ſon rare talent pour les négociations que par ſes exploits Militaires. Envoyé en Ambaſſade à Veniſe, il expoſa dans le plus grand jour les myſteres de la politique de l'Empereur, qui ſous prétexte de maintenir la liberté de l'Italie, acheveroit de l'opprimer par une inſupportable ſervitude. Il repréſenta, dit un Auteur moderne d'après Paul Jove, les Villes du Duché de Milan autrefois ſi floriſſantes, non-ſeulement ruinées par les impôts exceſſifs, mais encore expoſées à tous momens à l'inſolence des ſoldats Eſpagnols, qui les déſoloient faute d'être payés de leur ſolde. Il introduiſit les Bourgeois de ces places frontieres pleurant à chaudes larmes & regrettant la domination Françoiſe, après s'être révoltés contre elle avec tant d'imprudence. Il ajoûta que Florence gémiſſoit ſous l'eſclavage des Medicis; que Sienne recevoit la loi d'une garniſon Eſpagnole; que Luques ne conſervoit plus que l'ombre de ſa premiere liberté, puiſqu'elle étoit obligée de payer tous les ans l'argent que lui demandoient les Gouverneurs de Milan ſous couleur de contribution : que les Royaumes de Naples & de Sicile étoient ſi maltraités, qu'ils ſouhaitoient de changer de maîtres, quand même ils devroient tomber ſous la tyrannie des Infi-

cet emploi. Il s'y comporta avec tant de sageſſe, qu'il mérita depuis d'être chargé de plus importantes négociations. 1541.

Cependant l'Empereur qui s'étoit

déles; & que les Pays-Bas ne voyoient plus d'autre reſſource à leurs maux que le changement de Religion. Que les Eſpagnols ſacrifioient à leurs intérêts toutes les conſidérations divines & humaines; & que leurs promeſſes confirmées par des ſermens exécrables ne les avoient pas empêchés de violer une Trève ſolemnelle par le meurtre de deux Ambaſſadeurs: que l'auguſte Compagnie devant laquelle il avoit l'honneur de parler, venoit d'éprouver elle même l'infidélité de l'Empereur, qui voyant la République de Veniſe dans une extrême diſette de bled, lui avoit refuſé, nonobſtant l'alliance la permiſſion d'en acheter dans la Pouille & dans la Sicile, & l'avoit ainſi réduite à la nécéſſité de recourir à l'Empereur des Turcs, qui plus humain que celui des Chrétiens l'avoit ſoulagée dans ſon indigence; que ſi le Sénat vouloit ſe venger de cette dureté, il n'en trouveroit jamais de plus favorable occaſion que celle d'entrer preſentement en ligue avec le Roi; que Sa Majeſté offroit de remettre entre les mains de la République l'importance fortereſſe de Marano. Si Paulin ne réuſſit pas dans ſa négociation, ce ne fut que parceque le Chiaoux Jumusbey qui avoit ordre de le ſeconder ſe laiſſa corrompre par les Emiſſaires de la Maiſon d'Autriche.

1541. rendu à la Diette de Ratisbonne ; convint avec les Princes Proteſtans d'un de ces *Interim* (*a*) qu'il ne manquoit jamais d'accorder, toutes les fois que le beſoin de ſes affaires particulieres l'exigeoit ; on donnoit ce nom à une eſpece de traité, en vertu duquel chacun demeuroit dans l'éxercice libre de la religion qu'il profeſſoit, juſqu'à la déciſion d'un Concile Général qui rétablît la paix dans l'Egliſe. Les Princes d'Allemagne gagnés par cette faveur que Charles leur accordoit, s'obligerent à prendre la défenſe du Duc de Savoye & à s'armer pour le rétablir dans ſes Etats.

Interim accordé par l'Empereur.

(*a*) Il y a beaucoup d'apparence comme le remarque judicieuſement l'Auteur de la nouvelle hiſtoire de France, que ſi un Prince auſſi habile que Charles V avoit employé ſon adreſſe, ſa politique, l'autorité qu'il s'étoit acquiſe en Allemagne, a y détruire le Luthéraniſme au lieu de s'en ſervir contre la France, il en ſeroit venu à bout; mais il régardoit la puiſſance de cette Monarchie, comme l'unique obſtacle qu'il avoit à vaincre pour parvenir à ſon but principal, qui étoit de ſe rendre l'arbitre de toute l'Europe, après quoi il s'aſſuroit de venir à bout des Proteſtans & des Turcs, & ſe flatoit que dans cette vûe tout étoit permis à ſon ambition.

Environ ce tems-là, on apprit que l'armée de Ferdinand Roi de Hongrie commandée par le Général Roquendolff avoit été taillée en pieces devant Bude, & que vingt-mille Allemans étoient demeurés morts sur le champ de bataille. L'Empereur comprit bien que se trouvant alors en Allemagne, ce seroit pour lui une espece de honte de ne pas marcher contre les Infidéles ; mais la difficulté d'une pareille entreprise l'effraya, & il résolut de repasser en Italie. Cependant pour sauver son honneur, il se détermina à porter la guerre en Afrique, ne doutant pas qu'il ne lui fût plus facile de réussir dans cette expédition que dans celle de Hongrie dont il abandonnoit la défense, aussi bien que celle de l'Autriche. L'injuste haine qui animoit ce Prince ingrat contre François I. malgré les signalés services qu'il venoit d'en recevoir, lui fit former un autre dessein. Il résolut, si l'occasion favorable s'en présentoit, de tenter en chemin faisant quelque entreprise sur les places du Piémont de l'obéissance du Roi ; mais la vigilance du sage Langei fit échouer tous

1541. Ce Prince repasse en Italie.

1541. les projets de ce Prince; peut-être se fut-il déterminé à faire une nouvelle descente en Provence, s'il n'eût sçu que Marseille & les autres places maritimes de cette Province étoient en un très-bon état de défense; ainsi il ne songea plus qu'à hâter les préparatifs qu'il faisoit pour aller mettre le siége devant Alger (a); entreprise qui eut un succès bien différent de celui que Charles s'en promettoit. Avant que de s'embarquer il eut une entrevue à Luques avec le Pape; & ce fut là que François I envoya demander raison du meurtre de ses Ambassadeurs.

Le Marquis du Guast, l'auteur de ce cruel assassinat, ayant eu avis que

(a) Un scrupule très-deplacé empêcha François I de profiter de cette expédition d'Alger, pour se faire raison par la voye des armes de l'horrible attentat commis dans la personne de ses Ambassadeurs. Une autre faute qu'il fit fut de laisser à l'Empereur le tems de rassembler ses forces après le malheureux succès de cette expédition: La flotte de Charles ayant été attaquée d'une si furieuse tempête qu'elle fit perir quinze Galères, quatre vingt six vaisseaux, une partie de l'artillerie, les soldats, la plupart des Matelots, & presque toutes les munitions de bouche.

le Roi avoit porté ses plaintes aux Etats de l'Empire, adressa à ces mêmes Etats assemblés à Ratisbonne un manifeste qui fut depuis traduit en Latin & en François, & qui étoit conçu en ces termes. 1541.

Manifeste du Marquis du Guast envoyé aux Etats de l'Empire.

TRES-ILLUSTRES PRINCES,

„ J'ai appris, non sans un étonnement extrême, que contre toute raison, l'on a osé m'accuser auprès de vous d'avoir troublé le repos de la Chrétienté, en violant la trêve que je sçavois avoir été conclue entre l'Empereur mon Maître & le Roi Très-Chrétien. Rassuré par le témoignage que me rendoit ma propre conscience, j'ai hésité pendant quelque tems si je devois répondre à de si odieuses accusations, ne doutant pas que la vérité ne se découvrît bientôt d'elle-même, ce qui suffiroit pour ma justification: d'ailleurs, je craignois de me laisser un peu trop emporter par mon ressentiment dans la réponse que je ferois à mes accusateurs: mais j'ai depuis fait réflexion que la vérité est souvent enveloppée

1541. „ de ténébres ſi épaiſſes, qu'elle ſe „ dérobe aux yeux les plus perçans. „ L'intérêt de ma réputation de- „ mande donc que je l'expoſe ici „ dans tout ſon jour.

„ On vous a fait entendre, Meſ- „ ſieurs, que les Ambaſſadeurs „ du Roi Très-Chrétien ont été aſ- „ ſaſſinés ; que les couriers de ce „ Prince ont été maltraités par des „ gens qui portoient ma livrée, „ & enfin que j'ai fait paſſer des „ troupes d'Allemagne en Italie. „ Trois Chefs d'accuſation, qui „ étant bien conſtatés, prouve- „ roient évidemment que j'ai rom- „ pu la trêve.

„ Ma réponſe au premier article, „ eſt que pour me juſtifier pleine- „ ment, & pour laiſſer à mes ac- „ cuſateurs le tems de faire toutes „ les informations qu'ils jugeroient „ nécéſſaires, je propoſai de me „ remettre entre les mains du Pape, „ & de lui livrer tous ceux qui „ pourroient être ſoupçonnés d'a- „ voir eu quelque part à cet aſſaſ- „ ſinat ; & depuis le départ de Sa „ Majeſté Impériale, j'ai réitéré les „ mêmes offres. Que ſi l'on croit

„ qu'elles ne suffisent pas, je re- 1541.
„ mets à la fin de cette lettre à en
„ faire une autre, qui s'accorde
„ mieux avec ma profession, &
„ qui paroîtra sans doute plus re-
„ cevable.

„ Pour répondre à la seconde ac-
„ cusation, il me suffira de dire que
„ lorsque j'allai jusqu'à Trente au
„ devant de Sa Majesté Impériale,
„ je fus suivi de plus de trois mille
„ personnes, qui pour me faire hon-
„ neur, ou pour je ne sçai quelle
„ autre raison, jugerent à propos
„ de s'habiller de ma livrée. On
„ a donc pu les confondre avec les
„ gens qui sont à mon service : mais
„ je le demande, s'il m'étoit venu
„ dans la pensée de commettre le
„ crime dont on m'accuse, ne m'eut-
„ il pas été facile de déguiser mes
„ gens de façon qu'il n'auroit pas
„ été possible de les reconnoître ?

„ On dit que j'ai fait passer des
„ troupes d'Allemagne en Italie ;
„ & n'y étois-je pas obligé par le
„ devoir de ma charge ? Je sçavois
„ que trois à quatre mille Suisses
„ des troupes Françoises, étoient
„ en marche pour descendre en Ita-

1541. „ lie ; & pouvois-je ignorer que les „ soldats de cette nation ne sont jamais employés à garder les places : mais que l'on ne s'en sert „ que pour combattre ; ce fut donc „ sur l'avis que j'eus de la marche „ de ces Suisses, que j'envoyai le „ Comte de Lodron en Allemagne „ pour y lever deux mille Lansquenets.

„ Qu'on lise les lettres que j'ai „ écrites au Roi des Romains, & „ qu'on se rappelle le tems où ces „ Suisses sortirent de leurs Pays „ pour passer les Monts, on trouvera qu'ils s'étoient mis en marche avant que j'eusse ordonné „ cette nouvelle levée d'Allemans. „ Or si l'on prétend que par cet armement la trêve a été rompue, „ il est donc évident que ce sont „ les François qui les premiers l'ont „ enfreinte.

„ J'ose me flatter d'avoir suffisamment répondu aux accusations „ qui ont été formées contre moi. „ Si je voulois user de récrimination, je pourrois dire que les „ couriers de Sa Majesté Impériale „ ont été arrêtés ; que les dépêches

„ dont ils étoient chargés leur ont
„ été enlevées, que ceux qui les
„ ont dévalisés leur ont tendu des
„ embûches jusques sur les terres
„ de l'Empereur mon Maître; que
„ son premier Ministre, le Cardi-
„ nal de Granvelle a été poursuivi
„ sur mer; que la petite ville de
„ Marano a été prise d'emblée.

„ Et ne sont-ce pas là autant d'at-
„ teintes données à la trêve? mais
„ passons toutes ces choses sous si-
„ lence; ceux qui ont retenu les
„ lettres de Sa Majesté Impériale,
„ ont pu connoître quelles étoient
„ ses intentions; ce qu'elle me re-
„ commandoit le plus expressement,
„ étoit que j'évitasse avec un soin
„ extrême tout ce qui pourroit don-
„ ner occasion à quelque rupture.
„ Et comment pourroit-on se per-
„ suader que ces occasions loin de
„ les fuir, je les aie moi-même
„ recherchées.

„ Et puisque nous sommes sur ce
„ sujet, examinons qui peut-être
„ justement accusé d'avoir enfreint
„ la trêve. Les Etats de l'Empire
„ se sont déterminés à prendre les
„ armes contre les Infidéles: me

1541. „ trompai-je en penſant que celui
„ qui eſt intéreſſé que la guerre
„ s'allume entre les Princes Chré-
„ tiens, doit être regardé comme
„ infracteur de la trêve. Or vos
„ Alteſſes Séréniſſimes ſçavent avec
„ quel zèle Sa Majeſté Impériale
„ s'eſt employée à rétablir l'union
„ & la concorde entre les Princes
„ & Etats de l'Empire, avec quelle
„ ardeur elle deſire qu'on faſſe vi-
„ vement la guerre aux Infidéles;
„ & ignore-t'on que rien ne peut
„ plus contribuer au ſuccès d'une
„ guerre ſi ſainte, qu'une parfaite
„ union entre les Princes Chrétiens?
„ Ce qui étant ainſi, s'imaginera-
„ t'on que les Miniſtres ou les Gé-
„ néraux de Sa Majeſté Impériale,
„ agiſſant contre les intentions de
„ leur Maître, ayent voulu trou-
„ bler une paix ſi déſirable? croira-
„ t'on, que celui qui par toutes ſor-
„ tes de moyens a tâché de procu-
„ rer cette union, ait voulu de-
„ truire ſon propre ouvrage? Les
„ ſoupçons ne doivent-ils pas au
„ contraire tomber ſur celui qui met
„ tout en œuvre pour empêcher
„ qu'on ne faſſe la guerre aux Infi-

„ déles ? Le besoin que l'Empereur
„ a de toutes ses forces pour les op- 1541.
„ poser à celles du Turc, permet-
„ il de penser qu'il veuille s'en-
„ gager dans une autre guerre,
„ qui l'oblige de les diviser ? n'est-
„ il pas évident que celui dont les
„ intérêts sont confondus avec ceux
„ du Turc, doit s'opposer à cette
„ réunion de toutes les forces de
„ Sa Majesté Impériale ?

„ Se trouveroit-il quelqu'un assez
„ déraisonnable, pour penser que
„ l'Empereur ne fût pas intéressé à
„ souhaiter l'abaissement de la puis-
„ sance Ottomane ? &, c'est de cet
„ abbaissement qu'il attend toute sa
„ gloire. L'exaltation au contraire,
„ l'aggrandissement de cette même
„ puissance, fait l'objet de tous les
„ vœux de celui, qui ne craint rien
„ plus que de la voir humiliée.

„ Si l'Allemagne qui fait la plus
„ grande partie de l'Europe Chré-
„ tiens, est le principal soutien
„ de l'Empire, l'Auguste Chef de
„ ce Saint Empire ne doit-il pas
„ desirer plus que personne que la
„ Germanie soit conservée dans
„ tout son entier ? Mais si elle ne

1541. „ ne veut point être entamée ; il „ faut qu'elle unisse toutes ses forces „ contre les Infidéles ; c'est de cette „ union que dépend son salut. Ces „ principes posés, qui pourra s'i„ maginer que l'Empereur, qui ne „ desire rien plus ardemment que „ la conservation de l'Allemagne, „ veuille l'engager dans d'autres „ guerres qui la mettroient dans la „ nécessité de partager ses forces.

„ Vos Altesses Sérenissimes peu„ vent se rappeller, qui est ce„ lui qui jusqu'à présent à cher„ ché par toutes sortes de voïes à „ désunir les forces de l'Empire, qui „ est celui qui en a souhaité la di„ minution avec le plus d'ardeur ; „ qui est celui qui veut à quelque „ prix que ce soit s'impatroniser en „ Allemagne, & y prendre con„ noissance des affaires les plus im„ portantes, & dont la décision „ ne peut appartenir qu'aux Etats „ de l'Empire ; qui est celui enfin „ qui depuis long-tems paroît épou„ ser avec chaleur les intérêts du „ Turc : c'est celui-là même qui „ seul peut être accusé d'avoir vou„ lu rompre la trêve conclue en-

„ tre les deux plus grandes Puis- 1541.
„ sances de l'Europe.

„ Mais pourquoi m'étendre sur „ des faits trop évidens, pour „ qu'ils demandent de plus longs „ éclaircissemens ? Je reviens à ce „ qui m'intéresse personnellement. „ Je n'ai rien avancé pour ma justi- „ fication, que je ne sois en état „ de prouver. Que ceux qui ont „ osé m'accuser me nomment eux- „ mêmes des Juges ; j'ai consenti „ & je consens encore à me sou- „ mettre à leur jugement. J'ose es- „ pérer que l'Empereur mon Maî- „ tre sera charmé que je ne néglige „ aucun des moyens qui pourront „ servir à constater mon innocence.

„ Or il y a deux façon de se jus- „ tifier, l'une par la voye de la „ Justice, & l'autre par celle des „ armes. J'offre à prouver juri- „ diquement que je n'ai donné „ aucune atteinte à la trêve ; & „ s'il se trouve quelque Chevalier „ qui ose avancer le contraire, je „ lui soutiendrai les armes à la „ main qu'il ment, & qu'il menti- „ ra toutes les fois qu'il m'accusera „ d'un crime dont je suis inno-

„ cent. Si je ſavois qu'il y eût quel-
1541. „ qu'autre moyen de mieux me juſti-
„ fier encore, je l'employerois avec
„ empreſſement : mon honneur m'eſt
„ trop cher pour ſouffrir que l'on ait
„ de moi quelque ſoupçon qui in-
„ téreſſe tant ſoit peu ma gloire ; &
„ n'aurois-je pas à me reprocher d'a-
„ voir pris les armes contre Jeſus-
„ Chriſt même, ſi j'avois cherché
„ à allumer la guerre entre les Prin-
„ ces Chrétiens, puiſque cette
„ guerre favoriſeroit les armes des
„ Ennemis de notre Religion ? &
„ la grace que je demande à Dieu
„ avec la plus vive inſtance, ſeroit
„ que je puſſe répandre juſqu'à la
„ derniere goutte de mon ſang,
„ pour la gloire de ſon Saint
„ Nom. “

Langei informé par ſes eſpions de tout ce qui ſe paſſoit à Milan, trouva le moyen, avant même que la lettre du Marquis eût été rendue publique, de s'en procurer ſecrettement une copie. Indigné que l'on eût oſé parler du Roi ſon Maître en des termes peu meſurés, quoique Sa Majeſté ne fût pas expreſſément nommée dans cette lettre ; offenſé

pareillement des reproches qui sembloient l'attaquer personnellement, il fit une réponse en Latin qu'il addressa aux Princes & Etats de l'Empire avec la lettre du Marquis. Cette réponse, que Langei traduisit en François pour l'envoyer au Roi, contenoit ce qui suit. 1541.

Réponse de Langei adressée aux mêmes Etats.

TRES-REVERENDS ET TRES-ILLUSTRES PRINCES,

„ Occupés comme vous l'êtes à „ délibérer sur les plus importantes affaires, & qui toutes ont „ pour objet la défense & le salut „ de l'Empire, vous serez sans doute surpris que je n'aie pas craint „ de vous interrompre dans de si „ sérieuses occupations, en vous „ adressant un écrit, qui paroîtra „ d'autant moins nécessaire que je „ ne suis pas nommé dans la lettre „ à laquelle je réponds : mais s'il „ vous plait de lire cette réponse, „ ou d'en ouïr patiemment la lecture, Vos Altesses Sérénissimes „ connoîtront qu'il s'agit ici d'une „ affaire qui n'est pas tout-à-fait „ étrangere à celles dont vous traitez actuellement; & que je ne pou-

1541. „ vois ſans manquer à ce que je
„ dois à ma réputation, me diſpen-
„ ſer de me juſtifier ; car quoique
„ je ne ſois pas accuſé nommément
„ dans la lettre du Marquis du Guaſt
„ Lieutenant Général de Sa Ma-
„ jeſté Impériale, j'y ſuis cependant
„ déſigné ſi clairement, que l'on
„ m'a envoyé de différens endroits
„ d'Italie des copies de ſa lettre,
„ parce qu'on étoit perſuadé qu'elle
„ m'attaquoit perſonnellement ; &
„ plut à Dieu que le Marquis n'eut
„ pas donné ſujet aux juſtes plain-
„ tes qui ſont portées contre lui ; je
„ ne me verrois pas aujourd'hui dans
„ la néceſſité de vous diſtraire des
„ grandes affaires ſur leſquelles
„ vous avez à délibérer. J'ai à re-
„ futer l'écrit que le Marquis vous
„ a fait préſenter. J'oſe cependant
„ dire, que les raiſons qu'il allegue
„ ſe détruiſent aſſez d'elles mêmes,
„ pour que je me puſſe diſpenſer
„ d'en faire voir la fauſſeté : mais
„ ce qui me ſurprend, c'eſt qu'il ait
„ négligé le ſoin de ſa propre juſtifi-
„ cation pour accuſer les autres, &
„ qu'il ait en quelque façon oublié
„ le reſpect dû à la Majeſté du Roi

„ mon Maître. L'honneur outragé „ de ce Prince par l'aſſaſſinat de ces „ Ambaſſadeurs demande une réparation éclatante, il auroit du l'exiger par la voie des armes; & ſi ſa „ modération l'a empêché juſqu'à „ préſent de ſe faire raiſon, c'eſt „ qu'il a voulu convaincre toute „ la terre de ſon amour pour la „ paix. 1541.

„ Le Marquis du Guaſt ſe plaint „ à vous, Meſſieurs, de ce qu'on l'a „ accuſé d'avoir troublé le repos de „ la Chrétienté, en violant la trève „ qui avoit été conclue entre l'Empereur & le Roi Très-Chrétien. „ On prétend que cette trève a été „ enfreinte par le meurtre des Ambaſſadeurs de Sa Majeſté, par les „ mauvais traitemens que des gens „ qui portoient la livrée du Marquis „ ont fait à quelques Couriers du „ Cabinet; & enfin par la levée d'un „ corps de Lanſquenets que le Marquis avoit fait venir en Italie.

„ Sa réponſe au premier chef d'accuſation, eſt que, pour que l'on „ pût découvrir la vérité il a offert „ de ſe remettre entre les mains de „ Sa Sainteté, avec tous ceux qui

„ pourroient être ſoupçonnés d'a-
1541. „ voir eu quelque part à cet aſſaſſi-
„ nat. Quant aux inſultes faites aux
„ Couriers de Sa Majeſté, il répond
„ que lorſqu'il alla au devant de
„ l'Empereur, il fut accompagné d'un
„ grand nombre de perſonnes qui
„ s'habillerent de ſa livrée, &
„ qu'ainſi on aura pu les confondre
„ avec ſes gens. Il ajoute que s'il
„ avoit eu deſſein de commettre le
„ crime dont on l'accuſe, rien ne
„ lui eût été plus facile que de dé-
„ guiſer ſes Domeſtiques de façon
„ qu'on n'auroit pu les connoître à
„ l'habit. Enfin il dit qu'il n'a or-
„ ordonné une nouvelle levée de
„ Lanſquenets, que lorſqu'il a ſçu
„ que le Roi faiſoit marcher en Ita-
„ lie un nouveau corps de Suiſſes.

„ Or voici ce que m'ont appris les
„ informations que j'ai fait faire par
„ rapport à l'aſſaſſinat des deux Am-
„ baſſadeurs du Roi mon Maître.
„ J'ai ſçu que cet horrible attentat
„ avoit été commis ſur les terres
„ de Sa Majeſté Impériale; que Fré-
„ goſe & Rincon avoient été aſſaſ-
„ ſinés ſur le Pô, riviere trop mar-
„ chande & trop fréquentée pour

„ que l'on puiſſe s'imaginer que ce „ meurtre ne ſoit pas venu à la connoiſſance du Marquis. J'ai été informé, que des Eſpagnols qui réſidoient auprès de ſa perſonne, „ & qui étoient ſous ſes ordres, „ avoient été chargés de l'exécution; qu'il y avoit eu pluſieurs allées & venues du chef de l'entrepriſe vers le Marquis, & lettres „ ſur lettres du même Marquis au „ chef de l'entrepriſe avant ce meurtre, que ceux qui devoient l'exécuter étoient ſortis de Milan par „ diverſes portes, & que s'étant rejoint en chemin, ils étoient arrivés de nuit au Château de Pavie, „ où ayant pris d'autres Eſpagnols, „ ils s'étoient allés mettre en embuſcade ſur le lieu où trois jours „ après ils avoient accompli leur „ deſſein; qu'ils emmenerent priſonniers tous ceux qui étoient en la „ compagnie ou à la ſuite des Ambaſſadeurs; que ces priſonniers furent „ quelques jours après transferés „ ailleurs, demeurans cependant „ toujours ſous la puiſſance du Marquis & enfin que les aſſaſſins „ étoient retournés vers ce Seigneur 1541.

1541. „ pour lui demander la récompen-
„ se qui leur avoit été promise. Pen-
„ sez-vous, Messieurs, que le Roi
„ mon Maître, après avoir été in-
„ formé de toutes les circonstances
„ que je viens de rapporter, ait pu
„ se persuader que le Marquis ne fût
„ pas coupable, mais je veux que ce
„ meurtre été ait commis sans sa par-
„ ticipation : ce malheur seroit-il
„ arrivé, s'il eût rempli avec exac-
„ titude les devoirs de sa charge ;
„ quelle négligence n'a-t'il pas à se
„ reprocher ? Dans une lettre qu'il
„ écrivit au Roi sur ce sujet, il con-
„ vient de toute la noirceur de cet-
„ te action, il la condamne, & c'est
„ ainsi qu'il a cru pouvoir éloigner
„ les soupçons qu'il sçavoit ne pou-
„ voir tomber que sur lui. Le Roi
„ mon Maître a demandé à l'Empe-
„ reur & au Pape, par la média-
„ tion duquel la trève avoit été con-
„ clue, qu'on lui fit raison de l'ou-
„ trage sanglant qui lui a été fait,
„ & que du moins les assassins fus-
„ sent punis. Sa Majesté se seroit
„ peut-être contentéede cette legere
„ satisfaction, & auroit laissé aux
„ hommes à juger s'il a pu se faire

„ que le Marquis n'ait point eû de „ part à un crime commis avec toutes les circonſtances que je viens „ d'indiquer. 1541.

„ N'admirerez-vous pas, Meſſieurs, la modération de Sa Majeſté, depuis combien de tems n'attend elle pas que l'on ſe mette „ en devoir de la ſatisfaire? Mais „ d'un autre côté pourriez-vous entendre ſans indignation les raiſons „ impertinentes qu'allégue le Marquis pour s'excuſer. Il a offert, „ dit-il de ſe remettre entre les „ mains de Sa Sainteté, & cette „ offre, ſelon lui, ſuffit pour ſa juſtification. Mais ſi, comme il le „ publie, il n'avoit rien deſiré plus „ ardemment que de faire connoître „ la vérité, ne lui étoit-il pas facile „ de mettre en liberté ceux qui furent conduits en priſon? Leurs dépoſitions n'auroient pu être ſuſpectes, puiſque nul intérêt, nulle conſidération particuliere ne les „ auroit engagés à trahir la vérité; „ mais le contraire de tout ce que „ devoit faire le Marquis eſt arrivé; „ non-ſeulement il n'a point relâché „ les priſonniers; (il y en a eu ce-

1541. „ pendant quelques-uns qui ſont ve-
„ nus me trouver, après s'être échap-
„ pés de la priſon) mais il a fait dé-
„ fendre ſous de griéves peines que
„ l'on parlât du meurtre qui avoit
„ été commis : il a maltraité ceux
„ qui avoient oſé dire ce qu'ils en
„ penſoient ; il a non-ſeulement
„ récompenſé les meurtriers, mais
„ il a encore comblé de bienfaits
„ tous ceux qui ont trempé dans cet
„ infâme-complot. Et comment le
„ Roi mon Maître, après tant d'in-
„ dices qui dépoſoient contre le Mar-
„ quis, auroit-il pu le croire inno-
„ cent ?

„ J'avoue, Meſſieurs, que c'eſt
„ avec peine que je me vois une ſe-
„ conde fois obligé de le convaincre
„ d'impudence & d'effronterie. Il
„ dit que lorſqu'il alla juſqu'à Tren-
„ te audevant de l'Empereur, il
„ étoit accompagné de plus de trois
„ mille perſonnes qui portoient ſa
„ livrée ; que quelques-uns d'entre
„ eux ont pu être confondus avec
„ les gens qui lui appartenoient ; &
„ que s'il eût voulu déguiſer ſes Do-
„ meſtiques, il auroit pu le faire de
„ façon qu'on ne les eût pas re-
„ connus. Je

„ Je ne disconviens pas qu'il n'ait 1541.
„ eu une très-nombreuse suite : je
„ sçais que les trois mille hommes
„ qui l'accompagnerent, furent obli-
„ gés de s'équiper & de se monter
„ à leurs frais ; & que pour four-
„ nir à cette dépense, ils se sont tel-
„ lement épuisés, qu'ils sont au jour-
„ d'hui hors d'état de payer les im-
„ positions exorbitantes que le Mar-
„ quis exige d'eux journellement.
„ Mais peut-il nier que les Couriers
„ de Sa Majesté n'ayent été déva-
„ lisés, & indignement maltraités ?
„ Cet attentat a été commis sur les
„ terres de la République de Ve-
„ nise ; les coupables ont été arrê-
„ tés ; ils étoient vêtus de la livrée
„ du Marquis, & il a été de plus
„ prouvé, qu'ils étoient à sa person-
„ ne & qu'ils étoient à ses gages ;
„ la Seigneurie a pris connoissance
„ de ce crime, & les coupables ont
„ été condamnés à mort. Pourquoi
„ le Marquis, au lieu d'avoir re-
„ cours à de frivoles excuses, n'a-
„ t'il pas sollicité auprès de la Sei-
„ gneurie pour qu'elle fit le procès
„ à ses gens ? c'est en les faisant pu-
„ nir qu'il eût pu se justifier, & en

1541. „ voulant s'excuser, il se condamne „ lui-même; mais les deux exemples „ que je viens de rapporter, prou- „ vent ce qui a été dit depuis long- „ tems, *que qui a une fois passé les* „ *bornes de honte, il faut que tôt après* „ *il devienne apertement & naivement* „ *imprudent, & tellement que l'homme* „ *plongé en cette imprudence, ne pense* „ *plus que la chose dont il n'a honte,* „ *semble à autrui honteuse ni reprocha-* „ *ble.*

„ Mais entendons, comment le „ Marquis se justifie par rapport à la „ levée de Lansquenets dont nous „ avons parlé; la raison qu'il allé- „ gue ne fait rien pour lui. Il dit que „ nos Suisses étoient déja en chemin „ lorsqu'il écrivit au Roi des Romains „ à l'occasion de la nouvelle levée „ qu'il vouloit faire en Allemagne; „ & vous pouvez, Messieurs, vous „ rappeller qu'avant même le mois „ de Janvier, le Marquis s'étoit déja „ assuré des Capitaines qui devoient „ commander ce nouveau corps „ d'Allemans; qu'il leur avoit don- „ né ordre de se tenir prêts à mar- „ cher au premier commandement, „ qu'il avoit fait venir en Italie quel-

„ que renfort de troupes Eſpagnoles,
„ qu'il avoit fait une augmentation 1541.
„ conſidérable dans ſa Cavalerie-
„ legere , qu'il avoit chargé quel-
„ ques Officiers Italiens de lever un
„ grand nombre de gens de pied de
„ leur nation ; qu'il avoit fait pu-
„ blier un Edit qui ordonnoit ſous
„ de rigoureuſes peines, que tous
„ ceux du Duché de Milan qui étoient
„ en état de porter les armes, euſ-
„ ſent à s'enroller dans les nouvel-
„ les bandes. Je pourrois parler ici,
„ Meſſieurs, de mille autres prépa-
„ ratifs de guerre qui ſe faiſoient
„ avec une diligence extrême, com-
„ me de fortifications de places, de
„ fonte d'artillerie, d'amas de pou-
„ dre & d'autres munitions. Mais
„ ſuppoſons que rien de tout cela
„ n'ait été, accordons que le Roi
„ ait été le premier à lever de nou-
„ velles troupes; que le premier il ait
„ commencé la guerre; n'étoit-il pas
„ en droit de la faire, après avoir
„ inutilement demandé qu'on lui fit
„ raiſon du meurtre de ſes Ambaſ-
„ ſadeurs ?

„ Encore une fois conſiderez je
„ vous prie, Meſſieurs, ce que le

1541\. „ Marquis allégue pour sa justi-
„ fication. Il n'ose ni nier, ni
„ avouer le fait ; il dit une chose &
„ il en fait une autre : envain il em-
„ ploye toute la subtilité de son es-
„ prit pour se disculper ; la vérité
„ se montre dans tout son jour, mal-
„ gré les voiles épais dont il vou-
„ droit l'envelopper. Après avoir
„ dit qu'il a offert de se remettre
„ entre les mains du Pape, il ajoute
„ qu'il ne refusera pas de se justifier,
„ s'il le faut, les armes à la main ;
„ mais cette espece de défi, il ne le
„ fait qu'en y apposant des condi-
„ tions qui lui laissent la liberté de
„ se dédire, lorsqu'on le sommera
„ de tenir sa parole.

„ Mais le Marquis a imaginé une
„ autre façon de se disculper ; il
„ sent que c'est s'avouer tacitement
„ coupable que de ne pouvoir ap-
„ porter d'autres raisons que celles
„ qu'il employe pour prouver son
„ innocence ; il a donc recours à la
„ voye de récrimination pour s'ex-
„ cuser. Il dit que quelques Cou-
„ riers de sa Majesté Impériale ont
„ été arrêtés par des François, qu'on
„ leur a enlevé leurs dépêches ; que

„ les François ont essayé de surpren- 1541.
„ dre par le moyen de quelques in-
„ telligences secretes différentes pla-
„ ces qui appartenoient à l'Empe-
„ reur, qu'ils ont pris Marano d'Em-
„ blée, & qu'ils se sont mis aux
„ trousses du Cardinal de Granvelle,
„ qu'ils sçavoient s'être embarqué.
„ Une question que fait le Marquis,
„ c'est de demander si ce ne sont
„ pas là autant d'infractions de la
„ trève. Pour le confondre je n'ai
„ qu'un seul mot à lui répondre, (en
„ supposant même que tout ce qu'il
„ avance soit arrivé) qui est, *que
„ celui ne rompt la trève qui se revan-
„ che, & que contre l'infracteur d'icelle
„ il est permis de s'en venger en quelque
„ sorte & maniere que ce soit :* lorsque
„ non-seulement on lui refuse la sa-
„ tisfaction qu'il est en droit d'exi-
„ ger, mais encore que l'on accu-
„ mule offense sur offense.

„ Mais je ne m'en tiendrai pas à
„ cette réponse générale, qui seule
„ me suffiroit pour démontrer que
„ les récriminations du Marquis ne
„ peuvent servir à le disculper. Je
„ vais prouver que les sujets de
„ plainte qu'il allégue n'ont aucun

1541. „ fondement. Il dit qu'il me fit an-
„ noncer cet hyver par un trompet-
„ te, qu'un Courier venant d'Es-
„ pagne avoit été dépouillé de tout
„ ce qu'il portoit par des Cavaliers
„ armés qui se trouvoient sur le
„ grand chemin dans un bois taillés
„ entre Coni & Fossan. On repré-
„ senta à ce Courier ceux qu'il
„ croyoit coupables de la violence
„ qui lui avoit été faite; & il les dé-
„ chargea de toute accusation. On
„ alla visiter le bois où le délit avoit
„ été commis, & qui se trouve à
„ mi-chemin des deux villes, tou-
„ tes les deux soumises à la juris-
„ diction de Sa Majesté Impériale.
„ On trouva dans cette forêt quanti-
„ té de paquets épars çà & là, &
„ qui avoient été ouverts, parmi
„ lesquels il y avoit quelques dé-
„ pêches de l'Empereur adressés à
„ Sa Sainteté, d'où l'on peut infé-
„ rer que ceux qui dévalisérent le
„ Courier n'en vouloient qu'à l'ar-
„ gent dont il étoit chargé, & non
„ aux dépêches de l'Empereur; &
„ pourquoi n'auroient-ils pas aussi
„ ouvert les autres lettres que Sa
„ Majesté Impériale écrivoit au Pa-

„ pe? J'ajouterai qu'il n'eſt pas croya-
„ ble que ces ſoldats François ayent 1541.
„ pu deviner ni le jour ni l'heure
„ où ce Courier devoit arriver,
„ qu'ils n'ont pu être informés du
„ lieu par où il devoit paſſer; &
„ quelle apparence y a-t'il qu'ils
„ ayent pu ſçavoir que ce Courier
„ qui n'étoit ordinairement employé
„ qu'à porter des bulles & des let-
„ tres de Banquiers, fut chargé de
„ dépêches de l'Empereur! mais ces
„ ſoldats auroient-ils pu ſe tenir
„ long-tems en embuſcade ſur un
„ grand chemin, en attendant l'ar-
„ rivée de ce Courier, ſans avoir
„ été découverts & reconnus? Rap-
„ portons nous en aux dépoſitions
„ mêmes de ce Courier. Il dit lorſ-
„ qu'il déchargea ceux qu'il avoit
„ d'abord ſoupçonnés, & qui étoient
„ des Chevaux-Legers du Roi mon
„ Maître, qu'étant arrivé à Coni en-
„ viron à minuit, on l'y avoit amu-
„ ſé pendant plus de deux heures
„ ſous prétexte de lui préparer des
„ chevaux frais, & qu'il ne doutoit
„ pas que ceux qui l'avoient arrêté
„ à Coni, & qui ſçavoient qu'il por-
„ toit beaucoup d'argent, ne fuſſent

1541. „ les mêmes qui étoient venus l'attendre dans le bois ; & ce qui me „ donne sujet de le penser, c'est que „ je me rappelle d'avoir fait pendre autrefois sur les terres de France un Gentilhomme attaché au service de l'Empereur, qui avoua „ dans l'interrogatoire qu'on lui fit „ subir, qu'il n'avoit assassiné plusieurs Soldats Espagnols que dans „ la seule vue d'avoir leur argent.

„ Le Marquis parle de pratiques „ entretenues, d'intelligences ménagées par les François, pour surprendre différentes places appartenantes à l'Empereur. Je voudrois qu'il s'expliquât un peu plus „ clairement ; qu'il nommât ces places, qu'il nous apprît en quel tems „ & par qui ces entreprises ont été „ formées ; alors, ou je nierois absolument les faits qu'il avance, ou si „ je les croyois vrais, je lui répondrois que lui & d'autres Officiers „ de l'Empereur ont formé de pareilles entreprises sur quelques „ villes soumises à la domination du „ Roi mon Maître ; je pourrois ajouter, que si la trève défend également aux deux partis de rien en-

„ treprendre l'un sur l'autre, elle ne
„ leur défend cependant pas d'ac- 1541.
„ cepter les offres qui leur sont fai-
„ tes, ni de préparer & d'entrete-
„ nir des intelligences dont ils puis-
„ sent utilement se servir, lorsque la
„ trève viendra à expirer, ou qu'el-
„ le sera rompue.

„ Quant à la prise de Marano,
„ je puis hardiment assurer, que ni
„ le Roi ni ses Généraux, n'ont eu
„ aucun part à cette entreprise, &
„ s'il se trouve quelqu'un qui veuille
„ soutenir le contraire, qu'il paroisse
„ les armes à la main, je me présente-
„ rai pour lui répondre. Il est vrai
„ que ceux qui se rendirent maî-
„ tres de cette place, ne pouvoient
„ espérer de la garder long-tems,
„ s'ils n'étoient puissamment soute-
„ nus. Informés des outrages san-
„ glans qui avoient été faits à Sa
„ Majesté Très-Chrétienne, ils
„ ne douterent pas que le Roi ne
„ dût être charmé d'avoir cette ville
„ en sa puissance, ou pour se fai-
„ re rendre ses Ambassadeurs s'ils
„ étoient encore vivans, ou pour
„ se mettre en état de se venger
„ s'ils étoient morts : & dans cette

1541. „ persuasion, ils arborerent l'étendart de France, & envoyerent offrir la Place au Roi; mais ce fut en lui faisant entendre, que s'il refusoit d'accepter leurs offres, ils s'adresseroient à une autre Puissance avec qui ils étoient assurés de conclure; & cette Puissance, qu'ils ne nommoient pas, on pouvoit la deviner aisément. Tout ce que je puis dire, c'est que si ce marché eut été conclu, il eut été également préjudiciable au Pape, à l'Empereur, à la Seigneurie de Venise, & généralement à toute la Chrétienté.

„ Et ce fut pour cette raison que le Roi, qui connoissoit toute l'importance de cette affaire, voulut bien en faire part aux Ambassadeurs des trois Puissances que je viens de nommer, afin qu'ils en écrivissent à leurs Maîtres, leur déclarant, que si dans un certain tems qu'il leur marquoit, ils ne prenoient une résolution décisive, il accepteroit la place qu'on lui offroit, non pour la garder comme lui appartenant, mais pour empêcher que l'on n'en fît une dif-

„ position contraire au bien de la „ chrétienté : & Sa Majesté promet- 1541.
„ toit de se désaisir de cette place „ en faveur de qui elle appartien- „ droit. Or je vous le demande, „ Messieurs, le Roi pouvoit-il dans „ cette occasion se comporter avec „ plus de sagesse ? auroit-on voulu „ qu'il eût fait rendre cette place „ au Roi des Romains ? mais le pou- „ voit-il ? n'étoit-ce pas procurer „ l'intérêt de ce Prince & celui de „ l'Empereur, que d'empêcher que „ cette place ne tombât entre des „ mains ennemies. Le Marquis di- „ ra sans doute (& c'est là une ré- „ montrance qui fut faite à mon „ Maître par l'Ambassadeur de Sa „ Majesté Impériale,) que le Roi „ devoit faire arrêter le Gentilhom- „ me qui étoit venu lui offrir Mara- „ no, & le faire pendre, s'il ne la „ rendoit au Roi des Romains. „ Mais en supposant que le Roi eut „ fait exécuter ce Gentilhomme, „ la place auroit-elle été pour cela „ restituée au Roi des Romains ? Je „ dois ajoûter, que si les Impériaux „ pensent que pour servir leur Maî- „ tre, il leur soit permis de violer

1541. „ le droit des gens, de n'avoir au-
„ cun égard au titre d'Ambassa-
„ deur, de ne respecter ni loi di-
„ vine ni humaine ; mon Maître
„ pense bien différemment. Ce droit
„ sacré qu'il ne voudroit pas violer,
„ quand même il s'agiroit pour lui
„ du plus grand intérêt, on voudroit
„ qu'il le violât pour obliger un
„ Prince qui se fait un jeu de violer
„ les loix les plus saintes, pour un
„ Prince dont toutes les actions
„ sont autant de trahisons & de
„ perfidies, pour un Prince enfin
„ dont tous les desseins semblent
„ n'avoir qu'un seul objet, qui est
„ la ruine de la France.

„ Il me reste, Messieurs, à répondre
„ à une derniere accusation ; il s'a-
„ git du Cardinal de Granvelle,
„ que le Marquis dit avoir été pour-
„ suivi par les Galeres de France.
„ Mais le Marquis ne parle pas de
„ l'entreprise formée sur Turin par
„ César de Naples & quelques au-
„ tres Capitaines de l'Empereur ; il
„ ne peut nier qu'ils ne se soient
„ avancés jusqu'aux portes de cette
„ place, qu'ils ne s'y soient pré-
„ sentés de nuit, étant accompagnés

„ d'un nombreux détachement de 1541.
„ gens de pied & de cheval de la gar-
„ nison d'Ulpiano ; & il ne veut pas
„ cependant que je pense, qu'ils euſ-
„ ſent deſſein de ſurprendre Turin,
„ comme ſi je pouvois ignorer que
„ pour favoriſer cette entrepriſe,
„ il s'étoit rendu lui-même à Quiers,
„ qui n'eſt éloignée que de cinq mil-
„ le de cette Capitale, & qu'il
„ avoit raſſemblé un grand nombre
„ de ſoldats prêts à marcher au pre-
„ mier ordre. J'ajoûterai qu'un Gen-
„ tilhomme, qu'il avoit mis dans les
„ intérêts de ſon Maître, s'étoit
„ chargé de mettre le feu à diffé-
„ rens quartiers de la ville, afin
„ que pendant que les habitans ſe-
„ roient occupés à l'éteindre, les
„ Impériaux puſſent en ſûreté mon-
„ ter à l'eſcalade. Cet Incendiaire
„ fut arrêté & condamné à être
„ écartelé après qu'il eut confeſſé
„ ſon crime ; ce ſont là des faits qui
„ qui ne peuvent êsre conteſtés.
„ J'avouerai que quelques Galeres
„ qui ſe trouvoient au Port, ont
„ donné la chaſſe à d'autres Gale-
„ res qui ſembloient prendre la
„ fuite, & dont on ne pouvoit diſ-

1541. „ tinguer le pavillon ; & c'eſt là „ deſſus que le Marquis ſe croit en „ droit de juger que l'intention de „ nos gens étoit de ſe mettre aux „ trouſſes du Cardinal de Gran- „ velle & de l'arrêter. Il veut que „ l'on juge favorablement de tous „ ſes deſſeins, tandis qu'il donne „ aux actions des autres les plus „ malignes interprétations. Vous „ êtes trop éclairés, Meſſieurs, pour „ ne pas diſtinguer le menſonge „ de la vérité, & trop équitables „ pour ne pas prononcer en faveur „ de celui qui a le bon droit de ſon „ côté. Je pourrois parler du Mar- „ quis plus librement que je ne „ fais, & j'y ſerois authoriſé par „ ſon propre exemple ; mais je me „ garderai bien de l'imiter : il avoit „ avoit promis de ſe contenir dans „ les bornes d'une juſte modéra- „ tion, il s'en eſt cependant écarté; „ j'oſe eſpérer que l'on n'aura pas „ le même reproche à me faire.

„ Je veux croire que la princi- „ pale intention du Marquis a été „ de ſe juſtifier; & pour cet effet „ il a entrepris de prouver que s'il „ a volé la trève, il ne la fait que

„ parce qu'il s'eſt tenu obligé d'uſer
„ de repréſailles : eh bien à la bon- 1541.
„ ne heure qu'il lui ſoit permis de
„ ne point alleguer d'autres excu-
„ ſes pour ſa juſtification ; mais ce
„ que je ne puis lui pardonner, c'eſt
„ d'avoir imaginé les plus atroces
„ calomnies pour rendre odieux un
„ grand Roi à tous les Princes Chré-
„ tiens.

» Vous venez de donner, Meſ-
» ſieurs, d'éclatantes marques de vo-
» tre zèle pour le gloire & les inté-
» rêts de la Religion, en vous dé-
» terminant à tourner vos armes
» contre les Infidelles, entrepriſe
» qui a ſervi de prétexte au Marquis
» pour calomnier un Roi Très-Chré-
» tien, un Roi votre allié & votre
» ami, un Roi enfin qui n'a rien
» oublié pour éloigner de vous le
» danger qui ſemble vous menacer.
» Mon Maître il eſt vrai n'eſt pas
» expreſſément nommé dans la lettre
» qui vous a été addreſſée ; mais on
» vous l'a pour ainſi dire fait toucher
» au doigt, non cependant qu'on vous
» l'ait repréſenté ſous des traits
» qui lui conviennent : mais ſous des
» traits affreux qui caractériſent trop

» bien les ennemis de ce Prince,
1541. » pour que l'on puisse s'y mépren-
» dre.

» On veut vous persuader, Messieurs, que le Roi mon Maître ne veut déclarer la guerre à l'Empereur, que pour empêcher celle que vous vous proposez de faire au Turc, ou du moins pour rendre cette guerre plus difficile, en vous obligeant de diviser vos forces. On voudroit vous faire accroire que ce Prince desire avec la plus vive ardeur que vous vous désistiez de la sainte résolution que vous avez prise : mais ne sont-ce pas là de manifestes contradictions ? Si le Roi veut faire la guerre à l'Empereur, ne doit-il pas souhaiter que ce Prince se mette promptement en campagne pour attaquer le Turc ? s'il veut vaincre ne doit-il pas employer toutes sortes de moyens pour obliger son Ennemi de partager ses forces ?

» Mais suivons le Marquis dans tous ses raisonnemens. Si l'Empereur dit-il, doit trouver son intérêt particulier dans la guerre qui a été résoluë contre les Infidel-

» les, se persuadera-t'on que ses » Officiers Généraux ayent voulu » rompre une trève, qui laissoit à » leur Maître la liberté de réunir » toutes ses forces; s'imaginera-t'on » qu'il ait voulu lui-même s'engager » dans une autre guerre qui l'obli- » geroit de les diviser? Qui est celui, » qui plus que lui, doit desirer que la » puissance du Turc soit abaissée; » qui plus que lui est intéressé à sou- » haiter que l'Allemagne ne soit » point entamée par les Infidéles? » Or son salut ne dépend-il pas de » l'union de toutes les forces de » l'Empire? & qu'on se rappelle qui » est celui qui jusqu'à présent a cher- » ché à les diviser? qui est celui qui » voudroit que ces forces ne pussent » augmenter, & qui par toutes sor- » tes de moyens a tâché de s'im- » patroniser en Allemagne? c'est » celui-là, conclut le Marquis, qui » doit être censé avoir rompu la trè- » ve, qui doit être regardé comme » le perturbateur du repos de la » Chrétienté.

» Pour répondre au premier arti- » cle, je dirai qu'il est bien vrai que » l'Empereur ne desire rien plus ar-

1541.

» demment que l'abaiſſement non-
1541. » ſeulement du Turc, mais encore
» celui de tous les Princes & Po-
» tentats de l'Europe, ſans diſtinc-
» tion de Loi & de Religion. Son
» ambition deméſurée ne peut ſouf-
» frir de concurrent; tou ſes pro-
» jets n'ont pour objet que ſon pro-
» pre aggrandiſſement.

» Je ne diſconviens pas, qu'il
» ne ſoit intéreſſé à deſirer que
» la Germanie ſoit conſervée dans
» tout ſon entier : mais n'a-til
» pas lui-même travaillé à la dé-
» membrer & à en affoiblir les for-
» ces? Il en a troublé le repos, il
» vous a attiré ſur les bras une enne-
» mi rédoutable : ſa cupidité, ſon
» ambition, ſon audacieuſe témé-
» rité ſont cauſe que les Chrétiens
» ont perdu, depuis qu'il eſt élevé
» ſur le thrône de l'Empire, preſ-
» qu'autant de pays qu'il leur en
» reſte encore.

» On ne peut nier que l'Allemagne
» ne peut ſe conſerver qu'en oppo-
» ſant toutes ſes forces à celles des
» Infidelles; & je ne doute pas que
» l'Empereur ne ſouhaite ſincére-
» ment que les forces de l'Empire

» demeurent toujours unies, & 1541.
» qu'elles ne ſoient employées que
» contre le Turc : & pourquoi a-t'il
» donc mis le Roi Très-Chrétien
» dans la néceſſité de reprendre les
» armes? ce n'eſt pas parce que l'Empereur a du faire ; mais c'eſt parce qu'il a fait que l'on doit juger de ſon zèle pour la gloire & les intérêts de l'Empire.

» Celui qui n'a rien eu de plus à cœur que de rétablir l'union & la concorde entre les Princes & Etats de l'Empire, dès qu'il s'élevoit entre vous quelque différent, peut-il être ſoupçonné d'avoir cherché à diviſer vos forces? Sa Majeſté m'a fait ſouvent l'honneur de me députer auprès de vous, quel étoit le principal objet de ma commiſſion? c'étoit de vous propoſer les moyens qne le Roi mon Maître jugeoit les plus propres à entretenir parmi vous une union que rien ne pût altérer.

» Ceux qui ont voulu démembrer les fiefs de l'Empire pour les ériger en Souveraineté indépendantes, ceux qui à la Diéte d'Auſbourg, refuſerent de conſentir

» que ce qui feroit conquis fur le
1541. » Turc par l'Empire, fût réuni à l'Empire, mais qui vouloient que ces » conquêtes fussent destinées à agrandir leur Maison particuliere ; » ce sont ceux-là qui non-seulement » ne desirent pas l'accroissement des » forces de l'Empire, mais qui en » souhaitent au contraire la diminution & l'affoiblissement.

» Il est étrange, dit-on, qu'un Roi » de France veuille s'ingérer dans » les affaires de l'Empire. Eh que » demande mon Maître ? qu'on lui » restitue son ancien patrimoine, » qu'on le remettre en possession » d'un fief mouvant de l'Empire ; » il se fait honneur du titre de Vassal de l'Empire, comment pourroit-il ne pas en épouser les intérêts avec chaleur ?

» C'est à vous à juger à présent, » Messieurs, qui est celui qui trouble le repos de la Chrétienté, qui » retarde les opérations de la guerre » entreprise contre les Infidéles, » qui prend les armes contre Jesus-Christ, si, comme conclut le Marquis, c'est combattre contre Jesus-Christ même, que d'entrete-

» nir la guerre contre les Princes » Chrétiens. 1541.

» Achevons ; si donner occasion » au renouvellement de la guerre, » c'est la susciter ; si la susciter, c'est » favoriser les armes des Infidéles ; » la cause de tous ces maux à qui » doit-elle être imputée? Le meurtre » des Ambassadeurs de Sa Majesté » Très-Chrétienne, aura été le su- » jet de ce renouvellement de guer- » re, ce sont les Impériaux qui ont » commis ce meutre ; il s'ensuit » donc qu'ils auront renouvellé la » guerre : mais cet assassinat n'a-t'il » pas été approuvé par Sa Majesté » Impériale? s'est-elle mise en de- » voir d'en punir ceux qui en étoient » coupables? Or approuver un cri- » me, ne pas punir, lorsqu'on le peut, » ceux de ses gens qui l'ont com- » mis, c'est le commettre soi-mê- » me ; & voilà le cas où se trouve » l'Empereur : il a approuvé l'ou- » trage fait au Roi mon Maître, » puisque pouvant châtier les Au- » teurs d'un si horrible atrentat, il » ne l'a pas fait ; il l'a donc com- » mis, il a donc voulu que la guer- » re se renouvellât, il a donc trou-

1541. » blé le repos de la Chrétienté, il » a donc empêché ou rendu plus » difficile l'exécution des projets » formés contre les Infidéles ; & » pour conclure avec le Marquis, » l'Empereur a donc pris les armes » contre Jesus-Christ, puisqu'il a re» nouvellé la guerre entre les Prin» ces Chrétiens.

» Vous conviedrez, Messieurs, de » la justesse de ces raisonnemens, » qui portent l'évidence dans l'es» prit, parce qu'ils ont la vérité » pour fondement. Que repliquera » le Marquis ? dira-t'il que quelque » outrage que l'on fasse au Roi mon » Maître, Sa Majesté doit le souf» frir patiemment, dès que l'Em» pereur viendra a déclarer qu'il a » formé quelque grande entreprise » contre les Infideles ? Et à qui ce » nom convient-il mieux, qu'à ce» lui qui n'a ni foi ni loi, qui n'a d'é» gard pour la religion, qu'autant » qu'elle peut servir à contenter sa » cupidité & son ambition, qui es» clave de ces deux passions, se » croit permis tout ce qui peut les » contenter ; qui lorsqu'il s'oppose » quelque obstacle à l'exécution des

» desseins que sa cupidité ou son » ambition lui font former contre » les Princes Chrétiens, ne manque » jamais de publier qu'il a été injus» tement provoqué, qu'on ne cher» che qu'à le troubler dans les sain» tes entreprises que lui avoit ins» piré son zéle pour la gloire & » les intérêts de la religion? Et la „ religion fut-elle jamais le motif „ des entreprises de ce Prince? sa „ haine, sa jalousie, son ambition, „ l intérêt particulier de sa maison „ furent de tous tems l'ame de tous „ ses conseils & de tous ses pro„ jets. 1541.

„ Eh quoi! ne suffisoit-il pas à „ l'Empereur que le Roi Très-Chré„ tien, pour ne pas le détourner „ de son expédition de Tunis, ait „ bien voulu mettre bas les armes „ qu'il avoit prises, pour se faire „ raison de la mort violente de „ l'Ecuyer Merveille son Ambassa„ deur : & cette expédition qu'il „ lui plaît de faire sonner bien haut, „ de quelle utilité a-t'elle été pour „ la religion? Le Royaume de Tu„ nis a été enlevé a un Roi Maho„ métan, pour être donné à un au-

1541. ,, tre Prince de la même Secte; & ,, qu'importe à la religion que ce ,, Royaume soit gouverné par un ,, Roi More, ou par un Musulman? Le Roi mon Maître a porté encore plus loin la patience, ,, & la modération. Son honneur ,, sembloit exiger qu'il tirât une ,, prompte & éclatante vengeance ,, du meutre de ses Ambassadeurs, ,, & de quantité d'autres outrages ,, qui lui ont été fait, & dont je ,, pourrai vous entretenir, si l'on ,, m'oblige d'entrer dans un plus ,, long détail de cette vengeance; ,, il a bien voulu la différer jusqu'à ,, ce que l'Empereur ait été de retour de son expédition d'Alger; ,, & qui empêchoit le Roi de profiter du tems de l'absence de ce ,, Prince, & depuis de la défaite ,, de son armée, pour se faire raison des injures qu'il avoit reçues, & se remettre en même-tems en possession du Duché de ,, Milan, l'ancien Patrimoine de ,, ses enfans.

,, Et jusqu'à quand l'Empereur ,, prétendra-t'il abuser de la patience du Roi Très-Chrétien? Veut-il ,, que

„ que ce Prince ne court à la ven-
„ geance, que lorsqu'il l'aura in- 1541.
„ sensiblement dépouillé de tous ses
„ Etats ; & pour l'empêcher de pren-
„ dre les armes, lui suffira-t'il, lors-
„ qu'il aura fait quelque invasion, de
„ publier qu'il se dispose à aller at-
„ taquer le Turc ? Non, non, Mes-
„ sieurs, je ne crois pas que mon
„ Maître doive reculer plus long-
„ tems la vengeance qu'exige son
„ honneur outragé. Non-seulement
„ il doit repousser ceux qui mena-
„ cent ses frontieres ; mais il doit
„ les attaquer, & profiter de tout
„ l'avantage qu'il peut se promettre
„ de la division des forces de son
„ Ennemi.

„ Le bien général de la Chrétien-
„ té fut toujours plus cher à mon
„ Maître que ses propres intérêts :
„ & s'il vous a conseillé, Messieurs,
„ par ses Ambassadeurs de faire de
„ sérieuses réflexions avant que de
„ vous engager trop avant, c'est
„ qu'il a prévu qu'il ne pourroit se
„ dispenser d'entrer en guerre avec
„ l'Empereur ; & que celle que
„ vous allez faire au Turc seroit
„ plus longue que vous ne pensez,

1541. „ & qu'apparemment elle ne seroit „ pas terminée par une seule bataille.

„ Un Ecrivain qui a pris le nom „ de Philathethe a donné à ce sage „ Conseil la plus maligne interpré- „ tation. Il vous a déguisé les inten- „ tions de mon Maître, qui n'ont „ pour objet que le bien de ce Saint „ Empire, qui forme la plus grande „ & la plus noble partie de la Chré- „ tienté; Et en effet, s'il n'eût consul- „ té que son intérêt particulier, n'au- „ roit-il pas été le premier à vous „ conseiller d'unir vos forces con- „ tre les Infidéles. L'avantage qu'il „ auroit retiré de cette guerre con- „ tre le Turc, c'est qu'il auroit eu „ meilleur marché de l'Empereur. „ Mais n'eut-ce pas été vous trahir? „ & quel Prince eût jamais plus „ d'horreur que mon Maître de tout „ ce qu'on appelle ruse, dissimula- „ tion & artifice? Si celui qui a fait „ imprimer & publier l'impertinent „ discours qu'il vous a adressé, veut „ comparoître & soutenir, ainsi que „ le Marquis a osé l'avancer, en „ protestant qu'il est prêt à répandre „ son sang pour la gloire de la Reli- „ gion, que le Roi ne vous a décon-

„ feillé la guerre que parce qu'il „ craint également, & que vos for- 1541. „ ces ne s'augmentent, & que cel- „ les du Turc ne s'affoibliſſent; *Je* „ *vous aſſure, Meſſeigneurs, & que le-* „ *dit Orateur, & que ce glorieux nou-* „ *veau Martyr trouveront prou de Ser-* „ *viteurs & ſujets dudit Seigneur Roi,* „ *qui avec les armes leur ſoutiendront* „ *qu'ils en ont fauſſement & mécham-* „ *ment menti, & autant de fois auront* „ *menti, comme de fois ils l'auront dit* „ *& le diront.*

„ Il me reſte à vous prier, Meſ- „ ſieurs, de m'excuſer, ſi je me ſuis „ peut-être un peu trop livré à „ mon zéle; mais mon Maître „ étoit offenſé, & je n'ai pu me mo- „ dérer en répondant à ſes calomnia- „ teurs. Je finis par ce qui me tou- „ che perſonnellement. Le Marquis „ n'a pu ignorer que c'eſt moi qui ai „ informé mon Maître de toutes les „ circonſtances de l'aſſaſſinat com- „ mis dans la perſonne de ſes Am- „ baſſadeurs; & c'eſt là-deſſus qu'il „ offre de ſe juſtifier ou par la voie „ de la juſtice, ou par celle des ar- „ mes: bien volontiers j'accepte ce „ défi, & le Marquis me trouvera

1541. „ prêt à lui répondre dès qu'il me
„ sommera de comparoître ; je lui
„ soutiendrai ou en justice, ou les
„ armes à la main, que dans tout ce
„ qu'il a dit, il s'est fort éloigné de
„ la vérité. Je ne cesserai, Messieurs,
„ d'adresser pour vous des vœux au
„ Ciel, je prierai Dieu de vous ac-
„ corder une longue & heureuse
„ vie ; & ce que je demanderai avec
„ la plus vive instance, c'est qu'il
„ plaise au Seigneur de rétablir la
„ paix & l'union entre les Princes
„ Chrétiens.

Discours du Roi.

Cependant le Roi, après avoir inutilement demandé qu'on lui fit raison du meurtre de ses Ambassadeurs, comprit qu'il n'obtiendroit de satisfaction que celle qu'il se procureroit lui-même par la voye des armes : ses Amis, ses Alliés, ses Ministres, tous lui conseilloient de pousser la guerre à toute outrance ; & quel reproche en effet n'auroit-il pas eu à se faire ? Ne l'auroit-on pas accusé ou d'imprudence ou de lâcheté, s'il eut différé plus longtems d'entrer en guerre, & si son amour pour la paix lui eût fait oublier ce qu'il devoit à son honneur ? Quelque dût

être l'issue de la guerre qu'il alloit entreprendre, en pouvoit-il craindre autant les suites, que l'opprobre dont il se seroit couvert, s'il ne se fût mis en devoir de se venger avec éclat? » Si je laissois impuni, disoit- 1541.
„ il, l'exécrable attentat qui a été
„ commis dans la personne de mes
„ Ministres, ne me montrerois-je
„ pas indigne du haut rang où la
„ naissance m'a placé? ne deshono-
„ rerois-je pas la Couronne que je
„ porte? Les Rois mes prédécesseurs
„ voudroient-ils me reconnoître
„ pour un de leurs descendans? Qui
„ est celui qui désormais voudroit
„ venir chercher une retraite dans
„ ce Royaume, l'ancien azile de
„ tous les Princes & Potentats injus-
„ tement opprimés? qui est celui en-
„ fin qui oseroit mettre son espéran-
„ ce dans la justice des Rois de Fran-
„ ce, s'ils se deshonorent eux-mê-
„ mes, en souffrant patiemment la
„ plus honteuse oppression? Mais j'o-
„ mets ce que penseront les Etran-
„ gers, & je ne m'attache qu'à ce
„ qui concerne mon intérêt particu-
„ lier & le bien de mes sujets. Si
„ sans m'en ressentir, je souffre que

contre tout droit divin & humain
1541. ,, l'on ait cruellement assassiné mes
,, Serviteurs ; mais, ô Dieu, quels
,, Serviteurs, tous les deux égale-
,, ment distingués, & par l'éclat de
,, leur naissance & par leurs vertus
,, guerrieres ! si je laisse au tems à
,, effacer le souvenir de leur infortu-
,, ne ; si par une honteuse lâcheté,
,, ou une monstrueuse ingratitude,
,, je néglige de les venger, qui vou-
,, dra exposer sa vie pour ma dé-
,, fense ou pour celle de mon Royau-
,, me ? Il n'y aura plus personne qui
,, veuille s'attacher au service de
,, la France, ou je serai regardé
,, comme indigne de la gouverner ;
,, & que devient un Etat mal admi-
,, nistré, qui se trouve sans conseil,
,, sans amis, sans forces, sans appuis,
,, & environné de tous côtés d'en-
,, nemis ?

,, Tout Prince qui néglige de ven-
,, ger la mort de ses Alliés, est di-
,, gne de blâme ; & à combien plus
,, forte raison doit-il tirer vengean-
,, ce de celle de ses sujets ? On mé-
,, prise un Prince qui laisse démem-
,, brer les Etats que ses Ancêtres lui
,, ont transmis ; & n'est-il pas pour

„ lui plus honteux encore de laiſſer
„ opprimer ceux qui ou par leur 1541.
„ naiſſance, ou par choix ſont atta-
„ chés à ſon ſervice ? Car celui qui
„ ſe laiſſe enlever une partie de ſon
„ patrimoine, ne fait tort qu'à lui
„ ſeul, ſes ſujets changent de Maî-
„ tre, & c'eſt-là un changement de
„ domination qui ſouvent leur eſt
„ avantageux : ainſi on ne peut nier
„ que celui qui ſouffre que ſes ſujets
„ ſoient indignement outragés, ne
„ ſoit plus blamable que celui qui
„ par, faute de fermeté, ou pour
„ n'avoir pas des forces égales à
„ celles de ſon ennemi, ſe les laiſſe
„ enlever. Et de quelle honte ne
„ me couvrirois-je pas, ſi moi qui
„ ai été toujours ſi ardent à défen-
„ dre mes alliés, je manquois de
„ pourvoir à la ſureté de mes pro-
„ pres ſujets ? ſi après avoir expoſé
„ ſi ſouvent ma vie pour empêcher
„ le démembrement de mes Provin-
„ ces, je n'oſois hazarder mes for-
„ ces pour aſſurer le repos & la tran-
„ quillité des peuples que Dieu a
„ mis ſous mon obéiſſance. On m'a
„ vu lorſque je n'étois pas encore
„ parvenu au Trône, réſiſter à tous

1541. „ les efforts d'un Roi puiſſant & vic„ torieux, d'un Empereur belli„ queux : mais peu heureux, j'ai „ couvert de mon corps la fuite d'un „ peuple battu, mis en fuite, & „ épouvanté. Roi de ce même Peu„ ple, je craindrai aujourd'hui de „ le défendre de toutes mes forces ! „ & contre qui encore ? contre un „ ennemi qui jamais n'a intimidé le „ François, qui jamais n'a pu enta„ mer la France, qui a toujours „ moins compté ſur ſes forces que „ ſur ſes ruſes, ſes fourberies, ſes „ artifices. Et comment pourrois„ je craindre un ennemi qu'il m'eût „ été facile de livrer entre les mains „ de mes ſujets, ſi après m'avoir „ ſouvent provoqué, il avoit oſé „ une ſeule fois ſe préſenter devant „ moi les armes à la main ? Rome, „ l'Allemagne, l'Eſpagne ont oui „ ſes rodomontades ; Valencien„ nes, la Provence ont été té„ moins de ſa fuite précipitée.

„ Mon honneur, l'intérêt de mon „ Royaume exige donc que je cour„ re à une prompte vengeance. Mes „ Ennemis ne manqueront pas de „ publier que j'aurai enfraint la trève

„ qu'ils avoient conclue avec moi ;
„ mais ma modération, ma longue 1541.
„ patience ne m'auront-elles pas suf-
„ fisamment justifié devant Dieu &
„ devant les hommes ?

Tous ceux du Conseil, que le Roi honoroit d'une confiance particuliere, & à qui il avoit fait part de sa résolution, furent d'avis qu'elle ne pouvoit être trop tôt exécutée : d'autres qui, trop livrés à leurs plaisirs, auroient voulu que rien n'en pût troubler le cours, prétextoient les biens inestimables qu'apporte la paix, & soutenoient qu'elle ne pouvoit être achetée trop cherement ; mais vaincus par les raisons qui venoient d'être proposées, ils furent enfin obligés de convenir de la nécessité où l'on étoit, de reprendre les armes ; mais ils auroient voulu que le Roi, avant que d'attaquer, eût commencé par remplir ses coffres, & qu'il se fût fortifié de nouvelles alliances. Recherché de plusieurs Princes qui auroient acheté au prix de leur sang un commencement de guerre entre les deux plus grandes Puissances de l'Europe, il en auroit obtenu tous les secours qu'il auroit

La guerre est résolue.

1541. pû desirer, vû l'intérêt qu'ils avoient d'humilier l'orgueil d'un Monarque ambitieux qui auroit voulu donner des fers à tout l'Univers.

Griefs de l'Angleterre contre la France.

Mais d'un autre côté, si l'on vouloit juger de l'avenir par le passé, l'on avoit tout sujet de penser que dès que la guerre seroit allumée entre les deux Puissances, on les laisseroit s'épuiser sans prendre aucune part à leur querelle. Les vœux des spectateurs auroient été pour le Roi; mais se seroit-on empressé à le secourir d'hommes & d'argent? Telle étoit en particulier la conduite qu'avoit tenuë le Roi d'Angleterre dans la derniere guerre: quoiqu'engagé par des traités à en partager les frais, il avoit souffert que le Roi fit seul toute la dépense; & l'on avoit malheureusement tout lieu de croire qu'il en seroit de même de la nouvelle guerre à laquelle on se préparoit. L'on sçavoit que Henri avoit contre la France plus d'un sujet de mécontentement. Le passage accordé à l'Empereur, les honneurs qui lui avoient été prodigués, le zèle avec lequel Sa Majesté avoit appuyé les intérêts du jeune Roi

d'Ecosse, qui avoit successivement épousé Magdelaine de France, & en secondes nôces la Princesse de Guise, veuve du Duc de Longueville ; le parti que l'on avoit pris de brider Calais en fortifiant Ardres, étoient les principaux griefs de Henri ; & il y en avoit un autre secret qui ne lui tenoit pas moins au cœur, quoiqu'il n'en fit aucun semblant. Sollicitations les plus vives & les plus pressantes, offres les plus avantageuses, promesses les plus séduisantes, Henri avoit mis tout en œuvre pour engager le Roi à se détacher de l'obéissance du saint Siége (*a*), & plus il avoit fait d'a- 1541.

(*a*) Je ne pardonnerai pas à Rapin Thoyras d'avoir avancé que ce qui choquoit le plus Henri contre François I, c'est qu'il s'étoit enfin apperçu, que toutes les promesses que le Roi de France lui avoit faites de renoncer comme lui à l'autorité du Pape, n'avoient eu pour but que de l'amuser. Voilà des promesses qui ne s'accordent gueres avec les soins que prit François I, pour empêcher que ses sujets ne fussent infectés des nouvelles erreurs, ni avec tous les mouvemens qu'il se donna pour détourner Henri du dessein qu'il avoit formé de se séparer de l'Eglise, & pour l'engager à y rentrer lorsqu'il s'en fut séparé.

vances, plus il étoit choqué qu'on
1542. y eut si mal répondu. L'esprit de ce Prince n'étoit pas cependant si fort aigri, que l'on ne pût espérer de le regagner. Son penchant l'entraînoit encore vers François I, pour qui il avoit toujours conservé les sentimens d'une estime singuliere; & il haïssoit mortellement Charles V, tant à cause de son excessive ambition, que parce qu'il lui avoit souvent manqué de parole; mais il falloit du tems pour déterminer Henri, naturellement irrésolu, à renouer avec la France.

Le Roi auroit pû aussi se promettre d'engager dans ses intérêts la plus grande partie de l'Allemagne, & sur tout les Princes Protestans, qui depuis quelques années lui avoient fait proposer d'entrer dans la ligue de Smalcalde; mais deux raisons l'avoient empêché de se rendre à leurs instances. La premiere étoit un motif de Religion, & la seconde qu'il vouloit ôter à l'Empereur tout prétexte de se plaindre qu'il eut enfreint le traité de Cambrai. Ces deux raisons ne subsistoient plus. Les outrages faits à Sa Majesté la mettoient

en droit de se venger par la voie des armes ; & quant à la Religion, l'on représentoit au Roi que plusieurs Princes Catholiques étoient entrés dans cette ligue, ce qui devoit faire cesser les scrupules qui l'avoient jusqu'alors arrêté. L'on faisoit de plus entendre à Sa Majesté que les Princes Confédérés se proposoient d'employer les moyens les plus propres à rétablir la paix dans l'Eglise, & à terminer tous les différens qui troubloient le repos de l'Allemagne. L'on avoit d'autant plus sujet d'espérer que cette ligue produiroit l'heureux effet que l'on s'en promettoit, que les Princes Alliés se tenoient plus en garde que jamais contre les ruses & les artifices de l'Empereur qui ne cherchoit qu'à les désunir, & qui pour parvenir à son but principal, qui étoit de se rendre l'arbitre de toute l'Europe, prétextoit en toute occasion la gloire & les intérêts de la Religion, pour contenter son ambition. 1541.

Telles étoient les raisons qui sembloient exiger que le Roi différât de déclarer la guerre. On pensoit qu'il devoit avant toutes choses s'assurer

de l'alliance de l'Angleterre & de
1541. celle des Princes d'Allemagne. Depuis la trêve, il n'avoit songé qu'à soulager son peuple en diminuant les impôts; il avoit accordé de grosses pensions à tous ceux qui l'avoient servi avec distinction dans la derniere guerre; il avoit employé beaucoup d'argent pour faire rentrer dans son domaine les terres qui en avoient été aliénées par ses prédécesseurs, ou qu'il avoit lui-même cédées; il avoit acquitté des dettes considérables: ainsi ses finances se trouvoient épuisées; & elles ne l'étoient que parce qu'il n'avoit pû prévoir que l'Empereur dût le mettre si tôt dans la nécessité de reprendre les armes. Ce manque d'argent étoit donc une autre raison qui vouloit qu'on temporisât. Il étoit de plus nécessaire que l'on achevât de mettre en état de défense plusieurs places, tant en deçà qu'au de-là des Monts, que l'on avoit commencé de réparer.

Mais d'autres considérations déterminerent le Roi à rassembler promptement toutes ses forces pour se mettre en campagne dès que la saison le permettroit. Le commerce

rétabli entre les Sujets des deux Puissances, donnoit à l'Empereur la facilité d'entretenir des pratiques secrettes dans différentes places qu'il se proposoit d'enlever, & chaque jour étoit marqué par la découverte de quelque nouvelle entreprise de cette nature. Une autre raison étoit, qu'il n'y avoit point de sûreté pour les Sujets du Roi qui voyageoient sur les terres de l'Empereur; mais ce qui méritoit une attention particuliere, est que l'on ne pouvoit user de trop de diligence pour prévenir l'effet des mauvais desseins que méditoit ce Prince artificieux. Il lui avoit été déclaré que si dans un tems marqué il ne faisoit raison au Roi du meurtre de ses Ambassadeurs, Sa Majesté auroit recours à la voie des armes; & l'on sçavoit que pour se procurer le tems de se préparer à la guerre, il projettoit de proposer quelque nouvelle expédition contre les Infidéles: „ L'Europe Chrétienne apprendra, „ disoit-il, que je me prépare à aller „ combattre pour la gloire & les „ intérêts de la Religion: l'on me „ verra, pour cet effet, assembler 1541.

1541. „ une armée nombreuſe ; je ferai „ demander au Roi Très-Chrétien quelques ſecours d'hommes „ & d'argent, non dans l'eſpérance qu'après l'avoir ſi ſouvent „ trompé, il donne dans le nouveau „ piége que je lui tendrai ; mais s'il „ refuſe de m'aſſiſter, j'obtiendrai „ du moins qu'il ne me troublera „ point dans mon entrepriſe. L'intérêt de ſa propre gloire, la crainte „ de ſe décrier parmi les Princes „ Chrétiens, s'il me déclaroit la „ guerre pendant que je ſerai occupé à la faire aux Infidéles, l'empêcheront de prendre les armes „ contre moi „.

Tel étoit le deſſein de l'Empereur ; & il eſt vrai que ſi le bruit de cette expédition ſe fût répandu dans le monde avant qu'on eut déclaré la guerre à ce Prince, ceux qui ne connoiſſoient pas ſes ruſes ordinaires n'auroient pas manqué d'attribuer au Roi le retardement de l'inexécution d'une ſi ſainte entreprise. Il falloit donc prévenir l'Empereur, en ne lui laiſſant pas le tems d'exécuter ſon artificieux projet : d'ailleurs, la trève n'empêchoit

pas que le Roi ne fût obligé d'entretenir presque autant detroupes que s'il eût été en guerre ouverte, à cause des continuelles entreprises que formoit l'Empereur pour surprendre les frontieres: ainsi cette raison jointe aux autres que nous avons rapportées, acheva de déterminer Sa Majesté à ne plus différer de se faire raison par les armes.

1542.

Elle est déclarée à l'Empereur.

Il y avoit deux manieres de déclarer la guerre à l'Empereur La premiere par la voie de fait, & la seconde de le faire dans les formes ordinaires par un Herault d'armes. La premiere étoit toute-à-la-fois & la plus sûre & la plus avantageuse. Nous avions des intelligences dans plusieurs Places qui étoient ou sous la domination ou sous la protection de l'Empereur; & il y avoit telle de ces places, dont la conquête pouvoit être regardée comme un juste dédommagement des frais d'une longue guerre. Ceux qui s'étoient engagés à nous les livrer étoient ou des mécontens indignés de voir leur patrie opprimée, ou des gens que l'intérêt avoit séduit. L'acquisition de ces places au-

1542. roit été pour le Roi une eſpéce de ſatisfaction qu'il pouvoit ſe procurer ſans s'expoſer à aucun danger, & ſans faire preſque aucune dépenſe : & pluſieurs de ſon Conſeil étoient d'avis qu'il prît cette premiere voie de déclarer la guerre, ſur ce que la trève avoit été déja rompue par le meurtre des Ambaſſadeurs. Mais Sa Majeſté, qui ne vouloit pas que ſes ennemis euſſent ſujet de le ſoupçonner d'avoir agi par un motif d'intérêt, préféra la ſeconde voie, comme s'accordant mieux avec ſa généreuſe façon de penſer ; & elle réſolut de porter tout-à-la-fois la guerre & dans le Luxembourg, & dans le Rouſſillon, deux provinces ſur leſquelles la France avoit des droits inconteſtables.

Prétentions de la France ſur le Luxembourg & le Rouſſillon.

Les prétentions de Sa Majeſté ſur le Luxembourg étoient fondées ſur l'acquiſition qu'avoit faite autrefois d'une partie de ce Duché Louis Duc d'Orléans, frere du Roi Louis VI. Secondement, ſur la ceſſion que lui en avoient faite les Seigneurs de la Maiſon de Luxembourg, qui en avoient été dépouillés par Philippe & par Charles Duc de Bour-

gogne; & enfin ſur les droits que les Seigneurs de la Maiſon de la Mark y prétendoient, & qu'ils lui avoient pareillement cédés. 1542.

Le Roi ſe croyoit de même en droit de ſe remettre en poſſeſſion du Rouſſillon qui avoit été vendu à Ferdinand Roi d'Arragon par Charles VIII. Ce Prince ſéduit & trompé par un Cordelier appellé Olivier Maillard ſon Confeſſeur, que l'Arragonois avoit corrompu par des riches préſens, s'étoit déterminé à céder cette Province : mais outre qu'il n'étoit pas en droit d'aliéner un fief de la Couronne, la ceſſion qu'il avoit faite étoit nulle, puiſque Ferdinand ni ſes héritiers n'avoient pas rempli les condttions appoſées au contrat de vente.

Il n'eſt pas douteux que le Roi n'eut pu attaquer d'autres Provinces ſur leſquelles il avoit pareillement de très-juſtes prétentions, mais il ſe décida pour le Rouſſillon, dans l'eſpérance que l'Empereur qui étoit alors en Eſpagne, ſe mettroit à la tête de l'armée qu'il deſtinoit à la défenſe de cette Province ; & dans ce cas le Roi étoit

1542. résolu d'aller lui livrer bataille Les raisons qui l'engagerent à porter ses armes dans le Luxembourg, furent que les troupes qu'il faisoit venir d'Allemagne auroient moins de chemin à faire, & qu'il vouloit se mettre à portée de secourir le Duc de Cleves son Allié que l'Empereur menaçoit d'accabler, ne cessant de répéter qu'il quitteroit plutôt la Couronne que de laisser à ce Prince un seul pouce de terre (*a*).

(*a*) Langei informé de ce plan d'attaque osa représenter à Sa Majesté avec la liberté que ses long services lui avoient acquise, que l'on ne devoit attaquer ni l'Espagne en général, ni le Roussillon en particulier, pour deux raisons invincibles : l'une que si on y alloit foible, on n'y feroit aucun progrès; & si on y alloit fort on seroit en peu de jours affamé : l'autre que l'Empereur étoit en Espagne avec ses meilleures troupes que la tempête y avoit jettées d'Alger ; & que quand on ne les augmenteroit pas en y mêlant de nouveaux soldats, elles suffiroient pour défendre le Roussillon, qui étoit d'ailleurs la plus inaccessible province par où la Maison d'Autriche pouvoit être attaquée. Au lieu que si Sa Majesté partageoit ses forces en deux corps, & les faisoit entrer en même tems dans le Duché de Milan, où les troupes qu'on en avoit tirées pour l'entreprise d'Alger n'étoient pas encore revenues, &

L'armée deſtinée pour le Luxembourg devoit être compoſée de cinq à ſix cens hommes d'armes, de huit mille Lanſquenets & de ſix mille fantaſſins François. Le Roi voulut que le Duc d'Orléans ſon ſecond fils la commandât en perſonne, & Claude de Lorraine Duc de Guiſe fut choiſi pour être ſon Lieutenant-Général. François de Bourbon Comte d'Anguien, frere d'Antoine Duc de Vendôme; François de Lorraine Comte d'Aumale, fils aîné du Duc de Guiſe; les Seigneurs de Jamets & de Sedan de la maiſon de la Mark; la Guiche, Lieutenant de la Compagnie d'hommes d'armes du Connétable (*a*). La Rochedumaine & 1542.

dans les Pays-Bas dont on avoit affoibli les garniſons pour les envoyer en Hongrie, ils conquêreroient du moins la meilleure partie de ces Provinces en une ſeule campagne. Mais des avis ſi ſages ne furent pas écoutés, & on ne fut pas long-tems ſans ſe repentir de ne les avoir pas ſuivis.

(*a*) On attribue la diſgrace de ce grand homme à deux cauſes; la premiere fut qu'il ne crut pas devoir prendre d'autre aſſurances de l'Empereur pour la ceſſion du Milanez que la parole de ce Prince, ſans exiger de lui aucun écrit; & la ſeconde fut

plusieurs autres Gentilshommes ac-
1542. compagnerent ce jeune Prince.

qu'il paroissoit un peu trop dévoué aux interêts de Monsieur le Dauphin. « Aussi » Monsieur le Connêtable, dit Brantôme, » recherchoit fort ce Prince, dont le Roi en » eut jalousie, & cela lui aida bien un peu » à être éloigné de la Cour ». Continuons d'entendre parler le même Ecrivain : on ne niera pas qu'il n'ait été parfaitement instruit. C'est par le sublime Eloge qu'il fait du Connêtable, que l'on doit juger du mérite de ce Héros, à qui la France dut plusieurs fois son salut. Je ne rapporterai que les traits les plus marqués de sa vie.

« Il portoit le nom d'Anne pour être fil- » leul de cette brave Anne de Bretagne, Rei- » ne de France ; & tel que l'on dit avoir » été le premier Gentilhomme & Baron » Chrétien de la France, aussi a-t'il bien » sçu entretenir en soi ce Christianisme tant » qu'il a duré, & rien a jamais derogé ne » manquant jamais à ses dévotions ni à ses » prieres.... Lui Monsieur de Guise & » Monsieur le Maréchal de Saint André fi- » rent une association qu'on appelloit le » Triumvirat, pour s'opposer à la ruine de » la Religion Catholique, qui sans cela se » meurissoit bien.... Aussi les Huguenots » lui en vouloient fort, & pour ce à la bataille » de Dreux, ils allerent foudroyer sur lui » & sur sa bataille, si bien que ce fut à lui » à soutenir tout le grand effort du combat ; » aussi fit ce brave vieillard tout ce que » vaillant Capitaine peut faire, vit sa ba-

L'autre armée qui devoit marcher
en Rouſſillon fut miſe ſous les or- 1542.

» taille toute percée à jour fut porté par
» terre, fut froiſſé en un bras, en une jam-
» be, enfin pris en vaillant combattant.
» Quand il voyoit faire des fautes ou qu'on
» bronchoit devant lui, il le ſçavoit bien ré-
» lever avec belles raiſons. Ah ! comment
» il vous repaſſoit ſes Capitaines & grands &
» petits, quand ils failloient à leurs charges,
» aſſurez vous qu'il leur faiſoit boire de bel-
» les hontes, & non-ſeulement à eux, mais
» à toutes ſortes d'états, comme à Meſſieurs
» les Préſidens, Conſeillers & gens de Juſti-
» ce.... Que plut-à-Dieu fut il encore vi-
» vant ! & qu'euſſions un pareil Cenſeur ſi
» digne que lui pour cenſurer tous nos Etats
» de la France, qui eſt très gentiment cor-
» rompue ! Ce grand Capitaine ſe trouva à
» la bataille de Saint Denis, & s'y gouverna
» non-ſeulement en ſage Capitaine, mais
» en très-vaillant ; & s'il vous plait en quel
» âge, c'étoit en ſa quatre-vingtieme an-
» née. Il donna un coup d'épée à travers
» le corps d'un Gentilhomme au défaut de
» l'harnois qu'il en tomba par terre ; & en
» le bleſſant ainſi, voici venir un autre qui
» lui donna un coup de piſtolet à travers les
» reins, qu'il perça aiſément à cauſe de ſa
» cuiraſſe qui n'étoit guere à l'eppreuve
» pour l'amour de la peſanteur dont ſon vieil
» âge ne vouloit qu'il en fut guere chargé.
» Toute-fois lui ne perdant courage ſe tour-
» na auſſi-tôt vers celui qui l'avoit bleſſé,
» & lui donna des gardes & du pommeau de

1542. dres de Monsienr le Dauphin ; & on lui donna le Maréchal d'Annebaut

„ son épée contre sa bouche, qui lui en froissa deux dents, si bien que long-tems la „ bouillie lui servit de manger. De plus il „ s'opiniatra encore au combat de telle fa- „ çon qu'il fut blessé en trois ou quatre en- „ droits, & s'affoiblissant par ses playes peu „ à peu il tomba par terre ; & étant revenu „ à soi & relevé, il demanda s'il étoit en- „ core beaucoup de jour, & qu'il ne se fal- „ loit amuser là, & qu'il falloit roide pour- „ suivre la victoire, car elle étoit à nous. „ Voyez quel cœur & quel jugement en ce „ viellard... Mon cousin dit il, à Monsieur „ de Sansai, je suis mort, mais ma mort est „ fort heureuse de mourir ainsi. Dites à „ mon Roi à la Reine que j'ai à la fin trouvé „ l'heureuse & la belle mort dans mes playes, „ que tant de fois j'avois pour ses peres & „ ayeul & pour lui recherchée.... Il s'est „ trouvé en sa vie en sept batailles signalées „ ausquelles il a commandé en grandes „ charges, & y a été ou pris, ou blessé, ou „ mort. (Ce sont les batailles de Ravenne, „ de Marignan, de la Bicoque, de Pavie, „ de Saint Quentin, de Dreux, & de Saint „ Denis).... Pour les affaires d'Etat ne faut „ douter qu'il n'y fut entendu plus qu'homme „ de la Chrêtienté, car il les avoit traitées & „ pratiquées sous le Roi François, puis du „ Regne du Roi Henri, il vouloit tout sça- „ voir & embrasser, & se trouvoit ordinai- „ rement Président aux Conseils & aux af- „ faires du Roi.... Tous les Sécrétaires en

en qui le Roi avoit beaucoup de confiance pour l'assister de ses con- 1542.

„ des commandemens ne failloient à lui „ rendre compte tous les jours de leurs „ charges ; bien souvent il les faisoit écrire „ sous lui, & s'est trouvé souvent qu'il dic- „ toit tout à un coup à trois, & si lui même „ écrivoit de sa main, qui étoit d'un grand & „ heureux jugement & solide mémoire. Il „ entendoit très bien les Finances, & les a „ bien fait gouverner de son tems ; & si lui „ faut donner cette gloire, que pour le grand „ gouvernement qu'il a eu, & la grande au- „ torité qu'il a tenue par dessus tout, il ne „ s'est pas tant enrichi comme on diroit bien, „ comme beaucoup qui sont venus après. „ Il n'y a nulle qui ne sçache que sans sa bel- „ le conduite au camp d'Avignon, l'Em- „ pereur frisoit la Provence ; si nous n'eus- „ sions rendu le Piémont pour acheter la „ paix, il fut été encore à nous, & la pre- „ miere conquête en étoit due à M. le Con- „ nêtable, & au forcement du Pas de Suse „ qui emporta tout.... Ce grand Capitaine „ avoit de grandes raisons & de bons propos, „ & sçavoit très bien discourir ; il étoit hom- „ me de bien & de conscience, grand justi- „ cier & avoit connoissance de la justice aussi „ bien que Président de France, & en eut „ fait à tous leçon ; il étoit fort politique & „ pour la paix & pour la guerre.... Ce Con- „ nêtable a été si grand & a eu telle renom- „ mée que non-seulement l'Empereur, tous „ les Rois Princes, Potentats & Republiques „ de la Chrétienté, l'ont tant estimé que „ jamais ils n'ont envoyé Ambassade vers

seils. Montpezat Lieutenant Géné-
1542. ral en Languedoc, plusieurs Princes

„ le Roi, qu'il n'eut charge de visiter M. le „ Connêtable de leur part, aussi les sçavoit „ il honorablement acceuillir & y avoit bon- „ ne grace; jamais aussi n'écrivoient au Roi, „ qu'il n'y eut des lettres pour M. le Con- „ nêtable. J'ai cru devoir opposer ce por- „ trait à celui qui a été tracé par un Au- teur moderne. C'est au Lecteur à juger lequel de ces deux portraits est le plus ressemblant.

Le Connêtable expira dans l'Hôtel de Montmorenci le 12 Novembre 1567. La pompe des funerailles, & le convoi Royal du corps porté de l'Hôtel de Montmorenci en l'Eglise de Notre-Dame de Paris, fut différée au 23 de Novembre, où toutes les Cours & Communautés furent mandées en corps, & le Gentilhomme que le Roi envoya au Parlement eut ordre de lui faire cette harangue. *Messieurs, vous sçavez tous de quelle volonté & affection les prédécesseurs Rois François I & Henri II ont aimé & estimé feu de louable mémoire Messire Anne Duc de Montmorenci, Pair & Connêtable de France, comme aussi a scut le Roi à present regnant, de sorte qu'ils l'ont voulut honorer des plus grands Etats & dignités de ce Royaume, c'est à sçavoir de Maréchal, de Connêtable, Duc & Pair de France, en recommandation & reconnoissance des très grands & très louables services par lui faits à la Couronne de France tant en guerre qu'en paix; ayant toujours eus le maniment de tout l'Etat du Royaume; & pour couronner sa fin il est mort glorieusement en la derniere bataille*

& un grand nombre de Seigneurs du premier rang furent de cette expédition. Il fut particulierement recommandé au Dauphin de marcher avec le plus de diligence qu'il pourroit vers Perpignan qu'il devoit investir avec une partie de ses forces, en attendant qu'il eût été joint par le reste de son armée. Le dessein du Roi étoit de suivre le Dauphin de près, parce qu'il ne doutoit pas, ainsi que je l'ai dit, que l'Empereur ne dût marcher au secours de cette importante place, l'une des principales clefs de l'Espagne, & il vou- 1542.

soutenant la querelle de Dieu & du Roi. Vous avez aussi pû voir & connoître, combien ledit Seigneur défunt a aimé, honnoré, supporté & favorisé cette Cour & notable compagnie, tant en général qu'en particulier, & auparavant & depuis qu'il a été en cette Cour étant fait Pair de France. Vous n'ignorez aussi combien ledit défunt a aimé reveré & supporté l'état de l'Eglise; qu'il a été toujours le pere & protecteur de la Noblesse & du Peuple. Parquoi, Messieurs, à bonne & juste cause le Roi veut & entend que la mémoire dudit défunt soit honorée & ses obseques & funerailles de la présence de toute cette Cour. A cette fin m'a delegué devers vous pour vous faire entendre son vouloir & intention, qui est que vous fassiez tout le devoir que vous pourrez d'honorer en ce dernier acte funebre la mémoire dudit défaut.

1542. loit se trouver à la tête de son armée pour le combattre ; peut-être aussi espéroit-il que l'Empereur se détermineroit enfin à effectuer les ménaces qu'il avoit si souvent faites de vuider dans un combat singulier les différens qu'il avoit avec Sa Majesté.

Montpezat eut ordre d'assembler les Légionnaires du Languedoc, pendant que le Roi de Navarre assembloit ceux de Gascogne. Le Maréchal d'Annébaut (a) fut chargé de ra-

(a) Il remplaça Chabot de Brion dans la charge d'Amiral. La disgrace de ce Seigneur ne vint pas, ainsi que l'ont avancé plusieurs Auteurs moins bien instruits que ne l'étoit du Bellai, de ce qu'il avoit trop deféré aux conseils du Cardinal de Lorraine. Il ne suspendit ses conquêtes, que parceque il s'y vit obligé par les ordres exprès de la Cour ; & ces mêmes ordres lui furent reiterés par le Cardinal de Lorraine. Ce Philippe Chabot puis né du Baron de Jarnac, fut élevé avec François I lorsque ce Prince n'étoit encore que Comte d'Angoulême. On ne trouve point d'autre cause de la disgrace de ce favori, que le chagrin du Roi, qui s'étant un jour fâché contre lui, le menaça de lui faire son procès. Chabot lui répondit avec fierté qu'il pouvoit le faire, que sa conduite étoit si irréprochable qu'il n'avoit rien à craindre pour sa vie ni pour son honneur. Le Chan-

mener d'Italie les Suisses, les Chevaux-Legers & les Vieilles Bandes 1542.

celier Poyet, l'ennemi de Chabot fit instruire le procès : Au bout de quelques tems le Roi lui en ayant demandé des nouvelles, il lui dit que Chabot étoit convaincu de vingt cinq crimes capitaux : mais le Roi en ayant voulu être informé, il se mocqua de ce grand entassement de charges dont la plus considérable étoit un droit d'Amirauté sur les harangs, qui ne pouvoit être tout au plus qu'un cas purement amandable, & sujet à restitution de la part d'un Officier de la Couronne. Ainsi tous les soins du Chancelier Poyet, ne servirent qu'à le rendre odieux au Roi, & à lui faire déplorer le malheur de la victime qu'il vouloit immoler. Le Roi ayant demandé à Chabot, s'il osoit encore soutenir son innocence, il répondit, *qu'il avoit appris dans sa prison, qu'il n'y avoit personne qui s'en pût vanter devans son Roi, non plus que devant Dieu.* il n'en fallut pas davantage pour fléchir Sa Majesté, cependant elle laissa prononcer l'arrêt, par lequel Chabot fut condamné à quinze cent cinquante mille livres tournois d'Amande & réparations, & banni à perpétuité : mais par Lettres patentes du 12 Mars, 1541, où le Roi le qualifie le sieur de Brion, son cher & bien-amé cousin, Philippe Chabot, Chevalier de son Ordre, il le remet en tous ses honneurs, bonne fâme & renommée & bienfaits, en tous ses biens, meubles, & immeubles, réunis ou non à la Couronne, le quitte de toutes amandes & reparations, & le rappelle du bannissement,

1542. Françoises & Italiennes; & on fit marcher en avant la Gendarmerie avec l'artillerie & les munitions; le Roi se mit aussi en marche, & suivoit son armée d'assez près pour qu'il pût avoir d'heure en heure des nouvelles de tout ce qui se passoit.

Faute que fit le Roi. Cependant une faute que l'on fit fut de ne pas commencer la guerre par la surprise de quantité de places dont il nous eut été facile de nous emparer par le moyen des intelligences que Langei y avoit mena-

imposant silence perpétuel à son Procureur Général. Chabot joignit ses lettres aux autres piéces qu'il produisit pour faire revoir son procès. Par une arrêt donné à Paris le 23 Mars 1541, il fut pleinement disculpé, & le Roi étant à Bar sur Seine le 29 du même mois, lui fit expédier en plein Conseil des lettres qui le déclaroient innocent: mais il ne fit depuis que languir jusqu'en l'an 1543 qu'il mourut. Le Roi pour recompenser sa mémoire, & en faveur de l'alliance qu'il avoit avec la maison d'Orléans & d'Angoulême, à cause de sa femme, ordonna qu'il fût enterré dans la Chapelle d'Orléans en l'Eglise des Céléstins de Paris, & qu'on lui érigeât un superbe tombeau, ou l'on a depuis inhumé le feu Duc de Rohan Henri Chabot l'un de ses neveux. *Le laboureur dans ses additions aux mémoires de Castelnau.*

gée ; l'outrage fait au Roi par l'assassinat commis dans la personne de ses Ambassadeurs ne permettant pas de douter que cet horrible attentat ne dût être suivi d'une déclaration de guerre de la part de la France. Langei n'épargna ni soins ni dépenses pour mettre dans les intérêts de son maître les Commandans de quelques Villes du Milanès. Son dessein étoit d'assembler à la Mirandole dix mille hommes de pied, huit cens chevaux & dix piéces d'artillerie. Pierre Strozzi, cousin germain de Catherine de Medicis, femme du Dauphin; le Comte de Petillane chef de la Maison des Ursins, le Duc de Somme & quelqu'autres Seigneurs Italiens s'étoient chargés de conduire cette petite armée. De la Mirandole elle devoit marcher à Cremone, dont Langei avoit gagné le Castellan, aussi-bien que les principaux soldats de la garnison. Il s'étoit de même assuré de deux mille hommes de pied qui étoient à Lodi ; & c'étoit-là où l'on devoit marcher après avoir surpris Cremone. De Lodi nous serions allé droit à Milan où nous avions pareillement des

1542.

1542. intelligences. On auroit fortifié la Citadelle aux dépens des habitans, & par ce moyen on auroit tenu & la ville & le Château en bride; mais l'avantage le plus considérable que l'on auroit tiré de cette expédition est que le Milanès n'auroit plus fourni aucun secours d'argent à l'Empereur, & c'étoit le mettre par-là hors d'état de faire la guerre.

La premiere intention du Roi avoit été d'agir vivement en Italie, & pour cet effet, il avoit fait passer en Piémont huit mille Suisses, six mille hommes de pied François, autant d'Italiens, quatre cens hommes d'armes, & deux mille Chevaux-Legers sous la conduite du Maréchal d'Annebaut. Si le Marquis du Guast s'étoit éloigné des frontieres du Piémont pour marcher au secours de Milan pour aller combattre Langei, le Maréchal auroit pû aisément se rendre maître de Quiers, d'Ast, de Verceil, de Casal, de Montferrat, de Fossan, de Coni, d'Albe, de Quieras, & d'un grand nombre de petites places; car le Marquis ne pouvoit se mettre en campagne avec dix mille hommes, sans qu'il eût

laissé ces différentes places presque entiérement dégarnies de troupes ; 1542.
& s'il eût pris le parti de marcher, il se fût trouvé entre deux armées ennemies. Il n'est pas douteux que l'entreprise projettée n'eût eu les plus heureux succès, si Annebaut ne fût demeuré pendant près de deux mois dans l'inaction. Le Duc de Somme, Strozzi, & les autres Seigneurs Italiens, chargés de l'exécution, auroient agi avec d'autant plus de vigueur, qu'ils avoient un intérêt particulier à se venger de l'Empereur qui les avoit dépouillés de leurs biens ; mais le Roi qui avoit d'abord approuvé le projet dont nous venons de parler, changea de sentiment, & crut qu'il lui seroit plus honorable de ne faire commencer les hostilités que lorsqu'il auroit déclaré la guerre en toutes les formes. *J'ai oui des proverbes de nos Peres, ajoûte notre Historien, que qui a le prouffit de la guerre en a l'honneur.*

Campagne de Flandres.

Cependant les ordres avoient été donnés à Nicolas le Bossu, Seigneur de Longueval, d'aller faire une nombreuse levée de troupes en Guel-

1542. dres & dans le pays de Juilliers, & de traverser ensuite le Brabant pour venir se joindre au Duc d'Orléans, qui de Ligni, où il prit congé du Roi, étoit allé trouver le Duc de Guise, avec une partie de l'Infanterie Françoise.

Environ le dixiéme de Juin, le gros de l'armée alla camper près d'un village situé sur la Meuse à deux lieues de Verdun, & fut obligé d'y demeurer trois jours en attendant l'artillerie : elle alla de-là se présenter devant Damvilliers premiere place du Luxembourg ; & là elle fut jointe par le Baron de Hedecq, ancien Lieutenant du Comte de Furstemberg, qui commandoit quatre mille Allemans.

Prise de Damvilliers par les François.

Le Comte de Mansfeld, accompagné du jeune Rheingrave, le Comte de Piguelin & le Colonel Recroc, arriverent le même jour avec leurs Regimens, & ces troupes étrangeres formoient un corps d'environ dix à douze mille Lansquenets. Quelques coups de canon que l'on tira contre la place, sans que l'on eût fait de tranchée obligerent les habitans à capituler ; mais tandis

que l'on étoit occupé à régler les articles de la capitulation, les soldats entrerent dans la ville & la saccagerent. Comme l'on ne pouvoit espérer de la mettre en état de défense, on prit le parti de la raser & d'y mettre le feu; exécution dont le Seigneur de la Mark se chargea d'autant plus volontiers, que cette place incommodoit furieusement celle de Jamets qui lui appartenoit. 1542.

Après la prise de Damvilliers, notre armée prit le chemin de Luxembourg; mais le Duc d'Orléans ayant eu avis qu'un pan des murs d'Yvoi étoit tombé, ordonna que l'on marchât droit à cette place, & que l'on fit promptement les approches. Ses ordres furent exécutés avec tant de précipitation que sans s'amuser à faire des tranchées, l'on dressa une batterie de quatre canons si près des bords du fossé que lorsque le jour fut venu, l'on fut obligé d'abandonner cette batterie, parce que ceux qui la gardoient se trouvant entiérement à découvert, ne purent tenir contre le feu de l'arquebuserie des assiégés. Ils oserent même en plein jour sortir

d'Yvoi.

1542. de la place & attacher des cordes à ces canons pour les tirer dans les fossés ; mais n'ayant pû en venir à bout à cause de leur pésanteur, & de quelques coups d'arquebuses qu'on leur tira de loin, ils se contenterent de mettre le feu aux affuts. Cinq ou six jours se passérent sans que l'on pût enlever ces piéces & les envoyer à Sedan pour les remonter. L'on ne laissa pas pendant ce tems-là que de continuer les tranchées pour dresser une autre batterie du côté des Ardennes ; il y eut en peu de tems une brêche assez grande, mais l'on ne crut pas devoir se hâter de monter à l'assaut, parce que l'on vouloit battre la place du côté de Jamets, & l'on n'avoit pas encore reçu l'artillerie que l'on faisoit venir de Sedan, de Mouzon & de quelqu'autres places voisines. Dès qu'elle fût arrivée, & qu'on l'eût mise en état de tirer, les assiégés demanderent à capituler. Il leur fut accordé, qu'ils sortiroient avec armes & bagages, qu'ils auroient de la poudre pour tirer chacun six coups, & qu'ils pourroient emmener avec eux six fauconneaux. Le

Duc de Guise qui régla les articles de la capitulation, ne se montra si facile que parce qu'il n'auroit pû sans perdre bien du monde, emporter de vive force cette importante place, abondamment pourvûe de toutes sortes de munitions, & défendue par une garnison de deux mille hommes de bonnes troupes, qui avoient à leur tête le Bâtard de Sombret, avec les Capitaines de Noyelles, Famas & Gilles de Levant. Ce fut à Yvoi que notre armée fut jointe par dix mille Lansquenets, & environ deux mille chevaux Clevois conduits par Longueval, & par Martin Rossen, Maréchal de Gueldres, qui avoit fait prendre à ces troupes la route du Brabant (*a*). 1542.

(*a*) Ces troupes après avoir porté la désolation dans tout le Brabant, s'avancerent jusqu'à Anvers, le jeune Prince d'Orange les ayant atteint au bourg de Hoestrat, il leur livra bataille & la perdit. On enleva aux Ennemis leurs Canons, leurs Enseignes, leurs bagages, & on leur fit plus de quatorze cens Prisonniers. Rossen auroit pu pousser plus loin ses conquêtes; mais il se laissa corrompre par l'argent qu'il reçut des Marchands d'Anvers & de ceux de Louvain.

1542. Le Seigneur de Sedan fut laissé à Yvoi pour y commander, & fut depuis remplacé par le Comte de Nanteuil, Baillif de Vitri, Lieutenant de la Compagnie du Duc Antoine de Lorraine. La prise d'Arlon, petite ville située sur une montagne à quatre lieues en deçà de Luxembourg, suivit la reddition d'Yvoi. Le Comte d'Anguyen, ayant pris les devans avec sa Compagnie d'hommes d'armes & quelque Infanterie, se présenta devant cette place, qui n'opposa aucune résistance. Le Duc d'Orléans y mit une petite garnison, parce qu'il étoit à craindre que les ennemis n'y rentrassent & nous coupassent les vivres qui nous étoient envoyés de Stenai & de Mouzon.

d'Arlon.

De Luxembourg.

D'Arlon, l'armée alla camper devant Luxembourg, où il y avoit une garnison de trois mille hommes de pied, & de quatre cens chevaux. Les tranchées faites, l'on dressa les batteries du côté de la haute ville, à main droite de la porte de France. Les murailles furent bientôt entamées; mais un fossé à fond de cuve & taillé dans le roc ne permet-

tant pas que l'on pût monter si-tôt à l'assaut, l'on alloit recommencer à battre la place, lorsque les assiégés capitulerent (*a*). On laissa à la garnison la liberté de se retirer, & les habitans furent conservés dans tous leurs priviléges. La défense de cette capitale fut confiée aux Comtes de Mansfeld & de Piguelin; ils promirent de la bien garder, & nous verrons bientôt qu'ils tinrent fort mal leur parole. 1542.

De Montmedi.

Montmedi, petite ville mais forte par sa situation sur une montagne & vers des marais, & qui n'est accessible que par un seul endroit; attendit à peine pour se rendre que les batteries eussent été mises en état de tirer; de sorte qu'en très-peu de tems il ne resta à l'Empereur de tout le Duché de Luxembourg que Thionville, place considérable à quatre lieues au-dessous de Mets, sur le chemin de Trèves.

(*a*) Paradin a avancé deux faussetés, la premiere que cette importante Place fut prise sans qu'il se présentât personne pour la défendre; la seconde qu'elle fut abandonnée au pillage. Ferron est tombé dans les mêmes erreurs que Paradin.

1542. Sur le bruit qui courut qu'il y auroit une bataille en Roussillon, le Duc d'Orléans (a), impatient de s'y trouver, abandonna la défense de ses nouvelles conquêtes au Duc de Guise, & se retira à Verdun, où il prit la poste pour se rendre à Montpellier auprès du Roi, après avoir ordonné au Comte de Longueval & au Maréchal de Gueldres, de marcher vers Liesse avec les Lansquenets pour secourir ou la Picardie ou la Champagne, si l'une de ces deux Provinces étoit attaquée.

Faute du Duc d'Orléans.

Les ennemis reprennent Luxembourg.

Deux jours après l'arrivée du jeune Prince à Montpellier, le Roi apprit que Luxembourg étoit retombé sous la puissance des Impériaux, & que les Comtes de Mansfeld & de Piguelin chargés de la défense de cette place, s'étoient fort mal acquittés

(a) Varillas & Feron disent, que le Roi ne pouvant se renforcer d'autres troupes que de celles du Duc d'Orléans, écrivit à ce Prince d'en mener une partie devant Perpignan, le leurrant de l'espérance d'une bataille, pour lui faire supporter avec moins de chagrin un ordre si fâcheux. Et d'où vient dont la colere du Roi contre le Prince son fils, s'il n'avoit fait qu'exécuter ses

de leur devoir. Cette nouvelle mit Sa Majesté dans une grande colere 1542. contre le Duc d'Orléans, & contre ceux qui lui avoient conseillé d'abandonner son armée. Les ennemis reprirent aussi Montmedi, d'où ils pouvoient beaucoup incommoder Stenai, & les autres villes que nous avions le long de la Meuse, mais le Duc de Guise ayant rassemblé à la hâte quelque Gendarmerie, avec quelques gens de pied, tant François qu'Allemans, fit tant de diligence qu'il arriva devant cette place, & la reprit avant que ceux qui venoient d'y entrer eussent le tems de se reconnoître. Le Capitaine la Lande fut laissé à Montmedi (a) pour y commander, & il

ordres. Tous les Auteurs attribuent à l'imprudence du Duc d'Orléans, la perte du Duché de Luxembourg. L'Auteur des annales de France s'est de même trompé, lorsqu'il a dit qu'après la prise de Luxembourg, nos Lansquenets eurent ordre de prendre la route du Roussillon.

(a) Ce ne fut point Yvoi, comme le dit le P Daniel; mais Montmedi que reprit le Duc de Vendôme. Dupleix, Mezerai s'accordent avec Du Bellai.

1542. s'y comporta avec beaucoup de valeur & de sageffe. Le Duc de Guise hors d'état de tenir la campagne, sépara sa petite armée, & la distribua en différens postes, après en avoir détaché les Lansquenets du Colonel Recroc, qu'il envoya en Piémont.

Affaires de Picardie.

Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, Gouverneur de Picardie, forma de son côté quelques entreprises qui eurent tout le succès desiré. Ayant assemblé toutes les garnisons de son gouvernement, tant de gens de pied que de cheval, il se mit en marche avec un train d'artillerie, dans la résolution d'enlever aux ennemis trois ou quatre petites places qui incommodoient extrêmement Ardres & le Boulonois. Il commença ses expéditions par la prise de Montoire, fort Château situé à l'entrée de la terre d'Oye, sur une petite Montagne d'où l'on découvre tout ce qui sort de la ville d'Ardres. A l'approche de nos troupes, les ennemis abandonnerent la place, & le Duc de Vendôme la fit démolir, par les gens du pays, qui s'employerent d'autant

plus volontiers à ce travail, que ce Château leur causoit de très-grands dommages. De Montoire, le Duc marcha à Tournehem, petite place très-forte qui appartenoit au Comte de Bures, & qui se trouve sur la frontiere du Boulonois, en allant d'Ardres à Saint Omer. Ce Château ne se rendit qu'après avoir essuyé pendant cinq ou six jours un feu terrible de toute notre artillerie. Les habitans & la garnison obtinrent qu'on leur conserveroit la vie, & qu'ils auroient la liberté de se retirer où ils voudroient. Le Duc ordonna que la place fût rasée; mais il fallut avoir recours aux mines, à cause de l'épaisseur des murs; encore fut-on obligé d'employer un grand nombre de Pionniers pour abattre ce que la poudre n'avoit pû enlever. Quantité de petits Forts occupés par les ennemis, & qui étoient défendus par ce Château, se rendirent à la premiere sommation, & furent pareillement rasés. Le Duc de Vendôme, après cette expédition, ravagea tout le pays aux environs d'Aire, de Bethune & de Saint Omer, sans que l'ennemi quoi-

1542.

1542. que bien supérieur en nombre, osât se présenter. Le Comte de Rœux (a) Lieutenant Général de Sa Majesté Impériale, faillit à être surpris dans sa maison, & il ne dût son salut qu'au bonheur qu'il eut de trouver une barque dans laquelle il se jetta, & qui le conduisit à Saint Omer. Je reviens à la malheureuse expédition de Perpignan.

Campagne de Roussillon. Monsieur le Dauphin assembla toutes ses forces à Avignon, où il fut joint par le Maréchal d'Annebaut qui étoit à la tête de huit mille Suisses, de six mille fantassins François des vieilles Bandes commandées par Charles de Cossé, Seigneur de Brissac, d'un pareil nombre d'Italiens ; de quatre cens hommes d'armes, & de seize cens Chevaux-Legers sous les ordres du sieur de Termes. D'Avignon, l'armée prit son chemin par Nismes & par Narbonne, où elle fut renforcée de la Legion de Languedoc, conduite par

(a) Selon l'Auteur de la nouvelle histoire d'Espagne, ce fut le Comte de Rœux qui obligea le Duc de Vendôme de se retirer précipitamment. Ce Ecrivain trouvera peu d'Auteurs de son sentiment.

Montpezat d'une partie de celle de Guyenne, de six mille Lansquenets & d'un gros corps de Suisses nouvellement levés, de sorte que leur nombre en y comprenant ceux qui étoient déja arrivés, montoient à quatorze mille; ainsi l'armée se trouvoit forte de trente-six à quarante mille hommes de pied de toute nation, de deux mille hommes d'armes & de deux mille Chevaux-Legers. 1542.

De Narbonne, Monsieur le Dauphin conduisit son armée à Leucate, laissant à sa main droite le Château de Saluces, qu'il se contenta de faire investir pour le tenir en sujettion, & empêcher les sorties des Espagnols qui y étoient enfermés. Le jeune Prince ne crut pas devoir s'amuser devant cette place, parce qu'on lui avoit fait espérer qu'en hâtant sa marche, il pourroit surprendre Perpignan; mais il fut trompé dans son attente. Il est bien vrai que la garnison étoit peu nombreuse, eu égard à la grandeur de la place, mais l'Empereur y avoit fait conduire toute l'artillerie, & toutes les munitions de guerre & de bouche, Siege de Perpignan.

qui étoient restées de son expédition
1542. d'Alger ; *tellement qu'à l'arrivée de tous côtés on étoit salué*, dit notre Historien, *à coups de canon, & de coulevrines, dont les ennemis étoient aussi libéraux que d'arquebusades.* Cette réception inattendue, donna tout sujet de penser qu'il falloit que Montpezat (*a*) qui avoit conseillé

(*a*) Le peu de succès qu'eut cette entreprise, fut cause de sa disgrace, à quoi ne contribuerent pas peu le Roi & la Reine de Navarre, parce qu'il s'étoit fortement opposé aux instances qu'ils avoient faites, pour engager le Roi à attaquer plutôt la Navarre que le Roussillon. Il faut cependant convenir qu'il étoit facile à Montpezat de se justifier : on lui avoit promis que la Place seroit investie de bonne heure, par un nombreux corps de Cavalerie, précaution que l'on négligea de prendre. Il avoit été réglé que l'armée marcheroit en toute diligence pour surprendre la Place, dont les murailles étoient encore à l'antique, & les bastions ne s'entredéfendoient point. Et il se passa un tems infini, avant que les troupes fussent toutes rassemblées, & que l'on eût fait les provisions nécessaires pour leur subsistance : mais ce qui n'étoit guere pardonnable, c'est que les Courtisans vouloient être assurés de pouvoir vivre au siége, comme ils auroient fait à la Cour ; & leurs provisions ne furent pas sitôt prêtes. C'est ce que nous apprennent Paul Jo-

l'entreprise du Roussillon, eût été trompé par des avis fort incertains; 1542.
& il est très-probable que les ennemis avoient été informés de ce projet, vû que le bruit étoit communément répandu en Piémont, où Annebaut étoit demeuré quelque tems dans l'inaction, que nous nous préparions à faire le siége de Perpignan, & ce qui ne leur permit pas d'en douter, fut la route qu'ils virent prendre à notre armée.

Dès qu'elle fut arrivée devant la place, on commença à faire les approches; mais ce fut avec peu de succès, parce que la terre des environs étoit si sabloneuse, que les ouvrages qu'on élevoit étoient en un moment réduits en poudre par l'artillerie des assiégés, & cette artillerie distribuée le long des remparts sur des plates-formes, étoit si nombreuse que la place pouvoit être

ve, Paradin & Beaucaire. *Sed dùm Helvetios tardius incedentes, Henricus Delphinus expectat, dùm comeatus non ad tolerandam famem, vires que sustentandas, ut militaris disciplina jubet, quin potiùs ad conviviorum luxum, aulicasque delicias explendas comparatur rei benè gerendæ occasio omnis amissa est.* Belcarius pag. 731.

1542. comparée à un Porc-épic qui darde ses pointes de toutes parts. On coupa à la ville toute communication avec la mer, & on détacha le sieur de Termes avec ses Chevaux-Legers pour s'emparer des cols des Montagnes par où on ne pouvoit marcher qu'à la file, & fermer ainsi le passage au secours qui pouvoit venir d'Arragon; mais de Termes ne put arriver à tems pour empêcher qu'il n'entrât dans la place.

Cependant les assiégés faisoient de continuelles sorties qui nous enlevoient bien du monde. Ayant un jour observé que nos batteries étoient mal gardées, ils entreprirent de s'en saisir, & ils en vinrent à bout; dejà ils se préparoient à renverser les canons dans leur fossé, lorsque Brissac, Colonel de l'Infanterie Françoise accourut au secours; & quoiqu'il fût suivi de peu de monde, il chargea les ennemis avec tant de vigueur, qu'il les obligea de se retirer (*a*).

(*a*) Il est dit dans les mémoires de Boivin de Villars, que Mr. le Dauphin témoin de cette belle action de Brissac, dit publiquement, que s'il n'eût pas été ce qu'il étoit, il eut voulu ce jour-là être Brissac.

Le

Le Roi qui s'étoit avancé jusqu'à Montpellier, à dessein de combattre l'Empereur, s'il se présentoit pour secourir la place, comprit que c'étoit-là une espérance dont il ne pouvoit plus se flatter; puisque les ennemis sans en venir à une bataille, étoient assurés de faire lever le siége. Sa Majesté pour être plus sûrement instruite de l'état des travaux, envoya le Comte de Saint Pol & l'Amiral de Brion au camp. Leur rapport fut qu'il y avoit moins d'espérance de prendre la place, qu'il n'y en avoit le premier jour qu'on en avoit commencé le siége; que l'hyver étant proche, il y avoit à craindre que les torrens qui tombent des montagnes dans cette saison, & que la mer fait enfler, n'inondassent les environs du camp; de sorte que l'on se trouveroit entre deux mers; & qu'ainsi il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui d'une prompte retraite. Le Roi sur cet avis donna ordre à Monsieur le Dauphin de lever le siege. Tel fut le malheureux succès d'une expédition, à laquelle le Roi ne s'étoit déterminé, que parce qu'il s'étoit laissé tromper

1542.

Levée de ce siége.

1542. par des gens qui avoient été eux-mêmes trompés, ou qui par un motif de basse jalousie n'avoient pû souffrir que leur avis ne fussent pas préférés à ceux que donnoient des personnes plus expérimentées qu'eux, & qui n'avoient en vûe que le bien de l'Etat.

Notre retraite (a) se fit en si bon ordre qu'il ne fut pas possible aux Espagnols de nous entamer; & ils furent repoussés avec perte. Il étoit tems qu'on levât le siége, car le lende-

(a) Paul Jove, & après lui Dupleix rapportent une particularité trop glorieuse à la mémoire de François I, pour ne pas l'insérer ici. Les Italiens ayant enlevé grand nombre de femmes Espagnoles pour en tirer rançon, les Espagnols en envoyerent faire des grandes plaintes à Sa Majesté, comme d'une chose faite contre la décence & l'honnêteté entre les Nations Chrétiennes. Les Italiens répondoient que les Espagnols à la prise de Rome, ne s'étoient pas contentés de mettre les femmes à rançon; mais qu'ils avoient arraché les enfans des mamelles de leurs meres pour les faire racheter à leur parens. Le Roi généreux envers ses ennemis mêmes, tira de ses coffres une somme d'argent qu'il donna aux Italiens, pour le rachat des prisonnieres Espagnoles, & les rendit, ou fit reconduire à leurs maris & à leurs parens.

main & les jours suivans, les pluies grossirent tellement les rivieres que la plûpart de ceux qui étoient demeurés derriere tant des gens de pied que de cheval furent obligés de passer à la nage, & il y en eut quelques-uns de noyés. Si cette nombreuse armée eût été employée à la conquête du Milanès, il y a apparence, comme la suite l'a fait voir, qu'elle auroit eu bon marché de ce Duché. Mais on assuroit le Roi que Perpignan ne lui opposeroit qu'une foible résistance, & il se décida pour le plus mauvais parti. Peut-être me trompois-je, mais c'est-là mon sentiment.

1542.

Campagne de Piémont.

Les opérations de la campagne du Piémont n'offrent aucun événement mémorable. Lorsque le Maréchal d'Annebaut alla joindre l'armée de Monsieur le Dauphin; il laissa en Piémont Guillaume de Langei, Boutieres, Vassé Gouverneur de Pignerol, Martin du Bellai Prince d'Yvetot Gouverneur de Turin, Ossun Gouverneur de Savillan avec leurs Compagnies d'hommes d'armes ou de Chevaux-Legers, deux mille Suisses & quelque Infan-

terie Françoise & Italienne. Un si
1542. petit nombre de troupes suffisoit à peine pour la défense des principales places ; ainsi les ennemis demeurerent maîtres de la campagne. Le Marquis du Guast informé du départ du Maréchal, rassembla toutes ses forces au Pont de Sture, poste qui lui ouvroit le passage des rivieres, outre qu'il se mettoit par-là en état de commencer ses attaques dans quelque endroit du Piémont qu'il lui plairoit de choisir tant en-deçà qu'au de-là du Pô. Langei averti de la résolution du Général ennemi, & sçachant d'ailleurs que les partisans qui défendoient Coni, Albe & Quieras étoient extrêmement foibles, tira quelques enseignes de gens de pied de différentes places de son gouvernement, & entreprit de surprendre ces trois postes tout-à-la-fois ; & ce qui ne permettoit pas de douter du succès de son projet, c'est que le Marquis du Guast qui sçavoit que nous n'avions que très peu de troupes, ne pouvoit raisonnablement soupçonner que Langei méditât une pareille entreprise. D'Ossun, Gouverneur de Savillan, & le

sieur de Cental, Elûs de Riès, eurent ordre de marcher à Quieras avec quelques troupes, non pour forcer, mais pour surprendre la place. Ceux qui furent destinés à l'expédition de Coni & d'Albe s'égarerent malheureusement, & le jour les surprit sans qu'ils eussent pû exécuter leur dessein, dont Langei croyoit le succès infaillible. 1542.

D'Ossun & Cental conduits par les Guides que leur avoit donné le Gouverneur du Piémont, partirent de Savillan avec des échelles, & marcherent en toute diligence vers Quieras; & comme il y avoit un petit Château qui pouvoit se défendre, l'on tint prêts deux canons qui devoient suivre, si l'on étoit obligé de battre ce Château; mais quoiqu'ils eussent hâté leur marche autant qu'ils purent, ils n'arriverent que de jour devant Quieras: ainsi ceux des habitans qui avoient promis à Langei de le seconder dans son entreprise, n'oserent se déclarer. D'Ossun & Cental ne laisserent pas que de dresser leurs échelles, & étant montés les premiers sur les remparts, ils eurent la gloire d'em- Les François prennent Quieras.

1542. porter la place de vive force. Maîtres de la ville, ils firent venir de l'artillerie pour battre le Château où la garnison s'étoit retirée ; mais dès la premiere volée, une de leurs piéces s'étant démontée, & ayant en même tems appris que le Marquis du Guast marchoit au secours des assiégés, ils en donnerent avis à Langei qui étoit venu camper à Carignan avec les Suisses & quelques troupes Françoises, lui faisant sçavoir qu'ils étoient résolus de se retirer, & de brûler auparavant la ville, afin que les ennemis ne pussent y prendre poste. Langei leur dépêcha sur le champ le sieur de Vassé avec cinquante hommes d'armes, & leur manda qu'il n'y avoit dans le Château que deux sacs de farine & un seul cheval ; & qu'ainsi les assiégés seroient obligés de se rendre dès le lendemain matin, à moins qu'ils ne voulussent mourir de faim ; que le Marquis ne pourroit arriver à Quieras, que dans trois jours : Langei leur promettoit de les avertir de l'heure où le Général ennemi se présenteroit, & de leur faciliter les moyens de se reti-

rer en sureté à Mondovi ou à Baine, s'ils étoient obligés d'abandonner leur entreprise. Ce que Langei avoit prévû arriva; les assiégés qui depuis trente six heures n'avoient pris aucune nourriture, capitulerent le lendemain, & obtinrent qu'ils sortiroient avec armes & bagages. De Cental fut établi Gouverneur de Quieras, & il y fit entrer deux mille hommes qu'il leva, tant dans ses terres que dans celles de ses amis. 1542.

On leur enleve Villeneuve d'Ast.

Le Marquis du Guast informé de la reddition du Château, changea de dessein; & pour se dédommager de cette perte, il marcha avec toutes ses forces vers Villeneuve d'Ast, que Langei avoit eu soin de bien pourvoir: mais la place étant très-mal fortifiée, elle fut emportée d'assaut; & les ennemis s'emparerent aussi de Poiring, de Cambian, & de quelques autres petits postes, qui n'étoient pas en état de défense.

Les forces du Marquis montoient à quinze mille hommes de pied, & à deux mille cinq cens chevaux; & les nôtres alloient à peine à cinq mille Fantassins. Une si grande supério-

1542. rité, ne permettoit pas au Marquis de s'amuser à demeurer au de-là du Pô; il résolut de passer cette riviere, & de venir camper à Carignan. Maître du plat-pays, il auroit pu affamer Turin, Pignerol, & les autres places que nous avions en deça de la riviere: son intention étoit aussi de mettre de fortes garnisons à Quiers, à Ast, à Fossan, à Albe & à Coni; ce qui nous auroit mis dans la nécessité de renforcer les garnisons des places qui nous restoient au de-là du Pô, à moins que nous n'eussions voulu nous priver de la communication que nous avions avec le Marquisat de Saluces.

Langei défend le passage du Pô.

Langei pour prévenir le Général Ennemi, revint camper à Carignan avec sa petite armée, & fit travailler en toute diligence à un fort pour défendre le passage du Pô. Le Marquis ne fut pas longtems sans se présenter de l'autre côté de la riviere, avec toutes ses forces. Pendant quinze jours que les deux armées demeurerent campées vis-à-vis l'une de l'autre, il y eut de fréquentes escarmouches: mais ce qui fatiguoit le plus nos gens, étoit qu'ils ne pour-

voient se dispenser d'être jour & nuit sur pied pour défendre le passage de la riviere, qui étant alors extrêmement basse, pouvoit être traversée à gué en plusieurs endroits. Langei dont la santé étoit entiérement ruinée par de longs travaux, & qui étoit devenu paralitique, fut assez heureux pour débaucher au Marquis, six mille hommes de pied Italiens, & quelque Cavalerie. Le Général Ennemi ne songea plus à passer le Pô; la crainte qu'il eut de se voir abandonné par les autres Italiens, qui étoient dans son armée, s'il passoit cette riviere, lui fit prendre le parti de se retirer vers Villedestellon, & de s'approcher de Quiers. 1542.

Le sentiment de Langei & de la plufpart des Capitaines François, étoit de marcher à la poursuite de l'ennemi, & déja les Suisses avoient consenti de passer outre. L'exécution de ce projet nous auroit mis à portée de profiter des intelligences que nous avions dans l'Armée Impériale, & en différentes places. Mais quelques uns de ceux qui dans le Conseil avoient semblé approuver Mutinerie des Suisses.

1542. ce parti, comme étant le plus sage, changerent de sentiment, je ne sçais pour quelle raison, & trouverent le moyen de faire révolter les Suisses; de sorte que dans le même tems qu'on se préparoit à marcher en avant, ils jugerent à propos de prendre le chemin de Pignerol. Saint-Julien, Colonel des Suisses fut soupçonné, non sans raison d'être l'Auteur de cette mutinerie; & ce qu'il y eut de plus surprenant, fut que Boutieres l'un des Principaux Officiers François, se retira avec les mutins à Pignerol.

Martin du Bellai prend le Château de Carignan.

Langei se voyant ainsi abandonné, ne put faire autre chose que de se faire porter en chaise jusqu'à Turin; & de-là il envoya à Gazelles & à Siria, petites places situées entre Turin & Ulpiano, les six mille Italiens qu'il avoit enlevés aux Impériaux. Sur l'avis qu'eut le Marquis de la séparation de notre armée, il détacha un petit corps de troupes à qui il fit passer le Pô; un Capitaine de la légion de Languedoc, qui s'étoit enfermé dans le Château de Carignan avec cinquante hommes, fut sommé de se ren-

dre, avec menace d'être pendu s'il attendoit qu'on amenât de l'artillerie pour battre la place : mais ce fut là une peine qu'il épargna aux ennemis. Langei qui craignoit que le marquis ne suivît avec le reste de son armée, & qu'après avoir passé le Pô, il ne fit achever le fort que nous avions commencé, dépêcha Martin Du Bellai son frere Gouverneur de Turin, pour aller prendre langue, & sçavoir si la nouvelle garnison du Château de Carignan étoit bien nombreuse. L'intention de Langei étoit de se transporter lui-même sur les lieux avec de l'artillerie, pour attaquer la place, s'il apprenoit que cette entreprise pût s'éxécuter aisément. Du Bellai fit prendre les devants au Capitaine Marville, & au Comte Maxime-Antoine de Sesse ses deux Lieutenans, avec quarante à cinquante chevaux, & leur ordonna d'aller prendre poste entre le Pô & Carignan, pour observer si le Marquis essayeroit de repasser la riviere. Marville se chargea de faire le guet, & le Comte de Sesse s'étant présenté devant le Château, envoya demander par un

1542.

trompette à parler au Gouverneur.
1542. Il se trouva que celui qui commandoit dans la place, avoit autrefois servi sous le Comte, & étoit son ami particulier. Le Capitaine Italien lui représenta qu'il avoit été détaché pour investir la place : qu'il étoit suivi de toute l'armée Françoises, & qu'ainsi il n'y avoit qu'une prompte reddition de sa part qui pût lui sauver la vie. La conclusion de cet entretien, fut que le Gouverneur consentit à remettre la place entre les mains de du Bellai; & il fut réglé que la garnison seroit conduite en sûreté jusqu'à Quiers. La nouvelle de la prise de Carignan par les Impériaux ayant été portée à la Cour, le Roi avoit sur le champ dépêché un Courier à Langei, avec ordre de tenter l'impossible pour reprendre cette place; & c'est ce qui avoit déja été exécuté, lorsque ce Courier arriva à Turin.

Peu de jours après le Marquis du Guast ayant repassé le Pô prés du Crescentin, vint mettre le siége devant Chivas, où commandoit Jerôme de Birague. Cette entreprise ne réussit pas au Général Ennemi;

il donna inutilement deux assauts, & fut obligé de se retirer à Casal avec son armée. Environ le même tems, Cesar de Naples, intéressé à couvrir le chemin d'Ulpiano à Turin, entreprit de surprendre Cazelles, ne doutant pas qu'il ne lui fût facile de regagner les Italiens qui y étoient en garnison, & que Langei avoit débauchés : mais il fut trompé dans son attente. Le Chevalier de Villegagnon, ayant été envoyé dans la place pour y commander, y fit si bien son devoir, qu'il obligea les ennemis de se retirer, après leur avoir tué soixante à quatre-vingt hommes ; & leur fuite fut si précipitée, qu'ils abandonnerent leurs échelles. 1542.

La retraite du Marquis du Guast à Casal, donna occasion à Langei d'exécuter l'entreprise qu'il avoit formée sur Barges, petite place qui nous fermoit le passage de Pignerol à Ravel & à Saluces : une autre incommodité qu'elle nous causoit, étoit qu'elle donnoit la facilité aux ennemis de ravager le plat-pays. Le succès de l'exécution paroissoit d'autant plus assuré que le Marquis

1542. ne se trouvoit point à portée de secourir cette place. Boutieres ayant eu ordre d'aller en faire le siége, partit de Pignerol avec les Suisses & six piéces de canons, & Langei lui envoya ce qu'il avoit de troupes, n'en gardant avec lui que ce qu'il en falloit pour la défense de Turin.

Les ennemis reprennent Barges.

Boutieres trouva en arrivant à Barges, que les Espagnols avoient eu la précaution de fortifier un Couvent qui joignoit le Château, & qu'il n'étoit pas possible de battre la place, avant que de s'être rendu maître de ce poste. Ce fut donc par là qu'il fallut commencer. Les approches se firent avec beaucoup de bravoure, & en moins de vingt-quatre heures, il y eut une brêche assez grande pour monter à l'assaut. Les Fantassins François, & un petit nombre d'hommes d'armes, qui avoient mis pied à terre, emporterent ce Couvent de vive force, & passerent au fil de l'épée trois cens Espagnols qui le défendoient. Le Château qui n'est qu'un Donjon quarré, opposa moins de résistance encore. Dès que les assiégés nous

virent maîtres des fausses brayes, & que la place eût été entamée par le feu de notre artillerie, ils demanderent à capituler. Il fut réglé qu'ils donneroient des ôtages; & que si dans six jours le Marquis du Guast ne se présentoit avec une armée pour faire lever le siége, la Château seroit remis entre les mains du Général François. Mais le Marquis n'eut pas plutôt été informé de cette capitulation, qu'il se mit en campagne avec toutes ses forces; & marchant à grandes journées, il vint passer le Pô à Villefranche. Boutieres trop foible pour lui faire tête, rendit les ôtages, & ayant prit la route de Briqueras, il ramena ses troupes à Pignerol. Le Marquis après avoir rafraîchi Barges, se hâta de retourner à Quiers, parce qu'il craignoit que nous ne profitassions de son éloignement pour lui enlever différentes places où nous avions des intelligences. La diligence qu'il fit, n'empêcha cependant pas que Langei ne surprit le Château de Monteau, & deux ou trois autres petits forts du Montferrat, qu'il auroit été mal aisé d'em- 1542.

1542. porter d'aſſaut, parce qu'il auroit fallu y conduire de l'artillerie; ce qui ne pouvoit s'exécuter pendant l'Hiver.

Langei leur enleve cette place.

Langei ne ſe tint pas à cet avantage, il voulut reprendre Barges, & il en vint à bout. Le ſieur de Vaſſé Gouverneur de Pignerol, Officier, dont l'activité répondoit à la valeur, eut ordre de ſe mettre à la tête des nouvelles bandes qui venoient de France, de conduire avec lui quatre piéces de canon, & de marcher en diligence vers cette place. Vaſſé fut inſtruit par Langei comment il devoit s'y prendre pour gagner le Capitaine Paul Monnet, qui commandoit la garniſon ennemie. Les batteries furent dreſſées à la hâte; Vaſſé & les Officiers qui l'accompagnoient, ſuppléerent au défaut de Canoniers & d'Ingénieurs, & mirent eux-mêmes la main à l'œuvre. En moins de deux heures la brêche fut faite: mais non pas telle qu'elle auroit du l'être pour monter à l'aſſaut. Le Capitaine Monnet qui ne cherchoit qu'un occaſion pour ſe déclarer, remit la place entre les mains du Gouverneur de Pignerol, & paſ-

1542.

Annebaut va commander en Piémont.

-sa au service de France (*a*).

Cependant le Roi pour ne pas laisser dans l'inaction les troupes qui avoient été inutilement employées au siége de Perpignan, en envoya une partie en Piémont, sous la conduite de l'Amiral Annebaut (*a*).

(*a*) Ce ne fut point Boutieres, comme le dit Beaucaire; mais Langei qui corrompit par argent le Gouverneur de Barges. Cette place fut reprise par Vassé & non par Boutieres.

(*b*) Nous avons parlé de la disgrace de l'Amiral Chabot, & nous avons dit qu'il fut remplacé par le Maréchal d'Annebaut. La disgrace du Chancelier Poyet, suivit de près le retablissement de Chabot. Poyet étoit fils d'un Avocat d'Angers, & se distingua dans le Barreau. Son éloquence lui mérita d'être choisi pour plaider la cause de Louise de Savoye, mere du Roi, contre le Connêtable de Bourbon; il obtint pour récompense la charge d'Avocat Général; trois ans après il fut fait Président au Mortier, & au mois de Novembre de l'année 1538, il fut élevé à la dignité de Chancelier de France. L'Amiral étant rentré en grace, n'oublia rien pour perdre son ennemi. La Reine de Navarre, Mr le Dauphin, la Duchesse d'Estampes, Le Comte de Saint Pol conjurerent aussi la perte du Chancelier. Il fut arrêté à Argilli, où étoit la Cour, le 2 d'Août 1545, & fut amené d'Argilli à la Bastille, & de-là transferé en

1542. C'étoient les vieilles bandes Françoises, la Cavalerie Légére, quatre cens hommes d'armes, l'Infanterie Italienne, & les Lansquenets du Colonel Recroc. Un si puissant renfort sembloit promettre des conquêtes d'autant plus rapides, que l'armée

la Conciergerie du Palais. Pendant l'instruction de son procès, qui fut jugé le 23 Avril 1545, toutes les Chambres assemblées, lui présent, nuë tête, & obligé de se tenir debout. Voici l'Arrêt qui lui fut prononcé: *Vû par la Cour le procès de Maître Guillaume Poyet Chancelier de France, pour les fautes, abus, concussions, malversations, & entreprises sur la Majesté Royale, plus qu'il ne le pouvoit de son Office, & autres crimes & délicts mentionnés audit procès, ladite Cour l'a condamné & condamne en cent mille livres Parisis envers le Roi, & tenir prison jusqu'à la satisfaction & payement de la dite somme; & au surplus pour plus ample réparations des dits cas, sera le dit Poyet confiné par l'espace de cinq ans, en tel lieu & place qu'il plaira au Roi d'ordonner; & si ladite Cour a déposé & dépose de l'Etat de Chancelier de France, & l'a déclaré & déclare inhabile à jamais tenir, ni exercer Office Royale.* On lui ôta sa robe, & on le renvoya avec un manteau court. Il reprit sa profession d'Avocat consultant: mais il ne l'exerça pas long-tems. Il mourut au mois d'Avril 1548, & fut inhumé en l'Eglise des Augustins de Paris.

Le Cardinal de Lorraine fut aussi dis-

ennemie se trouvoit, faute de payement, diminuée de plus de la moitié. 1542.
L'Amiral étant arrivé à Briançon, fit prendre à une partie de son armée le chemin de Pignerol, & à l'autre celui de Suse, & ordonna que toutes les troupes s'assemblassent à Carignan, à sept mille au dessus de Turin, & à six mille de Carmagnole, où étoit campée l'armée ennemie.

Entreprise sur Casal manquée par Aubaus.

Dans une entrevuë que l'Amiral eut à Turin avec Langei, il fut décidé que l'on commenceroit par se rendre Maître de Casal. Langei avoit fait équiper en secret à Carignan, assez de barques pour transporter en vingt-quatre heures l'armée Françoise devant cette place; & il avoit fait faire à Vorling par Louis de Birague, une provision de pain pour dix jours. Quelque diligence qu'eut fait le Marquis du Guast, il ne lui eut pas été possible d'arriver en moins de quatre jours à Casal; ce qui auroit donné plus de tems qu'il n'en

gracié sous prétexte de six mille écus de pension qu'il avoit acceptés de l'Empereur sur l'Archevêché de Sarragosse: mais en effet parce que l'effroyable dépense qu'il faisoit, l'avoit rendu importun en demandant des graces pour la soutenir.

falloit pour ſurprendre cette Place ; & quelques autres où nous avions des intelligences. Ce projet qui avoit d'abord été approuvé par Annebaut, ne fut pas exécuté, parce qu'il donna trop légérement créance à quelques perſonnes, peut-être autant envieuſes de ſa gloire que de celle du brave Langei.

1542.

Autre faute de ce Général.

On propoſa peu de tems après un autre projet dans le Conſeil : un ami de Langei qui ſervoit dans l'armée ennemie, lui avoit donné avis que les Impériaux délogeroient la nuit ſuivante d'auprès de Carmagnole, où Annebaut plus fort qu'eux des deux tiers les pouvoit inveſtir, & marcheroient droit à Quiers, d'où la retraite dans le Duché de Milan, étoit plus facile. Sur quoi Langei fit entendre à l'Amiral, qu'il n'avoit pour enlever l'armée Impériale, qu'à mettre quatre cent chevaux entre Carmagnole & Villedeſtellon, & ſe poſter avec le reſte de l'armée Françoiſe, entre cette place & Quiers. Les troupes qui devoient être employées à l'exécution de cette entrepriſe, eurent ordre de ſe tenir prêtes à marcher, & je ne

ſcais pour quelle raiſon on s'en tint
là. On ſe contenta ſeulement dès 1542.
que la nuit fut venuë, d'envoyer le Capitaine Vimerçat, avec deux cent Chevaux-légers pour reconnoître les ennemis. Il revint avec quelque butin qu'il avoit enlevé à l'arriere-garde de l'armée ennemie, & rapporta qu'elle avoit pris la route qui avoit été annonçée à Langei. Il eſt certain que ſi Annebaut l'eut pourſuivie il auroit pu envelopper en raſe campagne trois mille Lanſquenets & mille Eſpagnols, qui faiſoient la principale force de l'armée Impériale; & il ne feroit reſté au Marquis du Guaſt que les Italiens qu'on auroit pu lui débaucher aiſément, en leur offrant une ſolde un peu plus forte.

Langei déſeſperé de ſe voir tra- 1543.
verſé dans toutes les entrepriſes que Mort de Langei.
ſon zèle pour le ſervice du Roi lui faiſoit former, & dont les préparatifs lui avoient infiniment coûté, demanda la permiſſion de retourner auprès de Sa Majeſté, afin de lui donner par lui-même pluſieurs lumieres importantes pour ſon ſervice touchant le Piémont; mais il

mourut en chemin à Saint Sapho-
1543. rin sur la Montagne de Tarare, le neuvieme de Janvier de l'année 1543. *Un éloge bien glorieux à la mémoire de ce grand homme, fut ce que dit l'Empereur en apprenant la nouvelle de sa mort. La vérité le força d'avouer que seul il lui avoit fait plus de mal, & déconcerté plus de desseins que tous les François ensemble.*

Annebaut après le départ de Langei, marcha à Carmagnole, d'où les ennemis venoient de décamper. Ce fut là que d'Ossun & Carses qui étoient alors à Savillan, lui firent sçavoir que la garnison qui se trouvoit à Coni, n'étoit pas assez nombreuse pour soutenir un assaut; & que si l'on faisoit investir cette place, avant qu'il y entrât du secours, elle seroit obligée de se rendre, dès que l'on auroit commencé à la battre. L'Amiral sur cet avis, s'avança vers Coni avec quelque artillerie, & chargea Martin du Bellai Gouverneur de Turin, d'observer les mouvemens des ennemis, qui avoient toutes leurs forces assemblées près du pont de Sture. Langei ayant été averti le lendemain que les

Lansquenets du Colonel Recroc, étoient arrivés à Rivoli, & qu'ils étoient obligés de venir passer le Pô à Turin, parce que les ponts de Carignan & de Montcallier étoient rompus, leur fit préparer des vivres & des logemens, étant résolu de se servir de ce petit corps de troupes, pour l'exécution de quelques entreprises dont le succès l'intéressoit infiniment. Il avoit tâché de surprendre quelques Châteaux bâtis sur la Montagne de Montferrat, d'où l'on découvroit tout ce qui sortoit de Turin : desorte que nous ne pouvions aller ni à Casal, ni à Bourgon, ni dans aucune autre des places du Montferrat, d'où nous tirions la plus grande partie de nos munitions de bouche sans être apperçus. 1543.

Ces places étoient Saint Boni, Châtillon & Saint Raphaël, qui ne se trouvent éloignés que de trois milles de Turin. Langei avoit inutilement attaqué ces différens postes, & y avoit même perdu quelque monde, entre autres le Capitaine Malicorne du Maine, qui étoit demeuré estropié d'un coup d'arque-

Martin du Bellai prend différentes places.

1543. buſe. Le ſecours des Lanſquenets le mit en état d'emporter ces places de vive force : s'étant mis à leur tête, il partit du grand matin de Turin, conduiſant avec lui quatre piéces d'artillerie. Il étoit ſuivi de trois Enſeignes de ſa garniſon, de ſa compagnie d'hommes d'armes, de celle de Guillaume de Langei ſon frere, & d'une partie de celle de l'Amiral. L'on commença par l'attaque de Saint Boni, & en peu d'heures il y eut une brêche aſſez grande pour y monter. Les Lanſquenets animés par l'eſpérance du butin, firent leur attaque avec une furie inexprimable, & ſe rendirent maîtres de la place. Tous ceux qui s'y trouverent furent paſſés au fil de l'épée ; l'on n'excepta que le Commandant qui fut pendu pour avoir oſé tenir dans un poſte qu'il ſçavoit ne pouvoir défendre. De Saint Boni, du Bellai marcha à Châtillon, petite ville bâtie ſur une Montagne ; mais pour la battre, il falloit commencer par guinder à force de bras quelques piéces d'artillerie ſur une hauteur voiſine. Ce fut là un travail dont les Lanſquenets à qui l'on avoit abandonné le pillage de

de Saint Boni, se chargerent volontiers; on les vit traîner deux canons presque avec autant de facilité, que s'ils n'eussent eu qu'un fauconneau à monter. Les ennemis informés du traitement que l'on avoit fait à la garnison de Saint Boni, s'en épargnerent un pareil en capitulant avant que l'on eût dressé les batteries, & sortirent au nombre de quatre cens hommes de troupes choisies tous bien équipés. Il est certain qu'ils nous auroient pu faire acheter cher la place, qu'ils nous abandonnerent lâchement. La garnison de Saint Raphaël opposa encore moins de résistance, & n'attendit pas même qu'on la sommât de se rendre; il en fut de même de trois ou quatre petits forts que l'on fit raser; l'on ne conserva que Châtillon, où l'on mit garnison, parce que la place pouvoit se défendre. Langei après cette heureuse expédition, fit prendre aux Lansquenets la route de Montcallier, & le lendemain ils se joignirent à l'Amiral qui marchoit à Coni. 1543.

Toute l'armée s'étant présenté devant cette place, on dressa les batteries à la hâte: mais le malheur Annebaut échoue devant Coni.

1543. voulut qu'Annebaut se laissât tromper, & qu'au lieu d'attaquer l'endroit le plus foible, il agît justement contre le plus fort. La brêche étant faite, le signal fut donné pour monter à l'assaut; les assaillans combattirent pendant plus d'une heure avec beaucoup d'intrépidité: mais un fort retranchement que les assiégés avoient fait derrière la brêche, rendit tous les efforts des François inutiles, & ils furent obligés de se retirer après avoir perdu beaucoup de braves gens. De ce nombre furent le Capitaine Brocotte Normand, son Lieutenant & son Enseigne, le Comte Guillaume de Biandras du Montferrat, avec son Lieutenant, le Lieutenant & l'Enseigne du Capitaine Saint Pierre Corse, Saint Estesve Enseigne du Capitaine Cavagues, sans parler d'un grand nombre d'autres Officiers qui furent dangereusement blessés (a). Les as-

(a) Paul Jove dit, que les François dresserent deux batteries. Et comment auroient-ils pu le faire, n'ayant avec eux que quatre misérables canons? Il ajoûte qu'ils donnerent trois assauts; mais le défaut de poudre, le fort retranchement qu'ils trou-

siégés qui n'étoient enfermés que du côté de la batterie, reçurent pendant la nuit un renfort de deux cent chevaux & de sept à huit cent Fantassins, que le Marquis du Guast avoit détaché de son armée. L'Amiral informé de l'arrivée de ce secours, ne songea qu'à hâter sa retraite ; & ce qui l'y déterminoit encore, étoit que ses munitions de guerre se trouvoient épuisées. Il y a apparence, que s'il eût conduit huit canons, & qu'il eût élevé deux batteries, la garnison qui étoit peu nombreuse, n'auroit pu défendre une place attaquée toute à la fois par différens endroits. La retraite de notre armée se fit en bon ordre, & fut même marquée par quelque avantage remporté sur les Impériaux. Le Capitaine Gedaine Albanois, le Comte Maxime, & le sieur de Marville, Lieutenans de Martin du Bellai, ayant rencontré près de Bra, vis-à-vis de Quieras, un détachement de deux cent chevaux, le 1543.

verent derriere la Brêche, la perte qu'ils firent au premier assaut, autant de raisons qui ne leur permettoient pas d'en donner un second.

chargerent vigoureusement, en taillerent une partie en piéces, & firent plusieurs prisoniers.

1543.

Il licentie son armée.

L'Hiver qui approchoit ne permettant pas à l'Amiral de former de nouvelles entreprises, il licentia son armée, après avoir remis sous l'obéissance du Roi Villeneuve d'Ast, Poiring, Cambian, Rive de Quiers, & quelques autres petites places que les ennemis avoient abandonnées. Boutieres fut laissé en Piémont pour y commander en l'absence de l'Amiral; Martin du Bellai demeura à Turin, de Vassé à Pignerol, de Termes à Savillan, & Louis de Biragué fut établi Gouverneur de Chivas, & de Varling; les deux mille Suisses qui étoient sous les ordres du Capitaine Saint Julien, continuerent de servir en Piémont; & les Lansquenets du Colonel Recroc repasserent en France.

Son retour en France.

L'Amiral après avoir fait ces dispositions, quitta le Piémont au commencement de Janvier, & prit sa route par le Mont Cenis. Étant arrivé à la Novalese, on lui fit entendre qu'il ne pouvoit sans danger s'exposer à passer outre, & qu'il

devoit attendre que le tems fût devenu un peu plus calme ; il se 1543.
trouva mal de n'avoir pas suivi cet avis, que lui donnoient les gens du Pays. Dès qu'il fût à mi-chemin de la Montagne, entre Ferriere & l'Hospitalet, il s'éleva un orage si furieux, que plusieurs de ceux qui l'accompagnoient périrent misérablement sous les neiges, entre autres un jeune Gentilhomme nommé Carouges ; quelques-uns perdirent la vuë, d'autres eurent les pieds gelés ; quelques soldats qui encouragés par l'exemple de l'Amiral, avoient voulu le suivre, se perdirent dans les chemins ; & il lui en auroit à lui-même coûté la vie, si quelques paysans qui étoient dans des cabannes à l'entrée de la plaine, ne fussent promptement accourus à son secours. Maugiron qui connoissoit la nature du Pays, demeura à à l'Hospitalet jusqu'au lendemain, & fut assez heureux pour sauver la vie à quelques Gentilshommes à demi morts de froid. La cause de ce danger vient de ceque pour aller de Ferieres à Lanebourg, il faut passer par un défilé très-étroit qui se trouve entre

deux hautes Montagnes ; & lorſqu'il
1543. s'éleve quelque orage, on voit la neige pouſſée par le vent, ſe raſſembler en pelottes, qui groſſiſſant en tombant, forment des eſpeces de montagnes, ſous leſquelles demeurent enſevelis tous ceux qu'elles rencontrent dans leur chûte; les chemins ſont alors ſi couverts de neige, que les guides eux-mêmes n'ayant plus de traces qui les dirigent, vont ſouvent ſe précipiter avec ceux qui les ſuivent dans des abîmes où ils pé-périſſent miſérablement. L'Amiral ayant échappé, comme par miracle, au danger où l'avoit expoſé ſon imprudente témerité, ne fut pas plutôt arrivé à Lanebourg, qu'il prit la poſte pour ſe rendre en toute diligence à Chatelraut, où il étoit appellé par Sa Majeſté. Je reprendrai le fil des affaires du Piémont, lorſque j'aurai parlé d'une ſédition arrivée à la Rochelle, & qui ne put être appaiſée que par la préſence du Roi même.

Revolte des Rochelois.

Peu de jours après la levée du ſiége de Perpignan, Sa Majeſté ayant eu avis de cette révolte, partit de Montpellier, & ayant prit ſa route par Chatelraut, elle paſſa par Pa-

ris, d'où elle se rendit à la Rochelle accompagnée des Lansquenets du Colonel Ludovic, qui avoit remplacé le Comte de Mansfeld, depuis peu retiré en Allemagne. Les rebelles qui avoient poussé l'insolence jusqu'à maltraiter indignement quelques Officiers de Sa Majesté, chargés de la levée des impôts (a), prévinrent par leur soumission & les marques éclatantes qu'ils donnerent de leur repentir, le châtiment que méritoit leur rébellion. Le Roi étant assis dans son Lit de justice, ils allerent se prosterner à ses pieds, fondant en larmes, & demandant qu'on leur fit miséricorde. L'Avocat qui étoit chargé de parler en leur nom, s'exprima en ces termes. 1543.

„ Fut-il jamais Sire, un jour plus „ malheureux, que celui où vos Discours adressé au Roi.

(a) Le Roi avoit imposé vingt-quatre livres sur chaque muid de sel qui se débiteroit dans tout son Royaume ; ceux de la Rochelle persuadés qu'ils devoient être exempts de cet Impôt, à cause des priviléges qui leur avoient été accordés, & que Sa Majesté avoit elle-même confirmés, lors de son avénement à la Couronne, refuserent de le payer, & chasserent les Commis qui le levoient.

1543. „ très-fidéles, & très-obéissans sujets de votre ville de la Rochelle, „ & des Isles voisines, ont pu oublier la douceur de votre Gouvernement, & toutes les graces „ qu'ils ont reçues de votre bonté. „ Le souvenir de leurs fautes les „ couvre de la plus humiliante confusion : c'est avec une douleur „ extrême, qu'ils se rappellent le „ malheur qu'ils ont eu d'encourir „ l'indignation d'un Prince digne par „ ses vertus de regner sur tous les „ cœurs. Plus vous avez usé envers „ eux de bonté & de clémence, plus „ leur désobéissance leur paroît inexcusable ; prosternez à vos pieds, „ ils reconnoissent toute la grandeur „ de leur crime, ils le détestent, ils „ en gémissent, ils avouent que „ leur révolte ne peut être trop sévérement punie ; ils osent cependant, animés par l'exemple du „ Prophête Roi, qui mettoit toute sa „ confiance dans les miséricordes „ infinies de son Dieu, espérer que „ vous vous laisserez toucher par „ leurs larmes. [L'Orateur s'étant alors mis à genoux, cria miséricorde d'une voix entrecoupée de

ſanglots.] “ Quelle eſt aujourd'hui
„ notre infortune ! ajouta-t'il ; juſ- 1543.
„ qu'à ce jour nous nous étions diſ-
„ tingués, Sire, par notre fidélité &
„ notre obéiſſance envers vous, &
„ envers les Rois vos Prédéceſſeurs,
„ & nous avons la honte de nous
„ voir deshonnorés aujourd'hui par
„ une ſcandaleuſe révolte. Mais, Si-
„ re, ne conſultez que votre clé-
„ mence, accordez à notre repentir,
„ accordez à nos larmes le pardon
„ dont nous nous reconnoiſſons in-
„ dignes. Tout le peuple recommen-
ça alors à crier miſéricorde : mais
d'une maniere ſi touchante, que
le Roi ne put retenir ſes pleurs.

„ Je ne ſuis point venu ici, leur „ répondit Sa Majeſté, pour vous „ témoigner combien j'ai été ſenſi- „ blement affligé, en apprenant la „ nouvelle de la faute que vous con- „ feſſez : mais je dois, mes amis (car „ la joie que j'ai de vous voir ren- „ trés dans le devoir, ne me permet „ pas de vous appeller d'une autre „ nom,) vous repréſenter que votre „ faute eſt d'une telle nature, qu'il „ ne paroît pas qu'on dût la laiſſer „ impunie, à cauſe des ſuites

Réponſe de Sa Majeſté.

1543. „ qu'elle peut avoir. La sûreté &
„ le bonheur de tout Etat, consiste
„ en deux choses; dans la sage ad-
„ ministration du Prince, & dans
„ la parfaite soumission de ses su-
„ jets. Il est en de l'union de ces deux
„ points, comme de celle de l'ame
„ avec le corps; il n'y a de vie dans
„ l'homme qu'autant que l'ame com-
„ mande, & que le corps obéït. La
„ grace que je demande à Dieu avec
„ le plus d'instance, est qu'il ne per-
„ mette pas que j'abuse de l'autorité
„ qu'il m'a donné sur vous, & dont
„ il me fera rendre un jour un comp-
„ te terrible. Je sçais que la puni-
„ tion des fautes fait une partie du
„ commandement qui m'est confié;
„ & combien ne s'offre-t'il pas d'e-
„ xemples qui m'apprennent que l'é-
„ xercice d'une sévére justice est sou-
„ vent nécessaire pour corriger l'in-
„ solence du peuple! mais d'un au-
„ tre côté ne paroit-il pas convenir,
„ qu'un Prince, qui durant tout le
„ cours de sa vie, s'est fait une es-
„ péce de devoir de préférer la voie
„ de la douceur à celle de la sévéri-
„ té, rende ses bonnes graces à un
„ peuple qu'il voit contrit & hu-

„ milié ; & ce peuple peut-il ou- 1543.
„ blier, que plus le Prince qui le gou-
„ verne aura usé de clémence à son
„ égard, plus il doit de son côté
„ être empressé à lui obéir & le ser-
„ vir fidélement. Il est vrai que la
„ clémence & la miséricorde ensei-
„ gnées par Jesus-Christ, & prêchées
„ par ses Apôtres, pourroient être
„ d'un dangereux usage, si l'on s'en
„ servoit pour ramener dans le de-
„ voir un peuple naturellement en-
„ clin à la révolte : mais les Rois
„ mes Prédécesseurs ont toujours
„ trouvé dans vos peres des sujets
„ plein de zèle pour leur service ; &
„ dans mille occasions vous m'avez
„ vous-même donné des preuves
„ de votre fidélité. Ces preuves de
„ votre amour doivent me faire ou-
„ blier une faute dont vous vous re-
„ pentez ; mon bon cœur souffriroit,
„ si je ne vous pardonnois pas ;
„ & vous ne pourriez vous-même,
„ sans contrarier votre propre in-
„ clination, manquer une seconde
„ fois à la fidélité que vous m'avez
„ jurée. Que d'autres Princes em-
„ ployent la terreur & les châtimens
„ pour se faire craindre ; pour moi

1543. „ je me ferai toujours un plaisir d'écouter les sentimens qui m'inspirent la miséricorde & la pitié. „ Non, jamais on ne me verra traiter „ mes sujets, comme les malheureux „ Gantois ont été traités par l'Empereur, pour une faute moins „ grande que celle que vous avez „ commise. Ce Prince a les mains „ teintes du sang de son peuple, „ & les miennes ne furent & ne seront jamais souillées de celui de „ mes sujets ; son excessive sévérité „ lui a fait perdre le cœur des Gantois ; & j'espére que ma miséricorde, ma clémence, seront pour „ vous des motifs d'un plus grand „ zèle, d'une plus grande fidélité. „ Oubliez la faute que votre imprudence vous a fait commettre, & „ soyez assurez que de ma part, je „ n'en conserverai aucun souvenir. „ Je vous exhorte à vous montrer „ tels que vous avez toujours été ; „ & de mon côté je tâcherai de faire „ plus pour vous encore que je n'ai „ fait jusqu'à présent. Que Dieu no- „ Souverain Créateur veuille vous „ pardonner ce qui est malheureusement arrivé ; le pardon que je

„ vous accorde eſt général & entier; 1543.
„ je n'exige que la ſatisfaction à la-
„ quelle vous êtes vous-mêmes
„ engagés ; & cette ſatisfaction, j'o-
„ ſe le dire, me touche bien moins
„ que le repentir dont je vous vois
„ pénétrés ; que je régne dans vos
„ cœurs, c'eſt là le bien le plus pré-
„ cieux que je puiſſe deſirer. " Le
peuple tranſporté d'admiration, fit
éclater ſa joie par les vœux ardens
qu'il adreſſoit au Ciel pour la con-
ſervation d'un Prince, dont la bon-
té ſurpaſſoit toutes ſes autres ver-
tus. „ Je veux ajouta Sa Majeſté,
„ que dès ce même moment tous
„ les priſonniers ſoient délivrés,
„ que les clefs de votre ville vous
„ ſoient renduës avec les armes
„ qu'on vous a enlevées ; que vous
„ ſoyez rétablis dans tous vos droits
„ & dans tous vos priviléges, que
„ les troupes que j'avois amenées
„ avec moi ſortent des murs de cette
„ ville ; je ne veux que vous ſeuls
„ pour la garde de ma perſonne ;
„ que ce grand jour ſoit célébré par
„ le ſon de toutes vos cloches, par
„ des feux de joie, & par d'éclatan-
„ tes actions de graces rendues au

1543. „ Seigneur. „ Sa Majesté eut à peine achevé de parler, que l'air retentit de nouvelles acclamations. Tel fut constamment le caractère de ce grand Roi, l'amour de ses sujets par sa bonté, & l'objet de leur admiration par ses vertus guerieres.

Entreprise sur Turin découverte par Martin du Bellai.

Environ le même tems Martin du Bellai, Gouverneur de Turin (a), ayant eu avis de la mort de Guillaume de Langei son frere, qui, assez généreux pour sacrifier sa propre fortune au bien de l'Etat, mourut endetté de plus de trois cent mille livres, demanda avec instance qu'il lui fût permis de retourner en France, pour mettre quelque ordre aux affaires de sa famille; mais il ne quitta le Piémont qu'après avoir pourvu à la sûreté de la Capitale, où les Ennemis entretenoient différentes intelligences. Il y avoit environ trois mois que le Juge de Turin, natif de Quiers, avoit appris à du Bel-

(a) Guichenon a eu tort de dire, que Martin Du Bellai fut Gouverneur de Turin, par la mort de Guillaume Langei son frere. Ce dernier étoit Lieutenant Général pour le Roi en Piémont, & Du Bellai son cadet, étoit dans le même tems Gouverneur de Turin.

lui que lorsque cette derniere ville, où commandoit le Chevalier Assal, avoit été prise par le Marquis du Guast, le Marquis n'avoit rien oublié pour le détacher du parti de la France, & lui avoit fait espérer les plus grandes recompenses, si, lorsqu'il seroit à Turin, il pouvoit rendre quelque signalé service à l'Empereur. Ce Juge avoit ajoûté que la place qu'il occupoit le mettoit heureusement en état de faire tomber le Marquis dans un piege qu'il ne lui seroit pas possible d'éviter; qu'il lui écriroit qu'étant Juge de Turin, il pouvoit lui remettre la ville entre les mains, & que lui du Bellai étant averti du jour & de l'heure où le Marquis se présenteroit devant la place, il pourroit lui préparer une embuscade, où tous ceux qui accompagneroient le Général Ennemi seroient taillés en piece. Du Bellai approuva ce projet; mais comme il n'étoit pas encore bien assuré de la fidélité de celui qui lui parloit, il lui dit qu'il falloit en différer l'exécution, & lui défendit sous peine de mort de faire aucune démarche sans un ordre exprès de sa part.

1543.

1543. Ce qui avoit fait naître des soupçons à Langei étoit, que lorsqu'il prit fantaisie à Montejan Gouverneur de Piémont d'envoyer un nommé la Môle, Provençal, en ambassade au Marquis du Guast, le Marquis de son côté lui avoit envoyé pour Ambassadeur le Mestre de Camp de Lombardie, Espagnol rusé & subtil, qui demanda à être logé dans la maison du Juge de Turin : & il faut sçavoir que ce Magistrat avoit trois filles d'une ravissante beauté; mais dont la vertu étoit un peu suspecte. Le Mestre de Camp commença par faire de grandes dépenses, & trouva le moyen d'attirer chez lui beaucoup de soldats de la garnison, & particulierement des Basques & des Navarrois. Le juge de Turin étoit fort mal accommodé des biens de la fortune, & il étoit à craindre qu'il ne se laissât corrompre par les libéralités de l'Officier Espagnol. La défiance de Langei lui fit prendre bien des mesures pour ne pas être trompé. Il donna ordre à quelques espions, à qui il faisoit garder les passages, de surprendre les lettres qu'ils sçauroient être adressées au Marquis,

qui étoit alors à Quiers. Un Marchand de Turin nommé Luquin Bergue, ayant gagné un Messager dont se servoit le Juge de Turin, surprit une lettre, par laquelle ce traître marquoit au Marquis que l'heure étoit enfin venue où il pourroit lui livrer la ville de Turin ; que Langei étant mort, il ne devoit plus craindre d'être découvert ; qu'il le prioit de lui envoyer un de ses domestiques travesti en Paysan, qui passeroit sur le pont du Pô, avec deux ou trois bêtes de sommes chargées de vin, qu'après avoir passé le pont, il prendroit son chemin à main gauche, & se rendroit à la porte qui conduit à la Doire ; que si on lui demandoit à la porte d'où il venoit, il répondroit que c'étoit de Rivoli, & que le vin qu'il menoit étoit envoyé au Juge de Turin par une de ses filles, & que si on refusoit de le laisser entrer, il iroit lui-même en demander la permission au Gouverneur. Enfin pour obvier à toute surprise, le Juge prioit le Marquis de lui envoyer par son Messager son cachet entre deux papiers.

1543.

1543. Langei, saisi de cette lettre, fit venir celui qui l'avoit écrite, & lui demanda s'il pourroit enfin effectuer la promesse qu'il avoit faite de lui livrer le Marquis entre les mains. Celui-ci répondit hardiment qu'il étoit prêt à tenir la parole qu'il avoit autrefois donnée ; qu'il alloit écrire au Marquis, & qu'il lui feroit remettre la lettre par le Prieur des Dominicains ; mais qu'avant de la faire partir, il la communiqueroit au Gouverneur, & qu'il lui montreroit de même la réponse qu'il recevroit. Le Traître revint au bout d'une heure avec la lettre qu'il écrivoit au Marquis. Langei manda alors Renal de Birague, Président de Turin, & Jean Vaillant, Procureur Général du Roi en Piémont. On commença par la lecture de la lettre ; & ensuite Langei demanda au Juge, s'il n'en avoit point écrit d'autres au Marquis. Il répondit que non, ajoûtant qu'il se croiroit digne de mort, s'il lui étoit arrivé de contrevenir à la défense qui lui avoit été faite ; & c'est ainsi qu'il prononça lui-même sa condamnation. A la vue de la lettre qu'on lui montra,

il demeura interdit, & se reconnut coupable. Interrogé par les gens du Roy, en présence du Gouverneur, il avoua que le Marquis devoit lui envoyer en différens tems un certain nombre de charettes chargées de pieces de vin; que dans ces pieces, qui devoient être de la longueur des charettes, le Marquis feroit enfermer des arquebuses, des pertuisanes, des corselets & d'autres armes qui seroient descendues dans les caves du Juge; qu'il recevroit de même dans sa maison environ soixante ou quatre-vingt soldats Italiens qui entreroient dans la ville déguisés en Paysans, & que dès qu'ils entendroient crier Savoye à une des portes de la ville, ils sortiroient avec leurs armes & iroient se ranger en bataille sur la grande place, pendant que l'on combattroit à la porte. 1543.

Langei avoit été averti par ses espions que les Ennemis assembloient un grand nombre de voitures à Ligni, ville Impériale, peu éloignée d'Ulpiano, & il étoit de plus instruit du tems où ces voitures devoient être conduites à Turin; mais comme il

1543. ne pouvoit différer son départ, il se contenta avant que de reprendre la route de France, de faire faire le procès au Chef de l'entreprise, & le fit condamner à avoir la tête tranchée. Boutieres fut établi Lieutenant du Roi en Piémont; & Monneins fut fait Gouverneur de Turin. Langei, avant son départ, les instruisit des préparatifs qui se faisoient à Ligni, & leur laissa un homme de confiance appellé Alexandre Cavara qui demeuroit à Grouillan à trois milles au delà de Ligni; & c'étoit à lui que les Espions rendoient compte de toutes les découvertes qu'ils avoient faites. L'avis particulier que donna Langei au nouveau Lieutenant de Roi, fut qu'il se gardât bien sous quelque prétexte que ce fût de permettre aux Ennemis d'amener des voitures de foin dans la ville, parce que ce seroit infailliblement, par le moyen de ces voitures, qu'ils exécuteroient l'entreprise qu'ils avoient formée sur Turin.

Autre entreprise découverte par le même.

Langei avoit encore été averti d'un autre dessein des Ennemis. Deux Caporaux de la bande du Capitaine Mole ayant été faits prison-

niers, Cesar de Naples, Gouverneur d'Ulpiano, tâcha de les corrompre, & leur promit de grandes récompenses, s'ils vouloient s'engager à lui livrer un des boulevarts de Turin. Les deux Soldats François feignirent de consentir à ce qui leur étoit proposé, & eurent bientôt conclu leur marché. Ils reçurent d'abord chacun deux cens écus; & le Marquis du Guast leur en promettoit mille, qui devoient leur être payés par la Douaue du Royaume de Naples. Leur premier soin, dès qu'ils furent de retour à Turin, fut d'informer du Bellai des propositions qui leur avoient été faites; & il fut réglé qu'ils continueroient d'entretenir le Gouverneur d'Ulpiano dans l'espérance dont ils l'avoient flatté. Ils montrerent à trois soldats Espagnols le boulevart qu'ils promettoit de livrer, leur firent reconnoître la place, & leur apprirent tout ce qu'ils se proposoient de faire pour faciliter aux Impériaux la surprise de Turin. 1543.

Le jour marqué pour l'exécution, du Bellai devoit faire venir à Montcallier les deux mille Suisses qui

étoient à Carmagnole avec environ
1543. un pareil nombre de Fantassins François, qu'il se proposoit de tirer de différentes garnisons, & sept à huit cent chevaux qui devoient passer le Pô sur le pont de Turin, & étoient destinés à charger les Ennemis ; dans le même tems Louis de Birague accompagné de douze à quinze cens hommes de pied des garnisons de Vorling, de Chivas, & de quelques autres places du Montferrat, devoit venir du côté d'Ulpiano & attaquer les Ennemis en queuë. Soixante à quatre-vingt Arquebusiers devoient être placés dans le Corps-de-garde du Boulevart, un pareil nombre de Soldats armés d'hallebardes avoient ordre de se tenir cachés dans les contremines, & les tours de la ville devoient être garnies d'arquebuses à croc ; dans le moment que ceux des Ennemis qui devoient entrer dans le Boulevart, en seroient aux mains avec les Suisses & la Cavalerie qui auroient passé le pont, mille à douze cens hommes de la garnison de Turin devoient sortir par la porte du Château pour venir attaquer les Impériaux en flanc, pendant que

Louis de Birague fondroit ſur leurs derrieres. Il y a apparence que peu des Ennemis auroient échappé au carnage, & même que l'on auroit pu s'emparer d'Ulpiano, qui ſe ſeroit trouvée dégarnie de troupes. Mais l'exécution de cette entrepriſe demandoit un peu trop de tems, & Langei étoit preſſé de partir, & peut-être n'avoit-il pas aſſez bonne idée de Boutieres & de Monneins pour qu'il crût ſe repoſer ſur eux du ſoin d'exécuter ce qu'il avoit projetté. Cependant pour mettre Turin à couvert de toute ſurpriſe, il ordonna aux deux Caporaux François de faire venir le Tambour-Major dont ſe ſervoit le Marquis, pour faire ſçavoir ſes intentions aux deux ſoldats Eſpagnols qui étoient à Turin; ils furent tous trois arrêtés comme étant venus ſans ſauf-conduit, furent confrontés avec les deux Caporaux, & condamnés à avoir la tête tranchée, aprés avoir confeſſé que leur deſſein étoit de livrer Turin au Marquis. 1543.

Le Huitiéme de Février, peu de jours aprés le départ de du Bellai, Alexandre de Cavara, que nous

avons dit avoir été laiſſé à Grouillart,
1543. pour obſerver les mouvemens des
ennemis, fit ſçavoir à Boutieres
que les Impériaux au nombre de
huit cent chevaux, & de cinq mille
hommes de pied, s'étoient aſſem-
blés à Ulpiano & à Ligni; qu'ils pre-
noient le chemin de Turin, & qu'il
ne doutoit pas que ce corps de trou-
pes ne fût deſtiné à exécuter l'en-
trepriſe dont du Bellai avoit été
averti peu de tems auparavant. Bou-
tieres ſur cet avis ordonna au Capi-
taine Franciſque Bernardin, de mon-
ter ſur le champ à cheval, de pren-
dre une partie de ſa troupe, & d'al-
ler à la découverte du côté d'Ul-
piano. Il n'eut pas fait deux mille
de chemin, qu'il apperçut les enne-
mis au-delà du Pô; comme ils ſe
virent découverts, ils ne jugerent
pas à propos de paſſer outre, & ſe
retirent ſans avoir rien oſé entre-
prendre.

Le douziéme du même mois, le même Cavara écrivit à Boutieres, pour l'avertir que les ennemis venoient de ſe remettre en marche pour ſurprendre Turin; mais Boutieres ou par oubli, ou pour être diſ-

trait

trait par trop d'affaires, négligea d'ouvrir cette lettre. Les ennemis ayant profité d'un brouillard épais, qui s'éleva le lendemain matin, firent marcher leurs gens de pied vers le Moulin de la Sye sur la petite d'Oire, à une portée d'arbalête de Turin, & leur Cavalerie vint se mettre en embuscade à Notre-Dame de Campagnes. Cinq chars de foin conduits chacun par quatre bœufs, s'approcherent en même-tems des portes de la ville : or il faut sçavoir que les ennemis avoient menagé dans chacun de ces chars, une longue cage sou six soldats armés pouvoient se tenir commodément; & en coupant une corde qui les tenoit serrés, ils tomboient par une espèce de trappe qui leur servoit de pont pour descendre. Le premier chariot où étoit Alexandre d'Ymage Milanois, & qui étoit conduit par un soldat vêtu en Paysan, s'étant présenté au premier pont, on demanda au conducteur d'où venoit ce foin, il répondit de Ligni; & ayant montré en même-tems un sauf-conduit, que Boutieres avoit signé, on le laissa passer. Etant arrivé devant 1543.

1543. le Corps-de-garde qui se trouve à la porte, le Capitaine Raimonnet demanda à acheter ce foin ; & sur ce qu'on lui en dit un prix excessif, il ordonna à Perichon son Lieutenant d'enfoncer dans cette voiture une longue pique pour sonder ce qui y étoit ; & c'étoit là une sage précaution que du Bellai avoit imaginée pour se garantir de toute surprise. La picque fut retirée toute sanglante, & l'on vit en même-tems sortir du char six hommes armés. Le premier qui parut attaqua Raimonnet, le blessa & lui coupa un doigt : mais Raimonnet l'ayant saisi par le corps le tua à coups de dague, pendant que les cinq autres soldats marchoient droit à la place. Leurs compagnons se voyant découverts sortirent avec précipitation des cages où ils se tenoient cachés, forcerent la garde de la porte, & demeurerent Maîtres de ce poste. Il est hors de doute que si l'Infanterie ennemie qui étoit en embuscade au Moulin de la Sye, eût sçu profiter de ce premier désordre, il ne nous auroit pas été possible de sauver Turin ; cette ville dût en partie son salut au brave-

Capitaine d'Aguerre, qui se trouvoit ce jour-là à la tête de l'Escadre destinée à la garde de la place, & qui étoit obligée de faire le guet jour & nuit. Ayant oui l'allarme qui se donnoit à la porte, il accourut au bruit; & ayant rencontré vis-à-vis l'hôtel de la Couronne les cinq soldats qui s'étoient échappés du premier chariot, il les attaqua & les mit en fuite; il eut bientôt gagné la porte, & chargea avec vigueur ceux qui la gardoient. Durant le combat un Maréchal qui étoit logé près delà, eut le courage de monter sur la porte, & à grands coups de marteau il vint à bout de rompre une grosse chaîne de fer, & de faire tomber la herse; & ainsi les Impériaux qui se trouvoient déja au nombre de mille à douze cent à l'entrée du premier pont, ne purent passer outre. Sur ces entrefaites arriverent les sieurs de Boutieres & Monnins, qui firent à la hâte fermer la porte. Il est certain, que si ceux qui conduisoient les voitures en eussent seulement fait verser une, ou qu'ils eussent dételé leurs bœufs, on n'auroit pu ni abbattre la herse, ni fer- 1543.

1543. mer la porte; & rien par conséquent n'auroit empêché que les ennemis n'entrassent dans la ville, & ne s'en rendissent maîtres. Cesar de Naples Chef de cette entreprise, ne perdit que son Lieutenant qui fut tué d'un coup de canon; une partie des soldats qui étoient sortis des charettes eut le bonheur de se sauver en passant par dessous la herse, qui heureusement pour eux n'avoit pas assez de hauteur (*a*). La faute que fit

(*a*) Paul Jove dit, que les Conducteurs de ces voitures étoient des paysans, à qui l'on avoient fait un mystére de l'entreprise; & c'étoient de fort bons soldats, non moins hardis & déterminés que ceux qui étoient cachés dans les voitures; & qui sous leurs habits de toile avoient de cottes de maille. Selon Beaucaire, les soldats qui sortirent de la premiere voiture furent d'abord massacrés; ce qui est faux; il n'y en eut qu'un de tué, les autres gagnerent la Place, pendant que leurs compagnons se saisirent du Corps-de-garde. J'ai déja dit que cet Ecrivain ne fait ordinairement que traduire Du Bellai; il auroit bien dû le faire toujours. Paradin rapporte qu'un des soldats qui étoient cachés dans le foin, ayant malheureusement laissé tomber son épée, le bruit qu'elle fit en tombant donna l'allarme au Corps-de-garde; & que tous les soldats qui étoient dans les voitures furent massacrés: il devoit dire à l'ex-

Boutieres, & qui faillit a être suivie de la perte de Turin, fut d'avoir été si négligent que de ne pas ouvrir une lettre qui l'avertissoit du dessein des ennemis. 1543.

Campagne de Flandres.

Voilà ce qui se passa en Piémont durant le cours de l'année 1542, & au commencement de la suivante. La campagne de Flandre va nous offrir des événemens plus intéressans. Peu de jours après Pâques, Antoine, Duc de Vendôme, Gouverneur de Picardie, eut ordre de ravitailler Terouanne. Dès le commencement d'Avril son armée s'assembla à Hedin; elle étoit composée de la milice de la Province sous les ordres du sieur de Lorges, des Lansquenets du Colonel Ludovic, de cinq à six cens hommes d'armes, & de six cens Che-

ception de ceux qui se sauverent, & ajoûter qu'ils se rendirent auparavant maîtres des Portes. Le marquis Du Guast, dit l'Auteur de la nouvelle histoire d'Espagne, voulut s'emparer de Turin, en y faisant entrer quelques soldats déguisés en Paysans, qui y menoient du foin, dans lequel on avoit caché des armes; pour ne pas se tromper, il auroit du dire des hommes armés, & ne pas ajoûter qu'ils furent tous tués, ce qui est une autre fausseté.

vaux-légers. François de Lorraine
1543. Duc d'Aumale, fils aîne du Duc de Guise, Monsieur de Nevers, le Maréchal du Biez servoient dans cette armée. De Hesdin elle alla camper à Gournai, village qui se trouve en deça de la forèt de Fouquemberghe; poste d'autant plus avantageux, que l'on pouvoit faire aisément venir d'Hedin les munitions nécessaires pour la subsistance de l'armée, sans que l'on fût obligé de toucher à celles que l'on conduisoit de Montreuil à Terouanne. L'armée demeura campée à Gournai pendant douze à quinze jours; & ce tems suffit pour pourvoir abondamment la place de toutes les provisions qui pouvoient lui manquer.

Bravoure du Duc d'Aumale.

Le Duc d'Aumale qui ne désiroit rien plus ardemment que de voir les ennemis de près, s'étant mis à la tête de cent jeunes Gentilshommes qui se firent un plaisir de le suivre, se rendit à Terouanne, accompagné de Messieurs de Laval, de Saint-André, de Dampierre, de la Chasteigneraye, & de quantité d'autres Seigneurs d'un rang distingué, attachés à la personne de Mon-

ſieur le Dauphin. Pendant tout le tems qu'il demeura à Terouanne, il ne ſe paſſa aucun jour qu'il ne ſe mît en campagne avec d'Eſguilli, Lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de Villebon Gouverneur de Terouanne. Il ne craignoit pas de s'avancer juſqu'aux portes d'Aire & de Saint-Omer dans l'eſpérance d'attirer les ennemis au combat; & ſouvent ils lui procurerent la ſatisfaction qu'il déſiroit. Le jeune Duc étant un jour ſorti à la tête du détachement qui l'accompagnoit ordinairement, & auquel s'étoit joints les deux cent chevaux-légers qui étoient ſous les ordres du ſieur d'Eſcars, ſe retiroit par le chemin qui vient de Bonmy & d'Hedin, chagrin d'avoir paſſé une partie du jour devant Aire, ſans que les ennemis euſſent oſé ſe préſenter; mais il obtint enfin ce qu'il ſouhaitoit. L'allarme fut donnée par quatre cent chevaux qui s'étoient avancés du côté d'Heſdin, pour couper les vivres qui venoient à notre camp. Quoique la partie fut très-inégale, le Duc ne laiſſa pas que de vouloir combattre; & pour cet effet il alla ſe poſter près d'un pont 1543.

1543. par où les ennemis devoient nécessairement passer. Il les chargea vivement, & leur tua bien du monde ; mais n'ayant pu leur fermer le passage, il les poursuivit jusqu'aux portes d'Aire, & ne se retira qu'après leur avoir fait cent prisonniers, qu'il amena à Terouanne ; & encore ne se seroit-il pas contenté de cet avantage, s'il ne se fût apperçu qu'un nombreux détachement d'Infanterie sortoit d'Aire, pour lui venir couper le chemin par où il devoit se retirer.

Le vingt cinquiéme jour d'Avril, le Duc de Vendôme après avoir ravitaillé Terouanne, fit sçavoir au Roi qui étoit alors à Saint Germain en Laye, que s'il plaisoit à Sa Majesté d'envoyer de l'argent pour fournir seulement pendant un mois encore au payement de l'armée, qui n'avoit été payée que jusqu'à la fin d'Avril, l'on pouvoit espérer de se rendre maître de quelque place frontiere, & même de la ville & du château de Bapaume, vû que l'Artois & le Hainaut étoient dégarnis de troupes, à cause de la diversion que le Duc de Clèves avoit fait,

dans le Brabant, où il s'étoit déja emparé de deux ou trois places: mais le Roi qui avoit une autre dessein, & qui se proposoit de se mettre bientôt à la tête de son armée, ne voulut pas permettre que le Duc passât outre. 1543.

Prise de Liliers par le Duc de Vendôme.

Cependant le Général François en attendant qu'il fût informé des intentions de Sa Majesté, résolut de s'emparer de Liliers, place située entre Aire & Bethune, à l'entrée des marais, & qui procuroit aux ennemis la facilité de faire de fréquentes excursions sur les terres de France. La garnison composée de cinq cens hommes de pied, & de deux cens chevaux, parut d'abord disposée à se bien défendre; mais dès qu'elle vit que nous nous préparions à monter à l'assaut, elle demanda à Capituler. Les assiégés ne sçavoient sans doute pas que le feu venoit de prendre à nos munitions de guerre, & que les affuts de nos canons avoient été reduits en poudre; & déja le Duc d'Aumale se disposoit à monter lui-même à la brêche. Le Duc de Vendôme après avoir inutilement essayé de modérer la

bouillante ardeur de ce jeune Prince, étoit déterminé à se mettre à
1543. la tête des assaillans ; & si les assiégés n'eussent pris contre toute espérance le parti de se rendre, n'y avoit-il pas sujet de craindre que l'un de ses deux Princes, ou peut-être tous les deux, ne fussent laissés morts sur la brêche.

Le Duc de Vendôme après la reddition de Liliers, y fit mettre le feu, & ordonna que l'on en abbatît les portes, pour que les ennemis ne pussent plus s'y retirer ; & il voulut aussi que l'on rasât plusieurs petits châteaux qui se trouvoient aux environs de Terouanne, de Saint-Omer, d'Aire, & de Bethune. Après cette expédition, il se retira à Fervens sur la riviere de Canche, où il reçut ordre de mettre ses troupes en garnison, à l'exception des Légionaires à qui on laissoit la liberté de se retirer chez eux ; permission qu'on ne leur accordoit, que parce qu'on étoit assuré de pouvoir les rassembler en peu de tems.

Fin du neuviéme Livre.

MEMOIRES
DE MESSIRE
MARTIN DU BELLAI,
Pour servir à l'Histoire du Regne de François I.

LIVRE X.

SUR la fin de May de l'année 1543, les troupes eurent ordre de se rassembler & de se tenir prêtes à marcher. Le Roi qui étoit alors à Villers-Côterets, tint Conseil avec ses Généraux pour déliberer sur les opérations de la campagne. Les uns furent d'avis que l'on devoit commencer par fortifier Lilliers, petite Place dont le Duc de Vendôme s'étoit emparé depuis peu de tems, & à laquelle il avoit fait mettre le feu, fermée

1543.

Conseil tenu par le Roi.

1543. de deux côtés par un marais. Il étoit d'autant plus facile de la réparer, qu'il n'y avoit qu'un seul endroit par où elle put être attaquée. L'on proposa aussi de faire fortifier Saint Venant, ville qui se trouve à deux lieues au-dessus de Liliers, & qui est baignée de toutes parts ou par la Lys, ou par des marais; de sorte qu'on ne peut y arriver que par deux chaussées. Maîtres de cette place, nous aurions pû faire des courses dans tout le plat pays, sans trouver aucune ville ou aucun fort qui eut pu nous arrêter. Il fut encore question de faire construire un Château à Saint Pol ou à Pernes pour assurer la communication entre Lilliers & Terouanne. Ces deux dernieres places aussi bien que Pernes & Hedin auroient pû aisément être ravitaillées en tout tems; & c'eut été de l'Artois même où ces villes sont situées, que l'on auroit tiré des vivres pour les rafraîchir.

D'autres proposèrent le siége d'Avesnes que l'on sçavoit être dégarnie de troupes, parce que l'Empereur avoit rassemblé toutes ses forces pour aller châtier le Duc de Cleves,

L'on ne doutoit pas qu'il n'eût été facile de s'emparer de cette place, avant que l'ennemi eut pû la secourir & l'on espéroit de trouver la même facilité à se rendre maître de Landreci, du Château d'Aimerie, & de quelques autres forts dont la conquête nous auroit ouvert un libre passage dans le Hainaut. Ce second plan fut approuvé par Sa Majesté, & Annebaut (a), qui venoit de remplacer Chabot mort à Paris, dans la charge d'Amiral, eut ordre d'aller investir Avesnes, pendant que le Duc de Vendôme conduiroit 1543.

(a) Il avoit rendu sa Maison l'une des plus grandes & des plus considérables du Royaume, tant par ses biens que par ses grandes charges, qu'il ne devoit pas moins à ses services qu'aux bonnes graces de son maître, qui le fit son principal Ministre, depuis la disgrace du Connétable de Montmorenci. Il lui confia particuliérement l'administration de ses Finances, & dans cet emploi il aima mieux sacrifier son bien que d'en amasser, & s'y gouverna avec tant d'intégrité, que le Roi son maître compta parmi ses dettes la récompense de cent mille livres qu'il lui donna en mourant, comme par maniere de restitution des pertes qu'il avoit souffertes en cette charge. J'ai voulu, *dit le Laboureur qui nous fournit cette notte*, remarquer cela pour la rareté de l'exemple.

1543. ses troupes au travers du Pays ennemi, pour venir trouver le Roi à Cateau Cambresis : par ces dispositions le Roi devoit marcher entre deux armées, ayant celle de l'Amiral à sa droite, & celle du Duc de Vendôme à sa gauche.

Siége d'Avesnes entrepris & abandonné.

Annebaut après avoir pris congé de Sa Majesté, alla de Villers-Coterets coucher à Soissons, & marcha de là à Moncornet dans la Tierache, où il rassembla ses troupes. S'étant ensuite avancé jusqu'à Estrée au pont sur la riviere d'Oyse, il détacha Longueval avec cinquante hommes d'armes, Martin du Bellai, qui depuis la mort de son frere avoit pris le nom de Langei, avec sa compagnie, & mille hommes de pied sous la conduite du Capitaine de la Lande, & leur donna ordre d'aller se poster entre Avesnes & la Haye de ce nom, afin d'empêcher le secours que les ennemis auroient pu jetter dans la place en passant l'eau entre Estrée au pont & Avesnes. Il y a à deux lieues en deça une petite riviere qui prend sa source dans l'étang du Beufle : mais quoique petite, on ne peut gueres la passer à gué

à cauſe de la hauteur de ſes bords ; & il n'y a qu'un ſeul pont qui ſe trouve au village d'Eſtreul. Les ennemis avoient conſtruit au bout de ce pont un fort qui étoit gardé par trois cent hommes. Langei ayant pris les devants, & s'étant fait accompagner d'une douzaine de Pionniers dont il ſe ſervit pour applanir les bords de la riviere, la paſſa à gué entre ce fort & l'étang du Beufle ; & fit tant de diligence qu'il ſe trouva devant les portes d'Aveſnes, avant que Longueval & la Lande fuſſent arrivés à Eſtreul. Ce dernier ayant fait attaquer le fort des ennemis par ſes gens de pied, l'emporta de vive force, & tous ceux qui le défendoient furent paſſés au fil de l'épée. Langei réſolu de prendre poſte entre la Haye d'Aveſnes, & la ville, s'étoit mis en marche pour aller paſſer la riviere d'Hepre qui traverſe Aveſnes, lorſque l'Amiral lui envoya ordre d'abandonner ſon entrepriſe, & de s'avancer vers Landreci par la route de Catligni : ceux d'Aveſnes ne ſouffrirent pas qu'il ſe retirât ſans l'attaquer ; mais Langei ayant fait placer trente 1543.

ou quarante chevaux de sa troupe
1543. dans un chemin creux, sans que les ennemis s'en fussent apperçu, ils eurent à peine fait quelque pas en avant, qu'ils se virent chargés en queue, étant obligés de se défendre en même tems contre ceux qu'ils avoient en tête : quoique bien supérieurs en nombre, ils furent battus, & on leur fit quinze à vingt prisonniers. Je n'ai pu sçavoir pourquoi l'Amiral avoit changé de dessein ; j'ai seulement entendu dire que Saint-Remi Commissaire d'Artillerie avoit représenté qu'il ne pensoit pas que la place pût être prise d'assaut : & pourquoi nous avisions-nous donc de former une entreprise qui nous en faisoit abandonner d'autres plus utiles? mon sentiment est, que la place ne se trouvant défendue que par une foible garnison, on auroit pu la prendre par escalade.

Toutes nos troupes s'étant rassemblées à Cartigni, il fut réglé que dès le lendemain matin Langei prendroit les devants ; qu'il seroit suivi de la compagnie de Longueval, & de mille hommes de pied du Capitaine la Lande ; qu'il iroit se présenter de-

vant Landreci, & que si l'occasion s'en présentoit, il sommeroit la place de se rendre. Avant que d'y arriver, il fit entrer une partie de son monde dans le fort de Prissé que les ennemis avoient abandonné. Ce fut envain qu'il tâcha d'engager la garnison de Landreci à faire quelque sortie; quelques Chevaux-légers qu'il détacha de sa troupe, s'avancerent hardiment jusqu'aux barieres; & ce fut-là que les ennemis parurent, mais ils n'oserent passer outre. 1543.

A une portée de canon de la ville de Landreci, bâtie à l'embouchure de la Sambre, est la fôret de Mormaux. Langei qui se souvenoit qu'en 1521, lorsque le Duc de Vendôme prit cette place, les bourgeois avoient brûlé leur ville, & s'étoient retirés dans les bois, voulut obvier à un pareil inconvénient, parce qu'il sçavoit que le dessein de Sa Majesté étoit de fortifier cette place; & pour cet effet il ordonna que l'on retablît un pont qui se trouve au dessous de Landreci sur le chemin de Maroles; & qui est défendu par une Tour quarrée. Cent chevaux de sa compagnie conduits par le Comte Ma-

Sage avis de Langei négligé.

xime-Antoine de Sesse, eurent or-
1543. dre d'aller se poster entre la fôret de Mormaux & Landreci, en attendant qu'ils pussent être renforcés. Dès que l'armée fut arrivée, Langei demanda à Annebaut deux ou trois Enseignes de gens de pied avec environ cent cinquante hommes d'armes, qu'il étoit assuré de pouvoir loger de façon qu'ils ne pouvoient courir aucun risque. Non-seulement l'Amiral ne voulut point accorder ce renfort, mais il rappella encore les chevaux qui avoient passé la Sambre; ce que Langei avoit prévû ne manqua pas d'arriver. Les Bourgeois de Landreci allerent chercher un asyle dans la forêt de Mormaux, mais avant que de se retirer, ils mirent le feu à leur ville, dans tant d'endroits différens, qu'il n'y eut que l'Eglise qui échappât à l'incendie; & ce qu'il y eut pour nous de bien affligeant, c'est que les munitions de bouche qui étoient dans la place, & qui furent reduites en cendre auroient pû suffire pendant une année entiere à la subsistance d'une nombreuse garnison.

Cependant le Duc de Vendôme

s'étant mis en marche à la tête du corps de troupes qu'il commandoit se rendit maître de Bapaume. D'Auchimont qui en étoit Gouverneur prit le parti de se retirer dans le Château; & comme il n'y avoit qu'un seul puits, il fut tari en moins de deux jours, à cause du grand nombre d'habitans qui avoient suivi le Gouverneur. Déja il se disposoit à capituler, lorsque le Duc reçut ordre de conduire ses troupes à Cateau-Cambresis où le Roi devoit se trouver le même jour; & il fut en même tems ordonné à l'Amiral qui étoit campé devant Landreci de marcher au Catelet où toute l'armée devoit s'assembler. Elle étoit forte de seize à dix-huit cens hommes d'Armes (*a*), de dix-huit cens Chevaux-Legers, de douze mille hommes de pied des Legions de Picar-

1543. Prise de Bapaume par les François.

(*b*) Ces Compagnies d'hommes d'armes étoient celles du Dauphin, du Duc d'Orléans, du Duc de Vendôme, du Comte de Saint Pol, de l'Amiral, du Duc de Guise, du Comte d'Aumale son fils, du Maréchal de Biés, du Comte d'Anguien, de Brissac, de Dampierre, de Maugiron, de Boissi, de Longueval, & de Bonneval.

1543. die, de Normandie & de Champagne, & d'un pareil nombre de fantassins Allemands qui étoient sous les ordres des Colonels Raignac, de Fresnoy, & Ludovic.

Ils fortifient Landreci.

Le Roi, après avoir fait la revûe de ses troupes, ordonna que l'on reparât Landreci; & pour ôter à l'ennemi la facilité de venir troubler les travaux, il voulut que l'armée vint camper à Maroles, & il prit son quartier dans l'Abbaye. L'on commença par élever un fort retranchement qui mettoit la place à couvert des batteries que l'on auroit pû dresser sur une montagne qui la dominent, & ce retranchement fut nommé la Courtine du Roi: les autres fortifications que l'on ajouta consistoient en trois boulevarts. On donna au premier le nom du Boulevard du Dauphin, au second celui du Duc d'Orléans, & le troisiéme fut appellé le Boulevard du Duc de Vendôme. On fit d'un vieux Château une platte-forme qui tenoit lieu d'un quatriéme boulevard, & qui servoit en quelque façon de défense aux trois autres. Le Gouvernement de cette place nou-

vellement fortifiée fut donné au Capitaine la Lande. 1543.

Entreprise sur Nice manquée.

Peu de tems auparavant le Roi ayant eu avis que la Flotte Ottomane commandée par Barberousse faisoit voile vers les côtes de Provence pour venir se joindre à notre armée Navale, envoya le Comte d'Anguyen frere du Duc de Vendôme pour la commander. Monsieur de Grignan alors Gouverneur de Marseille, avoit pratiqué une intelligence dans le Château de Nice, par le moyen de trois soldats Savoyards qui avoient promis de le lui livrer; le Comte ayant été informé de ce projet le fit sçavoir à Sa Majesté qui l'approuva. Ce jeune Prince commença par faire équiper quatre Galeres qui devoient être commandées par les Capitaines Magdelon, d'Aux, Pierre Bon & Michelet, & sur ces Galeres à qui il fit prendre les devans étoient les trois Soldats qui s'étoient abouchés avec le Gouverneur de Marseille. Le Comte, pour plus grande sûreté, suivit avec le reste de la flotte, & se tint en pleine mer à la hauteur de Nice pour se mettre en état de

1543. secourir ses gens en cas de trahison; ou pour se procurer à lui-même la facilité de se retirer sans danger, s'il arrivoit qu'il fût attaqué avec des forces supérieures. La prévoyance du Comte en cette occasion étoit d'autant plus admirable, que le sieur de Grignan l'avoit assuré qu'il n'y avoit aucune surprise à craindre; mais il se trompoit, ainsi que la suite le fit voir.

Magdalon ne fut pas plutôt arrivé au pied du Château, qu'André Doria qui étoit en embuscade derriere le Cap de Saint Soupir, vint fondre sur lui avec six Galeres suivies de quinze autres, sous les ordres de Jannetin Doria son neveu. Ce furent en vain que les quatre Galeres firent force de rames pour gagner le Port d'Antibes; elles furent prises & conduites à Villefranche (*a*), où Magdalon frere du Baron de Saint Blancart, mourut d'un coup de canon qui lui avoit fracassé la cuisse.

Le Comte d'Anguyen, ayant ap-

(*c*) Le Pere Daniel dit que ces Galeres furent conduites à Genes. C'est une nouvelle faute qui lui est échappée pour avoir perdu de vue son guide.

perçu à la faveur du clair de la Lune les quinze Galeres d'André Doria, qui se préparoit à l'envelopper, s'écarta promptement, & fut assez heureux pour arriver au Port de Toulon, sans avoir perdu aucun de ses gens. 1543.

Cependant Monsieur le Dauphin s'étant mis à la tête d'une partie de l'armée, & ayant pris avec lui un train d'artillerie marcha vers le Château d'Aimerie, situé sur la Sambre, à deux lieues au-dessous de Maroles où le Roi étoit campé. Le Seigneur d'Aimerie qui étoit alors en Gueldres avec l'Empereur avoit négligé de pourvoir à la sûreté de cette place; aussi se rendit-elle sans avoir opposé aucune résistance. Sansac fut laissé dans ce Château avec sa Compagnie de deux cens Chevaux-Legers & quelques gens de pied; mais il eut ordre peu de jours après de revenir au camp, & Langei fut destiné à le remplacer; on lui associa le Capitaine Lamoyenne qui commandoit mille hommes de la Legion de Picardie, & Marino Boulonois Ingénieur, qui fut chargé de mettre la place en un bon état

Les François se rendent maîtres du Château d'Aimerie.

de défenſe. Monſieur le Dauphin ſe
1543. rendit auſſi maître du Château de Barlemont ſitué ſur la même riviere, & courut tout le pays juſqu'à Binche près de la Capitale du Hainaut.

Le Château d'Aimerie eſt composé d'une roquette flanqué de quatre groſſes tours, & il eſt environné d'un foſſé à fond de cuve, toujours plein d'eau. Il a auſſi pour défenſe quatre courtines, ſur chacune deſquelles l'on a bâti une forte tour; mais ce qui fait la principale force de cette place eſt ſa ſituation au milieu d'une iſle que forme en cet endroit la riviere de Sambre. Aux fortifications dont nous venons de parler, Langei fit ajouter un grand cavalier, & de bons retranchemens qu'il fit élever derriere les tours, afin que ſi les ennemis venoient à y faire brêche, ils fuſſent arrêtés par de nouveaux obſtacles.

De Maubeuge. La reddition de Maubeuge ſituée auſſi ſur la Sambre, ſuivit de près celle du Château d'Aimerie. C'étoit-là que les ennemis avoient coûtume de raſſembler leurs proviſions lorſqu'ils vouloient faire quelque irruption

irruption sur les terres de France. 1543.
Heilly fut mis dans cette place avec mille hommes de pied de la Légion de Picardie, & on y fit aussi entrer le Capitaine Saint Yve qui commandoit cinq cens fantassins. Il y a dans cette ville une célébre Abbaye de Chanoinesses qui ne sont liées par aucun vœu.

Langei surprend les ennemis.

Langei, Gouverneur d'Aimerie, ayant été averti que les Impériaux qui retournoient de Gueldres, venoient prendre leur logement à Binche & dans les Villages circonvoisins, où ils se croyoient en sûreté, parce que notre armée étoit campée à plus de dix lieues de-là, & que d'ailleurs ils sçavoient que nous n'avions point de Cavalerie à Maubeuge, résolut d'aller les surprendre; & pour cet effet il fit sçavoir à Maugiron qui étoit au camp de Maroles, que s'il vouloit venir le joindre avec une ou deux compagnies d'hommes d'armes, ils pourroient, en unissant leurs forces, exécuter une entreprise dont le succès paroissoit infaillible. Maugiron sur cet avis se mit en marche avec sa compagnie, & environ quatre-vingt

hommes d'armes de celle de l'Ami-
1543. ral, conduits par le sieur de Harcourt son Lieutenant. Langei ayant reçu ce renfort, sortit d'Aimerie avec sa cavalerie legere, & marcha à Maubeuge où les troupes firent halte. Dès que le soleil fut couché, il se remit en marche, ayant pris avec lui cinquante Arquebusiers à Cheval de la Compagnie du Capitaine Saint Yve, qui devoient être employés à abbatre les maisons des Fauxbourgs de Binche. Langei avec sa troupe se mit en embuscade dans un bois à une lieue en deça de cette place. Marville, un de ses Lieutenans, le Vidame de Chartres & la Rocheguyon furent destinés à conduire les Arquebusiers, qui dès que le jour paroîtroit devoient s'approcher de Binche pour surprendre les Impériaux logés dans les fauxbourgs. La Mothe Gondrin Lieutenant du sieur de Maugiron qui étoit demeuré malade à Maubeuge, eut ordre de s'avancer jusqu'aux portes de Mons, où il y avoit une nombreuse garnison, & de mettre le feu à quelques maisons du fauxbourg, afin d'ôter aux ennemis la connoissance de ce

qui alloit ſe paſſer à Binche. Il fut encore reglé que ſi ces deux troupes étoient attaquées, & qu'elles fuſſent obligées de ſe retirer, elles tâcheroient d'attirer l'ennemi près de l'endroit où Langei étoit en embuſcade. Ces deux expéditions eurent tout le ſuccès que le Gouverneur d'Aimerie s'en étoit promis. Le détachement qui avoit été envoyé à Binche ſurprit dans les fauxbourgs ſix vingt hommes de cheval qui furent tous faits priſonniers, à l'exception de quelques-uns qui ſe ſauverent tout en chemiſe dans les jardins. Pluſieurs villages circonvoiſins furent pillés; mais ce butin fut peu conſidérable en comparaiſon de celui que firent nos Grenadiers à Cheval dans une riche Abbaye qui ſe trouva ſur leur route. Ceux qui avoient eu ordre de s'avancer juſqu'aux portes de Mons, revinrent pareillement chargés des dépouilles des ennemis. Langei après cet heureux ſuccès ramena ſes troupes à Maubeuge, & ce fut-là que ſe fit le partage du butin après quoi chacun ſe rendit à ſon poſte. 1543.

Ce jour là même, le Duc d'Au-

1543. Bravoure du Duc d'Aumale.

male (a), fils aîné du Duc de Guise, s'avança jusqu'à Avesnes, dans l'espérance d'attirer les ennemis à l'escarmouche ; ils sortirent en effet, mais ce fut sans vouloir s'engager trop avant, & jamais ils n'oserent s'éloigner de leurs batteries. Le jeune Duc eut beau les charger & les poursuivre jusques sur les bords des Fossés, où il leur tua bien du monde, sans avoir perdu qu'un seul homme de sa troupe, le desir de se venger ne les rendit pas plus hardis, & le Duc fut obligé de se retirer au camp, après avoir inutilement provoqué l'ennemi.

Le Dauphin leve le siége de Binche.

Cependant le Roi ayant été informé par les prisonniers qui avoient été amenés de Binche, & par les François entre les mains de qui ils étoient tombés, que la garnison de cette place étoit extrêmement foible, voulut que Monsieur le Dauphin accompagné de l'Amiral, allât

(a) Du Bellai auroit dû nommer ce jeune Prince le Comte d'Aumale. Il ne fut Duc qu'en 1557, que la Seigneurie d'Aumale fut érigée en Duché. Mais notre Historien le qualifie tel qu'il étoit au tems qu'il écrivoit ses Mémoires.

en faire le siége ; & il ne retint auprès de lui, que le nombre de troupes nécessaires pour pourvoir à la sûreté de Landreci qu'il faisoit fortifier : mais il ne sçavoit pas que les ennemis qui se tenoient sur leur garde, depuis la derniere allarme que Langei leur fit donner, avoient fait entrer dans la place un renfort de six Enseignes de Lansquenets ; & ce qui les encouragea à soutenir les premiers efforts de l'armée Françoise, fut qu'ils étoient avertis que les troupes qui marchoient à Binche, n'avoient des munitions de bouche que pour deux jours ; & pour comble de malheur, il arriva que la place fut attaquée par l'endroit qui avoit été mis dans le meilleur état de défense. Cependant les jeunes Seigneurs qui accompagnoient Monsieur le Dauphin, ne laisserent pas que d'avancer avec plus de bravoure que de prudence, jusques sur les bords des fossés. Leur téméraire valeur leur coûta cher: plusieurs d'entre eux furent ou tués, ou blessés. Du nombre des premiers fut le sieur d'Allegre, qui dans plusieurs occasions avoit déja donné d'éclatan-

1543.

tes preuves de son intrépidité; 1543. Gaspard de Coligni, Seigneur de Châtillon, jeune Seigneur tout plein de feu, & qui ne cherchoit que les occasions de se signaler, reçut à la gorge un coup d'arquebuse, qui mit sa vie dans le plus grand danger.

Ces obstacles inattendus ne servirent qu'à enflammer toujours plus le courage de Monsieur le Dauphin, qui vouloit à quelque prix que ce fût se rendre maître de la place; & pour cet effet, il fit vivement solliciter Sa Majesté de lui envoyer d'abondantes munitions de guerre & de bouche : mais le Roi qui venoit d'apprendre que la garnison de Binche avoit été renforcée de douze à quinze cent Lansquenets, ne crut pas que l'on dût en continuer le siége. Deux raisons le déterminerent à rappeller le Dauphin; la premiere, qu'il ne pouvoit l'aller joindre avec le reste de l'armée, sans abandonner les fortifications de Landreci; & la seconde que n'ayant gardé que peu de troupes, il étoit à craindre que les ennemis qui commençoient à s'assembler à Mons, & au Quesnoi, ne pre-

fitassent de la supériorité de leurs forces pour venir l'attaquer. Le Dauphin eut ordre de retirer les troupes qui avoient été en garnison à Maubeuge, de faire démolir les fortifications, & de reduire la ville en cendres, parce que c'étoit dans cette ville que s'assembloient ordinairement les troupes Impériales, qui venoient d'Allemagne & des Pays-Bas.

1543.

Dès que Monsieur le Dauphin fut de retour au camp de Marolles, Bonneval avec sa Compagnie de cinquante hommes d'armes, Stenai Lieutenant de celle d'Anguien, les Lansquenets du Colonel de Roignac & deux mille Fantassins de la Légion de Normandie, commandés par Baqueville & Saint Aubin, furent détachés de l'armée avec un train d'artillerie, pour aller se saisir de Trelon, & de Glayon, deux petites places situées entre Avesnes & Chimai, & qui procuroient aux ennemis la facilité de ravager impunément les frontieres de la Tierache & de la Champagne. Les habitans de Trelon n'attendirent pas qu'on les

Bonneval s'empare de Glayon & de Trelon.

1543. sommât de rendre la place pour capituler. Dès qu'ils se furent apperçus que nous nous préparions à établir nos batteries, persuadés que le Roi marchoit avec toutes ses forces, ils demanderent pour toute grace qu'on leur laissât la liberté de se retirer. Glayon n'opposa pas plus de résistance. Ces deux places furent abandonnées au pillage, & Bonneval ordonna que l'on y mît le feu : mais la négligence qu'il eut de les faire raser, fut cause que les ennemis fortifierent de puis Trelon.

On démolit Aimerie.

Peu de jours après cette expédition, Langei ayant eu ordre de venir rendre compte à Sa Majesté, des nouvelles fortifications qu'il avoit fait ajoûter au château d'Aimerie, il apprit au Roi que dans moins de douze jours, la place seroit en état de soutenir les efforts de la plus nombreuse armée ; mais que l'on ne pouvoit trop se hâter de la pourvoir de vivres, parce qu'il seroit extrêmement difficile d'y en faire entrer, dès que nous aurions abandonné le camp de Ma-

tolles, à cause des deux rivieres qui se trouvent entre cette place 1543.
& Landreci, & que l'on ne peut passer que sur un pont; & ce qui augmentoit encore la difficulté, étoit que la garnison d'Avesnes pouvoit nous couper les convois. Le Roi sur ce rapport voulut consulter le Président Olivier, qui fut depuis Chancelier de France, Esturmel, la Hargerie, & Pierre Vive, pour sçavoir d'eux comment l'on pourroit ravitailler Aimerie. Leur réponse fut, que l'on ne le pouvoit sans affamer le camp, qu'il étoit même très-difficile de faire passer à Landreci les convois néceſſaires, à cause des pluyes abondantes qui tomboient depuis près d'un mois, & qui avoient gâté tous les chemins. Le Roi vivement sollicité d'envoyer du secours au Duc de Clèves, contre lequel l'Empereur marchoit avec tous ses secours, se détermina à retirer ses troupes qui étoient à Aimerie, & à faire raser cette forte Place qu'il ne pouvoit espérer de garder. Langei qui fut chargé de cette commission, s'en acquitta avec tant de promp-

titude, qu'en moins de quatre jours
1543. les tours & les courtines sauterent en l'air, & furent renversées dans les fossés, & la place fut laissée en un tel état, que l'on n'a pas depuis songé à la réparer. Le Roi après la démolition de cette place, retourna loger à Catillon, qui se trouve entre Guise, Bohain & Landreci, dont il fit hâter les fortifications: mais malgré tous ses soins, les travaux ne pouvoient aller que très-lentement, à cause des pluyes qui ne discontinuoient pas.

Ce ne fut que sur la fin de Juillet, que la place se trouva en un assez bon état de défense, pour que l'armée pût s'en éloigner. Le Prince de Melphe fut envoyé à Guise, avec deux à trois cent lances, & l'on y fit aussi entrer les douze à quinze cent Chevaux-lègers qui étoient sous les ordres de Brissac. Ils furent l'un & l'autre chargés du soin de ravitailler Landreci, où on laissa une garnison de cinquante hommes d'armes, de deux cent chevaux-légers, & de trois mille Fantassins sous les ordres du Capitaine la Lande & de d'Essé, Lieutenant de la compagnie

du Duc de Montpensier. Le Duc de Vendôme fut envoyé du côté de Montreuil & d'Abbeville, pour veiller à la sûreté des frontieres. Ces dispositions étant faites, le Roi alla à Marle, & delà à Notre Dame de Liesse, pour prendre pendant quelque tems le divertissement de la chasse le long de la montagne de Reims. 1543.

Siege de Landreci par les Impériaux

A peine se fut-il éloigné de Guise, que le Comte de Rœux vint avec toutes les forces des Pays-Bas, camper près de la forêt de Mormaux, dans l'espérance de surprendre Landreci, qu'il croyoit n'avoir pas encore été ravitaillée; mais il se trompoit; le Prince de Melphe avoit eu soin d'y faire entrer d'abondantes provisions. Le Duc d'Aumale, François de Lorraine, fils aîné du Duc de Guise, le Duc de Nevers, deux freres de la maison de la Rochefoucaut, Crevecœur, Bonivet, Dandelot, les deux de Brezé, Seigneurs de Maillé, Moui, Saint Laurent, & quantité d'autres jeunes Seigneurs attachés à la personne de Monsieur le Dauphin, partirent de la Cour, pour venir se renfermer dans

1543. Landreci qu'ils prévoyoient devoir être bientôt attaquée. Ils n'y furent pas longtems sans obtenir ce qu'ils étoient venus chercher. Le Comte de Roquendolf s'étant mis à la tête d'un nombreux détachement de troupes Impériales, après avoir passé la riviere de Sambre à Marolles, vint se mettre en embuscade dans un vallon sur le chemin de la Chapelle près de Long-Faveri, & détacha quarante chevaux de sa troupe, à qui il donna ordre d'aller se présenter devant Landreci. Ricarville Lieutenant du Capitaine la Lande, sortit de la place avec trente chevaux, pour aller à la découverte : mais les Impériaux intéressés à empêcher que l'on ne découvrît l'endroit où le gros de leur troupe s'étoit mis en embuscade, fermerent les passages à nos gens, & les jeunes Seigneurs François n'eurent garde de laisser échapper une si belle occasion de se signaler. Malgré les remontrances des plus anciens Capitaines ils marcherent à l'ennemi, & lui eurent bientôt fait perdre l'avantage qu'il venoit de remporter. Le Comte de Roquendolf s'appercevant que ses

gens commençoient à plier, leur envoya cent chevaux pour les soutenir : mais ce nouveau renfort fut encore battu, le Lieutenant du Comte fut renversé de son cheval, & fait prisonnier ; le Général ennemi jugeant alors qu'il n'avoit pas trop de toutes ses forces pour rétablir le combat, accourut avec toute sa troupe, & fondit avec tant d'impétuosité sur les jeunes Seigneurs François, qu'il auroient été accablés par le nombre, si le Capitaine la Lande accompagné de six cent Arquebusiers, & de quatre cent Piquiers, n'eut promptement marché à leur secours. Les Impériaux furent à leur tour mis en déroute, & obligés de se retirer, après avoir perdu bien du monde. Saint-Laurent qui avoit été fait prisonnier, fut échangé contre le Lieutenant du Comte de Roquendolf. Le Roi ayant été informé du détail de cette action, rappella auprès de lui ces jeunes Seigneurs, sous prétexte de les employer à la conquête du Duché de Luxembourg. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que Sa Majesté craignoit non sans raison que leur

1543.

imprudence ne nous fit perdre Landreci.

1543. Cependant il étoit tems de secourir le Duc de Clèves menacé d'être accablé par toutes les forces de l'Empereur. Le Roi pour se mettre à portée de joindre ses troupes à celles de son Allié, entreprit de reconquerir le Luxembourg, & commença par envoyer Longueval, Langei, Dampierre, & d'Escars à Stenai, avec ordre d'y faire conduire les provisions nécessaires pour la subsistance de l'armée, qui devoit marcher par le Duché de Bar. Langei après s'être acquitté de sa commission, vint en rendre compte à Sa Majesté, qui s'étoit arrêté dans un village à trois lieues de Reims. Il lui apprit que l'Empereur se préparoit à marcher avec toutes ses forces contre le Duc de Clèves, ou au secours du Luxembourg, s'il apprenoit que cette Province fut attaquée.

Ces nouvelles apportées au Roi ne le firent point changer de résolution, il s'en tint à son premier plan, qui étoit de livrer bataille à l'Empereur, ou de lui enlever le Duché de Luxembourg, si ce Prince avec

toutes ſes forces n'oſoit entreprendre de ſauver cette belle Province, 1543.
qui a eu la gloire de donner cinq Chefs à l'Empire. S'il arrivoit que l'Empereur prit la route du Luxembourg, l'intention de Sa Majeſté étoit de le prévenir, & de marcher à Sainte-Menehould, afin de ſe mettre à portée de pouvoir joindre inceſſamment ſon armée, dont le commandement fut donné à l'Amiral, ſous les ordres du Duc d'Orleans.

Briſſac bat un détachement les ennemis.

Le Prince de Melphe qui avoit été établi Gouverneur de Guiſe, eut ordre de venir trouver le Roi à Reims, & d'amener avec lui toutes les troupes qu'il commandoit ; & le Duc de Vendôme qui avoit été envoyé du côté d'Abbeville pour obſerver les mouvemens des ennemis, fut deſtiné à remplacer le Prince de Melphe, lui ayant été particuliérement recommandé de veiller à la conſervation de Landreci. Comme la Cavalerie légére ſe trouvoit logée dans deux villages près de l'Abbaye de Bouhourie, entre Landreci & le Château de Bohain, le ſieur de Briſſac donna ordre que toute ſa troupe ſe raſſemblât à Guiſe, ſon

intention étant de partir le lende-
1543. main à la pointe du jour : mais ses ordres furent mal exécutés. La Hunaudaye, & Bedaigno, Albanois, qui commandoient chacun deux cent Chevaux-légers, ne crurent pas qu'ils dussent se hâter de déloger, se proposant de partir le lendemain de si bon matin, qu'ils seroient rendus à Guise, avant que leur Général fût sorti : mais leur imprudence faillit à leur coûter cher. Les ennemis s'étant mis ce jour-là en marche pour venir attaquer le château de Bohain, le sieur de Liques, Lieutenant de la Compagnie du Duc d'Arscot, ayant été averti par ses espions, que deux compagnies de nos chevaux-légers n'avoient point encore joint le gros de leur troupe, résolut de les surprendre & de les enlever. S'étant mis pour cet effet à la tête de huit cent chevaux Allemans, de deux cent Anglois, & de quatre Enseignes de gens de pied, il marcha vers l'Abbaye de Bouhourie ; & parce qu'il craignoit que la proye sur laquelle il comptoit ne lui échapât, il prit les devants avec sa Ca-

valerie, & donna ordre à son Infanterie de doubler le pas. Le logement du Capitaine Bedaigno, fut le premier attaqué : mais pendant que les ennemis étoient occupés à rompre la porte d'une Grange, où il s'étoit enfermé, il monta à cheval, & étant sorti par cette même porte que l'on venoit d'abbatre, il renversa tout ce qui s'opposa à son passage ; & s'étant mis à la tête de sa compagnie, il alla se joindre à celle du Capitaine Hunaudaye, qui se préparoit à se bien défendre. D'Aché & le sieur de Crené, Capitaines de deux cent Arquebusiers à cheval, & qui tous les deux étoient logés dans l'Abbaye de Bouhourie, n'eurent pas plutôt ouï l'allarme, qu'ils accoururent à toute bride au secours de nos chevaux-légers. Un pont que gardoient les ennemis fut forcé aisément, & ils se virent obligés de de reculer. Monsieur de Brissac ayant eu avis de ce qui se passoit, ordonna au Capitaine Manes, qui étoit logé avec sa compagnie dans les fauxbourgs, de monter promptement à cheval ; & s'étant mis lui-même à la tête de soixante hommes d'armes 1543.

1543. de la compagnie du Prince de Melphe, il passa l'Oyse à Guise, & vint se poster entre cette riviere & une forêt voisine, dans l'espérance que les ennemis épuisés par la longue marche qu'ils venoient de faire, ne pourroient opposer qu'une foible résistance. A peine eut-il fait un mille de chemin, que le Capitaine Bedaigno vint l'avertir que les Impériaux commençoient à s'ébranler, parce qu'ils ne doutoient pas qu'ils ne dussent bientôt avoir toute notre armée sur les bras; & qu'ainsi sans leur laisser le tems de se reconnoître, il falloit les charger promptement, ce qui fut exécuté dans le moment même, & avec le plus heureux succès. Trois cens Impériaux demeurerent morts sur la place, six cent furent faits prisonniers, & on leur enleva quatre Enseignes & deux Cornettes. La nouvelle de cette défaite jetta tant de terreur dans le reste de l'armée ennemie, qu'elle abandonna l'attaque de Bohain où elle s'étoit attachée, & reprit avec précipitation le chemin du Quesnoi.

Déja une partie de notre armée

étoit arrivée à Stenai, le Duc d'Aumale, le Marquis du Maine son frere, de Longueval, le Vicomte d'Etoges, Dampierre, Langei, d'Escars se trouvoient à la tête de trois cent hommes d'armes, de sept à huit cent Chevaux-légers, d'un pareil nombre de Fantassins François, & de quatre mille Lansquenets, qui étoient sous les ordres du Colonel du Fresnay. 1543.

Longueval ayant eu avis que trois mille hommes de pied & quatre cent chevaux des ennemis, qui devoient se jetter dans Luxembourg, s'étoient logés à six lieues de Stenai, dans un gros bourg près de Sainte-Marie, & qu'après avoir reçu leur solde, ils devoient se remettre en marche; il fut résolu dans un conseil que tinrent ensemble les principaux Officiers de l'armée, que l'on tâcheroit de surprendre ce détachement, & que l'on marcheroit avec deux canons, & deux longues coulevrines. Notre dessein étoit de forcer les ennemis, s'ils se jettoient dans Sainte-Marie, ou dans les autres châteaux circonvoisins, ou de ruiner ces mêmes

Le Duc d'Aumale prend plusieurs Châteaux.

1543. châteaux, s'ils prenoient le parti de se retirer ; & c'étoient-là des postes qu'il nous importoit extrêmement d'enlever aux Impériaux, afin de leur ôter la facilité de nous couper les vivres, lorsque notre armée seroit campée devant Luxembourg.

Le village où les ennemis étoient logés, se trouvoit situé dans une plaine sur un petit ruisseau entre deux forêts. Une heure environ avant que le Soleil fut levé, nous arrivames à l'entrée de la premiere. D'Escars eut ordre de prendre les devants avec deux cent chevaux, & il devoit être suivi de quatre cent autres, de trois cent hommes d'armes, & de quatre mille Lansquenets. Il devoit lorsqu'il seroit hors de la forêt courir à toute bride pour surprendre les ennemis dans leurs lits, & les empêcher de se mettre en bataille, jusqu'à ce qu'il eût été joint par le Duc d'Aumale, qui le suivoit de près avec quatre cent chevaux pour le soutenir.

L'imprudence ou la lâcheté de d'Escars fit échouer cette entreprise. Au lieu de marcher lui-même avec

toute sa troupe, il se contenta d'en détacher trente Arquebusiers à cheval, sous les ordres du Capitaine la Chapelle, à qui il fit prendre les devants. Les ennemis furent surpris les uns en chemise, & les autres occupés à sceller leurs chevaux. On leur tua d'abord quelque monde; mais ils ne furent pas longtems sans se reconnoître, & s'étant attroupés, ils se sauverent dans les bois voisins, emportant avec eux leurs bagages, & l'argent destiné à leur solde. Il est certain que si le Capitaine la Chapelle eût été soutenu, & que l'on eût ponctuellement exécuté tout ce qui avoit été projetté, il ne seroit échappé aucun des ennemis. Le Duc d'Aumale, & le sieur de Longueval voyant cette entreprise manquée, se servirent des forces qu'ils avoient rassemblées pour prendre le château de Sainte-Marie, qui ne se rendit qu'après avoir essuyé quelques salves d'artillerie. Nous nous emparames aussi de plusieurs autres petites places, que nous fimes raser. Le Duc d'Aumale après cette expédition, fit reprendre aux troupes qui l'accom-

1543.

1543. pagnoient le chemin de Stenai, & les conduisit au travers des bois: mais ce ne fut pas sans peine, que nous vinmes à bout de ramener notre artillerie, à cause des pluyes qui n'avoient point discontinué pendant deux jours & deux nuits, & que les chemins se trouvoient rompus par de grand abbatis de bois. L'armée vint loger à Notre-Dame d'Anneau, à une lieue de Montmedi, place qui nous étoit restée de même qu'Yvoi, depuis la conquête que le Duc d'Orleans en avoit faite dans la derniere campagne.

L'Amiral étant arrivé à Anneau, parut mécontent qu'on ne l'eût pas attendu pour marcher à l'ennemi: mais comme les Impériaux devoient déloger le lendemain pour aller à Luxembourg, on fit entendre au Général qu'il avoit été nécessaire d'user de diligence pour les surprendre.

Le Duc d'Orléans prend Arlon.

D'Anneau où l'armée campa un jour, elle marcha à Vireton, petite place du Duché de Luxembourg que les ennemis avoient abandonnée. La nuit suivante, les Maréchaux de Camp précédés de la Cava-

series légére, commandée par Brissac, prirent le chemin d'Arlon, place peu considérable, mais qui est très forte par sa situation, sur le sommet d'une Montagne. Brissac pour empêcher qu'elle ne pût être secouruë, alla l'investir avec ses Chevaux-légers. Quatre cent hommes de pied qui y étoient en garnison, n'attendirent pas que les batteries eussent été dressées pour capituler: toute la grace qu'on leur fit, fut de leur laisser la liberté de se retirer sans emporter ni armes ni bagages. Cinq cent hommes de pied, commandés par le Capitaine Tavernier, furent laissés pour la garde de cette place. Le lendemain dixieme jour de Septembre, l'armée marcha à Luxembourg, & y arriva vers les dix heures du matin. Trois mille cinq cent hommes de pied de troupes choisies, & quatre cent chevaux composoient la garnison de cette importante place. Gilles de Levant, Officier fort estimé parmi les Impériaux, & Jean de Heu, l'un des Seigneurs de Metz, y avoient le principal commandement.

1543.

Monsieur le Duc d'Orleans pris

1543. ſon logement près d'une Egliſe dans une petite vallée qui conduit au Mont Saint Jean, à une portée de coulevrine de la ville. Le quartier du jeune Prince étoit couvert par celui des Lanſquenets du Capitaine Ludovic, qui avoient à leur droite les Allemans du Capitaine Freſnay, & à leur gauche les Légionnaires de Normandie & de Champagne. Les hommes d'armes & les chevaux-légers furent diſtribués en différens poſtes, d'où ils pouvoient s'oppoſer aux ſorties qu'auroient pu faire les aſſiégés, & empêcher tout à la fois les ſecours que ceux de dehors auroient voulu jetter dans la place.

La ſituation de cette ville diviſée en haute & baſſe, eſt extrêmement biſarre : la haute eſt du côté des terres de France, vis-à-vis eſt un ſuperbe château bâti ſur un rocher eſcarpé, & c'eſt-là l'ancienne demeure des Princes de la maiſon de Luxembourg, qui a eu la gloire de donner pluſieurs Chefs à l'Empire. Au bas de ce Château, eſt une Abbaye où ſe voyent les magnifiques tombeaux de deux ou trois Empe-

reurs,

teurs ; on y voit aussi celui de Jean, Roi de Bohême, qui étant accouru 1543.
au secours de Philippe de Valois, fut tué à la bataille de Creci, donnée en 1344 contre Edouard le Conquerant, Roi d'Angleterre. A main droite du château est la ville basse, à laquelle répondent trois grandes vallées, où courent trois torrents ; ces vallées creusées dans le Roc, & où on ne peut descendre que par quelques sentiers étroits, sont couvertes par les Ardennes ; & ainsi il étoit difficile d'empêcher que la ville ne fut secourue. Cette considération fut cause que l'on se hâta de faire les approches, & il fut réglé que l'on dresseroit deux batteries ; la conduite de la premiere fut confiée au Duc d'Aumale, & à d'Assier, fils unique de Galiot de Genouillac Grand Maître de l'artillerie ; & Pierre Strozzi, Gentilhomme Florentin qui venoit d'arriver d'Italie, fut chargé de conduire la seconde. Il avoit amené avec lui en France, une compagnie de trois cent soldats Toscans, tous armés de corcelets dorés, & il n'y avoit aucun d'eux qui n'eut servi en qualité d'Officier. Les deux tiers

étoient composés de Piquiers, & le
1543. reste d'Arquebusiers destinés à accompagner les coureurs de l'armée, ils étoient montés sur des petits chevaux, qui alloient avec une vîtesse extrême. Falloit-il combattre, attaquer quelque fort, garder un passage, ou le forcer, ils mettoient pied à terre, & se rangeoient en bataille, sans qu'ils eussent besoin de Sergents pour les commander.

Monsieur d'Aumale & le jeune d'Assier qui avoient la direction de la principale batterie, firent tant de diligence, qu'une heure avant le jour, elle fut en état de tirer. Le premier vêtu de blanc, comme il l'avoit été pendant toute la nuit, à cause de l'obscurité qui rendoit cette précaution nécessaire, pour que les travailleurs se reconnussent, étant sorti de la tranchée pour reconnoître quelque endroit de la ville, fut blessé dangereusement d'une mousquetade, ou d'une arquebusade à la jambe; desorte qu'on fut obligé de le porter à Longvic à cinq lieues en deça de Luxembourg, & il ne dût la vie qu'à l'attention qu'eut Sa Majesté de lui envoyer ses Chirurgiens.

Le Maréchal d'Annebaut, qui avoit passé toute la nuit à la tranchée, n'eut pas plutôt vu ses batteries en état, qu'il fit saluer la place de cinq ou six volées de canon. Il n'en fallut pas d'avantage pour engager les assiégés à capituler. Quatre des principaux habitans étant venus trouver Monsieur le Duc d'Orleans, il fut convenu que la garnison sortiroit avec armes & bagages; que les bourgeois prêteroient serment de fidélité, & qu'ils seroient conservés dans tous leurs priviléges, & que ceux qui ne voudroient pas rester dans la place, auroient la liberté de se retirer, où bon leur sembleroit. Environ à deux heures après midi, les gens de guerre au nombre de trois mille hommes de pied, & de quatre cent chevaux, sortirent de la place, & prirent le chemin de Bastogne, petite ville du Comté de Chiny; & avec eux se retirerent les Présidens & Conseillers du Parlement. Longueval fut laissé à Luxembourg avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, & les deux mille Lansquenets du Colonel de Fresnay.

1543.

De Luxembourg.

1543. Après la reddition du Luxembourg, il fut mis en déliberation si l'on iroit faire le siége de Thionville, petite ville très-forte, située sur la Moselle à quatre lieues au dessous de Metz. Monsieur le Duc d'Orleans auroit bien souhaité que l'on marchât vers cette place ; mais les principaux Officiers de son armée, lui représenterent que le siége de Thionville ne pourroit manquer d'être long, & que l'Hiver approchoit ; & que si l'on attaquoit cette place, l'on se mettoit hors d'état d'approvisionner Luxembourg, que Sa Majesté avoit peut-être dessein de garder. Il fut cependant réglé que l'on dépêcheroit au Roi pour sçavoir ses intentions, & lui remontrer en même-tems que l'inégalité de la situation de cette ville, ne permettoit pas qu'on pût la fortifier reguliérement, outre que sa grandeur feroit monter à l'infini le travail, & parconséquent la dépense ; qu'il faudroit tenir prête tous les six mois une armée pour ravitailler la place, puisqu'on n'y pouvoit aller de la frontiere de Champagne qu'en trois jours de chemin ; qu'on s'y repose-

troit le quatrieme, & que les trois jours qui feroient employés au retour, donneroient assez de tems à l'Empereur pour attaquer les François durant leur marche ; qu'il y pourroit envoyer vingt mille Allemans pour autant d'écus, & reprendre Luxembourg sans rien hazarder, en commandant seulement à ses troupes de se retrancher devant cette ville, quelques jours avant que le convoi parut ; & qu'ainsi le plus sage parti que l'on eût à prendre, étoit de raser cette place, & s'attacher à fortifier Arlon, qui étoit plus facile à ravitailler, & que l'on pouvoit plus aisement mettre en un très-bon état de défense. 1543.

Cependant en attendant que l'on fût informé des desseins de Sa Majesté, l'armée alla camper au dessous du Mont Saint Jean, à quatre lieues de Luxembourg sur le chemin de Mets & de Thionville, afin d'être à portée de faire le siége de cette derniere place, si le Roi vouloit qu'on l'attaquât, & de faciliter en même-tems les convois que l'on envoyeroit à Luxembourg.

Langei dépêché vers le Roi, trou-

va Sa Majesté à Sainte-Menehould
1543. avec le Comte de Saint Pol, & le Cardinal de Tournon, qui dans l'absence de l'Amiral, avoit le principal maniement des affaires. Ces deux Seigneurs convinrent que l'on ne pouvoit mieux faire que de raser Luxembourg, vû l'extrême difficulté qu'il y auroit à le ravitailler. Le Président Olivier, qui avoit la Sur-intendance des vivres, avoit même marqué, depuis peu de tems, que faute de voitures pour conduire des provisions au camp, il ne lui étoit presque plus possible d'y en envoyer; & qu'ainsi il étoit absolument nécessaire d'abandonner Luxembourg: mais toutes ces raisons firent peu d'impression sur l'esprit du Roi. Il témoigna que ce Duché étant son héritage il étoit résolu de le garder, puisque l'Empereur lui retenoit injustement le Duché de Milan; & que voulant désormais ajouter à ses titres celui de Duc de Luxembourg, son honneur vouloit qu'il conservât la ville dont ce Duché avoit emprunté son nom. Ayant donc renvoyé le sieur de Langei au Duc d'Orléans pour lui déclarer ses

intentions, il donna ordre à ses Maîtres-d'hôtel d'aller à Metz, à Semiers, à Estain & dans quelqu'autres villes de la Lorraine, pour y établir des magasins, & il chargea la Bourdaisiere du soin de ravitailler Luxembourg que Sa Majesté voulut elle-même aller visiter. Elle partit de Saint-Menehould le vingt-cinquiéme de Septembre, prit sa route par Stenai, par Jamets, par Longwic, & arriva à l'armée campée au-dessous du Mont Saint Jean. C'est un Château bâti sur une Montagne que le Roi fit fortifier, & dont il donna le commandement à Sansac Capitaine d'une Compagnie de deux cens Chevaux-Legers. 1543.

Le Duc de Cleves fait sa paix avec l'Empereur.

Sa Majesté alla coucher à Luxembourg la veille de la S. Michel, & le lendemain elle fit dans cette ville les cérémonies de son Ordre. Peu de jours auparavant, elle avoit détaché l'Amiral d'Annebaut avec dix mille fantassins, & quatre cens hommes d'armes pour marcher au secours du Duc de Clèves: Mais quelque diligence qu'il pût faire, il ne put arriver assez à tems; & il apprit en chemin que le Duc avoit

traité avec l'Empereur (*a*). L'inten-
1543. tion du Roi étoit de faire quelque

(*e*) En cette entreprise, dit Dupleix, l'Empereur cousut la peau de Renard à celle de Lion, ayant corrompu les principaux Conseillers & Serviteurs du Duc : de sorte qu'après avoir pris sur lui plusieurs places, nonobstant le secours de France, il l'obligea de lui demander grace. Il est là parlé de secours, & le Duc ne fut accablé que parce-qu'il n'en reçut aucun de la France. L'armée Impériale, composée de près de quarante mille hommes de pied ; & de huit mille chevaux, alla mettre le siége devant Duran, la plus forte place du Duché de Juillers. Elle ne put être emportée qu'au cinquiéme assaut. Tous les habitans, sans distinction de sexe, ni d'âge, ni de condition, furent passés au fil de l'épée. Les autres Villes intimidées par cet exemple se rendirent presque toutes sans avoir opposé aucune résistance. Le Duc obligé de se soumettre à la discretion du vainqueur vint le trouver en habit de simple Gentilhomme, il se mit à genoux devant lui, & lui dit : Très-Auguste Empereur *je viens me jetter à vos pieds ou pour recevoir le châtiment de mes fautes, tel qu'il plaira à votre juste ressentiment de l'ordonner, ou pour recevoir de votre clémence quelque rayon de grace & de pardon.* L'Empereur prenant un visage severe, lui répondit d'un air dédaigneux : » Si votre faute » n'étoit aussi grande qu'elle est, la clémen- » ce, qui m'est naturelle ne me permettroit » pas de vous voir si humilié sans être touché » de quelque compassion. Vous pouvez juger » vous-même combien votre félonie m'a of-

séjour à Luxembourg, mais la nouvelle qu'il eut de la marche préci- 1543.

» fensé, puisqu'elle m'a obligé de faire serment en presence de mes Officiers de ne » vous pardonner jamais, non par un motif » de vengeance, mais pour satisfaire à l'obligation où je suis de soutenir l'honneur & la » majesté de l'Empire, que vous avez tant » offensé, & afin d'ôter aux autres l'envie d'imiter jamais votre exemple. Cependant je » veux bien manquer à mon serment plutôt » que de ne pas exercer ma clémence envers » vous. Quoique je n'eusse rien fait contre la » Justice, quand je me serois vengé de votre » personne ; jugez donc aujourd'hui de ma » bonté à votre égard, puisque, exact observateur de ma parole, je veux bien la violer » pour vous pardonner votre crime. » Voici à quelles conditions ce malheureux Prince obtint sa grace. Par le Traité conclu le septiéme Septembre, il fut convenu, que le Duc feroit à l'avenir une profession constante de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, qui avoit été celle de tous ses prédécesseurs : que s'il étoit survenu quelque changement dans son pays, il s'obligeoit de bonne-foi, à remettre toutes choses en leur premier état ; qu'il promettoit, tant pour lui que pour ses descendans, obéissance & fidélité à l'Empire, à Sa Majesté Impériale, & au Roi des Romains, qu'il s'engageoit à renoncer dès à présent, & pour l'avenir, à l'alliance qu'il avoit faite avec les Rois de France & de Dannemarc; & à toute autre qu'il pourroit avoir conclue au préjudice de l'Empereur & de l'Empire, qu'il ne feroit jamais

pitée de l'Empereur vers Landreci, lui fit hâter son départ. Il apprit encore par une dépêche du Duc de Vendôme que l'armée du Comte de Rœux, qui depuis longtems étoit campée devant cette place, venoit d'être renforcée d'un corps considérable de troupes, commandées par Ferdinand de Gonzague Lieutenant Général de l'Empereur. Le Duc avoit eu heureusement la précaution de jetter dans Landreci cinquante hommes d'armes sous les ordres de René de la Chapelle, Seigneur d'Espeaux, Lieutenant du

1543.

de ligue avec quelque Prince que ce fut sans en donner avis à Sa Majesté Impériale, & au Roi des Romains, & sans les y comprendre; qu'il renonçoit alors, & pour toujours, tant en son nom qu'en celui de ses Successeurs & héritiers, à toute prétention sur le Duché de Gueldres de quelque nature qu'elles fussent; qu'il s'engageoit d'assister l'Empereur de toutes ses forces pour réduire les villes & les autres places de ce Duché qui ne voudroient pas lui rendre l'obéissance qu'ils lui devoient; qu'enfin les deux forteresses de Hemberg & de Sittart demeureroient pendant dix ans au pouvoir de l'Empereur & du Roi des Romains; & qu'ensuite elles seroient restituées au Duc de Cleves qui joignit ses troupes à celles de l'Empereur.

sieur de Jarnac. L'importance de cette place, le désir de la sauver, fit reprendre promptement au Roi le chemin de la frontiere du Hainaut; mais ce ne fut qu'après avoir pourvû à la sûreté de Luxembourg, où fut laissé le sieur de Longueval avec sa Compagnie de cinquante hommes d'armes. On lui associa d'Anglure, Capitaine de mille légionnaires Champenois, avec de Harcourt de la maison de Lorraine, & le Vicomte de la Riviere, qui commandoient chacun cinq cens hommes de pied. L'Ingénieur Marino, Boulonois, qui avoit sous ses ordres six vingt travailleurs Italiens, fut chargé de perfectionner les fortifications. Les troupes destinées à ravitailler la place furent les Compagnies du Prince de Melphe, Lieutenant Général, du Vicomte d'Estoges, du Comte de Brienne, celles des sieurs de Jamets, de Langei, de Senerpont, de Guillancourt & de Sedan, les deux mille Lansquenets du Colonel du Fresnay, & dix mille Legionnaires, tant Normans que Champenois, qui avoient le Comte de Brienne pour Colonel Général.

1543.

1543. Le Roi étant parti de Luxembourg dans la résolution d'aller livrer bataille à l'Empereur, qui avoit ordonné que les troupes assiégeassent en même tems Landreci & Guise, le sieur de Brissac fit entendre à Sa Majesté, que si on vouloit permettre qu'il prît les devants avec la Cavalerie Legere, & un certain nombre d'Arquebusiers à cheval, il espéroit d'enlever quelques quartiers de l'armée commandée par Ferdinand de Gonzague, qui étoit campé devant Guise. Brissac se croyoit d'autant plus assuré de réussir, qu'il n'y avoit aucune apparence que les ennemis dûssent se tenir sur leurs gardes; & il étoit plus que probable que leur trop grande sécurité les enhardiroit à se répandre dans la campagne. Le Comte de San-Secondo eut ordre de fournir à Brissac le nombre d'Arquebusiers à cheval qu'il desireroit; mais le Comte s'offrit à marcher en personne avec tout ce qu'il y avoit de meilleurs Soldats dans les bandes qu'il avoit amenées en France. Brissac étant arrivé à Marle, éloigné de quatre lieues de Guise, après avoir passé à Notre

Dame de Liesse & à Pierre-Pont, fut averti que Ferdinand de Gonzague, informé de l'arrivée de notre armée à Coucy, devoit le lendemain matin s'éloigner de Guise pour s'approcher de Landreci. Sur cet avis il partit de Marle trois heures avant le soleil levé pour charger l'arriere-garde de l'armée ennemie lorsqu'elle décamperoit, & vint se poster sur une hauteur couverte d'un bois, d'où il découvroit tout ce qui sortoit de Guise. Il n'y fut pas long-tems sans appercevoir la garnison du Château qui, commandée par Bourdillon Guidon de la Compagnie du Duc de Nevers, n'avoit pas craint d'attaquer un détachement de la Cavalerie Impériale. Brissac détacha en ce moment le Capitaine Bedaigno Albanois avec sa Bande pour aller reconnoître les ennemis de près & tâcher de les attirer à l'embuscade; mais il eut beau les défier, ils se retirerent en bon ordre sans s'écarter. Brissac qui ne vouloit pas qu'il fut dit qu'il eût promis ce qu'il ne pouvoit tenir, ne laissa pas de faire donner sur leur queue par cinq cens chevaux de sa troupe, & 1543.

de se mettre avec le reste en état
1543. de les soutenir. Le choc fut si violent, que la Cavalerie legere des Impériaux ayant été rompuë, on leur tua bien du monde, & on leur fit plusieurs prisonniers ; entre autres Dom Francisque d'Est, frere du Duc de Ferrare, & Général des Chevaux-Legers. Ferdinand de Gonzague se vit obligé de suspendre la marche de son armée, & de l'opposer toute entiere à Brissac. Mais Brissac après avoir exécuté ce qu'il prétendoit se retira à Marle sans avoir perdu un seul homme, & laissa aux Impériaux la liberté de continuer leur marche vers Landreci. Ils allerent camper près de la forêt de Mormaux sur le chemin de Cateau-Cambresis; & l'autre armée commandée par le Comte de Rœux demeura postée aux environs de Maroles & de la Capelle, pendant que l'Empereur qui étoit au Quesnoy (a), attendoit avec impatience qu'il eût été joint par dix mille Anglois que lui envoyoit

(f) Ce ne fut pas à Cambrai, comme le dit Leti, mais au Quesnoi que l'Empereur attendit les troupes qui devoient renforcer son armée.

Henry VIII, & par deux corps de Lansquenets, dont l'un marchoit 1543.
sous les ordres du Duc Maurice de Saxe, & l'autre étoit conduit par Van-Rossen, Maréchal de Gueldres. Charles qui sçavoit que le Roi étoit résolu de marcher en personne au secours de Landrecy, ne vouloit paroître à la tête de son armée que lorsque toutes ses forces seroient réunies.

Le Prince de Melphe ravitaille Luxembourg.

Cependant le Prince de Melphe qui avoit été chargé du soin de ravitailler Luxembourg, étoit venu camper aux Chellas, village à deux lieues en deçà de cette place. Il n'y fut pas longtems sans se voir affamé dans son camp; ce qui arriva faute de voitures pour y amener des vivres, parce que l'on avoit retenu à Stenai & à Mouson où étoient les magazins, tous les chariots qui se trouvoient dans le pays pour les charger tous en même-tems, & les envoyer à Luxembourg. Les Lansquenets & les Légionnaires se mutinerent, & ce ne fut pas sans peine que l'on vint à bout d'appaiser les premiers; mais il ne fut pas possible d'arrêter les derniers. De dix

mille qu'ils étoient tant Normans
1543. que Champenois, il n'en resta pas trois cent, tous les autres à l'exception des Capitaines, reprirent le chemin de France. Une désertion si considérable, mit le Prince de Melphe dans la nécessité de conduire son armée à Granci, à trois lieues près de Jamets, pour s'approcher des vivres qui arriverent enfin au bout de trois jours: mais la difficulté étoit de les faire entrer à Luxembourg. Nous n'avions pour toute Infanterie que les deux mille Allemans du Colonel du Fresnay, & les Impériaux au nombre de dix à douze mille Lansquenets s'étoient assemblés vers la Moselle près du Château de Roquedemar, pour nous couper le chemin; nous ne laissames cependant pas de nous mettre en marche, & notre Gendarmerie fit si bonne contenance, que les ennemis n'ayant osé nous attaquer, les convois furent heureusement conduits à Luxembourg, & la place fut ainsi ravitaillée pour trois mois.

Au retour de cette heureuse expédition, nous apprîmes que le Capitaine Tavernier, qui avoit été laissé

à Arlon pour y commander, avoit pillé la ville, & s'étoit retiré en France avec sa troupe ; & qu'après sa désertion, les habitans avoient été sommés par la garnison de Bastogne (*a*) de se rendre à l'Empereur ; mais qu'ils étoient demeurés fidéles au Roi. Les Députés qui avoient été envoyés au Prince de Melphe, lui représenterent que trop foibles pour garder leur ville, ils seroient obligés d'ouvrir leurs portes aux Impériaux s'ils n'étoient secourus. Ce fut avec empressement que le Prince se rendit à leurs priéres. Ayant conduit son armée à Arlon, il y fit entrer six cens hommes de pied, sous les ordres de trois Capitaines, & ne s'éloigna de la place qu'après l'avoir pourvue de vivres. 1543.

D'Arlon, l'armée retourna à Crancy, & alla ensuite camper entre Stenai & Jamets, poste où elle étoit en sûreté, & où elle pouvoit subsister commodément, sans être obligée de faire venir ses munitions de loin ;

(*g*) Ville des Pays-Bas au Duché de Luxembourg dans le Comté de Chini. Elle n'est éloignée que de huit lieues de Luxembourg vers le Septentrion.

ce qu'elle n'auroit pu faire à cause
1543. des pluyes continuelles qui avoient rendu les chemins impraticables aux voitures. Ce fut de Crancy que Langei vint trouver le Roi à la Fere, pour sçavoir qu'elle devoit être la destination des troupes qui retournoient du Luxembourg. Par un courier que Sa Majesté dépêcha sur le champ au Prince de Melphe, elle lui fit sçavoir, que son intention étoit d'aller livrer bataille à l'Empereur, ou d'obliger ce Prince de lever le siége de Landreci ; & qu'ainsi ayant besoin de toutes ses forces, elle le conjuroit de faire le plus de diligence qu'il pourroit pour amener ses troupes à Guise, où elles seroient à portée de se joindre incessamment au gros de l'armée.

Celle de l'Empereur se trouvoit déja toute rassemblée ; elle étoit composée de dix huit mille Allemans, de dix mille soldats Espagnols des vieilles Bandes, de huit à dix mille Anglois, de six mille Valons, & de treize mille Lances ou Chevaux-légers. Ferdinand de Gonzague avoit le commandement général de toutes ses troupes. Le

Duc d'Albe, qui après que le Comte de Rœux eût été nommé Gouverneur de Flandres & d'Artois, l'avoit remplacé dans la charge de Grand-Maître de l'Empereur, se trouvoit dans la même armée, avec un grand nombre de Princes & de Seigneurs d'Allemagne & des Pays-Bas. 1543.

La situation de la place, & la riviere de la Sambre, qui la divisoit obligerent les Impériaux à former trois camps à l'entour, & à dresser trois batteries; la premiere le long de la grande courtine, entre le château & le boulevard d'Orleans, la seconde contre le château même, & la derniere contre le boulevard de Vendôme, & la courtine qui est du côté de Catillon: mais ce qui incommodoit le plus les assiégés, étoit une grosse coulevrine que le Général ennemi fit placer sur un petit tertre, d'où l'on pouvoit battre en flanc la grande courtine; desorte qu'il ne nous étoit pas possible de réparer les brêches; & ce qu'il y avoit de plus fâcheux encore, c'est que les boulevards & les courtines n'avoient que la moitié de la hauteur qu'ils devoient avoir.

1543. Rien n'étoit plus intéressant pour les assiégés, que de se délivrer des incommodités que leur causoit cette formidable piéce, & ce fut par là qu'ils commencerent. Ayant observé de dessus les remparts, que les Lansquenets qui la gardoient, s'éloignoient assez souvent de leurs postes, ils résolurent de les surprendre, & de leur enlever cette couleuvrine ou de l'enclouer. Ricarville à la tête de quarante chevaux, & Saint Simon avec trente Fantassins & douze Pionniers, qui portoient des cordes dont devoient se servir les gens de pied pour passer la riviere, sortirent de la ville par le boulevard d'Orléans, & chargerent si vivement les Lansquenets, qu'ils les obligerent d'abandonner leur poste, & leur enleverent la couleuvrine, qu'ils traînerent à force de cordes & à force de bras jusqu'aux boulevard par où ils étoient sortis. Comme elle étoit chargée, on l'eut bientôt mis en état de tirer, & les ennemis essuyerent la premiere décharge ; ceux qui s'étoient avancés jusqu'au fossé du boulevard pour recouvrer cette piéce, furent salués

à coups d'arquebuse, & si bien re- 1543.
çus, qu'ils ne se retirerent pas en aussi grand nombre qu'ils étoient venus (a).

Les fréquentes sorties que faisoient les assiégés, mirent le Général ennemi dans la nécessité de doubler la garde pour les tranchées : mais cette précaution n'empêcha pas qu'il ne fût souvent attaqué dans son camp. D'Essé ayant apperçu trois cens Anglois qu'il espéroit de pouvoir surprendre, sortit de la ville à la tête de six vingt chevaux & de la plûpart des jeunes Seigneurs qui étoient dans la place : mais il trouva que ceux qu'il vouloit enlever étoient soutenus par huit à neuf cent chevaux, qui s'étoient mis en embuscade dans un chemin creux, & qui le chargerent vivement. Il eut le bras percé d'un coup de pique, & huit à dix hommes de sa troupe furent ou tués ou blessés dan-

(h) Paul Jove, dit que cette énorme piéce étoit gardée par des Flamans ; c'étoient des Lansquenets, premiere faute ; que ces Flamans étoient tous endormis & qu'ils ne se reveillerent que lorsque les assiégés eurent tiré cette piece dans le fossé : voilà des Flamans qui ont le sommeil bien dur.

gereusement ; heureusement cinq
1543. cens arquebusiers arriverent à tems pour le secourir, & l'aider à faire sa retraite en bon ordre.

Cependant l'Empereur qui sçavoit que le Roi se préparoit à marcher au secours de la place, la fit battre avec tant de fureur, qu'elle se vit en peu de tems entamée en plusieurs endroits. Tout ce que pouvoient faire les assiégés, c'étoit de travailler pendant la nuit à réparer les brêches où ils ne pouvoient se montrer durant le jour sans être découverts de tous côtés ; & ce qu'il y avoit de plus triste pour eux, étoit qu'ils se voyoient à la veille de mourir de faim. On ne donnoit à chaque soldat qu'un demi pain de munition par jour ; il n'y avoit dans la place ni vin ni bierre, & les Officiers mêmes étoient réduits à boire de l'eau. Cependant la fatigue qu'ils avoient à supporter étoit excessive. Dès le commencement du siége on avoit abandonné aux Impériaux la basse ville, & ils s'étoient servis d'un portail qu'ils y avoient trouvé pour endommager de telle sorte les assiégés, qu'ils étoient obligés à redoubler la

garde de ce côté-là, ce qui, joint à leur mauvaise nourriture, les auroit 1543.
mis hors de défense en peu de jours. La Lande & d'Essé qui commandoient dans la place, résolurent d'enlever à quelque prix que ce fût un un poste si important; & pour cet effet ayant fait conduire près de là toute leur artillerie pour en faire une décharge générale sur les Ennemis, s'ils se presentoient en trop grand nombre pour défendre ce portail, ils firent sortir trois cens hommes des plus braves de la garnison, qui combattirent avec tant de valeur & d'intrépidité, qu'ils emporterent le poste de vive force, avant que ceux qui le défendoient eussent pu être secourus, & il fut emporté avec une perte si considérable des assiégeans, qu'ils n'oserent depuis essayer de le reprendre.

Une si vigoureuse résistance de la part des assiégés, fit comprendre à l'Empereur, qu'il s'exposeroit à perdre bien du monde, s'il vouloit prendre d'assaut une place défendue par tant de braves gens; ainsi il résolut d'attendre que la disette de vivres & l'épuisement des assiégés,

1543. obligés d'être jour & nuit sur pied, les forcassent de se rendre; une autre raison qui l'engageoit à différer de faire monter à l'assaut, étoit qu'il se croyoit assuré que la garnison auroit capitulé avant que le Roi se fût présenté pour secourir la place.

Les Commandans ayant pénétré son dessein, firent sortir de la place le dix-huitiéme d'Octobre le Capitaine d'Yville, Gentilhomme Normand, qui commandoit cinq cens hommes de pied, & qui ayant une parfaite connoissance du pays, passa heureusement au travers du camp ennemi, & vint trouver le Roi à la Fere, pour lui représenter l'extrême nécessité où se trouvoient réduits les assiégés. Le Roi le renvoya avec l'assurance que dans peu de jours il iroit en personne au secours de la place. Il se mit en effet en marche aussitôt après le départ d'Yville, fit assembler son armée près de l'Abbaye d'Homblieres, & alla coucher à Saint Quentin, où il ne séjourna qu'un jour, & alla de-là camper à Premonstré, gros village qui se trouve sur le chemin de Bohain à Cambrai,

Cambrai, le lendemain il arriva à Saint Souplex, d'où il découvroit le 1543.
camp des Ennemis ; & dès que la nuit fut venue, il fit connoître son arrivée aux assiégés par une décharge de toute son artillerie.

Dans le Conseil de guerre qui se tint dès que Sa Majesté fut à la tête de son armée, on délibera sur le chemin qu'elle devoit prendre. Plusieurs furent d'avis qu'il falloit commencer par se saisir du poste de Catillon où l'armée Françoise seroit fermée d'un côté par la Sambre ; & de l'autre par un ruisseau marécageux ; de sorte qu'on ne pourroit aller à elle que par une avenue, qui seroit aisément fortifiée en vingt quatre heures ; qu'il ne falloit pas plus de tems pour rétablir les ponts du même Catillon, & que les vivres viendroient en abondance par Guise & par Bohain, sans qu'ils pussent être enlevés ; qu'on observeroit de-là la contenance des Impériaux, & l'on verroit s'ils laisseroient leurs forces divisées comme elles étoient, ou s'ils les reuniroient. S'ils prenoient le premier parti, les François passeroient la Sambre, & pourroient ai-

sément enlever ce qui se trouvoit
1543. au de-là de la riviere du côté de long-Favery; que si les Ennemis préferoient le second parti, & rassembloient toutes leurs troupes vers la forêt de Mormaux, ils nous ouvriroient deux chemins dont ils abandonneroient la garde, ce qui nous procureroit la facilité de rafraîchir Landreci, avec l'assurance de pouvoir nous retirer sans danger par Cartigny. Mais cet avis ne fut pas suivi, & il fut résolu que l'on se posteroit vers Cateau-Cambresis à la gauche de la riviere de Sambre, sur laquelle est Landreci, & où étoit la meilleure partie de l'armée Impériale. Il est vrai cependant, que c'étoit là un poste où nous ne pouvions loger commodément; *mais il étoit plus honorable*, dit notre Historien, *d'aller chercher l'Ennemi que de tourner autour du pot*. Le Comte de Saint Pol, l'Amiral d'Annebaut, le Maréchal de Biez & quelques autres des principaux Officiers furent chargés d'aller visiter le nouveau logement, & d'en venir faire leur rapport au Roi.

La résolution étant prise, que l'armée iroit camper à Cateau Cambre-

fis, il fut reglé que l'on envoyeroit à Vervins & à Guiſe quelque perſonne qui eût une parfaite connoiſſance du pays, & qui feroit le plus de diligence qu'il pourroit pour aſſembler les convois que l'on conduiroit à la Capelle, & que l'onferoit entrer à Landreci, pendant que le Roy amuſeroit les Impériaux par de groſſes eſcarmouches. Cette commiſſion fut donnée à Langei, & ſa compagnie auſſi bien que celles du Prince de Melphe, du Comte de Brienne, & de Sanſac, qui retournoient de Luxembourg, eurent ordre de l'aller trouver à Vervins; mais il n'y eut que ſa compagnie & celle de Sanſac qui s'y rendirent. 1543.

Ces diſpoſitions étant faites, notre armée marcha à Cateau-Cambreſis; & deux jours après l'on apprit que le Général ennemi, qui ne doutoit pas que le Roi ne fût déterminé à livrer bataille, avoit fait repaſſer la Sambre à la plus grande partie des troupes, qui étoient de ce côté-là. Sur cet avis l'Amiral & le Comte de Saint Pol prirent leur chemin par Catillon, pour aller rafraîchir la garniſon de Landreci. Il eſt

La garniſon de Landreci eſt rafraichie.

certain que l'armée auroit pu sans
1543. danger prendre la même route ; mais j'ai appris depuis qu'il n'y avoit pas un seul chariot pour le transport des munitions, & même que le camp étoit fort mal pourvu de vivres, & ce fut-là la raison qui nous empêcha d'aller camper à Catillon. D'Essé, la Lande, le Capitaine la Chapelle, Rainsouin furent retirés de Landreci avec leur garnison, & l'on y mit en leur place les Capitaines Vervins & Rochebaron, dont l'un commandoit mille hommes de pied de la legion de Picardie, & l'autre cinq cent. Ceux qui avoient soutenu si vaillamment le siége furent tous recompensé. Le Roi fit d'Essé Gentilhomme de sa Chambre, la Lande & la Chapelle Maistres d'Hôtel ordinaires ; il voulut que les simples soldats jouissent durant leur vie des privileges de la Noblesse, & il fit d'autres graces aux jeunes Gentilshommes qui avoient servi en qualité de volontaires.

Il ne pouvoit se faire que la proximité des deux armées n'occasionnât de fréquentes escarmouches ; il n'y avoit entre les deux camps qu'u-

ne vallée par où passe un ruisseau qui va de Cateau-Cambresis au village d'Hapre, situé à mi-chemin de Cambrai à Valenciennes. Ce ruisseau est petit, mais difficile à passer, à cause de la hauteur de ses rives. L'Empereur qui étoit venu du Quesnoy en son camp, accompagné des Lansquenets du Duc Maurice de Saxe, & de ceux du Maréchal de Gueldres, donna ordre qu'une partie de sa Cavalerie legere avec une troupe d'Arquebusiers allât se présenter sur le haut de la montagne, & il logea dans un Vallon quelques bataillons de Lansquenets soutenus par plusieurs compagnies d'hommes d'armes. L'allarme ayant été donnée à notre camp, Brissac Colonel de la Cavalerie legere, passa le ruisseau, & poussa bien avant les Ennemis; mais ayant apperçu d'autres troupes qui se préparoient à l'envelopper, il fut obligé de s'arrêter. Comme il étoit à craindre que cette escarmouche n'entraînât une bataille, & qu'après avoir passé le ruisseau, il auroit fallu aller en montant attaquer l'Ennemi rangé sur une colline, le Roi détacha l'Amiral pour aller soutenir 1543.

1543. Brissac, & favoriser sa retraite, qui se fit avec peu de perte. Le jeune Andouin, favori du Dauphin, fut blessé d'une Arquebuse, dont il mourut. Le Roi, les Ducs de Vendôme & de Guise & les autres Lieutenans Généraux demeurerent en bataille, & se préparerent à bien recevoir l'Ennemi; mais l'Empereur ne voulut pas que ses troupes passassent le ruisseau dont les bords étoient fort élevés, & par conséquent très-difficiles à monter.

Langei ravitaille cette place.

Cependant Langei qui avoit été envoyé à Vervins, s'acquitta si bien de la commission dont il étoit chargé, qu'en peu de jours il eut assemblé douze cent moutons, cent quatre-vingt boeufs, & six cent sacs de farine, avec autant de bêtes de somme pour les porter. Et le vingt-neuviéme Octobre il alla coucher à la Capelle, où il ne trouva que sa compagnie & celle de Sansac; les autres qui devoient le joindre, sçavoir celles du Prince de Melphe & du Comte de Brienne, n'étant pas encore arrivées, & on n'en avoit même aucune nouvelle; cependant le moindre délai suffisoit pour que l'Ennemi

eût connoiſſance de ce convoi, & dans ce cas il n'auroit plus été poſſible de le faire paſſer outre. Langei fit donc ſçavoir au Roi qu'il étoit réſolu de ſe mettre en marche le lendemain matin, afin que l'on amuſât ce jour-là l'Ennemi par quelque eſcarmouche. Deux cens hommes de pied que Langei prit à la Capelle, furent deſtinés à conduire le convoi juſques hors du bois; cette marche ſe fit ſans qu'il ſe fut préſenté aucun Ennemi; mais dès que l'on fut arrivé dans la plaine, l'on découvrit mille à douze cent chevaux des Impériaux qui avoient paſſé l'eau à Catillon. Cette fâcheuſe rencontre embarraſſa un peu Sanſac & Langei; ils délibererent s'ils hazarderoient le paſſage, mais le ſalut de la ville dépendant du convoi, ils conclurent à marcher en avant: toute l'attention qu'ils eurent, fût de prendre un détour ſur la droite, & par ce mouvement ils mirent entre eux & les Ennemis un petit ruiſſeau qui paſſe à Long-Favery. Les payſans monterent à cheval ſur leurs ſacs de farine, & Langei leur donna le Capitaine Marville ſon Lieutenant avec 1543.

1543. dix chevaux pour les faire marcher en bataille. Cette ruse ne fut pas inutile ; les Ennemis ayant apperçu cette troupe de loin, ne doutant pas qu'elle ne fût toute composée de gens de guerre, n'oserent avancer, & se proposerent de nous attaquer à notre retour. Mais ils furent trompés dans leur attente, car après avoir fait entrer le convoi nous revinmes par Cartigny, & primes ainsi une route opposée à celle où nous attendoient les Ennemis. Sansac & un Gentilhomme de la compagnie de Langei, conduits par un bon Guide qui leur fit passer les marais Duvivier, d'Oisi allerent trouver le Roi à Cateau-Cambresis, pour lui rendre compte de l'heureux succès de cette entreprise, & Langei ramena ses troupes à la Capelle sans avoir reçu le moindre échec des Impériaux.

Le Roi n'avoit prétendu que de sauver Landreci, que l'Empereur étoit venu assiéger avec toutes les forces d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Angleterre & d'Espagne, & il avoit obtenu ce qu'il désiroit ; car quoique la place n'eût été ravitaillée que

pour quinze jours, elle étoit cependant en sûreté, parce que tout le pays étoit si ruiné à six lieues à la ronde, & les pluyes l'avoient tellement gâté, qu'il étoit impossible aux Impériaux d'y subsister seulement une semaine : ainsi l'on ne songea plus qu'à décamper. Le Roi avec le Duc de Guise se mit à la tête de l'avant-garde ; le Dauphin, accompagné de l'Amiral & du Comte de Saint-Pol, conduisit le corps de bataille composé de sept à huit cent hommes d'armes & de quatorze mille Suisses, & Brissac eut le commandement de l'arriere-garde (*a*). 1543.

(*a*) Selon un Ecrivain très fécond en bévues (c'est l'Auteur de la nouvelle Histoire d'Espagne) Les François se retirerent avec tant de précipitation, qu'ils laisserent leurs malades & une partie de leurs bagages sur le chemin ; & il dit que le Dauphin qui conduisoit l'arriere garde, força la Cavalerie Imperiale de se retirer sans avoir pû rien faire. Voilà une retraite faite en désordre, & tout à la fois en bon ordre. Que cet Ecrivain tâche de s'accorder avec lui-même. L'Empereur, dit-il, ne tarda pas d'être informé de la retraite des François ; & quoiqu'il s'emportât un peu contre Don Ferdinand Concaga, il détacha un corps de Cavalerie pour harceler les François. Voilà un *quoique* que l'on m'avouera

1543. L'Empereur n'eut pas plutôt été averti de la retraite de notre armée, qu'il ordonna à Gonzague de se mettre à ses trousses, espérant que son Général pourroit profiter de l'embarras où nous nous trouverions à cause des bois que nous avions à traverser, & où l'on ne pouvoit passer qu'à la file; mais toute l'armée avec l'artillerie & le bagage étoit déja hors de la forêt, lorsque Gonzague se présenta. Voulant cependant reconnoître l'armée de près, il fit tâter le bois par un détachement de ses troupes, mais elles trouverent que

être très-mal placé, & qui fait un raisonnement baroque. Entendons encore parler le même Ecrivain. L'Empereur, dit-il, étoit extrêmement fâché de n'avoir pû livrer bataille au Roi de France: une preuve que sa fâcherie n'étoit par bien grande, c'est que l'ayant pu attaquer, il ne le fit pas. Les deux armées étoient demeurées en présence l'une de l'autre, n'étant séparées que par un petit ruisseau. Ce ruisseau pourquoi l'Empereur ne le passoit-il pas, s'il avoit une si grande demangeaison de combattre? L'Empereur, ajoûte notre même homme, avoit grande envie de suivre le Roi à Paris, oh! l'on n'en doute pas, quoique cependant il y eût jusques-là bien du chemin à faire, mais il auroit apparemment mis dans son marché qu'on ne l'auroit point inquiété dans la route.

l'Arquebuſerie Françoiſe s'en étoit déja ſaiſie, & elles eurent à eſſuyer de furieuſes décharges. Cependant l'Empereur avec le reſte de ſon armée s'étoit avancé juſqu'à une portée de canon du même bois; Gonzague ſe voyant ſoutenu, détacha mille à douze cent chevaux avec un certain nombre d'Arquebuſiers, & quelque cavalerie Angloiſe, à qui il fit prendre un détour ſur la droite du côté de Bohain; mais ce ſecond détachement n'eut pas un ſort plus heureux que le premier: car dès que le Dauphin eut paſſé le bois, & qu'il vit ſon artillerie & le bagage en ſûreté, il laiſſa en avant la cavalerie Legere commandée par Briſſac, & la Guiche Lieutenant du Connétable & d'autres Capitaines avec trois cens hommes d'armes, fit ranger les Suiſſes en bataille, & avec le reſte de ſes troupes il ſe prépara à combattre, s'il prenoit envie à l'Empereur de paſſer outre; mais les Chevaux-Legers, ſoutenus par la Gendarmerie & l'Arquebuſerie forcerent les Ennemis de repaſſer le bois, & les chargerent ſi vivement qu'ils n'oſerent plus reparoître. Notre perte fut 1543.

petite en comparaison de celle que
1543. firent les Impériaux.

Le Roi qui s'étoit avancé jusqu'à l'Abbaye de Bonhourie sur la riviere d'Oyse, pour donner ordre au passage de la grosse artillerie & du bagage, ayant eu avis que la Cavalerie Impériale avoit passé le bois, & que Monsieur le Dauphin se disposoit à présenter bataille à l'Empereur, tourna bride & marcha en toute diligence au secours de son fils; mais il n'eut pas fait un quart de lieue qu'il apprit que les Ennemis avoient été repoussés. L'Empereur aprés s'être rafraîchi, sans même avoir mis pied à terre, prit le parti de ramener son armée au camp qu'il venoit de quitter, & le Roi continua son chemin vers Guise, après avoir eu la gloire de secourir Landreci à la vue des principales forces d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas & d'Angleterre (*a*).

(*a*) Voici une réflexion de Beaucaire qui ne me paroît pas juste. Il dit qu'il eût été à souhaiter pour la gloire du Roi, qu'il n'eût pas fait sa retraite de nuit, ce qui sentoit un peu la fuite; & je dis que cette retraite nocturne est une des plus belles actions de Fran-

L'armée Françoise, fatiguée par les pénibles travaux qu'elle avoit courageusement supportés pendant huit mois, tant dans le Hainaut que dans le Luxembourg, fut mise en quartier d'hiver dans la Picardie & dans la Champagne. Le Maréchal de Biez fut envoyé à Saint-Quentin avec un camp volant de quatre mille hommes de pied, & de quatre cent Gendarmes pour veiller sur les dé- 1543.

çois I. Il ne vouloit que sauver Landreci, il en étoit venu à bout. Il ne lui restoit donc rien à désirer. Vouloit-on qu'en se retirant de jour il s'exposât aux hazards d'une bataille? Et quel avantage lui en seroit-il venu s'il l'eût gagné? Aucun. Et en s'exposant, il ouvroit son Royaume à l'ennemi. Venons à Feron, qui se trompe assez souvent : il dit que l'enlevement de cette grande coulevrine, dont nous avons parlé est une fable; & c'est-là un fait rapporté par un trop grand nombre de célebres Ecrivains pour qu'il puisse être révoqué en doute. Mais ce que personne ne pardonnera à cet Auteur, c'est qu'il ait osé taxer le brave la Lande de lâcheté : il dit qu'il étoit prêt à rendre la Place, & qu'il fallut que d'Essé, la Capelle, & d'autres Officiers, s'employassent à lui remettre un peu le cœur dans l'ame. Voici une troisiéme bévuë du même Auteur; il lui plaît de faire honneur à Pierre Strozi, qui étoit alors en Piémont, d'une escarmouche dont Brissac eut toute la gloire.

1543. marches de l'Empereur. Les Lansquenets furent logés à Cressy sur Serre, les Suisses à Assy, & le reste de l'armée le long de la riviere d'Oyse, dans les postes sur lesquels l'Ennemi auroit pu former quelque entreprise. La compagnie d'hommes d'armes du Comte d'Anguien, commandée par le Capitaine Stenai, & une partie de celle des Ecossois furent destinées à aller renforcer la garnison de Landreci; toutes ces dispositions étant faites, le Roi prit le chemin de la Fere sur l'Oise.

L'Empereur leve le siége de Landreci

L'Empereur, après avoir encore demeuré quatre ou cinq jours devant Landreci, se retira à Cambrai, avec la honte d'avoir inutilement assiégé une misérable petite place, dont les fortifications n'étoient point achevées; & ce qui l'humilioit encore plus, c'est qu'en partant du Duché de Julliers, il avoit promis à ses troupes de les mener jusqu'à Paris.

Il surprend Cambrai.

Il se dédommagea par la surprise de Cambrai de l'affront qu'il venoit de recevoir; & voici la ruse qu'il imagina pour se rendre maître d'une si importante place. Il fit enten-

dre aux Bourgeois, par le moyen de leur Evêque qui étoit de la maison de Crouy, & parconséquent tout dévoué aux intérêts de l'Empereur, que le Roi avoit dessein de se saisir de leur ville, & de leur ôter leur liberté qu'ils avoient conservée jusqu'alors en demeurant neutres; & que s'ils vouloient pourvoir à leur sureté, ils devoient, sans perdre de tems, bâtir une citadelle dont ils auroient eux-mêmes la garde La confiance qu'ils avoient en leur Evêque ne leur permit pas de soupçonner le piége qu'on leur tendoit: la citadelle fut bâtie à la hâte; mais l'adroit Prélat fit si bien que peu de tems après, ils y reçurent garnison Impériale (*NB*). 1543.

(*NB.*) Encore une faute de l'Auteur de la nouvelle Histoire d'Espagne. L'Empereur, dit-il, après la retraite de l'Armée Françoise tourna vers Cambrai, parce qu'il sçavoit que les Habitans étoient portés pour la France. Arrivé à cette ville, *il vouloit dire dans cette ville*, il y rétablit le calme, & bâtit, pour contenir les habitans dans le devoir, une forteresse, où il mit une bonne garnison. Eh non ces pauvres habitans, qui s'étoient toujours maintenus dans une exacte neutralité, n'avoient donné aucun sujet de plainte à l'Em-

1543. Environ ce tems-là naquit à Fontainebleau François II. premier fils de Henri, Dauphin de Viennois. La naissance de ce Prince, qui fut tenu sur les fonds par le Roi son grand-pere, fut célébrée par les plus superbes fêtes.

Prise de Nice par le Comte d'Anguyen.

Cependant la flotte Ottomane, commandée par Barberousse, & com-

pereur; mais leur ville étoit à la bienséance de ce Prince, & c'étoit-là tout leur crime; il falloit pour s'en emparer user de ruse; & c'étoit-là heureusement une monnoye qui faisoit un des plus riches fonds de Charles, & qui étoit son ordinaire ressource.

Paul Jove ne s'est pas moins grossiérement trompé que l'Auteur que nous venons de citer. Il dit qu'il alla assouvir le chagrin qui le devoroit contre les malheureux habitans de la ville de Cambrai: fâché contr'eux de ce qu'ils avoient favorisé les François en plusieurs occasions, quoiqu'ils alléguassent qu'ils y avoient été obligés par l'Evêque leur Seigneurs. Mais sans avoir égard à leurs remontrances, il les condamna à entretenir à leurs dépens une bonne garnison dans la ville, jusqu'à ce que pour se mieux assurer d'eux, il leur ordonna de bâtir une citadelle, où il mit garnison. Voilà un Prélat de la Maison de Croüy, qui a bien dégénéré du zèle que ses ancêtres eurent toujours pour les intérêts de la Maison d'Autriche; mais non, il la servit au dépens même de sa propre gloire & de ce qu'il devoit à son caractère.

posée de cent dix galères, étoit venu joindre celle de France à Marseille. Après un Conseil tenu par le Comte d'Anguien, il fut résolu que les deux armées feroient conjointement le siége de Nice (*a*), que les Comtes de Provence avoient engagée au Duc de Savoye, moyennant une somme de deniers qu'ils en avoient reçus. La place fut battue avec tant de furie, qu'en peu de jours elle fut obligée de se rendre (*b*). 1543.

(*a*) Le Roi étoit en possession de tous les droits des Comtes de Provence, depuis que René d'Anjou, Roi de Sicile, les avoit cédés au Roi Louis XI. Le Duc de Savoye alléguoit certain engagement fait de cette ville à ses prédécesseurs par un Comte de Provence, & à ce titre il joignoit celui de la prescription: mais le Roi prouvoit que ce titre ne pouvoit avoir lieu, puisque la France avoit souvent offert de rembourser la somme pour laquelle cette ville avoit été engagée.

(*b*) Montfort, Gentilhomme Savoyard, qui commandoit dans la Place, répondit à la premiere sommation qu'on lui fit, *Que l'on s'étoit mal addressé à lui pour rendre la Place; que de son nom il s'appelloit Montfort; qu'en ses armes il portoit des pals, & que sa devise étoit, il me faut tenir, & que pour toutes ces considérations il ne falloit attendre de lui qu'une vigoureuse défense.* Paradin, Dupleix, l'Auteur de la Chronique de Savoye, Feron Gui-

1543. L'unique grace que demanderent les habitans, & qui leur fut accordée, fut que leur ville ne fut pas livrée au pillage. Mais ce fut inutilement que l'on attaqua le château; la situation de cette forteresse sur un rocher escarpé en rendent les approches extrêmement dangereuses, & ne permettoient pas d'ailleurs que l'on eût recours aux mines. Après bien des tentatives inutiles les deux armées navales se séparerent (*a*). Barbe-

chenon, ont fait la même faute en disant que cette ville fut pillée & brulée. Les assiégés en se retirant dans le château y emporterent jusqu'aux cloches, & ne laisserent rien absolument dans la ville qui put servir aux ennemis; & le Comte d'Anguien empêcha que les Turcs n'y missent le feu.

(*a*) Une des raisons qui engagea le Comte d'Anguien à lever le siége, fut que par des Lettres qui furent interceptées, il apprit que le Duc de Savoye & le Marquis du Guast s'étoient mis en chemin pour venir au secours de la Place. Le Duc de Savoye pour perpetuer la mémoire de la levée de ce siége, & rendre les François odieux à la postérité fit battre des monnoyes d'argent, où d'un côté étoit la croix de Savoye, & de l'autre cette inscription. *Nicea à Turcis & Gallis obsessa*; c'est-à-dire, Nice assiégée par les Turcs & par les François. Belle-forêt a voulu excuser les François, en disant que le siége de Nice fut

rousse qui ne croyoit pas pouvoir en sûreté passer l'hiver à Villefranche, ramena sa flotte à Toulon, & le Comte d'Anguien revint avec la sienne à Marseille, d'où il se rendit à Cateau-Cambresis, dans l'espérance de se trouver à la bataille que le Roi avoit dessein de livrer. 1543.

Sur ces entrefaites le Marquis du Guast Lieutenant Général pour l'Empereur, dans le Piémont, ayant eu avis de la prise de Nice, & du siége du château, rassembla toutes ses forces pour marcher au secours de cette importante Forteresse, l'unique place où le Duc de Savoye pût encore agir en Souverain. Il s'avança pour cet effet jusqu'au col de Tende, & ce fut là, qu'ayant appris la retraite des deux armées, il se détermina à retourner sur ses pas; la premiere place qu'il attaqua fut Mondovi. Boutieres qui commandoit dans le Piémont, fut obligé, faute d'Infanterie Françoise, d'employer les Suisses à la défense de cette ville; quoique plus propres

Le Marquis du Guast prend Mondovi.

entrepris sans leur participation; mais il avance là un fait évidemment faux, & reconnu pour tel par tous les Ecrivains de ce tems-là.

1543. à combattre en rase campagne, qu'à soutenir les fatigues d'un long siége, ils ne laisserent pas que de faire parfaitement leur devoir : mais la disette de vivres jointe à la certitude qu'ils avoient de ne pouvoir être secourus, les obligea enfin de capituler après avoir soutenu plusieurs assauts (*a*). Ils obtinrent qu'ils

(*a*) Guichenon rapporte d'après Paul-Jove, que le Marquis du Guast ayant intercepté des Lettres que Boutieres écrivoit au Gouverneur, en contrefit d'autres qui lui furent envoyées, par lesquelles Boutieres lui marquoit qu'il ne pouvoit espérer d'être secouru; & qu'ainsi il devoit se tirer d'embarras par une prompte capitulation, ce que Dros executa. Beaucaire ne peut croire cette particularité, qui est cependant très-vraisemblable, parce qu'elle est dans le caractere du Marquis; mais ce que je ne croirai pas, c'est ce qu'ajoute Paul Jove; sçavoir que le Marquis fut dans une colere épouvantable de ce que la capitulation avoit été violée, & que pour appaiser les Parens de ceux qui avoient été maltraités il leur fit de grands présens. L'Historien Italien auroit bien pu s'épargner la peine d'excuser le Marquis. L'empoisonnement du Dauphin, l'assassinat de Rincon, & de Cesar Fregose, Ambassadeurs de France, & bien d'autres traits affreux ont fait connoître à tout le monde, ce dont étoient capables les Generaux de l'Empereur. Le même Auteur dit qu'il y eut quelques hommes de la garnison

sortiroient avec armes & bagages ; 1543.
capitulation qui fut fort mal observée par les Espagnols ; les Suisses furent dépouillés, & plusieurs d'entre eux furent inhumainement massacrés : mais nous verrons qu'ils ne laisserent pas cette attentat impuni ; la fameuse bataille de Cerisoles, leur fournit l'année suivante une éclatante occasion de se venger.

Le Capitaine Dros Piémontois, qui commandoit à Mondovi, ne doutant pas que le Marquis du Guast ne lui fit un mauvais parti s'il tomboit entre ses mains, monta sur un cheval Turc pendant qu'on régloit les articles de la capitulation ; & s'étant sauvé par une fausse porte, il se retira à Roque de Bau, petite place éloigné de quatre mille de Mondovi, & la fit si bien réparer, que

de tués, & même des Suisses ; c'est très-mal s'expliquer ; il auroit du sçavoir que la garnison n'étoit composée que de Suisses. Il n'y avoit, dit Mezerai, qu'une garnison de Suisses dans Mondovi qui capitula ; mais du Guast, brutal & perfide, la passa toute au fil de l'épée. C'est-là une exagération un peu trop forte. Les Suisses qui se vangerent si bien à la bataille de Cerisoles n'avoient pas éte passés au fil de l'épée.

le Marquis n'osa l'attaquer. Beyne & Savillan étoient en un si bon état de défense, qu'il ne crut pas devoir les assiéger; mais ayant appris que Boutieres qui s'étoit retiré à Pignerol, n'avoit envoyé à Carignan qu'un petit nombre d'Infanterie; avec les deux compagnies de Chevaux-légers du sieur d'Ossun, & du Capitaine Vimercat, pour démolir les fortications que Langei avoit fait élever l'année précédente, il marcha vers cette place à dessein de s'en emparer, & de la remettre en état de défense. Il lui etoit d'autant plus important de se rendre Maître de ce poste, que d'un côté il domine sur la meilleure partie du Marquisat de Saluces, & que de l'autre il commande à toute la plaine qui s'étend entre Turin & Pignerol : outre qu'en mettant une forte garnison à Carignan & à Ulpiano, on ôtoit aux François la campagne de deça le Pô jusqu'à Suse, & on bloquoit au délà du Pô les places de Savillan, de Beyne, de Roque de Bau, & de Cental, & on les réduisoit dans la nécessité de se rendre sans siége, par l'impossibilité où

1543.

seroit la France de les secourir.

Le Marquis ayant pris son chemin 1543.
par Carmagnole, fit tant de diligence, qu'il passa le Pô & arriva à Carignan, avant que l'on eût achevé de raser la place. Les François n'eurent pas plutôt apperçu l'armée ennemie, forte de seize mille hommes de pied, & de trois mille chevaux, qu'ils quitterent la sape, & ne penserent plus qu'à la retraite : l'Infanterie s'étant mise à la tête, & une partie de la Cavalerie légére commandée par Vimercat au milieu, d'Ossun resta à la queue pour soutenir les efforts de l'ennemi, pendant que les troupes qui marcheroient devant, passeroient une petite riviere qui vient de Num, & qui coule entre Carignan & la Loge; mais que l'on ne peut passer que sur un pont, à cause de la hauteur de ses rives. Ossun malgré l'inégalité du nombre, se défendit vigoureusement, jusqu'à ce qu'étant arrivé au pont que ses compagnons n'avoient pu passer avec assez de diligence, il y fut accablé par les Impériaux avec la plûpart de ceux qui l'accompagnoient, & qui sauverent

1543. aux dépens de leur liberté le reste des troupes Françoises, qui ne gagnerent Montcallier, que parce qu'elles furent secourues à tems par la garnison de la place.

Et Carignan. Le Marquis du Guast Maître de Carignan, occupa toutes ses troupes à la réparer & à l'aggrandir, en enfermant les Fauxbourgs dans la ville. Les travaux furent poussés avec tant d'activité & de promptitude, qu'en moins d'un mois & demi de tems, cette place se trouva être une des plus fortes de la Lombardie. Le Général ennemi eut soin d'y faire porter des munitions de guerre & de bouche pour sept à huit mois, & ne se retira qu'après y avoir laissé quinze cens Espagnols des vieilles bandes, commandés par Pierre Colonne, & les deux mille cinq cens Lansquenets du Comte Felix. Accompagné du reste de son armée, il prit la route de Quiers, où il mit une garnison de trois mille hommes sous les ordres de Ludovic Vistarin, Gentilhomme de Lodi. Il ne fit entrer tant de troupes dans cette place, que parce que maîtres de Ville-neuve, nous pouvions incommoder

commoder beaucoup la garnison de Carignan. Le Marquis après avoir fait toutes ces dispositions, alla camper à Ast. 1543.

Peu de tems après, le Roi informé que les ennemis se renforçoient en Piémont, donna ordre au Colonel Taïs de lever douze Enseignes d'Infanterie Françoise, & il dépêcha en même-tems le Comte de Gruyeres, nouvellement honoré du Collier de l'Ordre, pour aller faire dans ses terres une levée de cinq mille hommes, qu'il devoit faire passer en Piémont, & les joindre aux cinq mille Suisses qui y étoient déja depuis quelque tems : on espéroit que ces Gruyeriens (*a*) ne combattroient pas avec moins de valeur que les Suisses leurs voisins ; mais

(*a*) Montluc, dans ses Commentaires, dit Varillas, nomme les Grisons Grueriens, ce qui paroît d'autant plus étrange, que les Grisons forment une République qui subsiste par elle-même, & est seulement alliée des Suisses; au lieu que les Grueriens sont sujets en partie du Canton de Fribourg, & en partie du Canton de Berne; mais ce qui est bien plus étrange, c'est qu'il ait plu à Varillas de donner à ces Grueriens le nom de Grisons. Le Pere Daniel a fait la même faute.

1543. il s'en fallut bien qu'ils ne répondissent à l'espérance que l'on en avoit conçuë. *Tant il est difficile*, ajoûte notre Historien, *de dégûiser un âne en un Courcier*. Je reprendrai le fil des affaires du Piémont, lorsque j'aurai rapporté en peu de mots ce qui se passa dans le Luxembourg.

Les Impériaux levent le siége de Luxembourg.

La Capitale de ce Duché étoit depuis plusieurs mois assiégée par le Comte Guillaume de Furstemberg, qui se trouvoit à la tête de douze mille Lansquenets, soutenus par une Cavalerie nombreuse. Déja les vivres commençoient à manquer dans la place, & il n'y avoit qu'un prompt secours qui pût la sauver. Le Prince de Melphe, & le sieur de Brissac avec quatre cens hommes d'armes, chargés d'aller la ravitailler, se mirent en chemin malgré la rigueur de l'Hiver, qui fut cette année si rude, qu'on étoit contraint de tirer le vin des tonneaux à coups de haches, & de le distribuer au poids : mais le zèle & le courage de l'Officier & du Soldat, ne diminua ni par la fatigue du chemin, ni par les autres obstacles qu'ils eurent à surmonter. De Stenai, le Prince

de Melphe conduisit son petit corps d'armée à Eranci, & delà à Longvic; puis tirant sur la droite, il prit le chemin du Mont Saint Jean, poste qui par sa situation, nous mettoit en état d'attaquer les Impériaux avec avantage; mais leur Général ne crut pas devoir s'exposer à en venir aux mains, avec des gens que leur courage rendoit supérieurs aux plus grands dangers, & décampa à la hâte; ainsi la place fut rafraîchie tout à loisir. Longueval qui en étoit Gouverneur en sortit avec sa garnison, & l'on y mit en sa place le Vicomte d'Estoges, Seigneur d'Anglure, avec sa compagnie de cinquantes lances, & quinze cens hommes de pied. Le Prince de Melphe aprés cette heureuse expédition, ramena son armée à Stenai, d'où il l'envoya prendre des quartiers en Picardie, & en Champagne. Je reviens aux affaires du Piémont. 1543.

Boutieres se voyant renforcé de deux à trois cens hommes d'armes, de cinq mille Grueriens, & de trois à quatre mille hommes de pied François, levés en Provence & en Dauphiné, se mit en campa- Prise de saint Germain par Boutieres.

gne, pendant que les ennemis étoient
1543. occupés à fortifier Carignan, s'empara de plusieurs petites places, & marcha ensuite à Saint Germain qu'il espéroit de surprendre : mais la place se trouva défenduë par une bonne garnison, & il fallut en faire le siége en toutes les formes ; il est vrai que la ville n'étoit point fortifiée ; mais il y avoit un bon fossé, & dont les bords étoient aussi hauts que la muraille, ce qui empêchoit que l'artillerie ne pût plonger jusqu'au pied ; l'on fit cependant brêche : mais non pas telle quelle auroit du être pour monter à l'assaut. L'Infanterie Françoise ne laissa pas que d'avancer jusqu'au fossé, & les Capitaines Achau, Garrou, Sainte-Marie, Basques, suivis des soldats des plus déterminés de l'armée, monterent avec intrépidité jusques sur le haut de la brêche : mais leur bravoure leur coûta cher. Garrou & Sainte-Marie furent laissés morts sur la place, & Achau Porte-Enseigne de la Colonelle, fut blessé de trois à quatre arquebusade & renversé dans les fossés, où il demeura jusqu'au lendemain matin,

que l'on se préparoit à donner un nouvel assaut. Les ennemis le prévinrent par une capitulation qui leur laissoit la liberté de se retirer, mais sans pouvoir emporter aucune munition ni de guerre ni de bouche. 1543.

Le Gouverneur de Piémont, après la prise de cette place, marcha à Ivrée qu'il fit investir de toutes parts : mais le Roi averti que cet Officier ne sçavoit pas se donner assez d'autorité sur les troupes, & mécontent d'ailleurs de lui, pour avoir laissé prendre Carignan, envoya le Comte d'Anguyen pour commander en sa place. Ce jeune Prince ne fut pas plutôt arrivé sur la frontiére, qu'il manda à Boutieres de lui envoyer une escorte jusqu'à Chivas, pour le conduire sûrement à l'armée. Le dépit de Boutieres le fit obéir plus exactement que le Comte ne prétendoit. Il leva le siége, mena toute l'armée au devant de son Successeur, sous prétexte qu'il ne pouvoit lui fournir une meilleure escorte, & se retira chez lui en Dauphiné.

Il leve le siége d'Yvrée.

Dès que le Comte d'Anguyen eut 1544.

pris le commandement, il tint con-
1544. ſeil avec les principaux Officiers
Le Comte d'Anguyen s'empare de plusieurs places.

de l'armée ; & ſuivant les avis de ceux qui avoient une plus parfaite connoiſſance, du Pays il marcha au deſſous de Carignan, & s'empara de Pallezol, de Creſcentin, de Deſanne, & de pluſieurs autres petites places où il mit garniſon, & qu'il fit tortifier : mais ſon principal deſſein étoit de reprendre Carignan, qui ſoumettoit aux Impériaux toute la plaine du Piémont. Il fallut pour cet effet, qu'il commençât par ôter aux ennemis la commodité d'un pont de communication, par où la garniſon de Carignan pouvoit recevoir de continuels ſecours de Quiers, d'Aſt, & des autres places que les Impériaux tenoient au delà du Pô. Un détachement de troupes choiſies eut ordre de ſe mettre en marche pendant la nuit, & d'aller brûler ce pont : ce qui fut exécuté. Cette expédition ſe fit malgré la violence d'un froid ſi exceſſif, que pluſieurs ſoldats furent privés pour toujours de l'uſage des pieds & des mains. Cependant nous ne pouvions guéres eſpérer de nous ren-

dre maîtres de Carignan, qui se trouvoit défendu par cinq bons bastions, avec autant de courtines, & par un large fossé; & ce qui achevoit de nous faire perdre l'espérance de prendre cette place de vive force, étoit que le Marquis du Guast y avoit fait entrer quatre mille hommes des meilleures troupes de l'Empereur; l'on résolut donc de se contenter d'un blocus pour avoir la place par famine. Le Comte d'Anguien alla pour cet effet camper à Vimeux à deux mille en deça de Carignan, afin d'empêcher tous les secours que la garnison tiroit deçà le Pô, & l'on fortifia le poste de Saint-Martin qui est sur le chemin de Pancalier, & par où les ennemis pouvoient recevoir de continuels rafraîchissemens: deux Enseignes de gens de pied Italiens, furent mises en garnison dans ce fort.

1544.

Peu de tems après Le Comte d'Anguien ayant eu avis que le Marquis du Guast rassembloit ses forces à Quiers, & qu'il se préparoit à envoyer des vivres aux assiégés, résolut de passer le Pô, en laissant toutefois des garnisons à Vimeux,

à Carpenai & dans d'autres petites
1544. places, afin d'empêcher que l'ennemi ne pût faire impunément des ſorties de ce côté-là en deça du Pô;&ayant pris le chemin de Montcallier, à deux mille au deſſous de Carignan, il fit faire un pont de bateaux dans un lieu nommé les Sablons, & à chaque extrêmité de ce Pont, il fit conſtruire un fort, où l'on mit quatre Enſeignes d'Infanterie Italiennes, qui étoient ſous les ordres de Boutieres; de Viſcomti, de Bernardin Corſe & d'un autre Capitaine.

Notre armée après avoir décampé de Vimeux, alla paſſer le Pô ſur le nouveau pont des Sablons, & vint loger à Villedeſtellon entre Quiers & Carignan, afin d'ôter aux ennemis la facilité de rafraîchir cette derniere place; & ils ne pouvoient de même y envoyer du ſecours du côté d'Aſt, à cauſe de Villeneuve dont nous étions en poſſeſſion. Nous nous fortifiames dans notre nouveau camp; & au delà du pont que nous avions brûlé, l'on conſtruiſit un fort où l'on mit deux Enſeignes de gens de pied. Pendant

près de six semaines que nous demeurames campès à Villedestellon, 1544.
il y eut des fréquentes escarmouches entre les jeunes volontaires de notre armée, & les assiégés, qui comme nous l'avons dit, étoient au nombre de quatre mille hommes de troupes choisies, parties Espagnols, & partie Allemans (*a*).

Vers le milieu du mois de Mars, Le Comte d'Anguyen fut averti que le Marquis du Guast résolu à quelque prix que ce fût de secourir les assiégés, marchoit avec toutes ses forces à Carmagnole, dont il vouloit s'emparer. Maître de ce poste, où il se seroit fortifié, il auroit pu faire un pont pour passer en deça du Pô, & il se seroit ouvert par là le Marquisat de Saluces, Pays extrêmement fertile, & nous nous serions vus obligés de demeurer au

(*a*) Voilà une garnison bien plus forte que ne l'a fait l'Auteur de la nouvelle Histoire d'Espagne, qui ne la compose que de sept cens Italiens, & autant d'Espagnols. Le Marquis du Guast étoit trop habile pour confier la garde d'une place si importante à un si petit nonbre de troupes. Ce même Auteur nomme le General François, Duc d'Anguien, c'est là un titre, qu'il ne porta jamais.

delà de la riviere dans un pays entié-
1544. rement ruiné, ſans parler de l'impoſſibilité où nous aurions été de pouvoir nous étendre à cauſe des villes de Quiers, d'Aſt, de Foſſan, de Coni, de Mondovi, de Buſque, & de quantité d'autres; ainſi ce n'eut été qu'à la pointe de l'épée, que nous euſſions pu nous procurer des vivres. Il étoit donc pour nous d'une conſéquence extrême de prévenir l'ennemi. Après bien des conſeils où les avis furent partagés, il fut enfin conclu que nous abandonnerions le camp de Villedeſtellon, pour marcher à Carmagnole, dont nous nous ſaiſimes. Les aſſiégés ſe trouvant plus reſerrés, tomberent dans une ſi grande diſette de vivres qu'ils firent ſçavoir au Marquis, que ſi avant la mi-Avril, ils n'étoient ſecourus, ils ſe verroient dans la néceſſité de capituler. La conſervation de cette place étoit d'une ſi grande importance pour le Général ennemi, que ſur le champ il contremanda quatre mille Lanſquenets qui étoient prêts à s'embarquer à Gênes, & leur ordonna de le venir joindre en toute dili-

gence. Le Comte d'Anguien de son côté dépêcha une Officier (a) à la 1544.

(a) Cet Officier fut le brave Montluc, que M. du Bellai auroit bien du nommer; la façon singuliere dont il s'aquitta de sa commission mérite d'être rapportée ici. Le Roi ayant voulu qu'il assistât au Conseil qui se tint, il écouta toutes les raisons qui furent proposées, non sans faire connoître par ses gestes qu'il ne les approuvoit pas, parce qu'elles tendoient à ne pas livrer bataille. La violence qu'il se faisoit pour ne pas parler, ayant paru sur son visage, le Roi lui permit de dire son sentiment. Voici en substance le discours qu'il fit: » Sire, j'ai l'honneur & l'avantage de parler devant un Roi Soldat, & » qui sçait, mieux qu'aucun homme de son » Royaume, ce que c'est que la guerre: nous » sommes en Piémont cinq mille cinq cens » Gascons qui combattrons le jour de la bataille, s'il vous plaît de l'accorder. Croyez, » Sire, qu'au monde il n'y a point de soldats » plus résolus que ceux-là; ils ne desirent que » de mener les mains. Il y a d'ailleurs treize » enseignes de Suisses qui tous vous envoyeront leurs noms pour les envoyer à leurs » Cantons, afin que s'il y en a quelqu'un qui » ne fasse son devoir, il soit dégradé des armes. Quant aux Italiens & Provençaux » qui sont avec Monsieur de Cros, & aussi » des Gruiens, je ne vous en assurerai pas; » mais j'espere qu'ils feront tous aussi bien » que nous quand ils nous verront mener les » mains. Je levois alors le bras en haut, comme si c'étoit pour frapper, dont le Roi se » sourioit. Vous devez avoir aussi quatre cens

Cour pour instruire le Roi de l'é-
1544. tat des choses, & pour lui repré-

» hommes d'armes en Piemont, desquels il » s'en trouvera bien trois cens, & autant » d'Archers qui sont en même volonté que » nous; vous avez aussi huit cens Chevaux-» légers, & comptez-vous pour rien, Sire, » tant de jeune Noblesse de votre Cour, qui » me suivra pour se trouver à la bataille. Et » qui voulez-vous qui tue dix mille hommes » & mille ou douze cens chevaux, tous ré-» solus de mourir ou de vaincre? Telles gens » que cela ne se défont pas ainsi, ce ne sont » pas des apprentifs. J'oserois dire que si nous » avions tous un bras lié, il ne seroit pas enco-» re en la puissance de l'armée ennemie de » nous tuer de tout un jour, sans perte de la » plupart de leurs gens. Pensez-donc quand » nous aurons les deux bras libres, & le fer en » la main s'il sera facile de nous battre. Tout » ce qui emeut ces Messieurs qui ont parlé » devant votre Majesté est la crainte d'une » perte, ils ne disent autre chose si ce n'est si » nous perdons, si nous perdons; je n'ai oui » personne d'eux qui ait jamais dit si nous « gagnons, si nous gagnons. Pour Dieu, » Sire, ne craignez de nous accorder notre » requête, & qu'on ne dise pas que vous avez » peur de mettre le hazard d'une bataille en-» tre nos mains, qui vous offrons volontiers, » & de bon cœur notre vie. Si Dieu nous fait » la grace de gagner la bataille (comme je » me tiens assuré que nous ferons) vous arrê-» terez l'Empereur & le Roi d'Angleterre » sur le cul, & ne sçauront quel parti prendre. » Sur quoi le Comte de Saint Pol voyant le

ſenter en même-tems, qu'il étoit dû trois mois de ſolde aux gens de 1544.

» Roi ébranlé, lui dit, il ſemble, Sire, que » vous voulez changer d'opinion, & vous at- » tendre aux paroles de ce fou enragé, au- » quel le Roi répondit, foi de Gentilhomme, » mon Couſin, il m'a dit de ſi bonnes raiſons « que je ne ſçais que faire. M. l'Amiral » répondit : Sire, voulez-vous dire la » vérité, vous avez belle envie de leur » bailler congé de combattre, je ne puis vous » répondre du ſuccès, mais de la vaillance » de vos troupes de Piémont, que j'ai com- » mandées ; faites votre requête à Dieu, & le » priez qu'à ce coup il vous veuille aider. » Alors le Roi leva les yeux au Ciel, & joi- » gnant les mains, jetta le bonnet ſur la ta- » ble, & après avoir prié ſe tourna vers moi, » diſant, comme en s'écriant, qu'ils combat- » tent, qu'ils combattent. M. de S. Pol m'ac- » coſta, me diſant fou enragé tu ſeras cauſe » du plus grand bien qu'il pourroit venir au » Roi, ou du plus grand mal : je lui répon- » dis alors, Monſieur, je vous ſupplie très- » humblement, ne vous mettez en peine ni » crainte, que nous ne gagnions la bataille, » & aſſurez-vous que les premieres nouvelles » que vous entendrez ſeront que nous les au- » rons tous fricaſſés, & en mangerons ſi nous » voulons. Alors le Roi me mit la main ſur » le bras, diſant : Montluc, recommande- » moi à mon Couſin d'Anguien, & à tous les » Capitaines, & leur dis que la grande fiance » que j'ai en eux m'a fait condeſcendre à » leur donner congé de combattre. Je lui

1544. pied, qu'il étoit à craindre que s'il arrivoit que l'on fût dans la nécessité de combattre, les Suisses, qui avec les vieilles bandes Françoise, faisoient la principale force de l'armée ne se mutinassent, s'ils n'étoient pas payés.

Mais le point le plus intéressant pour le Général François, étoit de sçavoir si Sa Majesté vouloit consentir qu'on hazardât la bataille, en cas qu'il se présentât quelque occasion de la livrer avec avantage. La réponse du Roi fut qu'en peu de jours il envoyeroit Langei avec de l'argent; & quant à la bataille, qu'il remettoit la décision de cette affaire, à la prudence des plus anciens Capitaines, qui étant sur les lieux pouvoient mieux juger que lui de ce qu'il convenoit de faire.

Dès que l'on sçut à la Cour que la permission de combattre avoit été accordée au Comte d'Anguien, on vit tous les jeunes courtisans, les

» répondis, Sire, je ferai votre commande-
» ment, & ce sera un coup d'éperon pour les
» réjouir; & sur ce je lui baisai les mains, &
» prins congé de Sa Majesté.

uns ſans congé, les autres après l'avoir obtenu, prendre la poſte pour avoir leur part de la gloire & du peril. Les plus ſignalés furent Saint André, Dampierre de la maiſon de Clermont en Dauphiné, tous deux favoris du Dauphin, Jarnac, Coligni de Châtillon, François de Vendôme, les trois Bonivets, Bourdillon d'Eſcars, les deux Genlis, d'Aſſier Capitaine d'Artillerie, & qui avoit ſa compagnie de cinquante hommes d'armes en Piémont, la Hunaudaye fils unique de l'Amiral d'Annebaut; Rochefort, Luſarches, Wartis, Laſſigny & quantité d'autres, de ſorte qu'il demeura peu de jeune Nobleſſe à la Cour. Leur arrivée à l'armée fut d'une grande reſſource pour le Général, qui ſe trouvoit ſans argent; il emprunta de ces jeunes Seigneurs tout ce qu'ils en avoient, & il n'y en eut aucun qui ne ſe fit un plaiſir de vuider ſa bourſe. 1544.

Le Vendredi de la Paſſion le Roi ayant eu avis à Anet, où il étoit alors que le Général Ennemi marchoit avec ſon armée au ſecours de Carignan, ſongea à faire paſſer quelque argent en Piémont; mais à peine trois

cens mille livres auroient-ils suffi
1544. pour le payement de ses troupes, & il n'avoit pas trop de toutes ses finances pour fournir aux frais de la guerre qu'il alloit avoir à soutenir dans son Royaume contre l'Empereur & le Roi d'Angleterre (*a*) : ainsi Sa

(*a*) La Ligue de Henri VIII avec Charles V. est un point interessant dont du Bellai ne parle point, & que je dois développer ici. J'ai déja rapporté dans une de mes notes divers sujets de plainte bien ou mal fondés que Henri VIII. avoit contre François I. mais ce qui choquoit Henri plus que toute autre chose, étoit les obstacles que la France lui avoit fait trouver en Ecosse, par rapport au mariage de Marie heritiere de ce Royaume avec le Prince Edouard; & ce fut-là le principal & peut-être l'unique motif qui l'engagea à se liguer avec l'Empereur. Charles de son côté comprit qu'il ne pouvoit rien lui arriver de plus avantageux que de se réconcilier avec Henri. Le désir d'accabler la France lui fit oublier l'affront que ce Prince lui avoit fait en répudiant honteusement la Reine Catherine d'Autriche sa tante, & le serment qu'il avoit fait de ne jamais se réconcilier avec Henri, à moins qu'il ne rentrât dans le sein de l'Eglise Romaine. Ce Traité conclud à Londres, entre les deux Princes, le 11 Févrièr 1543, portoit en substance que L'Empereur & le Roi d'Angleterre envoyeroient des Ambassadeurs au Roi de France, pour l'exhorter à rompre la Ligue qu'il avoit faite avec les Turcs; ils demandoient ensuite

Majesté ne put donner à Langei que quarante huit mille écus, somme si 1544.

qu'il dédommageât la Chrétienté des pertes qu'il lui avoit causées, en y appellant les Turcs; qu'il fit rendre au Roi des Romains les Places que les Infideles avoient enlevées, & à l'Empereur, Castro-Novo qu'ils avoient assiégé avec le secours de treize Galeres de France; qu'il réparât les dommages que les Allemans avoient soufferts par l'invasion des Infideles en Hongrie; enfin qu'il satisfît le Roi d'Angleterre sur tout ce qu'il lui devoit, & qu'il lui donnât des sûretés pour le payement de cent mille écus.

Après ce préliminaire les deux Princes alliés convenoient de ne faire ni paix ni trève avec la France, qu'à condition que François I. payeroit au Roi d'Angleterre les sommes qu'il lui devoit, & que pour lui assurer à l'avenir le payement de la pension, il lui mettroit entre les mains le Comté de Ponthieu, Boulogne, Montreuil, Ardres & Terouanne sans exiger aucun hommage, & que les revenus que Henri tireroit tous les ans tiendroient lieu du payement de la pension. On ajouta que François I. rendroit le Duché de Bourgogne à l'Empereur.

Les deux Monarques convinrent de plus que si le Roi de France differoit seulement de dix jours à consentir à ces conditions, ils lui déclareroient la guerre, & ne feroient jamais la paix jusqu'à ce que le Roi d'Angleterre fut en possession de la Normandie, de la Guienne, & même de la Couronne de France, & que l'Empereur fut maître d'Abbeville, de Roye, de Corbie, de Ham, de S. Quentin

1544. modique qu'elle ne faisoit pas la quatriéme partie de ce qui étoit dû aux troupes étrangeres ; mais Langei fut chargé de chercher toutes sortes de moyens pour les contenter ; en sorte qu'on pût les mener au combat.

Langei étant arrivé à Pignerol le Jeudi de la semaine Sainte, jugea qu'il ne pouvoit, sans un danger extrême, prendre le chemin de Carmagnole, où étoit campée notre armée ; parce qu'il auroit été obligé de passer à deux portées de canon de Carignan, où les Impériaux avoient une garnison nombreuse. Il dépêcha donc divers Couriers au Comte d'Anguien, pour le prier de lui envoyer

& de tout le Duché de Bourgogne ; enfin ils convenoient, que chacun d'eux se mettroit en Campagne avec vingt-cinq mille hommes, dont cinq mille seroient de Cavalerie ; mais l'exécution de leur projet demandoit un bien plus grand nombre de troupes : il fut réglé entr'eux qu'ils attaqueroient la France avec plus de cent mille hommes, ce qu'ils exécuterent. Le Roi ayant eu avis de ce grand projet se contenta de répondre qu'il croyoit bien que l'Empereur & le Roi d'Angleterre avoient dessein d'entrer dans son Royaume ; mais qu'il ne pensoit pas qu'ils eussent juré d'en sortir avec la gloire d'avoir exécuté leur dessein.

une escorte. Bertin de Soliers Seigneur de Morette, arriva le lendemain à Pignerol avec quarante Salades, qui, gagnés par Cental, Elû de Riés, avoient quitté le service de l'Empereur pour passer à celui de France. Le Comte d'Anguien fit de plus assurer Langei qu'il trouveroit de nouvelles escortes à Cercenas, à Vimeux, & au pont des Sablons. Ce ne fût pas sans peine que Langei se détermina à se mettre en chemin avec des gens, qui n'ayant pas encore prêté serment de fidélité, ne se feroient peut-être pas un scrupule de le dépouiller; mais il se rassuroit sur les autres escortes qu'on lui faisoit espérer, & il n'en trouva aucune. Étant arrivé au pont des Sablons, il fit monter à cheval les Arquebusiers des quatre compagnies qui étoient à la garde de ce pont, & prit avec eux le chemin de Carmagnole, où il eut le bonheur d'arriver à une heure après minuit. 1544.

Peu de tems après arriva le Capitaine Blanfossé, qui ayant été fait prisonnier par les Ennemis, avoit recouvré ce jour-là même la liberté par le moyen d'un Gentilhomme Fran-

1544. çois qui étoit au ſervice de l'Empereur. Cet Officier apprit au Comte d'Anguien que le Marquis du Guaſt partoit de la Mouta pour aller à Ceriſoles à deſſein de prendre la route de Villedeſtelon que nous avions abandonnée, & forcer enſuite le pont des Sablons que nous ne ſerions plus en état de défendre ; qu'en paſſant en deça du Pô, il nous contraindroit de demeurer au delà ſans vivres & ſans argent ; que ſi nous nous avancions pour fermer aux Impériaux le paſſage de Villedeſtelon, ils prendroient le chemin de Raconis, & gagneroient le derriere de Carmagnole par les marais, où la Cavalerie Françoiſe n'oſeroit les attaquer ; qu'ils viendroient à Lombriaſte & à Caſal-Cras, y dreſſeroient un pont de bateaux, dont ils portoient toutes les piéces préparées, entreroient dans le Marquiſat de Saluces, où ils étoient aſſurés de trouver trente mille ſacs de bled, & quinze mille à Coni ; qu'ils reſerveroient une partie de ces proviſions pour leur camp, & jetteroient l'autre dans Carignan, & laiſſeroient conſumer l'armée Françoiſe au de-là du Pô, faute de vivres;

que c'étoit-là un malheur qui paroissoit inévitable, parce que nos troupes n'étant pas payées, il ne nous étoit guéres possible de tenir la campagne; nous aurions donc été obligés de nous renfermer dans quelques places fortes, & le Général Ennemi étoit résolu de faire le dégât par tout le Piémont, de brûler le plat-pays, & d'enlever tout le bétail, afin que l'on ne pût labourer les terres. Le Marquis avoit encore un autre dessein, qui étoit lorsqu'il auroit pourvu à la sûreté de Carignan & des autres places que tenoient les Impériaux, de marcher à Yvrée, où il devoit trouver le Comte de Challan, à qui l'Empereur avoit donné ordre de faire une levée de dix mille hommes, de passer avec ce renfort par le Val d'Aoste pour pénétrer de là en Savoye & dans la Bresse, & marcher jusqu'a Lyon, pendant que l'Empereur feroit ses plus grands efforts du côté de la Champagne. 1544.

Ces avis donnés au Comte d'Anguien lui firent comprendre qu'il étoit d'une nécessité indispensable de prévenir l'ennemi en allant lui livrer bataille. Mais il falloit commencer par empê-

cher que les troupes ne pussent s'ap-
1544. percevoir que l'on n'avoit que très-peu d'argent pour les payer ; ainsi il fut réglé que le lendemain matin elles seroient rangées en bataille, & qu'on leur feroit entendre que la proximité de l'armée Ennemie ne permettant pas que l'on s'amusât à faire une montre générale, chaque Enseigne trouveroit chez un Trésorier particulier l'argent qui lui étoit dû. L'effet que l'on se promettoit de cette ruse, étoit que l'on auroit livré bataille avant qu'on eût distribué aux Soldats le peu d'argent que Langei avoit apporté. De Termes Colonel de la Cavalerie legere eut ordre de marcher avec vingt chevaux vers Villedestelon pour sçavoir si les Ennemis prendroient ce chemin-là, & l'on envoya de pareils détachemens du côté de Sommerive & de Racconnis pour faire les mêmes observations, afin qu'on fût en état de marcher droit aux Ennemis, & qu'on pût les attaquer avant qu'ils eussent pris un poste avantageux.

Boutieres qui sur l'avis qu'on se préparoit à livrer bataille étoit revenu au camp, fut destiné à conduire l'a-

vantgarde composée de sa compagnie d'hommes d'armes, de celle du Comte de Tende commandée par Thorines son Lieutenant, des Chevaux legers de Termes, de Vimercat, de Cabre, & de Cental, & de quatre mille hommes de pied François des vieilles bandes sous les ordres du sieur de Tais leur Colonel; les trois Bonivet, Genlis le Cadet & la plupart des autres Seigneurs nouvellement arrivés de la Cour se joignirent à ce corps; & parce qu'il ne leur avoit pas été possible de se procurer des chevaux, ils se mirent à pied au premier rang. 1544.

Le Comte d'Anguien prit le commandement du corps de bataille où étoient les compagnies d'hommes d'armes de Langei, d'Assier, du Baron de Cursol, qui étoit demeuré à Turin en l'absence de Langei, & celle du Comte de Mont-Ravel, conduite par le Baron d'Oyn son Lieutenant, avec environ cent jeunes volontaires qui avoient été assez heureux pour trouver des cheveaux de combat, & qui marchoient sous l'Enseigne du Général portée par Rubempré. Saint André, Coligny, Jarnac, François

de Vendôme, Vidame de Chartres,
1544. Bourdillon, Rochefort, d'Escars, Luzarches, la Hunaudaye, Genlis l'aîné, Lassigny, Rochecouart étoient de ce nombre. D'Assun étoit à la tête de cent cinquante Chevaux-legers; & Glayve Gouverneur de Cahors, avec Pescherai Gouverneur de Moncallier conduisoient quatre mille Suisses.

Le commandement de l'arriere-garde fut donné à Dampierre; elle consistoit dans les Guidons & les Archers des compagnies d'ordonnance, dans trois mille Grueriens & trois mille autres Fantassins Italiens, dont deux mille avoient pour Commandant le sieur d'Escro, & les autres Charles de Dros qui étoit Gouverneur de Mondovi, avant que le Marquis du Guast se fut rendu maître de cette place.

L'armée ayant été ainsi rangée en bataille le dixiéme d'Avril jour de Pâques, elle demeura dans la même position jusqu'à midi. Le Comte d'Anguien fut alors averti par les Coureurs que les Ennemis étoient en marche; mais on ne pouvoit sçavoir s'ils prendroient le chemin de Sommerive, ou de Raconis ou de Villedestelon.

Sur

Sur cet avis le Général François s'avança à la tête de la Cavalerie légere, suivie de mille à douze cent Arquebusiers avec trois pieces d'artillerie, & alla prendre poste sur une hauteur près d'un bois sur le chemin de Cérisoles environ à un mille de notre camp. D'Ossun avec sa bande, que quelque arquebuserie suivoit de loin, eut ordre d'aller se poster sur une autre hauteur à un mille plus loin, d'où il découvroit une vaste campagne qui se trouve entre Cérisoles & Sommerive ; & c'étoit-là le chemin que prenoient les Ennemis. 1544.

D'Ossun ne s'en fut pas plutôt apperçu, qu'ayant jetté dans un Vallon trois cens Arquebusiers qui étoient à portée de le soutenir, il fit avertir le Comte d'Anguien qu'il alloit commencer l'escarmouche ; mais les Ennemis n'oserent s'engager trop avant. Cependant le Comte, accompagné de trois cent chevaux, & suivi du reste de l'arquebuserie, après avoir fait reconnoître le chemin par quelques-uns de ses Capitaines, s'avança vers d'Ossun, & fit ranger en bataille toute sa Cavale-

rie ſur le ſommet du coteau ; de ſorte que l'on ne pouvoit venir l'attaquer qu'en montant, & il n'étoit pas poſſible aux Ennemis de découvrir ce qui ſe trouvoit derriere : tout ce qu'ils pouvoient penſer, c'eſt que notre armée toute entiere étoit aſſemblée en cet endroit. On fit quelques décharges des trois pieces d'artillerie que le Comte avoit conduit avec lui, & qui cauſerent quelque déſordre dans les bataillons Ennemis. Nous envoyames auſſi de nouvelles troupes pour renforcer l'eſcarmouche, mais avec ordre de ne pas trop ſe mêler, de peur que les Ennemis ne vinſſent à découvrir que le derriere de la montagne n'étoit point garni.

1544.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, le Marquis du Guaſt qui avoit devancé l'armée Impériale pour aſſurer ſon logement, étoit allé ſe préſenter devant le Château de Sommerive où commandoit un Domeſtique du Comte de Tende, à qui cette place appartenoit ; mais celui-ci voyant du haut de la tour les François en bataille, ne ſe voulut point rendre, quelque menace qu'on lui fit. Le Marquis, averti par le bruit de

notre artillerie que le combat alloit s'engager, abandonna Sommerive 1544.
pour rejoindre son armée qu'il ramena à Cerisoles, d'où il étoit délogé le matin.

Il fut question, après la retraite de l'Ennemi, de déliberer sur ce qu'il convenoit de faire. Les uns furent d'avis que toute l'armée devoit avancer & venir se loger sur la hauteur que nous occupions pour livrer bataille le lendemain à la pointe du jour. Les autres représenterent que la nuit seroit venue avant que toute l'armée fût assemblée, que l'on devoit outre cela faire attention, que les troupes devoient être extrêmement fatiguées pas la grande chaleur qu'il avoit fait ce jour-là, & pour avoir été sous les armes depuis minuit sans s'être rafraîchies; que si on leur faisoit faire encore trois milles de chemin, elles se trouveroient si épuisées en arrivant, qu'à peine pourroient-elles se servir de leurs armes; & qu'il étoit par conséquent à craindre qu elles n'éprouvassent la même infortune, qu'éprouverent nos troupes à la malheureuse bataille de Créci, arrivée sous Philippe de Va-

lois, attaqué par Edouard Roi d'Angleterre. Toutes ces considérations
1544. firent impression sur l'esprit du Comte, & il se détermina à ramener son armée à Carmagnole, s'étant contenté de laisser deux cent Chevaux legers pour observer ce que deviendroient les Ennemis, & venir en donner avis. Si nous apprenions qu'ils marchassent à Villedestelon, nous étions résolus d'aller nous poster entre eux & Carignan, afin qu'ils ne pussent s'approcher de cette place sans être obligés de nous livrer bataille : ils ne pouvoient de même s'avancer pour gagner notre pont, sans avoir notre armée en tête ; que s'ils demeuroient à Cérisoles, la résolution étoit prise que nos troupes partiroient dès une heure après minuit, pour arriver avant le jour sur la hauteur où nous nous étions postés la veille, afin d'empêcher que les Ennemis ne s'emparassent de Sommerive (a).

(a) Ce qui est incontestablement vrai, c'est que si nous eussions livré bataille le même jour, nous aurions eu bon marché de l'armée ennemie qui n'avoit point encore été jointe par les Espagnols, occupés alors

Mais quoique nous fussions partis à l'heure marquée ; la diligence du Général Ennemi nous prévint, & le Comte d'Anguien apprit par ses Coureurs & par un Boulonois nommé Paul Boubonque, que les Ennemis marchoient droit à nous, & qu'ils s'étoient déja saisis de l'éminence que nous avions occupée le jour précédent (a). Sur cet avis il fut résolu de les aller combattre, quoique leur Infanterie fut plus forte de dix mille hommes que la nôtre (a). La principale raison qui nous engagea à marcher en avant, fut que c'eût été décourager le Soldat que de reculer seulement d'un mille, & que l'Ennemi n'auroit pas manqué de se prévaloir de cette espece de fuite. 1544.

Le Comte d'Anguien ayant sçu que le Général Ennemi avoit fait trois gros bataillons de son Infanterie, qui étoit soutenue par la Cava- Fameuse bataille de Cérisoles gagnée par le Comte d'Anguyen.

à débarrasser quelques piéces d'Artillerie qui étoient demeurées embourbées ; & c'est-là un aveu que fit le Général ennemi lui-même.

(a) Je m'étonne que du Bellai qui faisoit les fonctions d'Aide-Major Général, ait dit que cette bataille ait été donnée le 11 d'Avril : ce fut assurément le quatorziéme.

lerie répandue sur les aîles, & que
1544 ces trois corps étoient disposés de
sorte qu'ils faisoient front; chacun en sa maniere rangea ses troupes de la même façon.

A main droite marchoient les vieilles bandes Françoises avec les Arquebusiers sous les ordres de Thais leur Général, & la Cavalerie légere commandée par de Termes; à la gauche étoit Boutieres avec quatre-vingt hommes d'armes, & le bataillon des Suisses au nombre de trois mille. Le Comte d'Anguien étoit au milieu avec le corps de troupes rapporté ci-dessus, ayant à sa gauche les Italiens & les Grueriens; & à la gauche de ceux-ci marchoit Dampierre avec tous les Guidons & tous les Archers de la Gendarmerie. Ces dispositions étant faites on tira des différentes compagnies d'Infanterie tant Françoise qu'Italienne sept ou huit cens Arquebusiers, qui furent mis à la tête pour servir d'enfans perdus sous les ordres de Montluc, & des Capitaines Hevart & Casquet; Caillac fut posté immédiatement devant le corps de bataille avec huit pieces d'artillerie, & Nicolas de

Mailly devant l'arriere-garde avec pareil nombre de canon. Langei fut destiné à faire les fonctions d'Aide-de-Camp Général, & courir pendant le combat tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour donner les ordres nécessaires selon les conjonctures. 1544.

Voici qu'elle étoit la disposition de l'armée Ennemie. Le Prince de Salerne avoit la gauche opposée à la droite des François avec dix mille Italiens. Au milieu étoit Alisprand de Madruce frere du Cardinal de Trente, & ce corps de bataille étoit composé de dix mille Lansquenets tous bien armés, le Marquis du Guast s'étant saisi de toutes les armes qui s'étoient trouvées à Milan. La droite de l'armée Impériale étoit commandée par Dom Raimond de Cardonne conduisant six mille vieux soldats Espagnols & Allemans, qui avoient accompagné l'Empereur dans ses expéditions de Tunis & d'Alger. A côté du Prince de Salerne marchoient sept à huit cens chevaux Florentins, conduits par Rodolphe Baglione; au milieu entre les Espagnols & les Lansquenets étoit le

Marquis du Guaſt avec un pareil
1544. nombre de Cavalerie, & à côté des Eſpagnols marchoit le Prince de Sulmone fils du feu Comte Charles de Launoi, Vice-Roi de Naples, qui commandoit auſſi ſept à huit cens chevaux. Aux deux extrêmités de la hauteur qu'occupoient les Ennemis étoient deux caſſines, l'une du côté des Eſpagnols, & l'autre du côté des Lanſquenets : & ce fut-là que le Marquis du Guaſt fit dreſſer deux batteries de dix pieces d'artillerie chacune, de telle ſorte que nous ne pouvions avancer ſans avoir à eſſuyer tout le feu de ce canon.

Le Marquis, après avoir ainſi rangé ſes troupes alla ſe placer avec cinq ou ſix Cavaliers ſeulement ſur une petite éminence, d'où il découvroit toute la campagne ; une faute qu'il fit en ſe retirant, fut de donner ordre au Prince de Salerne, de ne point quitter le poſte qu'il occupoit, ſans en avoir reçu de lui un commandement exprès. Les Lanſquenets Impériaux ayant été renverſés, le Marquis n'eut pas le tems, ou ne ſe ſouvint pas de retracter l'ordre qu'il avoit donné ; ainſi le Prin-

te de Salerne ne bougea pas du lieu
où il étoit : car il est certain que s'il 1544.
eût marché au secours des Lansquenets, pendant qu'ils étoient aux mains avec les vieilles Bandes Françoises, nous aurions couru grand risque de perdre la victoire.

Le soleil ne faisoit que de se lever, lorsque les deux armées se virent en présence l'une de l'autre. Le Comte d'Anguien qui s'étoit avancé jusqu'à une portée de coulevrine, ayant apperçu le canon des Ennemis sur la hauteur, fit faire un mouvement à ses troupes pour les en éloigner. Les escarmouches commencerent bientôt après entre les Arquebusiers des deux partis, & elles durerent jusqu'à onze heures ; les Espagnols & les Italiens faisant de continuels mouvemens pour nous prendre en flanc, comme ils avoient fait à la bataille de Pavie, pendant que nous faisions de notre côté les mêmes tentatives. Les escarmouches grossirent tellement par les détachemens qu'on faisoit de part & d'autre, que près de cinq mille Arquebusiers combattoient entre les deux armées, avant qu'elles s'ébranlassent ; & jamais les

1544. chicanes & les ruses de la guerre ne furent employées avec tant d'art que dans cette occasion.

Enfin un peu avant midi les Ennemis plus forts que nous d'un tiers se mirent en mouvement pour venir nous attaquer. De Tais qui étoit à la droite à la tête des Bandes Françoises, s'avança pour enfoncer les Italiens du Prince de Salerne.

Langei, qui, comme nous l'avons dit, faisoit avec Monneins les fonctions d'Aide-de-Camp Général, ayant remarqué que les dix mille Lansquenets du corps de bataille des Impériaux se préparoient à venir attaquer nos Suisses, qui n'étoient au nombre que de quatre mille, & & ayant en même tems observé que le Prince de Salerne ne faisoit aucun mouvement, & qu'il étoit encore un peu éloigné, fit sçavoir à Tais par le sieur de Grisse, qu'il devoit venir reprendre son poste pour soutenir les Suisses, à qui l'on avoit promis que les Bandes Françoises combattroient à leurs côtés. Mais Langei, en faisant avancer les Suisses, les exposoit au feu de l'artillerie Ennemie ; le Capitaine Flori qui les

commandoit ce jour-là en la place de Saint Julien, fit remarquer à du Bellai qu'il convenoit d'attendre les Lansquenets, qui, en marchant en avant, se mettroient entre l'artillerie & les Suisses; précaution qui étoit d'autant plus nécessaire, que si les Suisses se voyoient exposés au feu des batteries, il arriveroit infailliblement qu'ils se débanderoient pour aller s'en saisir. Le Conseil de Flori fut suivi, on laissa approcher les Lansquenets, & le sieur de Boutieres vint en même tems se poster avec quatre-vingt Gendarmes entre les Suisses & les Bandes du Colonel Tais. 1544.

Madruce, Colonel des Lansquenets, voyant que nous avions changé de dessein, changea aussi son plan d'attaque, & sépara ses troupes en deux corps, dont l'un devoit charger les Suisses, & l'autre les bandes Françoises. Pendant que ces choses se passoient, le Comte d'Anguien qui devoit joindre les Suisses, se vit obligé de demeurer auprès des Grueriens, qui saisis de peur, quoiqu'ils n'eussent pas encore été attaqués, auroient pris hon-

teusement la fuite, si on ne les eût
1544. arrêtés. De Termes avec la Cavalerie Françoise de la droite, voyant les Florentins s'ébranler pour attaquer nos vieilles Bandes en flanc, les chargea avec tant de furie, qu'il les rompit & les renversa sur l'Infanterie du Prince de Salerne : pensant être suivi par son Général, il poussa sa pointe plus loin, & enfonça un de ces Bataillons ; mais son cheval ayant été tué sous lui, il demeura prisonnier. On ne peut disconvenir que la charge qu'il fit, ne contribuât beaucoup à la victoire ; car si la Cavalerie de Florence n'eût pas été par sa déroute renversée sur l'Infanterie Italienne, & que cette Infanterie, au nombre de dix mille hommes, eut chargé en même-tems que les Lansquenets, il ne nous auroit gueres été possible de soutenir un choc si terrible.

Cependant les Lansquenets d'une part, & les Suisses avec les François de l'autre, en vinrent aux mains, & se chargerent vivement. Derriere le premier rang des bataillons François composés de Piquiers, étoit un rang d'Arquebusiers; & deriere le premier

rang des bataillons Allemans, étoit un rang de soldats armés de pistolets; 1544.
& ces deux troupes étoient destinées à tirer entre les Piquiers des premiers rangs. Le Capitaine Villefranche qui commandoit la droite des Bandes Françoises, s'étant apperçu que les Lansquenets cherchoient à étendre leur front, élargit le sien, en faisant avancer les deux derniers rangs de son bataillon, & fondit sur les Lansquenets avec tant d'impétuosité, qu'il les obligea de reculer. Boutieres étant alors entré dans leurs bataillons avec sa Gendarmerie, les mit entierement en déroute. On peut bien dire que jamais il n'étoit arrivé qu'un si petit nombre de Gendarmes, & de gens de pied, eût soutenu un choc si furieux. Le Marquis du Guast, témoin de la défaite de ses Allemans, qui étoient la principale force de son armée, n'osa faire aucun mouvement pour les soutenir.

Dampierre avec les Guidons & les Archers, chargea vivement les Chevaux légers du Prince de Sulmone, pendant que les vieilles Bandes Espagnoles & Allemandes de

1544. eût à ſe defendre contre un corps de plus de quatre mille Piquiers, ſoûtenus par des Arquebuſiers. Il s'étoit retiré ſur la droite pour s'éloigner de l'arquebuſerie ennemie, & ſe préparoit à faire une derniere charge, lorſque les Eſpagnols ayant eu avis de la défaite du reſte de l'armée Impériale, perdirent courage, & commencerent à ſe débander de toutes parts : mais on ne leur permit pas de faire leur retraite en bon ordre. D'Oſſun à la tête de cinquante chevaux les attaqua en flanc, pendant que le Comte d'Anguien qui avoit été joint par quelque Cavalerie, les chargea en queue. Ce fut envain que pour ſe ſauver, ils ſe jetterent dans les Boſquets, & dans les Caſſines voiſines, ils furent preſque tous ou taillés en piéces, ou faits priſonniers.

Le Comte d'Anguien ayant vu Saint André ſuivi de quelque Cavalerie, fondre ſur un bataillon des ennemis, il en voulut faire autant, quoiqu'il n'eût que ſix chevaux avec lui, & il alloit tête baiſſée ſe précipiter dans le milieu des

Espagnols, lorsqu'il fut arrêté par un vieux Capitaine, qui lui repré- 1544.
senta qu'il pourroit bien éprouver le même sort qu'éprouva le Duc de Nemours, après la bataille de Ravennes. *Sur quoi le Comte ne lui fit autre réponse, sinon qu'on fit donc retirer Saint-André, ce qui fut fait.*

Il ne restoit sur le champ de bataille que le Prince de Salerne, qui conformément aux ordres qu'il avoit reçus, étoit demeuré immobile dans le poste qu'il occupoit : mais voyant que les trois corps de l'armée victorieuse se réunissoit pour fondre sur lui, il les prévint en se retirant, & ne perdit que bien peu de monde. Les François & les Suisses poursuivirent leur victoire en passant au fil de l'épée tout ce qui se trouvoit sur leur passage. Les Suisses sur-tout ne donnerent quartier à aucun Espagnol, & ils les égorgeoient tous sans miséricorde, les tuant même entre les mains de ceux des François qui vouloient sauver la vie à ces malheureux ; & on les entendoit crier de toutes parts, *Mondovi, Mondovi*, n'ayant pas oublié que plusieurs de leur nation avoient

été cruellement massacrés par les
1544. Espagnols après la prise de cette place.

Le gain de cette fameuse bataille, dut être particuliérement attribué à l'attention qu'eut le Comte d'Anguien de ne pas s'éloigner des Grueriens & des Italiens : car après la défaite de ce corps de troupes, les Impériaux n'auroient pas manqué d'attaquer & les François, & les Suisses, attachés à poursuivre les Lansquenets qu'ils venoient de rompre : mais la crainte d'être chargés en queue par le Comte d'Anguien, les arrêta. Il est de même évident, que si les Grueriens & les Italiens eussent fait leur devoir, les Espagnols auroient été entiérement défaits dès la premiere charge que leur fit le Général François. Ajoûtons que le Prince de Salerne, & le reste de la Cavalerie ennemie, n'auroient pu se retirer sans perdre bien du monde, & que par conséquent nous aurions pu poursuivre l'ennemi jusqu'à Ast, & là nous aurions trouvé le Marquis du Guast, à qui on avoit fermé les portes de cette ville, conformément aux ordres qu'il avoit donnés

aux bourgeois, aufquels il avoit dit que s'il ne revenoit pas vainqueur, il ne vouloit pas qu'ils le reçuffent : mais (*a*) nos vieilles bandes & les Suiffes furent obligés d'abandonner la pourfuite de l'ennemi, pour marcher au fecours du Comte d'Anguien enveloppé de toutes parts. 1544.

Le butin que l'on fit, fut très-confidérable, parce que le Marquis du Guaft avoit amené avec

(*x*) Ainfi il fut obligé de pouffer jufqu'à Milan, où il demeura longtems fans ofer fe préfenter devant les Dames, parce qu'il leur avoit montré des chaînes avec lefquelles il s'étoit vanté de leur mener lié le Comte d'Anguyen & les jeunes Volontaires de l'armée Françoife. Elles l'avoient conjuré de traiter au moins le Comte plus doucement, en confidération de fa bonne mine, à quoi il avoit répondu fiérement : *Qu'on n'étoit plus au tems des Chevaliers errans.* Paul Jove, le grand Panegyrifte du Marquis du Guaft, ne veut pas convenir qu'il fe retira fans avoir combattu ; il avance au contraire qu'il fut bleffé au genou d'un coup d'arquebufe, & qu'il eut fon cafque rompu d'un coup de maffe, & pour diminuer la gloire dûe à la valeur des François, il dit, Qu'ils furent fimplement des inftrumens dont fe fervoit la vengeance Divine pour punir les Lanfquenets, qui le jour de Pâques, la veille de la bataille avoient joué au dez fur les Autels.

1544. lui un grand nombre de principaux Seigneurs du Duché de Milan. On trouva dans le camp des ennemis, plus de trois cent mille livres, tant en argent monnoyé qu'en vaisselle. On prit quatorze ou quinze piéces d'artillerie, quantité de batteaux, dont les Impériaux devoient se servir pour passer le Pô, beaucoup de munitions de guerre & de bouche, qui devoient être conduites à Savillan, sept à huit mille cuirasses; desorte qu'un harnois qui auroit coûté à Milan douze écus, se donnoit pour dix ou vingt sols par les soldats (a). Le Chevalier Assal, fut

(a) Du Bellai ne fait pas mention de plus de quatre mille chaînes qui furent trouvées sur des chariots, & qui devoient être employées à lier les prisonniers que feroit le Marquis, & qu'il se proposoit d'envoyer aux Galeres; & fut chose mémorable & merveilleuse dit l'Auteur de la Chronique de Savoye, que les François trouverent au bagage de leurs ennemis plus de quatre mille cadenats de Forçaires, que les prisonniers mêmes confesserent avoir été apprêtés par le Marquis du Guast, pour envoyer les François en Galere par force, s'il eût obtenu la victoire. Ce fait est confirmé par Mezerai, Dupleix, Beaucaire, Paradin & par plusieurs autres Ecrivains. Voici

laiſſé à Cériſoles, avec les cinq Enſeignes de gens de pied de ſa nation, 1544.

comme Paradin s'exprime : *Ex captivis cognitum eſt, conſilium cruentum & hoſtile, hoſtes ante pugnam iniiſſe, hacque mente & conatu veniſſe, ut captivos omnes Gallici nominis, injectis ferreis pedicis ad remos darent; ad idque inter impedimenta, manicarum acervum paraverant.* Parmi les hardes du Marquis du Guaſt, il ſe trouva, dit Brantôme, une fort belle Montre, que le Comte d'Anguyen envoya au Roi; Madame de Nevers, ſœur du Comte qui ſe trouvoit-là avec bien de belles Dames, dit à Sa Majeſté : *Penſez, Sire, que cette Montre n'étoit pas bien montée, lorſqu'elle fut priſe ; car ſi elle eut été montée auſſibien que Monſieur le Marquis ſon Maître, vous ne l'euſſiez pas eue, & ſe fut ſauvée auſſi bien que lui.* Finiſſons par relever quelques fautes de l'Auteur de la Nouvelle hiſtoire d'Eſpagne. Il dit, que la bataille fut donnée le dixiéme d'Avril, premiere bevûe. Que les Griſons & les Provençaux furent taillés en piéces, il devoit dire les Grueriens, au lieu des Griſons, ſeconde faute. Ils ne furent pas taillés en piéces, puiſqu'ils trouverent leur ſalut dans une prompte fuite, troiſiéme faute. La Compagnie des Gardes du Marqnis de Vaſto ſouffrit beaucoup, quatriéme faute. Elle ne combatit pas, & cette Compagnie compoſée de cinq ou ſix chevaux ſe tint à l'écart avec le Marquis, qui fut, dit le même Auteur, obligé de fuir à Aſt, & où il ne fût pas reçu, devoit-il ajouter. Voyez à la fin de ce Volume, dans les Piéces juſtificatives Nº I. une rélation exacte de cette fameuſe bataille.

1544. à qui l'on avoit confié la garde du pont des Sablons. Cet Officier avoit été mandé par le Comte d'Anguien : mais soit qu'il n'eût pas reçu l'ordre assez tôt, ou qu'il se fût amusé, il n'arriva avec les cinq Bandes qu'il commandoit, qu'après le gain de la bataille, & ne servit qu'à poursuivre les fuyards. L'armee victorieuse fut ramenée à Carmagnole pour s'y rafraîchir, après avoir été pendant trois jours consecutifs sous les armes, sçavoir le Samedi, le Dimanche & le Lundi.

Le nombre des prisonniers faits sur les ennemis, fut de deux mille cent vingt Allemans. Alispraud de Madruce, qui les commandoit fut trouvé parmi les morts, tout couvert de blessures, & fut porté à Turin, où il guérit. Il n'y eut que six cent trente Espagnols de pris, parmi lesquels étoient sept à huit Capitaines, entre autre Dom Raimond de Cardonne, Mendosse & Charles de Gonzague. On fait monter le nombre des morts à douze ou quinze mille ; & ce qui paroîtra sans doute étonnant, c'est que nous n'eumes pas plus de deux cent

hommes de tués, dont les plus considérables, sans parler de ceux que nous avons déja nommés, furent Charles de Dros, Gouverneur de Mondovi, Descro du Comté de Nice, & Colonel de six Enseignes Italiennes, le Colonel des Grueriens, le Capitaine Sainte Genevieve, l'Enseigne du sieur d'Ossun, la Molle Provençal, Passin de Dauphiné, & les Capitaines Barberan, & Montcault Gascons. Le Capitaine la Mothe-Daute fut retiré du milieu d'un tas de corps morts, & rechapa : mais il demeura aveugle d'une blessure qu'il avoit reçue. Le Baron de Saxe, Capitaine Suisse, fut blessé d'un coup de pique à la gorge. 1544.

Le premier soin du Comte d'Anguien, après avoir fait rendre à Dieu de solemnelles actions de graces pour la victoire qu'il venoit de remporter, fut d'en donner avis aux Ambassadeurs que nous avions à Rome à Venise, & à la Mirandole. Hercules Viscomti qui pouvoit plus aisément que personne trouver le moyen de passer, fut destiné à leur porter cette heureuse nouvelle ; & Descars

1544. alla l'apprendre au Roi. Il étoit chargé de proposer à Sa Majesté la conquête du Duché de Milan, que le Comte promettoit de faire, pourvu qu'on lui fit tenir l'argent nécessaire pour la subsistance de l'armée, & qu'on la renforçât de six mille Grisons que la France venoit de lever, & des troupes que Strozzi, les Comtes de Petillanne & la Mirandole, & d'autres Seigneurs Italiens avoient assemblées. Le dessein du Comte d'Anguien étoit, dès que son armée auroit reçu tous ces renforts, de marcher droit à Ast, & de ne laisser devant Carignan qu'un corps de sept à huit mille hommes pour affamer la place. Le succès de cette entreprise paroissoit d'autant plus certain que l'on étoit assuré de trouver Milan dégarni de troupes, & qu'il n'y auroit gueres eu que le Château & celui de Cremone qui eussent pu opposer quelque résistance. La consternation étoit si grande, que le Marquis du Guast fit battre le tambour par toute l'Italie, & cependant plus de vingt jours s'écoulerent, sans qu'il se présentât personne pour s'enroller.

Le Roi agréa d'abord ce projet, mais

mais il ne fut pas long-tems ſans changer de ſentiment, à cauſe des avis qu'il eut des grands préparatifs de guerre que l'Empereur faiſoit ſur le Rhin; ainſi l'on jugea qu'il falloit plutôt pourvoir à la ſûreté des frontieres, que de ſonger à faire de nouvelles conquêtes au delà des Alpes. Le Comte d'Anguien eut donc ordre de ne penſer qu'à venir à bout de Carignan, & de faire repaſſer en France la meilleure partie de ſes troupes. Mon opinion eſt, que l'on ne pouvoit prendre un plus mauvais parti que celui-là; car ſi le Roi ſe fût déterminé à renforcer ſon armée d'Italie, il n'eſt pas douteux qu'on n'eût obligé l'Empereur à faire une puiſſante diverſion pour ſauver le Milanès, & même le Royaume de Naples, où il y avoit alors des partialités & des mouvemens dont nous aurions pu profiter; & il auroit apparemment mieux aimé conſerver des Etats dont il étoit en poſſeſſion, que de s'expoſer au hazard de les perdre, en entreprenant de faire des conquêtes qui pouvoient lui échapper.

1544.

L'embarras du Comte d'Anguien, après avoir reçu la réponſe du Roi,

fut de faire subsister son armée; car
1544. outre qu'il se trouvoit sans argent;
il étoit dû aux Suisses trois mois de
solde. Pour se tirer d'intrigue, il
commença par envoyer les vieilles
Bandes Françoises avec deux cens
hommes d'armes, sous les ordres du
Colonel Tais, vivre sur le pays ennemi, & avec le reste de l'armée
il repassa le Pô, & alla camper devant Carignan, qu'il se proposoit
de réduire par la famine; & pour
cet effet il fit construire autour de la
ville divers forts qui la bridoient de
toutes parts.

Tout le Montferrat se rend aux François.

Le détachement que commandoit le Colonel Tais, alla de Villedestelon camper à Saint Damien, ville du Montferrat, qui jusqu'alors s'étoit conservée dans une parfaite neutralité. Comme elle n'avoit aucune espérance d'être secourue, elle se rendit dès la premiere sommation. Il fut réglé que l'on ne donneroit aucune atteinte à ses priviléges, & que la garnison que l'on feroit entrer dans la place, ne seroit composée que de François. Moncalier, Vigon, le pont d'Esture, Saint Salvador, Fresenet, & toutes les autres villes du

Montferrat, à la reserve de Trin, de Cazal & d'Albe n'opposerent aucune résistance. 1544.

Le blocus devant Carignan (*a*) dura depuis le dix-huitiême d'Avril jusqu'au vingt-sixiéme de Juin, & il ne se passa aucun jour où il n'y eut quelques escarmouches. Cependant la disette de vivres étoit si grande dans la ville, que les assiégés, pressés par la faim, se précipitoient souvent de dessus les remparts dans les fossés, pour venir mandier quelques morceaux de pain. Obligés enfin de se rendre, ils députerent au Comte d'Anguien le Comte Felix, Colonel des Allemans; & Saint Niquel, Mestre de Camp des Espagnols. Il fut stipulé que les gens de guerre sortiroient avec leurs armes, mais sans tambour, sans enseignes, & sans canon; que de six mois ils ne pour-

De même que Carignan

(*a*) On ne sera pas surpris que l'Auteur de la Nouvelle Histoire d'Espagne ait fait deux fautes en deux mots. Il dit que le Comte d'Anguyen, *qu'il appelle Duc*, assiégea Carignan & bloqua Quiers; il ne fit ni l'un ni l'autre: Quiers ne fut pas bloquée, & Carignan ne fut pas assiégée, mais seulement bloquée.

roient porter les armes contre le
1544. Roi, & qu'ils se retireroient au-delà de l'Adda. Le Gouverneur Pierre Colonne eut la permission de faire un voyage à Milan, pourvu qu'il se présentât au Roi, & qu'il demeurât en France une année entiere, à moins que Sa Majesté ne lui fît grace en abrégeant le tems. Langei & d'Aussun entrerent dans la place pour dresser l'état des munitions qui s'y trouvoient; celui des vivres fut bientôt fait, puisqu'il ne s'y rencontra pour toute provision que deux misérables pains de son. On dira sans doute que le Comte d'Anguien auroit dû traiter les assiégés moins favorablement qu'il ne le fit: à cela je réponds qu'il étoit dû plus de trois mois de solde aux Suisses; que les soldats François n'avoient pour tout payement qu'un pain de munition par jour, ce qui fit que les Espagnols leur donnerent par dérision le nom de Soldats de la *panoche*. Je dois ajoûter que les Suisses voyant qu'il ne dépendoit que de nous, de prendre la ville par composition, vinrent trouver le Général François, pour lui faire entendre que s'il n'accordoit aux assiégés les condi-

tions qu'ils demandoient, ils étoient résolus de reprendre dès le lendemain le chemin de leur pays, à moins qu'on ne leur donnât l'argent qui leur étoit dû ; ainsi le Comte d'Anguien, intéressé à retenir les Suisses, se vit obligé, pour les contenter, de rabattre des conditions qu'il auroit pu exiger. A peine les assiégés eurent-ils fait un mille de chemin, qu'affoiblis par la faim qu'ils avoient souffert, on les vit se jetter par terre n'ayant pas la force de porter leurs armes ; de sorte qu'il fallut leur fournir des voitures pour les soulager. 1544.

Cependant Hercules Viscomti, qui, comme nous l'avons dit, avoit été envoyé à Rome & à Venise, pour informer nos Ambassadeurs de la victoire que nous venions de remporter, trouva un grand nombre de Seigneurs Italiens disposés à armer en faveur de la France. Pierre Strozzi (*a*), Robert Malatesta, le Duc de

Armée de la Mirandole.

(*a*) Je ne sçais pour quelle raison le même Ecrivain dit que Pierre Strozzi étoit un des fugitifs de France ; il étoit Italien d'une des plus illustres maisons de Florence. Guichenon dit que le Roi envoya ce Seigneur en Piémont avec sept mille Grisons. Cet

Somme, les Comtes de Petilanne &
1544. de Martinengue, & plusieurs autres, firent battre le tambour à Rome & dans les lieux circonvoisins, pour lever des troupes qui devoient s'assembler à la Mirandole, & marcher de là droit à Milan, après s'être joints à l'armée commandée par le Comte d'Anguien; car on ne doutoit pas que la Cour n'approuvât le projet qui avoit été proposé. Toutes ces troupes réunies formoient un corps de dix mille hommes de pied, mais il n'y avoit que très-peu de Cavalerie; ce qui ne les empêcha pas de se mettre en marche. Elles trouverent dans le Plaisantin aussi bien que dans le Crémonois des vivres en abondance, & elles s'accrurent prodigieusement en chemin par le concours des peuples, las de supporter la domination Espagnole. La consternation répandue dans le Milanès étoit si grande, que si l'armée du Montferrat se fût joint à celle de la Mirandole avant que le Duc de Florence eût envoyé sa Cavalerie au

Ecrivain se trompe; la petite armée que leva Strozzi étoit toute composée d'Italiens.

secours des Ennemis, ceux de Milan n'auroient pas hésité d'ouvrir les portes de leur ville aux François. 1544.
Mais Strozzi, Général de l'armée nouvellement levée, ayant appris que le projet de la conquête du Milanès avoit été abandonné, ne songea plus qu'à aller joindre le Comte d'Anguien : & parce qu'il n'avoit point de Cavalerie, & qu'il étoit d'ailleurs informé que les Princes de Salerne & de Sulmone l'attendoient avec un corps de troupes au passage de la Scrivia, pour l'attaquer, il fit sçavoir son embarras au Colonel Tais, qui étoit dans le Montferrat, & le pria de lui envoyer un détachement de Chevaux-Legers à Saint Raval. Tais promit le secours qu'on lui demandoit; & j'ai moi-même lu les lettres qu'il écrivit au Général Italien; il manqua cependant à sa parole; mais pour quelle raison? c'est ce que je n'ai encore pu découvrir. L'armée de la Mirandole ne laissa pas que de s'approcher de la Scrivia, toujours dans l'espérance d'être secourue. Trompée dans son attente elle ne perdit pas courage, & commença par attaquer l'Infanterie en-

1544. nemie qui s'étoit un peu éloignée de la cavalerie, & la mit en déroute: mais s'étant répandue dans la campagne, elle fut attaquée en flanc par la Cavalerie Impériale que commandoit le Prince de Sulmone, & fut rompue à son tour. Cette action fut peu meurtriere, & les Italiens ne perdirent qu'un seul Officier de marque, qui fut le Seigneur Valere des Ursins. Les fuyards n'étant pas poursuivis gagnerent Quieras, & allerent de là se joindre à l'armée Françoise campée devant Carignan, qui se rendit peu de jours après leur jonction.

Traité de l'Angleterre avec l'Empereur.

Le Roy ayant eu avis de la prise de cette place, manda au Comte d'Anguien de lui renvoyer six mille Soldats François des vieilles Bandes, & autant d'Italiens, destinés à renforcer l'armée que Sa Majesté vouloit opposer à celle de l'Empereur, qui, malgré toutes les promesses qu'il avoit faites au Pape, de ne jamais avoir de liaison avec le Roi d'Angleterre, venoit tout récemment de faire avec ce Prince une ligue défensive & offensive contre la France.

Concile de Trente.

Par ce traité il avoit été réglé que l'Empereur entreroit en Champagne

avec l'armée qu'il aſſembloit à Spire, 1544.
(a) & qui étoit compoſée des Prin-

(b) Ladite aſſemblée dans cette ville s'ouvrit le vingtiéme de Février, & elle dura juſqu'au dixiéme de Juin. L'Empereur la commença par un Diſcours véhément contre le Roi de France. Il exagera l'alliance que ce Prince avoit faite avec Soliman, aſſurant que c'étoit une conduite indigne d'un Souverain qui portoit le nom de Roi Très-Chrétien. Il ajoûta que le Turc n'étoit ſi hardi & entreprenant que parce que le Roi de France l'informoit de tout ce qui ſe paſſoit dans l'Empire, qu'il le mettoit au fait des différens de Religion, des diviſions publiques qui regnoient dans les Etats d'Allemagne & d'Italie, & du Gouvernement des affaires, d'où il conclud qu'il étoit abſolument néceſſaire de délivrer la Chrétienté du dangereux ennemi qu'elle avoit dans ſon ſein, afin de travailler enſuite à recouvrer ce que les Infidéles avoient pris la précédente campagne; & que comme cette guerre n'étoit pas moins importante que celle des Infidéles, il eſperoit que les Allemans y contribueroient avec le même zèle. Cet artificieux diſcours fit tant d'impreſſion, que les Princes Catholiques & Proteſtans promirent à l'Empereur d'unir toutes leurs forces contre le Roi de France. La Diète fit plus, elle écrivit aux Suiſſes pour les empêcher de fournir des troupes; mais leur réponſe fut qu'ils ſçavoient de leurs Officiers que jamais aucun Turc n'avoit paru dans l'armée Françoiſe; qu'ils n'avoient point entendu parler d'une ſem-

ces d'Allemagne tant Protestans que
1544. Catholiques, à qui il avoit sçu per-

blable alliance; qu'ils en avoient écrit au Roy, & que ce Prince leur avoit fait entendre que c'étoit une calomnie. Ils ajoûtoient, que si l'Empereur vouloit écouter quelques propositions de paix, le Roi de France promettoit de secourir les Allemans & les Hongrois contre Soliman; qu'à l'égard des peuples de leurs Cantons en particulier, ils étoient tellement dévoués au service de la France, qu'ils ne pouvoient se refuser à cette Couronne toutes les fois qu'elle avoit besoin de leurs secours. L'Empereur agit aussi auprès du Pape pour l'engager à déclarer la guerre à la France; mais le Souverain Pontife résolut d'observer une exacte neutralité, & se contenta d'offrir sa médiation pour la paix entre deux Princes. Les Vénitiens furent à leur tour sollicités de renoncer à l'alliance qu'ils avoient avec la France. Ils furent même ébranlés; mais un Discours que Jean de Monluc Evêque de Valence fit en plein Sénat, les empêcha de se détacher. Il prouva que le Roi, sans rien faire d'indigne de son titre de Roi Très-Chrétien, avoit pû, à l'exemple des autres Princes, accepter les secours que les Infidéles lui avoient offerts pour sa défense; que par les précautions qu'il avoit prises en cette rencontre, il avoit empêché les ravages que la flotte Ottomane auroit faits indifferemment sur toutes les côtes d'Italie, au lieu qu'elle n'avoit endommagé que les terres de l'Empereur; que le Baron de Lagarde avoit fait ensorte que les

suader, que la paix de l'Eglise n'étoit
empêchée que par les obstacles que 1544.

Isles dépendantes de la République ne souffrissent pas le moindre dommage ; & enfin que les Impériaux prenoient faussement pour prétexte de la guerre qu'ils faisoient au Roi, sa liaison avec Soliman, d'autant qu'il ne s'étoit servi de son secours, qu'après s'être vû exposé à leurs injustes invasions.

Cependant François I. qui s'étoit bien douté que Charles ne manqueroit pas de se plaindre de lui, avoit envoyé un hérault à Spire demander un passeport pour ses Ambassadeurs : c'étoient le Cardinal du Bellai, François Olivier, Président au Parlement de Paris, & depuis Chancelier de France, & Affricain de Maillei, baillif de Dijon, qui s'étoient avancés jusqu'à Nancy. Le hérault n'eut permission que de mettre entre les mains du Chancelier Granvelle les Lettres du Roi à l'Empereur, & aux Princes qui étoient à la Diète. On le fit sortir aussitôt, & la maison où il entra fut environnée de gardes, qui l'empêcherent de sortir, & de communiquer avec personne. Il languit quatre jours entiers dans cette espéce de prison, & le cinquiéme le Chancelier le congédia en lui disant : Qu'il étoit heureux de s'en retourner la vie sauve ; que sans la clémence de Sa Majesté Impériale il auroit inutilement reclamé le droit des gens, puisqu'on n'étoit point obligé de l'observer à l'égard de ceux, qui venoient comme lui de la part d'un Prince ennemi public de l'Empire. On fit ensuite partir le hérault sur le champ, & ceux qui l'escorterent jusques sur

1544. le Roi de France mettoit à la convocation d'un Concile général, qui, à l'Exemple des Conciles de Bâle & de Constance, devoit s'employer à réformer l'Eglise tant dans son Chef que dans ses Membres (*a*).

la frontiere de Lorraine, l'empêcherent de parler & d'afficher aucun papier. Les Ambassadeurs de France frustrés dans leur attente, furent contraints de faire & de publier la réponse qu'ils auroient faite à l'Empereur, si on leur eut donné audience. J'ai cru que le Lecteur verroit avec plaisir cet excellent discours. Il le trouvera à la fin de ce volume au nombre des Piéces justificatives N° II.

(*c*) Voici encore une omission de du Bellai à laquelle il est nécessaire de suppléer. En 1536. Paul III. expédia la Bulle, par laquelle il convoqua le Concile à Mantoue; mais le Duc de ce nom, & le Roi de France s'y étant opposés, les Vénitiens consentirent qu'il se tînt à Vicence. On proposa de nouveau Mantoue, puis Ferrare, ensuite Cambrai, & enfin on se décida pour la Ville de Trente, & le Pape fit expédier une nouvelle Bulle, où il faisoit un grand éloge de la piété de l'Empereur & de celle du Roi de France. Ce parallele déplût à Charles, & il écrivit là-dessus une Lettre au Pape, dans laquelle il déclamoit avec véhémence contre François I. qui reçut une copie de cet Ecrit rempli des plus grossieres impostures, & où le Roi étoit comparé à l'Enfant prodigue, & Charles à l'Enfant sage,

Le Roi d'Angleterre s'étoit enga-
gé à descendre à Calais avec toutes 1544.

qui ne s'étoit jamais départi de son devoir. Pierre Duchâtel, depuis Evêque de Mâcon, fut chargé de répondre à cette Lettre; & il le fit en tournant l'Empereur en ridicule. Il répartit que l'Empereur n'appliquoit pas assez justement la comparaison de l'Enfant prodigue; qu'il étoit donc le prodigue, le Pape le Pere, & le Roi le fils aîné; qu'il avoit assez bien joué son personnage en assiegeant le Pere de famille dans Rome, en dissipant tous ses biens, en le retenant prisonnier, en faisant payer pour sa rançon des sommes immenses, & en ne laissant pas après cela de faire demander à Dieu la liberté du même Pere par des processions publiques dans toutes les Eglises d'Espagne; qu'on ne sçavoit point qui pouvoit avoir mis en sentinelle Sa Majesté Impériale; mais qu'il ne paroissoit pas qu'elle se fût bien acquitée de cette faction, puisque dans le temps qu'elle disoit avoir été la plus éveillée, trois de ses armées de terre avoient été défaites dans la Hongrie, deux de ses flottes mises en fuite vers le Golphe de Lépante, ses vieilles troupes égorgées dans Modon & dans Coron, lui-même repoussé honteusement devant Alger, & les Venitiens contraints de livrer aux Infidelles ce qui leur restoit de places dans le Peloponese. Que le Roi de France avoit affermi par ses offices, à Constantinople, la Couronne de Hongrie sur la tête du jeune Roi, Etienne Sepuse, & que Charles au contraire, l'en ayant voulu dépouiller, avoit excité les Turcs à prévenir par leur invasion celle de la Maison d'Autri

ses forces, où le Comte de Bures &
1544. le Comte de Rœux devoient le joindre, le premier avec dix mille Lansquenets, & quatre mille chevaux Allemans, & le second avec les troupes des Pays-Bas. L'intention des deux Princes confédérés étoit de ne former aucun siége de longue haleine, pour marcher droit à Paris, où

che; que Fr^ncois I. avoit obtenu de Soliman la révocation de l'ordredonné pourdémolir le Sépulchre de Jesus, & les autres lieux de la Terre Sainte; & qu'ainsi l'on pouvoit juger lequel de François I. ou de Charles V. faisoit mieux la sentinelle pour la Religion.

Le Concile fut prorogé à cause de la guerre, jusqu'après la conclusion de la paix de Crespi, & l'ouverture en fut fixée au quinziéme de Mars de l'année 1545; mais il se trouva si peu d'Evêques à Trente à l'arrivée des Légats du Pape que l'ouverture fut differée jusqu'au treiziéme de Décembre. Les Prélats de France qui s'y trouverent d'abord furent Claude d'Odieu, Evêque de Rennes, Antoine de Ganac, Archevêque d'Aix, & Claude de la Guiche, Evêque d'Agde. Sur la fin de Juin Claude d'Urfé, Jacques de Lignieres & Pierre Danès se rendirent à Trente avec la qualité d'Ambassadeurs de Sa Majesté Très-Chretienne. On leur fit bien des chicanes qu'il feroit trop long de rapporter ici; mais enfin ils obtinrent ce qu'ils prétendoient, qui étoit d'avoir la préseance sur les Ambassadeurs du Roi des Romains.

devoit se faire la jonction de toutes leurs forces ; qui consistoient en quatre-vingt mille hommes de pied, & environ vingt mille chevaux avec une nombreuse artillerie, & des munitions de guerre à proportion. Charles & Henri osoient se flater d'obliger le Roi à livrer bataille, ou à voir de ses propres yeux ravager son Royaume. 1544.

PIECES JUSTIFICATIVES,

Au ſujet de quelques faits rapportées dans le dixiéme Livre.

N° I. *L'Ordonnance de la Bataille faicte à Syrizoles en Piedmont, enſemble la defaicte des Eſpaignolz.*

MOnſeigneur, hier à deux heures après midi, Monſeigneur d'Anguyen eut advertiſſement que les Eſpaignolz eſtoient en la campaigne au nombre de dix-huit mille hommes de pied pour le moins : aſſavoir neuf mille Lanſquenets, tous armés de courſelets, deux mille Eſpaignolz naturels, ſept mille Italiens, douze cens chevaux-légiers, & en la campagnie ſeze piéces d'artillerie. Sur l'heure dudit advertiſſement faict, feit ſortir de ce lieu tous ſes gens de pied, qui eſtoient en nom-

bre quinze mille hommes pour le p us Tous les gens de cheval estimés deux mille cinq cens chevaulx; car il avoit laissé le reste de gens de pied, estans en ce pays en garnison, ès villes de Turin, Montcalier, Pignerol, Savillan, Beyne, Queras, la Roche de Baulx, Villeneuve, d'Ast, Caselles, Bourgon, la Cisterne, Chevax, Crescentin, Palasol, Dezanne, Saint Germain, qui sont quinze villes, & bien vingt-huit châteaulx, outre les dictes villes que je laisse de nommer, pour venir à déduire le principal de ce que je vous veuil faire entendre par la présente.

Le camp sorty de ce dict lieu, estant au camp pour marcher droict & trouver l'ennemi, mon dict Seigneur d'Anguien assembla son Conseil, auquel étoient Messeigneurs de Boutieres, de Tays, de Termes, d'Ossun, de Monnin, de Langei, de Santal, de Dros, Gouverneur de Montdevis; & le Seigneur Ludovic de Birague, leur demande, s'ils estoient d'avis de mener le camp droict à eulx, & leur donner la bataille. Ils conclurent de mener seulement les gens de che-

val, pour aller veoir leurs contenances, & selon ce que l'on trouveroit, l'on devoit faire marcher tous les gens de pied. Incontinent après la dicte conclusion, marcherent les dictes gens de cheval, & trouverent les dicts ennemis en un fort nommé Syrizolles, distant de ce dict lieu de quatre mille. Aussitost que iceulx ennemis veirent nostre Gendarmerie sortir du dict fort, se mirent en la campaigne, & ordonnerent leur bataille en telle sorte, qu'il les faisoit merveilleusement bon veoir. Lors les Avants-Coureurs commencerent à escarmoucher d'une part & d'autre, de-sorte qu'on se répentit très-bien, de ce qu'on n'avoit faict marcher tout ce camp, (ce que les ennemis pensoient que l'on eust faict;) car leur fort auprès duquel ils estoient en la campaigne estoit en la vallée, & nous estions en la montaigne, au moyen de quoy ils ne pouvoient bonnement veoir, si nous avions là tout nostre camp. Durant ce tems que l'on escarmouchoit, mon dict Seigneur d'Anguyen, demande aux dessus dicts son conseil, s'il envoye-

roit querre les gens de pied, ledit conseil conclut que non, remonstrant qu'il seroit nuyt devant qu'ils fussent venus : mais que l'on se retirast en ce dict lieu, & que le lendemain de grand matin, on les retourneroit trouver. Cependant le Corronel des gens de cheval des ennemis, envoya un trompette demander à parler à Monsieur d'Offun & Monnin, sur la foy desquels se trouverent au milieu des deux Bandes de chevaulx, chascun un trompette; d'une part & d'autre vismes comme ils s'entre-accolerent & firent grandes caresses, & au départir demanderent bataille. Voyant ainsi les ennemys délibérés, nous retirames tous en ce dict lieu, & ce dict jour à troys heures du matin, on fit sonner tabourins & trompettes; ensorte que tout nostre camp a été en bataille aux champs à six heures du matin, & mys en troys bastyllons; asseavoir l'avant-garde que menoit Monsieur de Boutieres, pour les gens de cheval, & avec lui sa compagnie, celle du Comte de Tende : Monseigneur de Termes, avec ses deux cens chevaulx-légiers,

& le Seigneur Maure de Moral, avec autres deux cens chevaulx : Monsieur de Tays menoit les gens de pied. François, qui estoient au premier rang d'iceulx avec huit piéces d'artillerie. Monseigneur d'Anguyen menoit la bataille, & avec lui les compagnies de Messieurs d'Assier, de Crussole, de Montreuil, Ossun, deux cens chevaulx-légiers, le Seigneur Ludovic de Birague, le Seigneur de Santal, tous les Suisses, & sept piéces d'artillerie. L'arriere-garde estoit menée par le Seigneur Dampierre, & avec lui le Seigneur Charles de Dros, Gouverneur de Montdevis, tous les Guydons, les Grueriens, & les Italiens, & aussi quatre piéces d'artillerie.

L'ordre ainsi préparé on marche droit vers eulx, & les trouve-on où ils estoient le jour précédent. On commence à escarmoucher si furieusement, qu'il en demeura d'une part & d'autre, laquelle escarmouche dura trois heures ; voyant les ennemys que nostre artillerie faisoit à leur desavantaige une si grande occision, font marcher leur avant-

garde, qui eſtoit le bataillon des dicts neuf mille Lanſquenets, & viennent la teſte baiſſée, & font abandonner à nos gens ladicte artillerie, tuant les chevaulx & partie de nos canoniers, & brulerent entiérement toutes nos pouldres, avant-garde. Nos bataille, & arriere garde ſe aſſemblerent ſi près l'un de l'autre, que tout n'eſtoit qu'un. Les Gruyeriens voyant noſtre artillerie de l'avant-garde ſeulement entre les mains des ennemys, tournerent viſage, & les Italiens enſemble, tout le bagaige qui eſtoit à leur queuë; & vy lors un déſordre ſi étrange, que je faiſois jugement que tout eſtoit perdu: mais noſtre avant-garde & bataille marcherent droit aux ennemys, teſte baiſſée, vers les dicts Lanſquenets, & eſtoient leurs premiers rangs de piquiers & hacquebutiers entremêlés, qui joignirent ſi fiérement les dicts Lanſquenets, ayant ſur les aiſles toute noſtre Gendarmerie, & Chevaulx-légiers, qui renverſerent les premier, deuxiéme & troiſiéme rang, leſquels renverſés noſtre dicte Gendarmerie entre par le flanc dedans ledict ba-

taillon, si furieusement, & les Suisses de l'autre costé, que à moins d'une bonne heure furent tous les dicts Lansquenèts mys en piéces, & le reste de leur camp en roupte & fuite.

Nos gens poursuivirent tellement leur victorieuse fortune, qui se sont bien trouvés morts des ennemys de neuf à dix mille hommes, & de prisonniers blessés & non blessés environ deux mille cinq cent, je dy environ pour ne les avoir comptés : mais j'ay vu chose si piteuse, que je pense véritablement qu'il y a eu d'avantaige que moins, & qui plus est, j'ay été sur les lieux après le conflict, & trouve que de dedans Syrizolles, & un quart de lieue à l'entour, nos chevaulx estoient jusqu'au genouil dans le sang, & n'eussent sçut marcher que dessus gens morts ; & de ce fait vous peut-je bien assurer pour l'avoir vu entiérement.

Les ennemis prins, (je dy ceulx de nom) sont donc Charles de Gonzague Chef de l'avant-garde, & Coronel des gens de cheval, Dom Remi de Maradonne, Corronel des

Espaignols, César de Naples, on le doucte mort. Des nostres morts apparens Capitaines, le Capitaine la Mole, le Capitaine Moncaut, le Capitaine la Motedante, le Capitaine Passin, le Seigneur Descroc, le Seigneur de Cornille, le neveu de Monsieur de Chemans, le frere de Monsieur Lessudorne qui estoit au premier rang, le Baron Doyn Lieutenant du Comte de Montreuil, environ de toute compaignies de nostre Gendarmerie quarante hommes d'armes, le plus de celle de Monsieur d'Assier, qui estoit fort blessé, non pas en danger de mort, son cheval fut tué sous lui; & comme les Espagniols le vouloient ravir & emmener, soudain fut recourru des autres de nos gens; il s'en trouve morts de quatre à cinq cens souldats, & six Gentilshommes de la maison de Monsieur d'Anguyen, & huit fort blessés; & a perdu mondict Seigneur trente deux chevaulx, tant des siens, que de ceulx qu'il avoit empruntés pour des Gentilshommes tous tués sous eulx. Nous avons gaigné seize piéces d'artillerie, des pouldres pour plus de dix

mille écus, & toute la victuaille qu'ils menoient pour envictuailler Carignan, & avons trouvé environ quatre mille cadenats pour enchesner les personnes que l'on veut emmener en Galere par force. Et dient les Espaignols même que tenons prisonniers, que le dit Marquis du Guast avoit bien délibéré de nous envoyer tous en Galere par force, s'il eust eu la victoire.

Ceux de Carignan se veulent rendre bagues saulves; mais mon dict Seigneur d'Anguyen ne les veult que à sa discrétion, qui est la cause qu'ils sont encore dedans Carignan.

De Carmanolle, ce jour de la bataille le lendemain de Pasques mil cinq cens quarante & quatre.

Fin de la dicte missive.

L'oraison

L'Oraison des Ambassadeurs du Roi Très-Chrétien, aux Sérénissimes, Révérendissimes, très-Illustres, très-Excellens, Magnifiques, très-Haults Seigneurs, & à tous tenans les Etats du Sainct Empire, assemblez en la ville de Spire. *

* Tirée d'un Recueil de feuilles volantes imprimées en 1543, 1544 & suiv. Ce Recueil se trouve dans la Bibliothéque des R. R. P. P. Augustins de la Place Victoire.

IL nous est venu très-mal à propos, Seigneurs Sérénissimes, Révérendissimes, très-Illustres, très-Excellens, Magnifiques, très-Haults Seigneurs, estans dépesché de la part du Roi de France, pour venir vous proposer choses grandes, & très-nécessaires pour le bien de la République Chrestienne, que non-seulement nous ayons entendu par les chemins, qu'on semoit un bruit dudict Seigneur contraire à la foy & amitié qu'il a envers icelle République & envers vous : mais que depuis qu'estes assemblez, aulcuns de vous ayent adjouté plus de foy à icelui bruit que jamais n'eussions fait penser. Dont il n'est croyable en quelle peine & trouble nous som-

mes entrez pour la matiere qu'avions à traicter devant vous ; car entre toutes les choses qui peuvent empescher la grace d'ung Ambassadeur, & lui oster toute entrée de bienveillance, la premiere est, quand il a de parler pour homme peu estimé, & mal voulu des Auditeurs ; & pour ces Seigneurs, il sera besoin qu'il vous plaise nous excuser, si dès le commencement de nostre oraison, nous sommes contraincts de retrancher une partie de ce que nous avions à vous déduire de la part du Roy Très-Chrestien; & au lieu de ce que en osterons, y mettre ce qui servira à ses excuses ; employans seulement pour la fin de l'oraison, & remettans jusqu'à icelle fin, ce que particuliérement sert à l'affaire de la République. Car aux excuses, nous oblige la réconciliation de vostre ami, du retranchement de la matiere nous admoneste la multitude de vos affaires, qui ne souffre qu'Ambassadeurs envoyés pour iceulx mêmes, vous occupent en trop longue harangue ; il vous plaira donc Seigneurs très-Illustres, ne trouver mau-

vais qu'estans jettés hors du train, & du fil d'oraison, qu'avions proposé de tenir, & contraints par nécessité de tourner court, prenans soudainement ung autre chemin, & en partie nouvel argument, nous ne vous satisfaisions de propos bien ornés, & bien enrichis, ne si diligemment élabourés, que bien vous appartiendroit, & mettrés en considération, que nous avons pour l'occasion susdicte, estés si surprins du temps, que non-seulement nous qui sommes mal garnis d'éloquence; mais de biens bons Orateurs, auroient en tel cas de quoy se trouver empeschés. Et si nous povons de vostre humanité & naisve bonté impétrer ceste grace, nous vous asseurons bien que quelque advantage desja les autres puissent avoir gaigné sur nous, bientôt nostre oraison d'une part vous aura osté toute la mauvaise opinion, que à tort pouriez avoir conçeue contre ung Roi vostre ami, & ancien confédéré, chose toujours bienseante à bons & vrays chrestiens; de l'autre qu'elle vous ouvrira le chemin tant à vostre repos que à ung commun accord de

la Religion, chose en ce tems à vous plus nécessaire que nul autre : mais soit ou en la proposition des affaires, ou en la deduction des excuses, & défension du Roi, nous vous supplions que ce que sera par nous allegué, soit de vous reçu, non comme de gens qui ayent volonté d'offenser aultruy; (car nul ne voulons à nostre escient offenser,) mais comme de ceulx qui ont leur intention dressée à clerement vous monstrer l'innocence de ceulx qui n'ont mérité aucun blasme, & d'avantage toutes fois & quantes qu'il nous sortira de la bouche ce mot commun, & usité d'adversaires, vous n'estimiez que là où il aura chose trop aigre & piquante, nous entendions la addresser à ceulx desquels tant vostre autorité que la leur propre rend exempts de toute injure.

Mais plustôt pensés que nous aurons voulu signifier ceulx qui leur auroient engendré sinistre opinion du Roy; & qui sont cause des troubles qui aujourd'hui à nostte très-grand regret regnent en la chrestienté. Si donc il vous plaist nous

donner (comme nous l'espérons) gracieuse & attentive audience, nous vous ferons clerement & en peu d'heures cognoistre d'où cette maladie, qui s'est saisie de tout le corps de la République chrestienne, accreu son rengagement, acquis & augmenté sa force; & lors il vous sera facile à juger des moyens de la guerison, & d'autant plus à vous que à nuls autres, que autant que nuls vous la désirés, & plus que nuls donner la pouvés; & afin de commencer par ce point, on voit aujourd'hui la guerre plus grande & en plus de lieux répanduë qu'elle ait esté de la mémoire des hommes. nul n'est en doucte du commencement d'icelle; car il est reçeu: mais de la source, de l'occasion, de l'auteur, & finablement de tous les discours & motifs d'icelle, on en parle diversement, selon que le jugement ou l'affection y transporte les ungs & les autres; dont il advient que à nommer les aucteurs, & consequemment à les blasmer, autant y ait de diversité de jugement, que les affections y sont particulieres & diverses. Or quant aux autres en-

droits où icelle guerre regne, nous nous reserverons à ung autre lieu d'en parler : mais quant à la Germanie, nous pouvons véritablement dire, & hardiment vous asseurer qu'il n'y a homme vivant, à qui plus il déplaise de la veoir par le dehors, (c'est à dire aux limites) ainsi tormentée par guerre, & dedans par dissention, qu'il en déplaist au Roi Trés-Chrstien ; car comment ne lui ennuiroit-il, de veoir ainsi déchirer en sa présence, & quasi devant ses yeux, la region de tout le monde la plus noble ; mesmement celle dont il est descendu, celle que n'estant encore que privé, & depuis venu à la haulteur de sa Couronne, il ait plus que nul autre aimée & estimée, celle pour l'honneur de laquelle ses prédécesseurs ayent couru tant de dangers, tant entreprins de guerre, tant de fois combattu, pour la liberté de laquelle jamais ils n'ayent pardonné, ne à leurs biens, ne à leurs propres vies, chose que nous ne disons seulement de la Germanie en général, ne de la nation Germanique universellement comprise, laquelle es-

tant ruinée, chacun entend bien que la France ne pourroit demeurer en pieds : mais nous parlons Seigneurs, nous parlons de l'Estat de l'Empire, je dis de cestuy votre Empire, c'est à dire de votre grandeur, de vostre estat, de votre liberté, très-Haults & Invincibles Seigneurs, qu'en la compagnie de ses Très-Augustes Cesars, estes ici assis au Régiment d'icelui ; car comme ainsi soit que Charles le Grand commun pere, tant de la nation Germanique, que de la Françoise, ait lui seul par la confession de chacun relevé ledict Empire, lors fraçassé, brisé, & demi tombé. Lui seul non moins vaillamment qu'heureusement ait la dignité d'icelui, qui vile & abbatuë exiloit en Grece, apportée en ce lieu. Qui est celui qui puisse estimer que le Roi si constant observateur des actes de ses prédécesseurs, si grand admirateur de leurs institutions, ait desiré icelle mesme dignité à vous par tant de dangiers, & labeurs de ses dicts prédécesseurs conquise, vous estre arrachée des mains, & les fondemens de vostre Majesté jectés par ses Ancestres,

estre démolis & gastés, qui le auroit meu de le desirer? quelle offense vostre ou sienne utilité le peult avoir meu machiner vostre ruine? qui est l'homme, ou né au fond d'une barbarie, ou nourri parmi les plus efferées nations du monde, qui ne soupirast voyant la misére de ses amis; ou s'il est tant de fer ou d'acier qu'il ne puisse soupirer la voyant, à tous le moins comment la peut il desirer, sinon que là où il y auroit quelque si en grand & particulier prouffil : mais quoy! que dirés-vous, si je vous monstre que non-seulement votre ruine ne peut proufitter au Roy Très-Chrestien; mais plustôt lui porteroit dommage là où elle adviendroit, que a nul autre Roi chrestien; car pour laisser les raisons communes, que la tempeste qui tombe sur le champ de ton voisin, en attire ung autre sur le tien, que la chose te touche de bien près; quand la maison de ton voisin brusle & aultres telles communes raisons, & pour seulement alléguer celles qui proprement & particulièrement touchent à nous; c'est-à-dire à la nation Françoise, & à l'estat & au chief d'i-

celle eſtimés-vous Meſſeigneurs, que nous ignorions que depuis le commencement du monde, nulle tempeſte n'eſt tombée ſur la Germanie, que incontinent, elle ne ſoit venue juſqu'à nous. De le mémoire de nos Prédéceſſeurs, il s'en eſt trouvé, qui ayant oppreſſé, combattu, ſubjugué la France, néanmoins ayent eſté contraints de ſe abſtenir de la Germanie; mais nul ne s'eſt trouvé qui ait conquis la Germanie, qui par meſme moyen n'ait conquis auſſi la France; & pourquoi? ce n'eſt à nous de le dire pour ceſt heure, pour ne donner occaſion de penſer que envie de flater nous feiſt, ou trop exaulcer vos louanges, ou trop déprimer les noſtres. Si eſt-ce que chacun ſcait, & ſurſtout le Roy Très-Chreſtien, pour avoir uſé plus de trente ans de ſon eage en plus grande conduite des affaires que nul autre, auſſi pour l'excellent ſcavoir, qu'il ha des choſes antiques; & en quel dangiers tomberoit & lui & ſa patrie, qui lui eſt plus chere que la vie propre, là où la liberté de la Germanie, ſeroit non-ſeulement abatue: mais tant ſoit peu esbranlée.

Pieça, il sçait pour la grande intelligence qu'il ha des histoires tant Germaniques que Françoises, la provision que misrent ses Prédécesseurs lorsqu'ils dominoyent sur les deux Provinces, à ce que la Germanie peust jouir de sa liberté, & la France de ses droicts & franchises, & que non sans cause, autrefois ont iceulx ses Prédécesseurs establi certains estats sur les limites des deux Régions, & sur les rivages mesme du Rhin, & il assis personnages privilegiés, & non violables, qui tant par la majesté de l'Empire, que par la révérence & sainteté de religion, eussent à contenir chascune des deux nations, en paix & debvoir, & que par ce moyen les tinssent en seureté de part & d'autre. Que seroit-ce maintenant, si ces boulevars si bien establis, & assis pour la seureté du Royaume de France, par les Pepins, par les Loys, par les Charles, personnes qu'on peult dire miraculeuses; le Roy François à son escient venoit à les raser, ruiner & abattre, ne diriés-vous pas Seigneurs, qu'il auroit perdu le sens: mais n'ayés douc-

te, il ne le perdra point, il ne fera point ceste folie, il ne cherchera le moyen par lequel la destruction de vostre liberté soit la ruine de lui & des siens ; & à vray dire, je ne puis estimer qu'il y ait homme nommé entre les Chrestiens si malheureux, ne si abandonné de tout honneur & raison, qui voulust la destruction de vostre liberté, ne la diminution de ce sainct Empire, la grandeur duquel repose sur vous : mais si d'aventure, il y en avoit quelqu'un qui la desirast, si n'est ce François, (croyés-moy) ce n'est lui, aussi y gagneroit-il moins que nul autre. Dira quelqu'un qu'il ne suffit pas de monstrer que le Roy de France ne débvra par raison avoir mis les choses en trouble, & que passant plus avant, il faut prouver qu'il ne les y ait point mises, pour ce qu'il s'est bien aucune fois trouvé des personnes qui se soient défaictes, ne se pardonnant à soy-mesme, tant s'en falloit qu'elles pardonnassent à leurs prochains & amis : mais si ceste opinion Très-Hault Seigneurs, gaigne envers aucun de mauvais jugement, sans point de doucte nous

ſerions réduiĉts à plus dure & eſtroiĉte loy que ne voſtre bonté & équité ne peult porter, ne que entre les plaideraulx meſmes, il ait jamais eſté reçeu par obſervation ou couſtume, nous avons toujours entendu ceĉte forme eſtre gardée entre nos prédéceſſeurs, que toutes fois, & quantes que meſmes une perſonne privée a eſté appellée en jugement, de quelque rigueur de droiĉt, dont on ait uſé envers elle, ce a eſté l'accuſateur & celui qui aura chargé ceĉte perſonne de crime ou capital, ou infame de prouver le crime, au défendeur aura ſuffit de s'en deffendre; or afin donc d'enfoncer ceĉte matiere, nous ſommes par nos adverſaires taxés, & non-ſeulement taxés; mais ouvertement, vehementement, & furieuſement aſſaillis, diſans, que eſtant la République chreſtienne en repos, & comme au port de la tranquillité, nous l'ayons poulſée en la mer de guerre & ſédition; & d'avantage que nous ayons mis juſques dans les entrailles d'icelle République, la nation Turqueſque ennemie mortelle de noſtre foy. Si nous

respondons que nous ne le feismes onc : mais non-seulement pensé, si nous nions au Roy vostre ami & confédéré, estre jamais venu en la fantaisie chose qui en approchast; si nous nous présentons à soutenir & faire cognoistre le contraire : toutes fois qu'il sera mis en avant, qu'est-ce que nos adversaires nous pourront demander d'avantage : ne en quoy pourriés-vous la dessus asseoir mauvaise opinion d'ung Roy vostre allié & ami. Toutes fois nous ne vous ferons en cest endroict si ennuyeulx, que par une façon de malicieusement reculer & fuir sur la lice, nous vous amusions si longuement que nous pourrions bien faire : ayant égard aux grandes occupations que vous avez, & nous confians de votre équité & bonté, nous ne ferons difficulté de quicter pour ceste fois, l'avantage de deffendeur, afin que sur l'envie que vous aviés de cognoistre le faict, la vérité nue & simple soudainement se manifeste devant vos yeulx ; & tout ce que nous sçaurons & nous viendra en mémoire avoir esté au Roy par ses adversaires mis à sus,

le plus modestement que nous pourrons sus le champ le contredirons ; les choses que nous ne sçaurons au vray lui estre imposées ; mais seulement l'aurons entendu d'ung mur obscur & caché, nous ne travaillerons à y respondre : mais là où il se trouvera qui les veuille ou proposer ou advouer, que là dessus il nous soit donné nouvelle audience qu'en ceste si sainte & notable assemblée, & en ce conseil du monde universel, l'équité & justice y regne qui y doit regner, le vray, & entier jugement des bons esprits y ait le lieu qu'il y doit avoir, ou cas que bientost nous n'ostions de vos cœurs toutes les ténébres, qui par je ne sçais quel artifice y sont par adventure entrées, si nous ne chassons hors de la forteresse de vérité la garnison que calomnie y pourroit y avoir assise ; nous serons contents d'estre par vous tenus pour tels qu'il est raison que vous teniés les autres, s'ils refusent ce combat, & s'ils n'osent se soumettre à ce parti & esgal avantage.

Premierement donc nous disons ce crime qui est tant esventé par les

adverſaires, que deux fois le Roi Tres-Chreſtien ait eſmeu la guerre lui eſtre à tort impoſé. Car ſi pour la premierere fois eſtant aſſailli, il a prins les armes pour la défenſe de ſa patrie, & pour la ſeconder, il a eſté contrainct après les avoir laiſſées de les reprendre, il ne ſe peut pour cela appeller autheur des troubles qui ſont en la Chreſtienté, & ne faiſons point de doute que les choſes par vous bien entenduës, vous ne l'en deſchargiés aiſément.

Mais en ceſt endroict ci Meſſeigneurs il vous plaira de voſtre humanité nous excuſer ſi en rememorant les choſes que ſans trahir le debvoir de la patrie nous ne pouvons obmettre, nous touchons un peu les perſonnes, le nom deſquelles vous avez à bon droict en grande vénération, & nous meſmes leur portons révérence. Pleuſt à Dieu Ceſar ou que du commencement de la guerre qui dure encore aujourd'hui tu ne te fuſſes aller juſques là à l'amitié que tu portois au Duc de Savoye, que de prendre les armes contre le Roi ton affin; ou que apres eſtre pour ung tems miſes ſus par le

moyen de Pape Paule, l'outrageuse audace des tiens n'eust contrainct icelui Roi à les reprendre aujourd'hui; encore aujourd'hui regneroit cest foy tant de fois entre nous baillée & reçeuë, seroit ceste religion des sermens en sa vigueur, & ne seroit ce lien des cueurs rompu, avec aussi grand regret de toutes gens de bien, que avec grand mal & inconvenient de la Chrestienté. Car certes rien ne le pouvoit rompre, que la grandeur d'ung oultrage, veu qu'il estoit si ferme, & que tel & si apparent, il s'estoit déja montré à la vuë de tout le monde que tant de joye & si grandes jubilations, il avoit apporté à tous les amateurs de la république Chrestïenne. Car qui est celui, ô Cesar, à qui estant proposé ton gratieux & pacifique abordement en Languedoc, se peust garder de tresaillir de joye? & qui si au contraire lui est representée la calamité à cause du changement intervenu par le monde ne soupire, ne se trouble, ne s'ennuye? quant est à moy, toutes & quantes fois qu'il me revient en memoire, que ung si grand Roy fut veu se getter de terre

ferme en une barquette pour taller rencontrer quatre ſtades avant ſus ton armée de mèr, & que d'autre part tu fus ſoudainement apperçu ſaulter en ſa barquette, entrer ſans & ſans compaignie en une ſienne forte place, que incontinent on veit regner entre vous une fraternité, non que une amitié, qu'on n'y cogneut plus d'autre debat, ſinon à qui de gratieuſeté vaincroit ſon compaignon; & que après je viens à comparer les miſeres de ce temps avec la felicité de ceſtui-là; je ne puis grandement ne m'eſmouvoir. Car qui ne prendroit plaiſir à veoir les deux plus puiſſans Princes du monde touchés (comme il eſt croire) du ſeul eſprit de Dieu ſoudainement oublier toutes innimitiés & en la privaulté, qu'on nous veit communiquer par enſemble du bien & repos de la Chreſtienté, abominer tous mauls paſſés, & bien ominer des biens à venir? lorſque d'ung coſté ta ſœur femme très-vertueuſe quaſi proſternée aux genoux de ſon mari, toute arrouſée de larmes, que la grandeur de joye lui tiroit des yeulx, maintenant ſe congratuloit

avec son frere de sa foy ; maintenant avec son mari de son intégrité, mais avec l'ung & l'autre de leur pieté. D'autre part la seur du Roi femme ainsi que de purité de meurs comparable à ta seur, ainsi que d'excellence d'esprit surpassant toutes les autres, te honnoroit d'une façon que soudain on lui veit oublier ceste grande contention du Royaume de Navarre. Les Enfans du Roy pleiges perpétuels de la foy paternelle envers la République, maintenant te portoyent honneur comme à Empereur du monde, maintenant te reveroyent comme ung second pere. Tous ceulx qui assistions à ceste feste, nous allions estroictement ambrassans les ungs les autres ; accompaignans ceste amitié de nos Princes, & ces obseques (ainsi que nous pensions) de Mars & de Bellone parfonds souhaiz & devotes prieres. Et ne fut comme par adventure aucuns pouroient penser, ung soudain & insperé rayon d'amitié, dont les nuées aussi soudainement levées, nous ayent osté la veuë, comme soudain il estoit venu, ny ne se peult dire, que fust petite l'esperance,

dont icelle amitié nous avoit rempli, ains deux ans entiers se manifesta à tout le monde toujours de plus grande en plus grande ; & qu'ainsi soit, je croi, que nul de vous ne ignore comment depuis le département de ces Princes, ils continuerent ordinairement à s'envoyer visiter l'ung l'autre par grande honnesteté, & amitié, userent réciproquement de toute gracieuseté l'ung envers l'autre. Encore dirai-je plus (chose que toutes fois véritablement je puis dire, & non par une maniere de dire) allerent communiquant par ensemble la plupart de leurs affaires en grande familiarité, & privaulté, & pour là-dessus vous en toucher un mot en passant, plustost que pour vous raconter ce dont on voit encore le trac freschement imprimé en la mémoire des hommes : qui a jamais veu plus grande conformité de voluntés ne entre les freres, ne entre le pere & ses enfans, qu'on la veit entre eulx tout au long du voyage, que depuis l'Empereur feit tout au travers du Royaume de France; en tant que touché le Roy nous vous pouvons jurer & assurer, que des

choses qui ne touchoyent particulierement qu'à soy-mesme, oncques n'eu cela ne à l'Empereur voire jusques en auculnes prins son opinion & Conseil, en ce temps l'Empereur envoya le Marquis du Guast à Venise pour y traicter choses de très grande conséquence. Incontinent au Seigneur d'Ennebault, Lieutenant du Roy en Piedmont fut commandé de s'y trouver avec lui, & ce que le Marquis adviseroit estre bon de faire, pour le bien de la Chrestienté, lui fut ordonné de consentir, feust ou des affaires du Levant, ou de ceux mesme de deça, de maniere qu'il se pouvoit dire que la volunté du Seigneur d'Ennebault estoit réduicte à celle du Marquis, ou pour encore mieulx dire sembloit que toutes choses dépendentes du Roy fussent reduites à celles de l'Empereur. Ailleurs d'aultres choses furent dictes ou faictes, ou entamées, esquelles le Roi usa de si grande honnesteté & liberalité à bien traicter son hoste, qu'il sembloit proprement que ce ne feust plus ce François qui commandoit en France, mais que ung Cesar la maniast çà & là, ainsi

que bon luy sembloit. Je laisse les gratulations, les prieres, les solemnités, les pompes, je laisse ceste grande estude, soin & diligence dont le Roy usoit, à ce qu'il ne surveint d'aventure chose qui peust non seulement donner ennuy à cest ami, mais tant soit peu la mettre en peine. Et vrayment il advint là dessus une chose qui fut reçeue à grand joye de chascun, c'est que comme entre les spectacles qui se y faisoient, il y en eust un qui par faulte du Maistre fut assez mal réussi, de maniere qu'on disoit que l'Empereur s'en estoit trouvé un peu troublé. La chose veint à une belle & mémorable contention entre ces deux Princes, pour ce que le Roy griesvement esmeu de la nouvelle de ce trouble, vouloit faire mourir le poure ouvrier; l'Empereur debattoit au contraire; & cependant pour oster ce différent se faisoyent des allées & venues de l'ung à l'autre; à cause qu'envers l'ung avoit gaigné un couroux procédant de devoir & amitié; envers l'autre vouloit regner humanité accompagnée de misericorde; & par ce moyen estoit venue en dispute une

chose, qui depuis l'entrée de l'Empereur dedans le Royaulme, ne de les confins d'Espagne n'y avoit esté veue ; c'est que la délivrance des criminels, la souveraineté feust entre eulx contentieuse. Mais quelcun me dira que c'estoit une belle simulation d'amitié par dehors, & que par dedans ne laissoit que d'y estre l'inimitié caché. Certes Messeigneurs non estoit, & ainsi Dieu me veuille aider, que ce visage ouvert, cette gracieuse parole, cette joyeuse contenance, qui se veoit en chascun d'eulx, je sçais certainement que de mesme elle estoit au cueur, & au fond de l'estomac de l'ung, & croi fermement qu'aussi estoit elle en l'autre. D'où donc est venu ce que nous voyons maintenant ? Je vous y respondrai franchement, & ne m'en retirera le respect du lieu que je tiens avec ces miens Collegues personnages excellens, que je ne die ma fantasie. Je croi certes très-sages Seigneurs, que Dieu tout puissant à la fin ennuyé de tant de péchés esquels il nous veoit abismés, & las de nostre perpetuelle impieté envers lui, a permis que gens seditieux &

désirans les novités, ayent osé entreprendre une telle & si grande meschanceté, qu'elle allumast le cueur de l'ung à ressentiment; & celuï de l'autre à couroux, dont & par leur dissention, nous miserables fussions deboutés de l'estable, & certaine forteresse de corps, & commune tranquilité en laquelle nous estions. Ceste tienne vertu & moderation Cesar, par plusieurs fois preschée & de nous aultrefois apperçeue; Ceste sincérité à nul incogneue ou cueur du Roy Très-Chrestien, & ceste si grande intégrité ne souffre que autre jugement nous assayons de l'ung & l'autre. Mais pour finallement retourner à nostre propos & afin de respondre sommairement (& neanmoins par le menu, selon qu'avons promis,) aux calomnies ou autres accusations de nos adversaires, nous ne voyons que puissions guere adjouster, en ce que touche les premiers commencemens de ceste guerre, à ce que quelquefois en la Diette de Ratisbonne, & depuis en ce lieu du Spire vous en a esté dit par les Ambassadeurs du Roy. Car j'entends qu'ils vous ont recité, com-

ment après que ledict Seigneur eust souvent envoyé vers le Duc de Savoye demander satisfaction des heritages qu'il lui occupoit, & que dix ans durant n'eust obmis une seule chose pour l'en presser sans que jamais y eust peu rien gaigner, après que oultre cela icelui Duc l'eut sans aucun deffi traicté hostilement, & insidieusement faict deffaire une compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances; après que çà & là il eust faict par despris arracher les armes de France des lieux où ses prédécesseurs n'eussent seulement osé toucher, vous avés entendu comment à la fin il fut contrainct de venir à la voye des armes, toutesfois qu'il se y gouverna de telle sorte que jamais n'offensa personne que le seul Duc de Savoye; non pas l'Empereur mesme, combien que ses Capitaines, & entre aultres Anthoine de Lesve son Lieutenant Général en le Duché de Milan favorisassent icelui Duc à la descouverte, & non-seulement le favorisassent, mais le voyant assez de soy-mesme obstiné à ne se condescendre à la raison, encore le y rendissent davantage par promesses,

promesses, par aide, par secours de gens, d'argent, de credit, & de toutes autres choses. Vous avez aussi entendu quelle fut la modestie du Roy de ne vouloir jamais rien attenter sur l'estat de Milan, combien qu'il lui appartinst; & qu'il eust plus beau y entrer que jamais, ains qu'il s'en abstint comme de chose sacrée; mais feist plus, car pour se reconcilier avec l'Empereur (si d'adventure il y eust eu lors quelque chose à racointer) il employa nonseulement ses Embassadeurs, mais tres excellent Seigneur le Cardinal de Lorraine envoya exprès pour cela, & non seulement luy, mais le Pape mesme ne voulant obmettre une seule chose qui appartinst à la voye de reconciliation, & au droict d'amitié. Mais il vous peult aussi souvenir comme au milieu de toutes ces entrefaictes, soudainement l'Empereur veint assaillir le Roy par mer & par terre, en quatre endroits, mais principalement en deux, avec deux armées les plus grosses de mémoire d'homme, & comment il surprint le Roy de telle façon, que peu fallut qu'il ne le ruast par terre devant qu'il eust

loisir de penser à soy, de dresser ses armées, de fortifier & munir ses places, & de mettre ses forces ensemble. Pour autant donc que tout cela vous est si notoire que rien plus, car en partie vous l'avez veu & en partie (comme j'ai dit) entendu, je me deporterai de vous en faire aultre redicte. Attendu mesmement que ceulx qui sont les plus aspres en la defension de nos ennemis ne imputent point au Roi le commencement de icelle guerre, & leur suffit maintenant de lui mettre à sus pour ung aultre chef d'accusation, qu'il ait rallumé les flambeaux de discorde desja estains, rompant les tresves qu'il avoit faictes avec l'Empereur. En laquelle dispute & contention, si j'avoye, Messeigneurs, à débattre d'une façon ordinaire & accoustumée, certes plus volontiers je mettroys toute l'importance de l'affaire au hazard du combat. Mais nous ayant celui pour qui nous parlons baillé cette loy que nous n'ayans à rompre la fureur des ennemis par autre chose que par modestie, & ne nous ayant permis de seulement user de paroles tant soit peu aspres & pic-

quantes ; quel coup de congnée! pensez vous, Messeigneurs, qu'il ait donnée à la défension qu'il a entreprise envers vous ? Car nous faisant ceste défense, qui se peut-il dire avoir faict aultre chose que en nous jettant dedans le camp pour lui, il nous ait arraché des poings les armes dont nous avions à le deffendre. Sans point de doubte s'il ne l'eust faict, c'est-à-dire, s'il eust esté content que nous eussions lancé dars & armes contre l'ennemy de toutes nos forces, ou bien celles qu'on nous jette, qu'il nous eust permis de les leur rejecter au visage: Dieu immortel quelle force & abondance d'oraison nous eust administrée, l'accusation de l'ennemy ? quelle poincte de paroles pour le transpercer nous eussent ses propres calomnies données : mais puisque ainsi lui a pleu, nous avons pour lui obeir teu & retenu plusieurs choses quasi nécessaires à la confutation des calomnies : toutesfois ainsi retenus, comme une espée remise au fourreau, laquelle nous aurions desgainée là, & quand il nous seroit cy-après commandé de ce faire, ou que l'importunité de nos ennemis

(ce que je ne desire) nous y contraindroit. Cependant nous en mettrons en avant, chose qui ne soit si notoire, & si cogneue de chascun, que les personnages que vous revérez n'auront occasion de soudainement s'en alterer. Car seulement nous maintiendrons en ce d'accusation que quiconques ont été ceulx qui (comme nous avons dict cy-devant) par leur extrême meschanceté, & par la grandeur de leur oultrage, ont contrainct le Roy à reprendre les armes, plustost leur doit être imputée la rupture des tresves que au Roy. Car qu'eust faict un si noble Prince oyant ses Embassadeurs gens de telle qualité, & tenans tel rang auprès de sa personne, passans par terre de amis avoir cruellement contre le droict des gens estre meurtris? ne s'en fust-il point courroucé? ne s'en fust-il point vengé? n'en n'eust-il cherché la raison par tous moyens qu'il eust peu la chercher? ou si plustost il debvoit non seulement demeurer au hazard de perdre son honneur, mais véritablement le laisser à jamais perdu & abysmé? Qui est la Nation en ce monde qui

n'ait toujours vengé l'injure (non que la mort) de ses Embassadeurs, comme elle auroit faict de peres ou d'enfans? certes il n'y en a nulles. Mais on dit qu'il s'en trouva aucuns qui disent que le Roy y debvoit proceder plus religieusement, & par plus de cérimonie, voire jusques à debvoir oublier ceste injure, & la donner à la République Chrestienne. Pensez, Messeigneurs, que là ou icelle République ellemesme parleroit, elle commanderoit à ung Roy de telle excellence entre les aultres, à un Prince de telle réputation endurer une honte perpétuelle, & telle honte, que là où le moindre de toute vostre noblesse l'auroit endurée, jamais ne seroit reçeu à avoir une simple paye soubs vos Enseignes. Voluntiers que icelle République seroit bien aise de veoir par ceste patience équipolente à ung taisible consentement introduire une coustume entre les Chrestiens, portant qu'en l'estat de celui où se trouveront des Embassadeurs, il lui sera licite de dresser une embuche, de les faire tuer & saccager en plein jour à la veuë d'un chascun, & com-

me sur l'eschaffaut de tout le monde, & après leur mort il ne sera permis au Prince, à la honte & vitupere duquel aura esté faict sacrifice de ce sang, d'ouvrir les oreilles aux haults cris de leurs miserables veusves, aux esclatemens de leurs petits enfans, & à la pitoyable voix & plaincte du sang innocent respandu. Estimez-vous, Très-Nobles Seigneurs, que le propre Chef d'icelle Républiblique Jesus-Christ ait laissé aux hommes ceste loy ou ceste ordonnance. Trois ans auparavant de ce meurtre, Francisque-Sforce usurpateur de Milan ou pays mesme, quasi de mesme exemple, avoit faict de nuict prendre au lict Marveille Embassadeur de ce mesme Roy; lequel Marveille tout le jour ne bougeoit d'autour de lui, l'avoit faict tuer ladicte nuit, & le lendemain (en vitupere du Roy) jecter son corps en plein marché. Nul Roy Chrestien, nul Prince, nul personnage de qualité en avoit oui parler, qui (entendant bien que le cas advenant, cela lui pouvoit en pareil cas toucher) ne feust d'opinion que de ce cruel & incredibile cas ne feust faict un

exemplaire vindicte, & qui ne exhortast le Roy à ce faire, fors l'Empereur, soubs la protection duquel estoit Sforce, & à qui icelui Empereur avoit nouvellement donné sa niepce en mariage. Cest Empereur donc voyant le Roy griesvement esmeu de ceste injure, commença à l'importuner par prieres, par remonstrance, par mille moyens (mettant par tout en avant l'intérêt de la République à ce qu'il remist la vindicte & punition de ce faict jusques à son retour d'Affrique où il dressoit lors son entreprinse, & lui en feit si grande instance qu'il l'obtinst. Car que n'eust Cesar obtenu d'ung Roy Très-Chrestien son ami, le conjurant au nom d'amitié & de Chrestienté? ou pour mieulx dire que n'a il jamais obtenu de lui de ce qu'il lui a demandé dès le premier berceau, & de leur aage, & de leur amitié? Or cependant meurt cest usurpateur, & meurt avec nostre grand regret, nous laissant par sa mort sans avoir sur qui nous venger; mais avec grand prouffit de l'Empereur, qui par sa mort acheva de se impatroniser de l'Estat de Milan. Qui est-ce, très-prudens Sei-

gneurs, qui ne confessera que si ceste vengeance eust esté aussi vivement exécutée, que raisonnablement commencée (car desja le Roi dressoit son entreprinse quand il fust arresté & retenu par ces pieges de prieres & d'amitié) qui est-ce, dis-je, qui ne confessera que ce dernier meurtre d'Embassadeurs, qui aujourd'hui est cause de tant de maulx n'étoit (là où la vindicte eust esté faicte pour venir après l'aultre? car sans faulte le premier a dressé l'eschelle au second, & à meschantes & scelerées personnes a donné l'audace & l'invention d'en entreprendre (comme par une semence) de semblables; & plus encore estoit pour en donner, si le Roi ne se feust persuadé à venger ce dernier. Mais on dit que premierement de venir à le venger, il debvoit en demander la raison, & que la derniere chose qu'il debvoit faire, c'estoit de prendre les armes. Quoi! ne la demanda il point? n'en feit il point d'instance? témoigner en peult ceste propre Germanie, en laquelle estant pour lors Cesar, le Roy eut pour ung temps opinion que tant pour les promesses qu'il en faisoit que pour le res-

peſt du vray naturel du pays où il eſtoit, & pour la révérence du lieu, il ſe laiſſeroit conduire à en faire la raiſon; & par adventure le ſe feuſt-il laiſſer perſuader, ſinon que au partir de là il entra en Italie, pays aſſez garni de varietés d'eſprits; joinct que en icelui plus y avoyent d'auctorité que nuls aultres, ceulx qu'on tenoit pour participans du crime. Depuis donc que Ceſar fut entré en Italie eſtimés-vous que le Roy s'endormiſt à ceſte pourſuitte, & que toujours il n'en demandaſt raiſon; ſans faulte il ne s'y endormit point, il la continua, il y perſevera, il la poulſa, & jamais ne ceſſa toujours priant, remontrant, preſſant, tendant partout moyen à ceſte fin, maintenant y employant ſes Embaſſadeurs, maintenant les amis communs de l'ung & de l'aultre; maintenant par eulx faiſant remonſtrer le trouble, l'inconvenient, la conſéquence qui en adviendroit, là où la ſatisfaction ne s'en feroit; brief n'y obmectant aucune choſe, juſques à s'en addreſſer à Pape Paulſe pour avoir eſté aucteur de la mutuelle reconciliation, & avoir introduict les treſves, par conſequent touchant

à lui qu'elles ne fussent point rompues, Que diriez vous que incontinent que le Roy feut adverti que lesdicts Pape & Empereur se debvoient voir à Luques, il leur envoya dire par mots exprès, que si dedans un brief terme il ne lui estoit satisfaict du meurtre de ses Embassadeurs, & de la violation du droict des gens, il tiendroit icelui terme expiré, les tresves pour enfrainctes. Estoit-ce insidier à son ami, estoit-ce vouloir surprendre ung grand Prince son allié avant qu'il eust loisir de y penser? Je vous supplie, Très-Haults Seigneurs, pensez ung peu en vous-mesmes, & vous mettez devant les yeulx, si c'eust esté la fantasie, & la déliberation du Roy de prendre l'Empereur au pied levé, de le mettre à l'improviste ou fiste, avant qu'il y peust penser (ainsi qu'aulcuns disent que c'estoit) quand le pouvoit-il mieulx faire, que quand il se veit passer en Affrique, avec tel danger de sa vie & des biens que quelquefois en France, en Italie, en ceste mesme Germanie, la plusspart du monde le tenoit ou pour ruiné, ou pour avoir enduré naufrage (comme de-

faict il avoit enduré) ou encores pour passé de ce monde, lorsque à Naples, à Milan, à Gennes par toutes les Eglises se faisoyent prieres pour sa vie, (si d'adventure il estoit encore envie) que sur les murailles des villes, aux portes, aux boulevars à grand peine se trouvoit-il gens qui fussent pour se monstrer là où quelque entreprinse se feust faicte, & encore en plusieurs y en avoit qui se présentoyent au Roy & le demandoyent, sans point de doubte là où il eust voulu oublier sa foy & son honneur, il eust eu quelque peu meilleur marché de son Ennemi, ou à la reconqueste de ses biens, ou à la vindicte des oultrages qu'il n'a eu depuis ce temps qu'il avoit signifié pour le but & pour la rompture des tresves; & entendoit très-bien qu'autant il eust lors trouvé d'avancement en ses affaires, qu'il estoit pour après y trouver reculement. Et pour conclure en ung mot autant que le Roy ouit dire que l'Empereur estoit absent & empesché pour la République Chrestienne, & autant qu'il eust tant soit peu d'esperance, que sans rien innover, il lui deust estre satisfaict de ses injures; il s'est

tenu coy, n'a rien innové de soy-mesme, ny ne a souffert, que aucuns des siens émeust rien. Combien qu'il feust prest, & équippé d'hommes d'armes, d'artillerie, d'argent, & qu'il veist son ennemi non-seulement peu pourvu, mais par adventure mal garni de toutes choses. Ce qui estant vray (comme sans difficulté il est ainsi que clerement vous avons monstré) je ne vois pas que nos adversaires seussent plus que dire : sinon qu'ils vont toujours crians (comme desja nous avons touché) que nous ayons appellé les Turs. Surquoi, s'il vous plaist aussi gracieusement nous ouir, qu'il nous semble que l'avez faict jusqu'à ceste heure ; nous vous asseurons bien, très-bons & très vertueux Seigneurs, que facilement nous vous rendrons capables de nostre innocence : & si ne vous desplierons, mettrons en avant chose ne legere ne controuvée, ne qui soit hors de nostre propos.

En ce faict don que le plus succinctement nous traiterons que faire ce pourra, nous voyons qu'on nous met deux choses à sus. L'une que nous avons faict ligue avec Solyman, l'au

tre que nous l'avons appellé à nous, & envoyé ſus la Germanie & ſus la Hongrie. Quant à la ligue nous avons beau ſi nous voulons, nous deffendre du commun droict & de l'uſage reçeu par tout le monde dès le temps du pere Abraham premier auцteur de la ſemence Chreſtienne ; & ſans lui encore ne nous defauldroit l'auctorité de David, de Salomon, de Phinees, & de Tobie, des Machabées, tous leſquels n'ont abhorré ne le commerce des Gentils en leur faict privé, ne leur communication au faict de la guerre, meſme quand ils l'ont eue contre les fidelles. Je laiſſe à mon eſcient derriere les exemples d'aulcun Chreſtiens, de peur que ſoudain on me mette au nez quelles ne ſont autentiques. Si me ſeroit-il toutesfois bien permis à mon advis de vous mettre en avant des exemples des Ennemis procédans de la propre maiſon de nos adverſaires ; dont par raiſon ne debvroyent eſtre marris. L'Empereur Frederic ſecond de ce nom ne fut-il rapporté ſur les eſpaules des Sarraſins en Italie, d'où l'auctorité des Papes l'avoit déchaſſé, ne feit-il pas à Nu-

cere une grande Colonie de Sarrasins qu'il y avoit faict venir pour à leur aide & moyennant leurs forces tenir en subjection ses voysins, & par leur crainte garder en l'obéissance de l'Empire ceulx qui voudroyent se rebeller? Mais n'allons point si loing: par l'opinion de ceulx qui ont reputation entre les Docteurs de Droict Canon (que vous tenés à mon advis pous chose autentique) n'est-il permis à ung homme par force mis hors de ses biens de y rentrer, voire à l'aide des Mecreans, là où tous autres moyens lui defauldroient, ce que toutesfois nous n'alléguons pour affaire que nous ayons de nous aider de ceste raison ne que nous confessions avoir faict chose en cest endroict, pour la justification de laquelle il nous faille couvrir d'auctorité ou d'exemple: mais au contraire, afin que vous entendiés combien il s'en fault que nous le veuillons confesser ou advouer, nous vous déclarons & disons ouvertement que François Roy des François n'a jamais avec Solyman traicté autre chose, qu'une tresve marchande pour le comerce, & pour le repos commun

de ses Subjects, comme vous voyés qu'on faict en semblable les Venitiens, les Poulnques & d'aultres Princes Chrestiens, & que d'aultres eussent bien voulu faire, & en ont faict grande instance; mais n'y ont sçeut parvenir; & ne pouvons imaginer, ce que c'est que vous ou aultres trouvés en ceci digne de si grande reprehension, si ce que nous avons faict a esté l'exemple de ceulx que vous estimés avoir bien faict; si en le faisant nous n'avons faict mal, ne deplaisir à personne, mais à aucuns bien & plaisir; par la confession mesme de nos adversaires voire à leur requeste si nous ne l'avons faict clandestinement, mais ouvertement & à la veuë de tout le monde, si ce n'a esté à nostre requeste; mais estans plusieurs fois requis de ce faire, & comme tantôt nous dirons par adventure contrains: si nul Prince ne Potentat Chrestien ne l'a blasmé, ou se y est opposé. Combien que avant la main ils en feussent advertis; mais si au contraire tous l'ont trouvé bon, & qui plus est plusieurs nous ont persuadé de ce faire. Je ne dis pas Seigneurs, qu'il ne peut bien estre que de ce qui a

esté faict en ceste matiere, le tout ne fust venu à la connoissance de chascun de vous, car vous en avés esté empeschés. Et pour ce s'il y en a en ceste compagnie, qui ou à cause des empeschemens n'ait le tout bien entendu; ou d'autres qui l'ayent quelquefois entendu, mais qui bien encore en voulussent estre refreschis; faictes de grace que la mémoire des choses passées se représente un peu devant vos yeulx, vous y gaignerés ce point que par-là vous cognoistrés la différence qu'il y a entre faulse & vraye accusation, & nous ung aultre, c'est que par ce moyen nous ne serons si souvent en peine de à toute heure vous faire nos excuses; car il nous semble, Seigneurs estre bien nécessaire que vous entendiés qu'en tout c'est affaire du Turc jamais le Roy n'a entreprins, faict, ou traicté choses quelconques que devant l'entreprendre, faire, ou traicter souvent, il n'en ait adverti les Estats de l'Empire, ou qu'il n'en ait privéement en général & particulier faict entendre sa conception aux Princes & Seigneurs, d'icelui, toutesfois

& quantes que ses Embassadeurs ont peu avoir leur accès envers eulx, & encore aujourd'hui se trouveront enestre parmi ceste Germanie (combien que tant qu'on a peu on les a recelés) plusieurs exemplaires de ses lettres addressantes aux propres Estats dudict Saint Empire, là où en aulcunes, ledict Seigneur declare comment Solyman lui offroit la ligue & amitié & secours, & l'offroit de soy-mesme; combien que du semblable il fut requis & à grande instance recherché par aulcuns aultres qui lui proposoyent de hauts & grands partis, voire jusques à lui présenter la foy & hommage. Voilà ce que contenoyent les premieres lettres de Solyman. Depuis on envoya d'aultres & encore les réitera, & toujours avec offres de plus grans en plus grans. Tant qu'à la parfin, il en veint jusques à demander une résolution, par laquelle le Roi lui tranchast le mot, s'il les vouloit accepter ou refuser, le sommant de se déclarer ou ami paisible ou descouvert ennemi. Car aultre parti que à l'ung de ces deulx n'estoit déliberé se résouldre. Se trouvant le Roy en ceste

perplexité, & force de venir à quelque parti, pour estre si mal asseuré de ses voisins qu'il estoit ; s'il ne voulut-il jamais en ouvrir la bouche, que premierement, (ainsi qu'encore se peult veoir par plusieurs exemplaires) il ne vous envoyast demander si vouldriés entendre à faire par ensemble tresves communes avec cest ennemi, qui vous regardoit de si près ; je dis tresves marchandes à vous honnorables, & non moins proufitables pour la conservation de vostre estat, de vostre repos & de vostre grandeur ; car à aultre parti que à celui des tresves ne voulut-il jamais entendre. Voilà Messeigneurs, ce que le Roi Très-Chrestien vous a toujours faict entendre ; & finalement après vous avoir souvent réiteré tout ce que dessus, encore vous envoyat-il aultres lettres, vous faisant sçavoir que quant à lui il estoit contraint d'entrer à tout le moins en ces tresves. Aultrement que tout ce qui est de ses pays de Provence & de Languedoc, assis sur la marine, qui est fort grand & riche pays, demeuroit d'une part à la misericorde d'ung ennemi trop puissant pour lui sus la

mer, & de l'aultre au danger d'ung voisin qui lui estoit trop mal asseuré ami ; mais que là où vous voudriés entrer en ces mesmes tresves, & aux mesmes honnestes & raisonnables conditions, que dessus encore trouveroit-il moyen que feriés reçeus à y entrer : & voilà, Messeigneurs, la vraye façon qu'il a tenuë en toute ceste matiere. Estoit-ce (Dieu immortel) solliciter le Turc contre vous, & l'attirer sur vos espaules ? Estoit-ce marchander avec Solyman de la ruine & destruction de la Chrestienté ? Je invoque ici & appelle à tesmoings vos consciences & sains jugemens, très-haults Seigneurs & Princes de ce Saint Empire, à ce qu'il vous plaise dire franchement s'il y a dequoi prendre ung tant soit petit soubçon de mal contre le Roy Très-Chrestien ; veu qu'il a faict ce que estoit contrainct de faire tout homme regardant à la seureté de ses subjects & si n'a rien obmis de tout ce qui se pouvoit faire pour le repos de ses confédérés. Et après je vous prie remettre ung peu en vostre mémoire ce que a engendré tous les mauls & troubles où nous sommes aujourd'hui pour cest affaire du Turc.

Vous sçavez comment ceste si piteuse & si lamentable querelle du Royaulme de Hongrie a du commencement attiré Solyman en icelle Hongrie & après jusques en Germanie, & pleust à Dieu que aussi grand eust esté le credit du Roi envers l'une des parties pour la pacification de ceste querelle qu'il y avoit apparence qu'il eust envers l'aultre. Car s'il y en a qui encore veuillent nier combien il s'employa pour la appaiser & combien y traveilla, & s'ils ne veulent s'enrapporter aux lettres & seings, dont encore s'en pourroit monstrer; s'ils refusent d'adjouster foi aux Embassadeurs, qui pour cest effect ont souvent estés envoyés d'une part & d'autre, s'il faudra il pour le moins qu'ils en croyent des Princes voire des Rois qui en peuvent bien tesmoigner. Car combien que tant se y trouvassent d'empeschemens que chascun sçait, & que cest appoinctement fust de si difficile conduicte que le Roi ne feit pas bien ce qu'il prétendoit si n'en voulut-il jamais perdre l'espérance, ne laisser à en faire poursuitte nonseulement du tems que la guerre se y attacha, mais toujours

depuis autant que peult durer le moyen qu'il avoit avec leRoi Jehan, c'est-à-dire jusques à ce que tout fust rompu ; tendant ledict principalement à ce que ce Roi ne se jettast au parti de Solyman, ou il monstroit avoir quelque fantasie, & jamais ne cessant de l'exhorter, requerir, prier, remonstrer, brief de faire tout ce dont il pouvoit s'adviser pour l'en retirer, & de faict souvent il l'en retira tant par les moyens que particulierement il y avoit que à l'aide du Pape Clement que aussi à celle du Roi d'Angleterre qui le accompaignoit en ceste honneste volunté, & se y employoit fort voluntiers, de maniere que jamais ledict Roi Jehan se laissa aller jusques à tant que la nécessité (à laquelle l'on dict que mesme les Dieux immortels ne peuvent résister) contraignit le pouvre & calamiteux Roi de chercher le dernier remede, lequel comme vous avez veu il cherchea, de maniere qu'en partie sans le sceu du Roi Très-Chrestien, en partie contre sa volunté, il appella Solyman à son aide. De ce que s'en est suivi vivant encore icelui Roi Jehan, & aussi de-

puis sa mort son orphelin pour ce qu'il ne pouvoit encore parler, demandant par la voix de ses tuteurs d'estre maintenu en la possession du Royaulme (aussi voluntiers nous en faisons que de toutes autres choses semblables nous vouldrions nous taire, s'il nous estoit licite de ce faire.) Mais il y en a une que sans trop griefvement faillir nous ne pouvons taire, pour que c'est chose en laquelle l'on nous reprend de mensonge, c'est que Solyman a toujours dit que de ce qu'il retourna une autre fois assaillir la Hongrie, & qu'il traveilla la Germanie, le seul oultrage qu'il avoit receu au voyage de Tunis en a esté cause. Pour autant qu'il dit ses ennemis avoir entreprins icelui voyage contre le serment & promesses, es qu'ils lui avoient faictes; s'il est vrai ou non, c'est à lui de respondre, mais bien est-il certain & notoire qu'il l'a ainsi par lettres espandu par tout le monde; & quand il est advenu que les Embassadeurs du Roy Trés-Chrestien ont par tout moyen (pour le debvoir qu'ils avoient à la Chrestienté essayé à le divertir de l'assaillir toujours les a payés de ce voyage

de Tunis, disant s'en sentir si oultragé, que son honneur sauve, il ne le pouvoit dissimuler. Veu que ledict voyage n'avoit été entreprins pour accroistre nostre religion, ne pour zele d'icelle, mais seulement (comme il disoit) pour lui faire honte. Toutefois vous ne prendrés, s'il vous plaist, ce que nous en disons, comme si nous voulussions par là blasmer ou ceste guerre là, ou aultre faicte ou entreprinse pour la gloire & honneur de la Chrestienté; car si le Roi François eust eu volunté de la blasmer; il n'eust à Cesar (au tems qu'il la dressoit & qu'il lui demandoit secours) contre le Turc offert cinquante mille hommes de pied, dont la plus grand part fust de vostre nation, six mille chevaux, & grand nombre d'artillerie, pour l'accompaigner en ses entreprinses, comme veritablement dès lors liberalement il lui offrit. Et l'an d'après moy estant à Rome au Saint Consistoire Papal, non une fois, mais plusieurs de rechef au nom dudict Seigneur je l'offris & l'asseurai; & ne se fault esbahir si lors sur les esmotions qui se présentoyent telles & si grandes, le

Roy lui feit ces offres, veu que souvent auparavant (il n'en estant encor si grand besoing il les avoit faictes tant en son nom particulier qu'en compagnie du Roy d'Angleterre, qui gaillardement de cueur se jettoit à la mesme entreprinse. Jusques-là donc vous ne voyés point que le Roy ait attiré Solyman en la Germanie, ne que à sa semonte ledict Solyman ait espandu sa credulité jusques dedans les entrailles de vous & de la République. Reste maintenant à veoir du temps subsequent; à quoy nous vous suplions très-sages Seigneurs que vous veuillés jecter attentivement vos esprits, afin que vous puissiés clerement, exactement, & à la vérité cognoistre comment le tout est passé. Outre les aultres voyages de Hongrie Solyman en a faict un cest esté dernier. Des aultres nous vous avons monstré qu'ils ne nous touchent en rien, nous disons qu'aussi peu y a-t-il de raison de nous imputer cestui-ci, car si l'on veut dire que Rincon avoit esté despêché en Levant pour Dresser, ledict voyage, toutesfois il ne le dressa point; mais s'il n'eust esté

tué

tué en chemin il l'eust dressé. Qui est-ce qui le peult deviner ? que dirés-vous, si nous disons & le disons veritablement ; & maintenant en ceste compagnie estre chose très-veritable, que ledict Rincon avoit charge de le rompre, & d'employer toute la faveur du Roy & sienne pour empescher que le Turc n'entreprind guerre ne en Hongrie, ne en Germanie, ne en aultre endroit de la Chrestienté, & de lui persuader là où il feroit si echauffé du desir des armes, qu'il les convertist en quelque autre endroit. Me reprennent ici nos adversaires, si je mens, il leur sera bien aisé ; car certes je n'estime que quand les meurtriers leur apporterent nouvelles qu'ils avoyent tué les Embassadeurs du Roy, ils ayent été si négligens qu'ils ne leur ayent par mesme voye apporté les memoires & instructions que iceulx Embassadeurs avoyent prinses du Roy & emportées sur eulx, & sans doubte tous les témoings que nous avons eus jusques ici de la mort des poures gens (dont nous avons eu plusieurs) ceulx ont mesme toujours déposé qu'on

avoit prins leurs lettres, & là où nous n'eneussions témoignage, pensés toutesfois, qu'il seroit bien à croire, que après les avoir dépouillés de leurs habillemens, de leurs chesnes, de leurs anneaulx, & finablement de leur propres armes, ils fussent si gratieulx & si honteulx, que n'estant pressés de personne, ils n'eussent osé toucher aux lettres, aux mémoires, & instructions, qui estoit la chose du monde à quoy plus ils tendoyent, & que plus ils chercheoyent. En quoy je ne puis assez m'e sbahir, je ne sçais si je dois dire de la malveillance où bien de la perfidie de ces gens-là, lesquels sçachant les choses estre comme je les ai dictes, & ayant le tout devers eulx, qu'ils ne les confessent, & qu'ils ne produisent les lettres, sans laisser par faulte de ce si longuement ces Princes demourer en mauvaise opiniong d'ung Roy leur parent & allié; & vous mesmes ou aucuns de vous vivre par adventure en ceste mesme erreur. Mais quelqu'un là-dessus nous mettra en avant que Paulin serviteur du Roy, qui succéda à Rincon en ceste Embassade a esté veu

avec Barberousse Chef dessus la mer de l'armée Turquesque, & que delà naist un grand soubson que le Roy soit cause de la venuë dudict Barberousse. Quant à Paulin nous y répondrons tantôt : quant à l'armée de mer de Barberousse, il y a ung poinct qui facilement doist effacer de vos cueurs tout soubson ; vous sçavez à mon advis, avec quelle armée l'an passé nous entrasmes au pays de Roussillon sur la mer d'Espaigne, & comment icelle armée assiégea Perpignan. Item vous sçavez, & chascun le confesse, que ce qui fut cause dont ladite armée se retira sans venir à bout de son entreprinse, ce fut l'armée de mer que l'Empereur y avoit, à laquelle sans point de doubte la nostre estoit obligée de caler voile en ceste mer. Si le Roy avoit pensé à faire venir Barberousse ; s'il avoit entreprins de l'appeller ; quant jamais le debvoit-il appeller qu'en ce temps-là qui lui estoit si nécessaire, & que l'y appellant, il pouvoit oster la possession de la mer à son Ennemi. Toutesfois on veoit qu'il ne le feit point. Quelqu'un dira qu'il ne s'en

ſuit pas qu'il ne l'appellaſt ; mais qu'il ne peult l'avoir pour ceſte année là ; quelle mocquerie ſeroit-ce de dire cela ? car ſi le Roy l'attendoit à l'année d'après (choſe que s'il l'appelloit il falloit qu'il ſeuſt) ne penſés vous point qu'il euſt différé ſon entreprinſe de Rouſſillon juſques à ceſte même année ? Toutesfois il ne la y remiſt point, il n'attendit point l'armée Turqueſque ; & depuis quand il a eſté dit qu'elle venoit il n'a faict nul appareil par terre (ce qui lui eſtoit aiſé à faire) pour joindre ſes forces à ladicte armée. Il s'en ſuit donc qu'il ne l'a point appellée comme nous aſſeurons. Et afin que chaſcun en ceſte compagnie l'entende, nous le diſons hault & cler qu'il ne l'a point appellée. Or venons après à Paulin. Nous confeſſons qu'il a ſuccédé à Rincon ; nous confeſſons qu'il a eſté en l'armée de Barberouſſe, & qu'il le a accompagné, voire depuis le détroict de Conſtantinople juſques en nos mers : que vous dirai-je d'avantage ? encore vous confeſſerons nous ſi vous voulés, qu'il ait communiqué de aulcunes choſes

avec lui, mais de choses très-bonnes, & très-sainctes ; & voici comment le tout alla. Après la mort de Rincon le Roy ne voulut perdre la coustume de tenir ung Embassadeur près du Turc à l'exemple des autres grands Princes, & mesme de vos Cesars, & il y envoya Paulin, non toutesfois, sitôt qu'il eust esté besoin, mais il différa de le faire passer jusqu'à ce qu'il eust trouvé moyen de divertir ceste soif insatiable de sang d'Embassadeurs, & de sauver ledict Paulin des Glaives encore escumans d'icelui sang nouvellement espandu. Et pleust à Dieu que plustost cette despesche de Paulin se feust faicte, son retardement n'eust apporté le dommage à la Chrestienté qu'il a apporté ! car cependant n'y eut personne autour de Solyman pour dextrement le retirer de ses entreprinses sur la Chrestienté, comme nous avons dit que Rincon debvoit faire, ne pareillement nul se meit en peine d'appaiser le cueur de ce Prince enflammé d'ire, de ce qu'on avoit tué les Embassadeurs qui alloient devers lui. Paulin donc estant arrivé, & voyant quelque

temps après, qu'il n'y avoit gueres que faire, pour autant que le commerce que nous avons en Egypte & en Sirie, nous auroit cependant esté rompu par l'Empereur, qui tenoit les mers de Gênes, de Sardaigne & de Sicile, entendant donc ledict Paulin, que la guerre estoit par deça ouverte par mer & par terre, que Barberousse dressoit un équipage de mer, pour venir courre sus à l'Empereur, il eut à grand bénéfice se pouvoir jecter en ceste armée pour son retour, & de faict se y jetta, & ne perdit Barberousse d'ung pas jusqu'à ce qu'il arriva à Marseille. Je crois, Messeigneurs, qu'en cela n'y a homme de bien qui l'en voulust reprendre : mais au contraire bien y avoit-il de quoy le louer, de ce que par tout là où navigea Barberousse, il feit tant par son industrie, & suivant le commandement qui lui en avoit été faict, que le bruit veint par deça du voyage du dict Barberousse, que par tous les ports & terres où il toucha, jamais n'en dommagea personne, fors seulement son ennemi : mais pour ce

que là-dessus ces gens ici triomphent tant de nous pour ce siége de Nice, qui tost après surveint; je vous prie, escoutés d'où la chose procéda; car je n'y inventerai rien, ce faict est trop recemment advenu, & la mémoire de ce que nous en dirons est encore présente. Barberousse soudain qu'il fust entré en la mer Ligustique, n'eut rien tant en recommandation que de vouloir deffaire André Dorie, tant pour le veoir chef de l'armée Impériale, que pour avoir ancienne contention avec lui de la gloire ou maistrise de la mer, à cause de quoi il se meit incontinent à détraquer par toutes voyes cest homme : mais quand il voit ne le pouvoir a conseveoir, va dire qu'il a quelque moyen de prendre Nice, qui est une forteresse, comme chacun sçait, fort à propos pour commander à la mer ligustique, faict entendre ceci au Seigneur de Grignan, homme très-prudent, qui estoit Lieutenant du Roi en Provence, & le prie que durant le tems qu'il sera occupé au siége de cette forteresse, de laquelle il faict son

compte là où il la pourra prendre de s'aproprier ; cependant icelui Grignan lui tienne escorte par mer, de maniere que par là l'ennemi ne le puisse offenser ; ou si Grignan aime mieux prendre la charge du siége, il lui offre reciproquement de lui asseurer la mer, & consent que prenant la place, il la puisse remettre entre les mains du Roy Très-Chrestien. Qu'eust faict-je vous prie, le Seigneur de Grignan, tel est si bon chrestien qu'il est, & avec ce homme mal-aisé à tromper, eust il enduré que le plus fort boulevard de la mer Ligustique, qui est l'ancien & indubitable patrimoine de la Couronne de France, qui est le lieu où peuvent estre à seureté mille Navires, qui est port ou à une nécessité l'Othoman, (ennemi du nom de Christ,) pourroit, s'il le tenoit, envoyer refreichissement de vaisseaux, d'hommes, d'armes, de vivres, depuis l'ung des bouts de la mer Egée & Eslique, jusqu'à l'autre ; eust-il, dis-je, enduré que ce lieu là fust tombé en la puissance de Barberousse ? il eust faict très-

mal s'il l'eust faict ; donc en tout le faict de ce siége de Nice, qui par nous pour la raison susdite fut entreprins, s'il y a eu quelque faute ; (qui toutes fois n'a esté) ne valoit-il toujours mieux que nous endurissions les ennuis du dict siége, & le danger des assaulx avec quelque espérance de prendre la place, que de laisser la dicte telle. Quelle espérance à Barberousse ! vous dirés que nous ne debvions faire ne l'ung ne l'autre : au contraire chasser Barberousse de nostre coste ; lui deffendre l'eau, le feu, & la terre : mais quoy nous estoit-il licite de chasser celui qui n'estoit nostre ennemi déclaré, ains estoit venu soubs le manteau & bénéfice de la tresve, & d'advantage y estoit venu en tel équipage, que nous ne n'en eussions sçeu empescher, quand bien nous eussions voulu ; car nous n'eussions peu en mer mesurer nos forces aux siennes. C'eust bien esté une extresme folie nostre, si cognoissans qu'en ceste mer là nous ne soyons du tout si forts que l'Empereur seul, nous eussions voulu

au compte de nos ennemis y mettre encore l'Othoman. D'avantage, par quoy nous maintenons qu'en tout ce siége de Nice, il ne se peult dire qu'en rien ayons offensé la chrestienté, bien confessons nous estre aucunement offensé nous mesmes : car si nous n'eussions esté si respectifs à retirer pour le bien de la dicte chretienté, Barberousse de l'entreprinse qu'il y avoit, nous n'eussions faict la perte d'hommes, d'armes, & de munitions que nous y avons faicte, combien qu'elle n'ait été bien grande, & pour conclusion, il ne demeure plus en tout cela rien à nos adversaires, dont il nous puissent battre, sinon ceste chanson qui leur est si commune, que nous ayons eu communication d'armes avec les Infidelles : mais de quelle modestie, combien & justement, & irrépréhensiblement nous avons usé de ceste communication? nous le vous avons exposé, combien à l'utilité & grand bénéfice de nos amis? L'Italie presque toute en peult rendre témoignage, laquelle n'a eu que à saluer de terre ferme l'ar-

mée de Barberousse en passant, & encore quel traictement en ont receu nos contraires, les Génevois, qui sont soulz la protection de l'Empereur, eulx mêmes sont bien pour le confesser, & si me semble que debvroit bien en ce passage nous estre permis, & croi que votre modestie ne nous le refusera qu'en la défension de notre cause, combien que d'elle-mesme soit très-bonne, toutefois par les calomnies des adversaires envers aucuns est rendue doubteuse, nous puissions user du privilège, qui jamais à personne ne fust déniée en autre matiere pour clere qu'elle fust; c'est qu'il n'ait ésté blasmé, quand envers son ennemi d'un clou il ait recougné l'autre, & qu'il ait justifié son faict devant ses Juges par le faict mesme de sa partie. Nous estant donc licite de ce faict, je vous prie très-advisés Seigneurs lequel des deux est plus à reprendre, ou celui qui en juste guerre & bonne querelle, s'est voulust aider du souldats infidéle pour son proufit, & non pour celui de l'Infidelle, ou celui qui en querelle

toute dissemblable, à faict la guerre non pour soy; mais pnur les infidelles? Item lequel est plus à blasmer, celui qui pour reconquester le sien, espargne le sang des siens, c'est-à-dire des Chrestiens, & y employe celui des Mescréans, ou celui qui pour faire conqueste au proufit de ung homme sustout autres eslongné de foy, de religion & de loy, a exposé la vie des Chrstiens, & voulust jetter les siens propres sur la poincte des espées, des plus infidelles gens du monde? Si ces luici ayant faict ces deux actes, n'en est point reprins, ains si par ses fauteurs il en est tant loué, vous Seigneurs très-équitables arbitrateours de telles matieres, ne donnerés vous point cela au moins à l'autre, que de son faict que vous venez d'entendre, il ne soit point blasmé. Mais ne pensés pas Seigneurs & Estats Excellens, que ce que nous alleguons en ceci, nous le façions pour nous attacher à César, duquel ne voulons parler qu'en tout honneur: car si c'estoient propos qui deussent être tus & cachés, & qu'ainsi le voulust César, vous en-

tendés bien qu'il ne permettroit que la guerre d'Afrique dont nous parlons, laquelle vous lui avés veue entreprendre en faveur du Roi de Tunis, fust couchée entre ces plus haults titres, ne au retour d'icelle guerre, il n'eust entré en la maistresse & Capitale ville du monde, comme en triomphe, ne aussi peu eust voulu estre receu par le Chef d'icelle ville, avec toutes les plus exquises solemnités qu'on eut sceu penser; & certes autant qu'il peult toucher au Roi Très-Chrestien, je ne fais point de doubte qu'il ne soit pour trouver mauvais que tout ce que icelui César en a faict, & que ce que ci-dessus a esté recité, soit si on veulte extollé jusques au Ciel, moyennant qu'on lui permette ce que lui fait ne soit vitupéré, ainsi que nous voyons qu'il est par aucuns sans toutesfois, Messeigneurs, qu'il mérite de l'estre; car que vouldriés-vous à la fin que feist le dit Roy Très-Chrestien en si grands troubles, sinon ce qu'il a faict. Il est contrainct aujourd'hui soutenir la guerre contre les plus puissans Prin-

ces de l'Europe, lesquels ne dissimulent point, comme vous sçavez, ains publiquement s'en vantent, que jamais ne cesseront jusqu'à ce qu'il l'ayent mis rez pieds rez terre, quand bien cependant la Germanie en debvroit estre perdue, outre lesquels Princes, je ne parle point de ce grand nombre de Princes inférieurs, de Cités, d'Assemblées, de Communautés, lesquels pour estre du tout adherentes à l'autorité de l'Empereur, il les a attirées à la commune conspiration contre le dict Roy. Je vous supplie, pensés un peu à ceci, & voyés de quelle rigueur, de quelle injustice, de quelle nouvelle & étrange façon, l'on veult la dessus user envers nous. Ce Royaulme de France si noble, si florissant, celui qui a esté comme un pilier de la chrestienté, toutes fois & quantes qu'il n'a esté travaillé des voisins, ce Royaulme à vous, Messeigneurs, les Princes liés de tout temps d'une estroite alliance, & par maniere de dire de une certaine façon de fraternité, vous voyés que maintenant il est assailli, assiégé, fermé par de-

vant par derriere, par les costés d'ennemis entiérement enflambés. Pour resister à si grandes & si incrédible impétuosité & fureur, nous n'avons en nos pays assez gens de pied, pour raison que nos prédécesseurs ont pluftôt voulu accoustumer nos paysans à l'agriculture que à la guerre; au moyen de quoy nous avons besoing de l'estranger, comme toujours nous en avons eu quand il nous est tombé ung bien grand & excesif effort sur les bras. César qui entend très-bien ceci, que faict-il, il va faire des ordonnances (pour parler le plus modestement que je pourrai,) très rigoreuses, & défend que nul Allemand aille à la soulde de France; quiconque ira, qu'il perdre la vie, sa femme & ses enfans soient punis à la rigueur: mais pour tout le mieulx un peu moindre, quant aux Italiens, sçachant que nous avons accoustumé de nous servir de ces deux nations, il leur faict quasi semblable défense. D'avantage tous les passages & advenues par où les souldars pourroient aller ou en France ou aux

autres pays du Roy, il y met gros guet de jour & de nuit, tous ceulx qui y sont surprins il les faict assommer, n'en souffre passer ung seul, tant qu'il les peult empescher. Au contraire une nation que l'espace de plus de dix ans il a abominée, excorrée, tenue pour meschante & infidelle, quand maintenant elle s'est à son appetit laissée aller contre nous, non-seulement il lui a permis de despouiller à vostre veue les Allemagnes de ses forces, & de la fleur de toute la jeunesse; mais encor y a sermonds la dicte nation par tous les grands moyens dont il s'est peu adviser; & cependant soustient ne nous estre licite, que après qu'il nous a despouillé des secours de toute l'Europe, nous puissions aller chercher des souldars en Afrique ou en Asie, & là où nous pourrons; & si nous en cherchons, il veult que nous soyons condamnés pour scéleres, pour détestables, & pour infidelles. Dieu immmortel! quelle plus rigoreuse loy, quelle punition plus cruelle que c'est-ci; sçauroit-on ordonner à celui qui vaincu, rui-

ne & prins, ait mis sa vie à la discrétion du vainqueur ? Si ces édits nouveaux & plus qu'impérieux de cest Empereur ont lieu à l'encontre de nous, de n'avoir ne Allemans, ne Italiens, & non-obstant il ne nous soit permis d'en chercher d'autres là où nous les pourrons trouver. Que sera-ce de nous ? que restera-t'il aux pauvres & misérables François vos cousins, sinon qu'enchaisnés par les pieds & par les mains de Menicles, de fer, & de piéges d'adamant, ils présentent leurs gorges à couper à leurs vainqueurs, ou leurs testes à trencher à leurs ennemis, & ennemi comme desjà clérement il monstre sans merci ? Vos Prédécesseurs souvent n'ont faict difficulté pour leur défension, & aucunes fois pour l'offension d'appeller par grans biens & promesses les nations non-seulement infidelles, & abhorentes nostre loy : mais nations Gentiles, sans foy, & sans loy, & de s'en aider non-seulement contre les chrestiens en général; mais encor contre personnes entre iceux tenues pour inviolables & sainctes, & si l'ont

faict en temps, qu'ils n'estoient forclos comme nous fusmes de l'aide pes autres Chrestiens, ainsi en usa Federic Barberousse; en cas pareil l'autre Federic, dont nous avons si devant parlé devant eulx, le semblable avoient faict Honore, Constantin, pere de Constantin, Theodose le jeune, Justinian le second, Paleologue, Leon, tous les Empereurs Chrestiens, & entre les bons tenus pour très-gens de bien. Je pourrois ici alleguer Maurogat Roy des Espaignes, & Jullian d'icelles mesme Dominateur, & assez d'autres Princes Chrestiens, qui ont cà & là dominé, & qui ainsi en ont usé: mais j'aime mieux vous proposer l'exemple de ceulx desquels l'honneur est meslé avec le vostre, c'est-à-dire à l'honneur de ceste compagnie. Que direz-vous de Charles? celui qui pour les grandes choses par lui faictes pour la République Chrestiennes a gaigné le surnom de Grand, celui qui a esté le commencement, & l'accroissement de ce Sainct Empire, lui-mesme ne s'est comme il se trouve, aucunes fois abstenu de

s'en servir à l'exemple des autres. Quand à nous, là où nous confesserions à nos adversaires tout ce qu'ils nous mettent à sus, si voyes vous que encor aurions-nous moins faict, que non faict, vos Empereurs, & toutefois nous ne l'avons faict, pour tout ce qu'on peult dire nous avons faict tresves avec Soliman; mais tresves honnorables, & a nul dommageables; voir recherchées & demandées par autres Très-Grands Seigneurs, & les avons faictes, comme il se peult dire avec vostre bon gré; vu que souvent avant la main, nous vous en avons recherché, & & demandé vostre advis, & que jamais ne les avez blasmées. Au moyen de ces tresves, nous avons joint avec les forces de Soliman, quelque peu des nostres, pour je ne sçais combien de mois, & un peu de nos Galéres, partie pour les employer au recouvrement de nostre patrimoine, partie afin de pourveoir (comme vous-avez oui) par ce mesme moyen à ung autre danger de la République. Que si pour peu de chose il vous semble que nous méri-

tons d'estre privés de vostre commune amitié, & de la'ncienne alliance qui est entre nous, & que nostre Prince ce Roi Très-Chrstien, qui a cause de l'Etat de Milan, & pour la restitution d'icelle souvent vous a demandé raison, requis que justice lui en fust ici ouverte, & que devant vous la matiere fust vuidée; si dis-je, il vous semble raisonnable, que pour les choses cy-dessus alleguées, le Roy Très-Chrestien soit dépossédé de son rang de Prince de l'Empire, ainsi que par force il a esté par ses ennemis dépossedé de la dicte Duché de Milan, sans point de doubte, vous ferez une grande playe à l'honneur & à l'inviolable mémoire de vos prédécesseurs, & donnerés à tout le monde grand soupçon de leur desloyauté. En vous est Très-Prudens Seigneurs de y pourveoir: il touche à vostre sens, & à la meureté de vos esprits, (pour le lieu que vous tenés, en la haulteur de cest Empire) de donner ordre que cest tache ne tombe sur eulx; car vous mesmes en seriés maculés, & non-seulement à cest

affaire est besoin que vous donniés ordres, combien qu'il soit très-grand & nécessaire ; mais aussi vous faut adviser à ce à quoi au commencement de nostre oraison, nous vous avons exhorté, c'est qu'il vous souvienne en quel estat est la République Chrestienne, comment elle est malade, en quelle angoise elle est, comme elle est lasse & abbattue, comment aujourd'hui elle attend la medecine de vous, ou jamais de nuls autres. En ce que d'avantage nous vous avons promis, que après vous avoir fait entendre la force & qualité de la maladie, nous vous mettions en avant certaines choses bien servantes à ce propos, & que vous enseignerions de bons & singuliers remedes pour la guerison, maintenant les vous voulons de la part du Roy Très-Chtestien proposer, c'est que la ou vous verrés, qu'il ait quelques moyens pour aider au repos de la Germanie, & à la dignité de ce Sainct Empire, là où en la guérison des maulx de la République Chrestienne, & pour la descharger

des troubles qui regnent en icelle, vous estimerez qu'il ait quelque puissance, (comme il semble qu'il la y ait grandes,) pensés en vous mesmes, & advisés que c'est qu'il y pourra faire jusques à quoy il se pourra estendre avec son debvoir & son honneur : lequel je suis seur vous ne vouldriez estre oublié par vostre ami, ou par lui offensé, & il fera que vous cognoistrés quel compte & estime il faict de vos opinions & advis en toutes choses, pour grandes moyennes, ou petites qu'elle soyent; & verrés qu'il tiendra aussi peu à lui que à homme du monde quel qu'il soit, que la République ne demeure (à vostre grand contentement) en repos & bien florissante; & néanmoins là où vous estimerez ces offres en général estre trop maigres, sinon que nous missions hors quelque chose en particulier, qui fust pour mieux satisfaire à vos attentes, trouvés très-saincts & très-vertueux Estats, le moyen par entre vous comment ceste pestilente semence de guerre, que nous avons regret de si souvent

repeter, soit extirpée & ostée, c'est-à-dire que l'Empereur par l'amitié qu'il vous porte, soit content de se laisser persuader, ou par vous, par la République Chrestienne, à ce que quant aux choses qu'il posséde appartenantes de si bons droict au Roy Très-Chrestien, qu'il n'est possible de meilleur : mais de la jouissance desquels la fortune les a déjecté, ainsi que souvent vous avez entendu d'icelles choses, il lui soit permis de jouir, & par le dict Empereur lui en soit satisfaict ; ainsi qu'il est raisonnable, que ne l'ung ne l'autre d'iceulx ne soit empesché en la jouissance du sien. Si vous gaigné ce point là envers lui, vous ferés par mesme moyen que le Roy y procédant de bonne foy, entrera avec vous en ligue défensive, pour employer ses forces, ses biens, ses facultés, & s'il est mestier sa propre vie pour le repos de la Germanie, & pour la défension d'icelle à l'encontre de tous ceulx qui la voudroient assaillir, chose si importante & bénéfice si grand, que je ne sçais si la nation Germanique,

en sçauroit demander de plus grand à nation quelque qu'elle soit, tant lui soit-elle joincte & liée d'estroite amitié. Ni ne sçais Très-Haults Estats, si aujourd'hui l'on vous sçauroit offrir, chose sur laquelle vostre grandeur, ne vostre liberté se peust mieulx reposer ; car désormais que debverés vous plus craindre de toutes les nations estrangeres, quand une fois elles sçauront les forces de France & de la Germanie estre mises ensemble, ou qui est le peuple que le Soleil puisse veoir, qui jamais pensera de vous assaillir, quand il entendra estre en ung mesme camp, marcher souls mesmes Enseignes, estre souls une mesme charge: d'unepart ce nerf incomparable de gens de pied Allemans, de l'autre la très-florissante Gendarmerie, & ceste Noblesse Françoise, que ferons-nous penser à nos ennemis (pour formidables qu'il puisse estre,) si tant seulement par un oui dire, ils ayent entendu que les François & les Allemans, qui autrefois n'ont été qu'une mesme nation, aujourd'hui reprenant les erres du

tems

temps passé, se soient résunis, & comme rejoincts & reprins à leur premiere source, avoir mis tout en ung (pour le repos commun) leurs forces leurs biens, & leurs facultés; & comme ainsi soit que nos Prédécesseurs, (je dis Allemans & les François) n'y a pas beaucoup de siécles que quasi en l'espace de deux ans, ils ayent ou vaincu, ou mis à leur dévotion la Thrace, la Macedoine, la Cappadoce, toute la Grece, la Syrie, les deux Armenies, & l'Egypte mesme, qui estoient toute Provinces, ou tenues par Chrestiens peu seurs, ou occupées par grands & terribles ennemis de la foi que autant de fois, que les tyrans des Perses, des Medes, & des Parthes, s'estoient présentés au combat, autant de fois il les ayent combattus & défaicts; qu'en plusieurs grandes batailles, & souvent à peu de gens, ils ayent mis à mort plus de six cent mille de leurs ennemis, voire ennemis & perpétuels & très-aguerris; & pour abbréger qu'ils ayent mis à leurs victoires le mesme but qu'ils ont mis

à leurs voyages, & à leurs volontés : nous qui sommes leur race, & leur sang, si de la querelle de l'ung, nous faisons la querelle de l'aultre, si à l'exemple de nos prédécesseurs nous mettons à ruine une mesme fortune, si gailliardement, & d'ung commun accord, nous avons à combattre tous ensemble, prenans Jesus-Christ pour nostre Chef, & pour nostre Capitaine, pensés qu'il sera bien à craindre, que nous soyons moins heureux à deffendre nos maisons & nostre foyers, (qui est ce que nous entendons, que vous voulez faire) que ceulx-là ne furent à assaillir ceulx d'autruy, sinon que par adventure, il y en a qui craignent, ou que nos armées eussent faulte de bons chefs, ou que les chefs eussent faulte de bonne fortune : mais s'il y en a qui en soient en doubte sans point de faulte, ils ne connoissent pas bien encore, ne quel Empereur a la Germanie, ne quel Roi à la France; combien sages, vaillans, heureulx & expérimentés; n'y n'entendent pas biens quels Capitaines, ils pren-

nent pour leur conseil, quelle fleur de jeunesse les accompagne, ni quelle lignée d'enfans auprès d'eulx succroissans ont les dicts Princes, entre lesquels enfans y en a aucuns esquels desjà l'imitation de louanges paternelles, & de leur gloire, clerement & manifestement se monstre : es autres (ausquels l'âge encore ne le permet) apparoist quelque indole de grande & éminente vertu : mais entendés, Très-Haults & Très Sages Seigneurs, que de ces grans biens que je vous ai recités, de ce propos que nous avons proposé, de ceste si grande, & si prochaine espérance, en vous est que le fruit en vienne entre vos mains ; car si vous voulez travailler en ceste affaire, ainsi que vous debvés, je ne crois point que l'Empereur (de la bonne volunté duquel nous deffendent de douter les bons propos conformes à beaucoup de ses faicts, que continuellement & journellement il en tient,) je ne crois, dis-je point, que si des choses par nous proposées, vous le requerés, vu que vous ne le requerés, sinon de

chose juste & chrestienne, mesme là où l'en requerés en ceste compagnie, qu'il ne soit pour les accorder en faveur & contemplation de vostre liberté, du repos de la Germanie, & du bien universel de la chrestienté; attendu que tout celà n'est qu'ung rien au prix de si grandes choses qui en despendent. Nous avons, Très-Haults & Très-Vertueux Seigneurs approché de bien près à l'espérance que vous aviez de nous, si plustôt ne l'avons surpassée, vous offrant de la part du Roy Très-Chrestien (selon la charge que nous avons de ce faire) des choses, que par adventure vous eussiés eu un peu de honte de lui demander. Néanmoins pour ce que dès le commencement de nostre oraison, il semble que nous vous ayons élevé les cueurs à ouïr quelque chose de la reformation des meurs, & de l'accord du faict de la Réligion, nous en dirons pour la fin ung petit mot. Vous sçavés comment le Roy Très-Chrestien, esmeu tant d'une certaine amour de l'amour de Dieu, que d'une amitié qu'il vous porte, n'a

jamais cessé de vous requerir, prier, admonester, de trouver moyen, que à la fin, ou par entre vous mesmes, ou par commun consentement d'entre vous & lui, quelque expédient se trouvast, & quelque fin se mist en cest affaire; & que à aucuns grands personnages de ceste compagnie, il en a parci devant faict en plusieurs assemblés entendre sa conception, maintenant par lettres, maintenant par Ambassadeurs, & par autres plusieurs & divers façons. Vous sçavés finablement comment à Estinghen, à Vormes, à Hagano, & en ce lieu mesme souvent il a envers tous les Estats du Sainct Empire, non-seulement faict instances, & très-urgentes requestes; mais qu'il y a offert tout ce qui feroit en sa puissance. Maintenant que la République chrestienne est agitée de la même tourmente de guerre, des mesmes vagues de divisions, des mesmes vents de séditions qu'elle estoit en ce temps-là, regardés Très-Puissans, & Très-Advisés Sei-

gneurs, & y estendés le regard de vos pensées, & voyés, si ou les moyens de ce mesme Roy, ou si souls lui l'esprit de ceulx qui sont dépendans de lui, vous sont ou opportuns, ou nécessaires; car tout ce que ce bon & Très-Chrestien Roy vostre ami à jusqu'ici offert en ceste matiere, ou a tous en général, ou à aulcuns en particulier, (qui vraiment ne semble estre peu de chose) cela mesme de la mesme affection, & ès mesmes & propres termes, lui a semblé le vous faire ici présenter, pour recompense de quoy, & pour la recognoissance de tant d'offres, de si grande amitié, de son ancienne observance envers la Majesté de ce sainct Empire, là où reciproquement vous le vouldrés tenir au renc que doict estre tenu ung féal ami, ung voisin paisible, ung chier confédéré, & cousin, il estimera avoir reçeu de vous bonne & suffisante recompense.

Fin du cinquième Volume.